



HAL
open science

Sérézin-du-Rhône (69), 13 rue de la Sarrazinière

Camille Nouet, Morgane Andrieu, Laurence Brissaud, Clément Chavot, Camille Collomb, Julien Collombet, Aline Colombier-Gougouzian, Sylvain Foucras, Amaury Gilles, Thibault Girard, et al.

► **To cite this version:**

Camille Nouet, Morgane Andrieu, Laurence Brissaud, Clément Chavot, Camille Collomb, et al.. Sérézin-du-Rhône (69), 13 rue de la Sarrazinière. [Rapport de recherche] Archeodunum. 2020, pp.702 (3 vol.). <hal-04823687>

HAL Id: hal-04823687

<https://hal.science/hal-04823687v1>

Submitted on 2 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

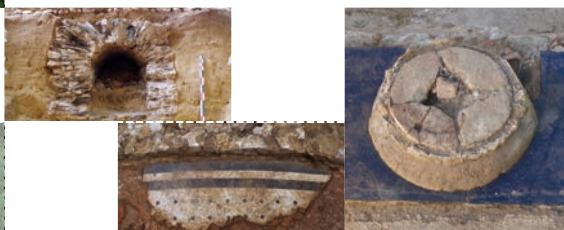


VOL I/III

Rapport final d'opération d'archéologie préventive

Textes

Chaponnay - février 2020



› Région Auvergne-Rhône-Alpes / Département du Rhône (69)

SÉRÉZIN-DU-RHONE

13 rue de la Sarrazinière

Code INSEE : 69 294

Code opération : 22 13300

Arrêté de prescription : 2017-1052 et 2019-199

Arrêté de désignation : N°2019/222

Sous la direction de Camille NOUET

Avec la collaboration de Morgane ANDRIEU, Laurence BRISSAUD, Clément CHAVOT, Camille COLLOMB, Julien COLLOMBET, Aline COLOMBIER-GOUGOUZIAN, Sylvain FOUCRAS, Amaury GILLES, Thibault GIRARD, Geoffrey LEBLE, Alexandre POLINSKI, Mathieu RIBOLET, Miguel RODRIGEZ

Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10). Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE (69)
SÉRÉZIN-DU-RHONE, 13 rue de la Sarrazinière
Rapport final d'Opération d'Archéologie Préventive

Illustration principale de couverture : Vue drone du site de la Sarrazinière
(Crédit photo : Flore Giraud)

Sous la direction de Camille NOUET

Avec la collaboration de Morgane ANDRIEU, Laurence BRISSAUD, Clément CHAVOT,
Camille COLLOMB, Julien COLLOMBET, Aline COLOMBIER-GOUGOUZIAN,
Sylvain FOUCRAS, Amaury GILLES, Thibault GIRARD, Geoffrey LEBLE,
Alexandre POLINSKI, Mathieu RIBOLET, Miguel RODRIGEZ

Mise en page Sandrine SWAL



SOMMAIRE

Volume 1

■ **Section 1 : Données administratives techniques et scientifiques 9**

Fiche signalétique du site	10
Mots-clés des thésaurus.....	11
Générique de l'opération	12
Notice scientifique.....	14
Fiche d'état du site.....	16
Extrait de la carte topographique au 1/250 000 ^e	17
Extrait de la carte topographique au 1/25 000 ^e	18
Extrait du cadastre	19
Copie de l'Arrêté de prescription	20
Copie de l'Autorisation de fouille	23
Copie de l'extrait du projet Scientifique d'Intervention	25

■ **Section 2 : Textes, figures et planches35**

1 - Présentation 37

1.1 Etat des connaissances avant l'opération	37
1.1.1 Contexte géographique et géomorphologique (G. Leblé).....	37
1.1.2 Contexte historique et archéologique.....	38
1.1.3 Résultats du diagnostic	38
1.1.4 Objectifs de la fouille.....	39
1.2 Méthodologie de l'intervention.....	39
1.2.1 Méthodologie de terrain	39
1.2.1.1 <i>Le décapage</i>	40
1.2.1.2 <i>La fouille</i>	40
1.2.1.3 <i>Enregistrements et relevés manuels</i>	41

1.2.1.4	Protocole de relevé à l'aide d'un drone.....	42
1.2.1.5	Protocole de dépose de mosaïques	46
1.2.1.6	Prélèvement et gestion du mobilier.....	58
1.2.2	Exploitation des données en post-fouille.....	58
1.2.2.1	Les structures archéologiques.....	58
1.2.2.2	Plan et DAO	58
1.2.2.3	Le mobilier	58
1.3	Communication	59
2	Description des vestiges	61
2.1	Stratigraphie et problématiques environnementales (G. Leblé).....	63
2.1.1	Les encaissants.....	63
2.1.2	Les recouvrements	63
2.2	Etat 1 : Implantation de la villa.....	63
2.2.1	Nivellement du terrain	64
2.2.2	Techniques de construction	64
2.2.3	Etat 1a : Corps de bâtiment principal.....	67
2.2.4	Etat 1 b : Mise en place du portique en arc-de-cercle.....	70
2.2.4.1	Organisation de l'espace A05	70
2.2.4.2	Organisation du portique A06.....	71
2.2.4.3	Organisation des espaces latéraux arrière A13 et A08.....	74
2.2.5	Espace extérieur A07	75
2.2.6	Interprétation et chronologie.....	77
2.3	Etat 2 : Évolution de l'établissement	80
2.3.1	Techniques de construction	80
2.3.2	Mise en place du réseau hydraulique.....	82
2.3.3	Réorganisation des pièces orientales.....	84
2.3.4	Reprise du portique et de son accès.....	88
2.3.5	Interprétation et chronologie.....	92
2.4	Etat 3 : Réaménagements ponctuels.....	94
2.4.1	Techniques de construction	94
2.4.2	Transformation des espaces orientaux	95
2.4.3	Modification de la cour/jardin A07	100
2.4.4	Interprétation et chronologie.....	100
2.5	Etat 4 : Dernières occupations	101
2.5.1	Dernière évolution du portique et du couloir d'accès.....	102
2.5.2	Reprise du réseau hydraulique	103

2.5.3	Interprétation et chronologie.....	107
2.6	Abandon de la villa.....	107
2.6.1	Les pièces orientales.....	108
2.6.1.1	<i>Niveaux conservés en place.....</i>	<i>108</i>
2.6.1.2	<i>Niveaux d'érosion.....</i>	<i>109</i>
2.6.2	Les espaces A08 et A13.....	110
2.6.3	Le portique A06.....	111
2.6.4	La cour/jardin A07.....	113
2.6.5	Interprétation et chronologie.....	113
2.7	Structures non datées.....	114
3	- Études et analyses	115
3.1	Études de mobilier.....	115
3.1.1	Le mobilier céramique.....	115
3.1.1.1	<i>Méthodologie.....</i>	<i>115</i>
3.1.1.2	<i>Présentation du mobilier.....</i>	<i>116</i>
3.1.1.3	<i>Synthèse.....</i>	<i>122</i>
3.1.2	Les graffites.....	123
3.1.2.1	<i>Présentation du mobilier.....</i>	<i>123</i>
3.1.2.2	<i>Résultats.....</i>	<i>127</i>
3.1.3	Les matériaux de construction.....	128
3.1.3.1	<i>Introduction.....</i>	<i>128</i>
3.1.3.2	<i>Les tuiles.....</i>	<i>129</i>
3.1.3.3	<i>Les autres terres cuites architecturales.....</i>	<i>132</i>
3.1.4	Le mobilier lapidaire.....	134
3.1.4.1	<i>Introduction.....</i>	<i>134</i>
3.1.4.2	<i>Présentation des résultats.....</i>	<i>134</i>
3.1.4.3	<i>Synthèse.....</i>	<i>147</i>
3.1.5	Les terre cuites architecturales décorées.....	150
3.1.5.1	<i>Introduction.....</i>	<i>150</i>
3.1.5.2	<i>Inventaire.....</i>	<i>152</i>
3.1.5.3	<i>Revers des antéfixes et description des pâtes.....</i>	<i>159</i>
3.1.5.4	<i>Types iconographiques, styles et comparaisons.....</i>	<i>159</i>
3.1.5.5	<i>Conclusion.....</i>	<i>161</i>
3.1.6	Le petit mobilier (instrumentum).....	162
3.1.6.1	<i>Introduction.....</i>	<i>162</i>
3.1.6.2	<i>Présentation du corpus et des contextes de découverte.....</i>	<i>162</i>
3.1.6.3	<i>Synthèse.....</i>	<i>168</i>

3.1.7 Les monnaies.....	169
3.1.8 Le verre	169
3.1.9 Les restes animaux.....	169
3.1.9.1 <i>Protocole d'étude et d'enregistrement</i>	169
3.1.9.2. <i>Composition de l'assemblage</i>	170
3.1.9.3. <i>Synthèse</i>	174
3.1.9.4. <i>Conclusion</i>	175
3.1.10 Le mobilier de mouture.....	176
3.1.11 Les enduits peints	176
3.1.11.1 <i>Présentation</i>	176
3.1.11.2 <i>Méthodologie</i>	178
3.1.11.3. <i>Résultats</i>	178
3.1.12 Les tuyaux en plomb	188
4 - Synthèse et mise en perspective.....	197
4.1 Etat 1 : Implantation de la villa au I ^{er} s.....	197
4.2 Etat 2 : Restructuration et évolution : la place de l'eau dans la villa (I ^{er} – II ^e s.)	198
4.3 Etat 3 : Changement d'ordonnance et travaux ponctuels (début III ^e s.).....	200
4.4 Etat 4 : Derniers réaménagements : une fréquentation constante (première moitié III ^e s.).....	202
4.5 Etat 5 : Un abandon soudain au milieu du III ^e s. ?	203
4.6 Conclusion générale : un établissement luxueux en position privilégiée et stratégique	203
5 - Références bibliographiques	207

Volume 2

Section 2 : Textes, figures et planches	223
<i>Figures</i>	223
Liste des figures.....	224
Figures	230
Planches.....	421
Liste des planches	422
Planches.....	424

Volume 3

■ **Section 3 : Annexes et inventaires479**

Annexe 1 : Les vestiges 480

1.1 Inventaire des Faits archéologiques	480
1.2 Inventaire des Unités Stratigraphiques	528
1.3 Inventaire des Ensembles	584
1.4 Diagramme stratigraphique général	588
1.5 Inventaire des Sondages	591
1.6 Inventaire des coupes.....	592

Annexe 2 : La documentation de terrain 593

2.1. Inventaire des relevés	593
2.2. Inventaire des clichés numériques.....	595

Annexe 3 : Les collections archéologiques..... 608

3.1 Inventaire du mobilier archéologique (M)	608
3.1.1 : Inventaire du mobilier céramique (C).....	608
3.1.2 : Inventaire des graffites (C).....	628
3.1.3 : Inventaire des matériaux de construction (TCA)	630
3.1.4 : Inventaire du mobilier lapidaire (L)	634
3.1.5 : Inventaire des terres cuites architecturales décoratives (TCA).....	642
3.1.6 : Inventaire du petit mobilier (MT, OS, L, C)	648
3.1.7 : Inventaire des monnaies (MO)	652
3.1.8 : Inventaire des mobilier en verre (V).....	654
3.1.9 : Inventaire des restes fauniques (OS-F)	655
3.1.10 : Inventaire du mobilier de mouture (LT)	655
3.1.11 : Inventaires des enduits peints (E)	656
3.1.12 : Inventaire des tuyaux en plomb (MT)	695
3.1.13 : Inventaire des mosaïques (MC)	695

Annexe 4 : Inventaire des archives remises au SRA..... 696

4.1. Inventaire de la documentation numérique (DVD) 696

4.2. Inventaire de la documentation graphique..... 697

4.3. Inventaire des caisses de mobilier..... 697

Annexe 5 : Inventaire des analyses et datations 699

5.1. Les analyses radiocarbones 699

5.1.1 Rapport Beta Analytic699

1



Données administratives techniques et scientifiques

Fiche signalétique du site

Localisation du site

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône (69)

Commune : Sérézin-du-Rhône

Adresse : 13 rue de la Sarrazinière

Code INSEE : 69 294

Opération archéologique : 22 13300

Références cadastrales : AO 43p

Coordonnées géographiques RGF93CC46 : X = 1841855Y = 5160160

Altitude moyenne : 172 m NGF

Statut du terrain : Espace boisé classé

Surface du projet : 1 250 m²

Propriétaire : M. Raquidel

Nature et référence de l'opération

Type d'opération : Fouille archéologique préventive

Arrêté de prescription : 2017-1052 et 2019-199

Nature du projet : Construction de logements sociaux avec garages souterrains

Maître d'ouvrage : Vilogia Lyon – 27, rue Flandin – 69003 Lyon

Opérateur : Archeodunum SAS - 500 rue Juliette Récamier - 69970 Chaponnay

Arrêté de désignation du responsable scientifique : N°2019/222

Responsable scientifique : Camille NOUET

Organisme de rattachement : Archeodunum SAS

Dates d'intervention sur le terrain : du 25/03/2019 au 24/05/2019

Lieu de conservation du mobilier : Archeodunum SAS (Chaponnay) pour études puis dépôt archéologique du SRA Auvergne-Rhône-Alpes

Archives de fouille : 1 carton à dessins ; 31 caisses de mobilier + 3 fragments de tuyaux en plomb hors gabarit + 3 prélèvements de mosaïques hors gabarit ; 1 DVD (photos numériques ; documents informatiques)

Mots-clés des thésaurus

Thésaurus « Chronologie »

- Paléolithique
 - inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
 - ancien
 - moyen
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - ancien
 - moyen
 - final
- Âge du Fer
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Thésaurus « Interprétation »

SUJETS ET THÈMES

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment commercial
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Souterrain
- Abris
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Four
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Autre :

MOBILIER

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux

ETUDES ANNEXES

- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Autre : Antéfixes
Tuyaux en plomb
Mobilier architectural
- Géologie/pédologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique (carpologie)
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de céramiques
- Analyse de métaux
- Acquisition de données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre : C14

Générique de l'opération

» *Intervenants administratifs et scientifiques*

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - Service Régional de l'Archéologie

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 Lyon cedex 1

- » Emmanuelle BOISSARD, Ingénieure d'études

Archeodunum SAS

500, rue Juliette Récamier - 69970 Chaponnay

- » Marie Caroline KURZAJ, Responsable agence de Lyon
- » Bertrand Bonaventure, Directeur de projets
- » Mélanie Lefils, Ingénieure

» *Intervenants techniques et scientifiques*

Intervenants phase terrain

- » Camille NOUET, responsable d'opération
- » David BALDASSARI, responsable adjoint
- » Laura DARMON, technicienne
- » Miguel RODRIGUEZ, technicien
- » Stéphane MARCHAND, technicien
- » Elio POLO, technicien
- » Clément CHAVOT, technicien
- » Amaury COLLET, technicien
- » Chloé LANDRIEUX, stagiaire
- » Guilhem TURGIS, topographe

Moyens techniques

- » 1 pelle mécanique 20 tonnes : 5 jours (MOLINA TP)
- » 1 pelle mécanique 8 tonnes : 3 jours (MOLINA TP)
- » 1 à 4 camions-bennes 8*4 : 5 jours (MOLINA TP)

Intervenants post-fouille

- » Rédaction : Camille NOUET
- » Lavage : Camille NOUET, Clément CHAVOT, Stéphane MARCHAND, Laura DARMON
- » Photogrammétrie : Flore GIRAUD, Miguel RODRIGUEZ
- » Infographie : Camille NOUET

Études spécialisées

- » Amaury GILLES : (céramique)
- » Sylvain FOUCRAS : (faune)
- » Camille COLLOMB : (enduits peints)
- » Clément CHAVOT : (matériaux de construction)
- » Julien COLLOMBET : (petit mobilier, monnaies)
- » Alexandre POLINSKI : (lithique de mouture)
- » Mathieu RIBOLET (ATER) : (blocs architecturaux)
- » Laurence BRISSAUD (Musée de St-Romain-en-Gal) : (tuyaux en plomb)
- » Morgane ANDRIEU (ArAr) : (graffites)
- » Aline COLOMBIER-GOUGOUZIAN : (verre)
- » Thibault GIRARD (ENS) : (terres cuites architecturales décoratives)

Mise en forme du rapport

- » Sandrine SWAL

Notice scientifique

Auteur : Camille Nouet (Archeodunum)

Numéro d'OA : 2213300

Responsable de l'opération : Camille Nouet (Archeodunum)

Nature de l'opération : Fouille préventive (SP), mars/mai 2019

Couverture géographique : Auvergne-Rhône-Alpes > Rhône (69) > Sérézin-du-Rhône

Code INSEE de la commune : 69 294

Mots-clés du thésaurus : France, France de l'Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône Dép., Sérézin-du-Rhône, villa, fosse, maçonnerie, sol, mosaïque, canalisation, colonnade, antéfixe, graffiti

Chronologie : Antiquité

Keywords : France, Eastern France, Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône Dép., Sérézin-du-Rhône, villa, pit, mason-work, floor, mosaic, conduit-pipe, colonnade, antefix tile, graffiti

Titre : Sérézin-du-Rhône

Sous-titre : 13 rue de la Sarrazinière

L'opération menée au 13 rue de la Sarrazinière a confirmé la présence d'une grande villa de prestige dont l'existence était supposée depuis le XIX^e siècle. L'établissement est situé en rive gauche du Rhône, non loin du *compendium* reliant *Vienna* et *Lugdunum*. Il est par ailleurs situé à mi-chemin entre les deux colonies et occupe ainsi une position privilégiée.

La fouille occupe une emprise de 1250 m² répartie à flanc de colline et donc en rupture de pente, c'est pourquoi les vestiges situés dans la moitié ouest de l'emprise ont totalement disparu sous l'effet de l'érosion. Les vestiges restants ont conservé des sols maçonnés dont des mosaïques, les maçonneries se limitant à quelques assises d'élévation. Le plan reconnu a permis d'identifier la partie occidentale d'une *villa* ayant subi plusieurs remaniements au cours de sa fréquentation mais sans changer le plan général qui est adopté et conservé dès son implantation.

Le site est occupé entre le I^{er} s. et le III^e s., une occupation augustéenne n'étant pas à exclure. La fiabilité des premiers états de construction est toutefois relative. Effectivement, les sols et niveaux d'occupation/démolition ont été systématiquement spoliés jusqu'au dernier état de construction. Ainsi, le mobilier demeure essentiellement dans les niveaux d'abandon de la villa. La datation des premiers états est proposée en fonction de caractéristiques et du mobilier architecturaux.

L'implantation de la villa semble intervenir au cours du I^{er} s., sans exclure la possibilité d'un noyau primitif augustéen situé en dehors de l'emprise. Elle se munit d'un large portique à colonnade en U dont la partie centrale est formée d'un arc-de-cercle ouvrant sur le Rhône. Cet espace délimite une vaste cour/jardin d'au moins 370 m² occupée, contre la partie centrale du portique, d'un espace quadrangulaire pouvant matérialiser un petit balcon. Le portique est desservi par un vestibule d'une même largeur (4,50 m) et dont l'extrémité orientale donne, hors de l'emprise, sur le reste de la villa. Des pièces de différentes tailles et formes se répartissent à l'arrière du portique et autour du vestibule. Le programme décoratif est suggéré par la découverte d'antéfixes, datées avec précaution de la première moitié du I^{er} s., dans les niveaux d'abandon du portique ainsi que d'enduits peints bleu égyptien (parmi d'autres pigments et motifs) réutilisés en agrégat dans les sols de l'état postérieur.

Entre la fin du I^{er} s. et le II^e s., la villa subit quelques changements d'importance sans toutefois modifier son aspect originel. Les pièces latérales sont redéfinies, on constate notamment la mise en place de probables piliers engagés à l'entrée des pièces donnant sur le vestibule. Le point d'honneur est mis sur le réseau hydraulique de l'établissement.

Un imposant égout collecteur de 1,70 m de large pour 1,45 m de haut est installé dans l'axe général de la villa. Il est adjoint de différents conduits secondaires d'évacuation des eaux ainsi que de conduites forcées débouchant dans la cour/jardin, à l'emplacement de probables fontaines. Ce vaste chantier s'accompagne d'une reprise du décor du portique. La colonnade est revue avec la mise en place de dalles de schiste donnant l'effet visuel d'un stylobate et s'insérant, au niveau de la cour/jardin, dans des plinthes en calcaire. Les colonnes sont stuquées et composées de rudentures. La bichromie du stylobate fait écho à la mise en place d'une mosaïque simple constituée de cabochons. Une seconde mosaïque, située dans une des pièces latérales, est rattachée à cet état.

Le plan qui nous est parvenu est à rattacher au début du III^e s. Les pièces latérales sont de nouveau réorganisées. Celles donnant sur le vestibule sont munies de sols de béton contrairement aux deux espaces consécutifs adjoints de mosaïques bichromes à champ unique. Les aménagements hydrauliques sont modifiés et une partie du stylobate semble caduque. Effectivement, contre la branche nord du portique, dans la cour/jardin, deux maçonneries sont mises en place sans qu'il soit possible de reconnaître leur rôle. Un système de support pour la récupération d'eaux de pluie est à envisager.

La villa conserve alors ce plan général jusqu'à son abandon, seuls quelques aménagements épars sont constatés. Ceux-ci semblent intervenir peu de temps après, au cours de la première moitié du III^e s. On constate des bouchages d'ouvertures, de nouveaux aménagements hydrauliques, dont une reprise complète de l'égout collecteur dans la cour/jardin ainsi qu'une dernière reprise de la colonnade impliquant une spoliation des maçonneries installées au cours de l'état précédent. Cette reprise se distingue par une perte de qualité malgré une fréquentation toujours assidue.

La villa est abandonnée au milieu du III^e s. suite à un incendie dont les traces demeurent relativement ténues. Elle ne semble pas réoccupée, tout du moins dans cette partie de l'établissement, et fait l'objet d'une récupération intense de ses matériaux.

Fiche état du site

La fouille de la parcelle 43p à Sérézin-du-Rhône a couvert une emprise de 1 250 m² dont les vestiges se répandent sur les deux tiers de la surface. Le tiers ouest de l'emprise s'avère vierge de toute structure maçonnée en raison de l'érosion naturelle provoquée par la rupture de pente. Hormis un ensemble de tranchées linéaires et parallèles observées dans cette zone, toutes les structures ont été fouillées et entièrement documentées. Elles se développent entre des côtes comprises entre 170 m NGF et 172,50 m NGF.

De nombreux sondages ont été réalisés jusqu'à la base des fondations des maçonneries pour appréhender pleinement leur construction ainsi que la stratigraphie environnante. Ceci ayant permis de sonder en profondeur le substrat géologique et d'assurer l'absence de vestiges sous-jacents.

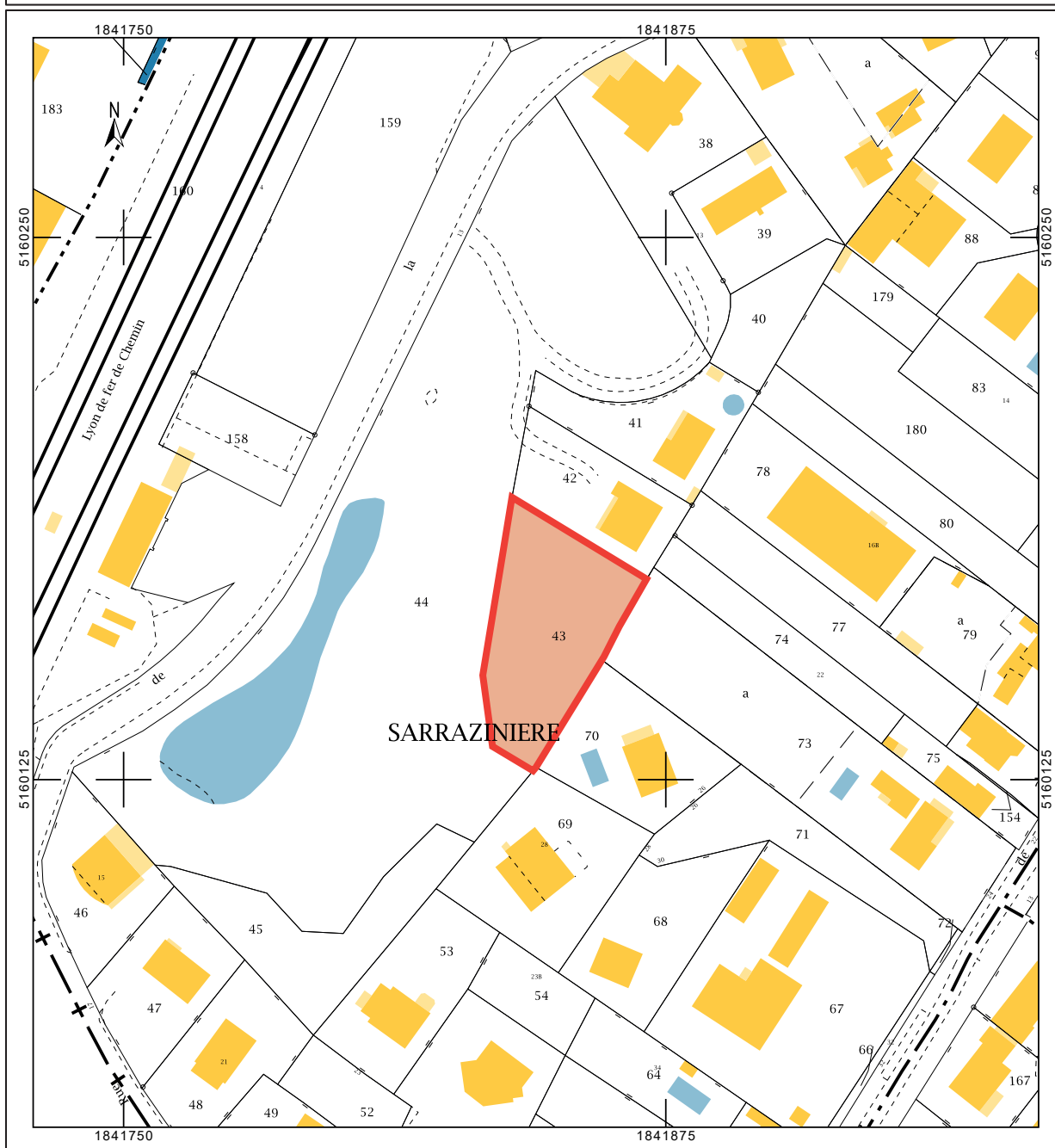
La *villa* se développe hors de l'emprise du projet et particulièrement à l'est dont une petite partie a été découverte lors de fouilles au début des années 70.

À la fin de l'intervention archéologique, à la demande de l'aménageur, le terrain a été laissé en l'état et sécurisé avec du filet de chantier ainsi que des panneaux de signalisation.

Extrait de la carte topographique au 1/250 000^e

Extrait du cadastre

Département : RHONE Commune : SEREZIN-DU-RHONE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF du Rhône PTGC 165 Rue Garibaldi 69401 69401 LYON CEDEX 03 tél. 04 78 63 33 00 -fax 04 78 63 30 20 ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
Section : AO Feuille : 000 AO 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1500 Date d'édition : 25/07/2019 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



Copie de l'Arrêté de prescription

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de fouille archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 13 rue de la Sarrazinière », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT : RHONE
COMMUNE : SEREZIN-DU-RHÔNE
Lieu dit ou adresse : 13 Rue de la Sarrazinière
Cadastre : Section : AO, Parcelle(s) : 43p

Réalisé par : SAS PRIMALOGÉ (Ex. SARAZINIÈRE 3)

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 1 250 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 - La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévu par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine. Cette habilitation ou cet agrément devra couvrir la période suivante (et) le domaine suivant : l'Antiquité.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifiques précité.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifiques précité.

Article 3 - La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R.523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat, daté et signé, mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine.

Article 4 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SAS PRIMALOGÉ et à la Communauté de communes du Pays de l'Azon.

Fait à Lyon, le 26/09/2017

Pour le préfet de région, le directeur régional
des affaires culturelles
et par délégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

FRÉDÉRIK LETTERLÉ



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Arrêté n° 2017-1052 Du 26/09/2017
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Henri-Michel COMET, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017 ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-306 du 18 juillet 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence à Monsieur Eric Buitel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Buitel, cette délégation est exercée par Madame Hélène Guicquero, directrice régionale adjointe des affaires culturelles, responsable du pôle « création, médias et industries culturelles », Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-08 du 19 juillet 2017, portant subdélégation à Monsieur Stéphane Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie, et à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel et à Mme Claudine Girardy-Caillet, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC06929416G0017, permis de construire, déposé par – SAS PRIMALOGÉ (Ex. SARAZINIÈRE 3) – pour le projet « 13 rue de la Sarrazinière » localisé à SEREZIN-DU-RHÔNE, transmis par la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 novembre 2016 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par l'INRAP - Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne remis au préfet de région le 6 juillet 2017 ;

Vu le passage en Commission Territoriale de la Recherche Archéologique les 13 et 14 septembre 2017 ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique et susceptibles d'affecter des vestiges datant de l'Antiquité ;

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique.

Annexe 2 à l'Arrêté n° 2017-1052 du 26/09/2017
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille archéologique préventive sise à :

RÉGION : AUVERGNE-RHONE-ALPES, DEPARTEMENT : RHONE
COMMUNE : SEREZIN-DU-RHONE
Lieu dit ou adresse : 13 Rue de la Sarrazinière
Cadastre : Section : AO, Parcelle(s) : 43p, relative au projet d'aménagement « 13 rue de la Sarrazinière »

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2017-1052 du 26/09/2017, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après

DONNEES SCIENTIFIQUES :

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES :

Objectifs scientifiques :

Des découvertes faites, dans les années 70, au lieu-dit « Sarrazinière », situé à cheval entre les communes de Ternay et de Sérézín-du-Rhône, attestent la présence d'un établissement romain dans ce secteur. La nature des vestiges mis au jour, dont des mosaïques, plaide pour la présence d'une villa romaine située sur la terrasse dominant le Rhône, à proximité immédiate du compendium, axe routier majeur menant de Vienne à Lyon. Ces découvertes ont été faites dans le terrain mitoyen des parcelles du présent projet.

Lors de la construction de la gare de Sérézín, en 1853, soit à l'ouest du projet, d'autres vestiges liés à cette villa, ont été mis au jour. La découverte d'une inscription funéraire semble indiquer la présence passé d'un cimetière privé de la famille de *P. Pompius Carpus*, sans doute propriétaire du domaine. A l'extrémité nord du château, rue de la Sarrazinière, la carte archéologique mentionne la découverte dans les années 80 de socles de pièces de monnaie associées à des thermes.

Enfin, une canalisation, destinée à alimenter en eau la villa, a été mise au jour en 2004 sur un terrain situé au lieu-dit « Les Lardières » juste au sud de l'emprise du projet.

Quelques tombes datées des Vile et VIII siècles ont été fouillées à moins de 500 mètres au sud de la villa romaine. Un habitat correspondant à ce site funéraire pourrait être installé à l'emplacement du site antique. La mention au Xe siècle, dans plusieurs chartes monastères de Cluny, d'une *villa Cistrinano*, Cistrarino ou encore Cistrano ferait référence au même site.

Le diagnostic archéologique a été réalisé au 13, rue de la Sarrazinière, dans le parc du château d'époque Napoléon III. Ce parc, présente un fort perdatage est-ouest, est classé en zone EBC (espace boisé classé). L'opération a été réalisée en amont de la construction de trois immeubles, dont deux seront construits sur des garages souterrains. Dans le cadre de ce projet, deux permis de construire ont été déposés. Un diagnostic a permis de traiter ces deux dossiers, tout en faisant l'objet de deux rapports différents. L'opération menée dans le cadre du premier permis portant sur 2 futurs immeubles, situé au nord du projet, s'est révélée négative. Seules des perturbations d'époque contemporaine, liées à la construction du château, ont été mises en évidence.

Les sondages réalisés dans le cadre de l'autre opération, sur la partie sud et est du projet, a révélé des vestiges d'un habitat antique, dans le secteur le plus à l'est et le plus élevé en altitude. Au total, 5 murs ont été mis en évidence, issus probablement de 2 états de construction différents. Plusieurs d'entre eux présentent des encuils. Par ailleurs, un des murs est contemporain d'un niveau de sol en mortier de tuileau, supportant encore un morceau de mosaïque noire et blanche. Ce dernier découvert en limite de sondage se poursuit au delà de la paroi du sondage.

L'ensemble des vestiges a été découvert à une profondeur située entre de 0,16 et 0,45 m sous le sol actuel. Tous les vestiges sont installés dans une couche de tess, stériles de toute trace d'anthropisation antérieure. Des tessons de céramique antique datés du IIIe siècle ont été mis au jour dans la couche d'abandon. L'amplitude de l'occupation reste par contre encore inconnue.

La fouille assurera, par un décapage exhaustif de l'emprise figurant en annexe, une lecture complète en plan des vestiges. Leur interprétation devra aborder, outre leur chronologie et leur éventuel phasage, leur destination précise, en les incluant dans le schéma général d'organisation de l'établissement. Dans cette perspective, un plan de synthèse incluant les résultats des opérations menées dans ce secteur sera dressé. On cherchera également à replacer le site dans le contexte d'occupation antique plus large des bords du Rhône, aux abords de Vienne.

Principes méthodologiques

L'intervention archéologique sur le site du 13, rue de la Sarrazinière à Sérézín-du-Rhône se déroulera en respectant la méthodologie suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : RHONE
Commune : SEREZIN-DU-RHONE

Section : AO
Feuille : 000 AO 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 04/09/2017
(fouissu notaire de Paris)
Coordonnées en projection : SCS930246
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

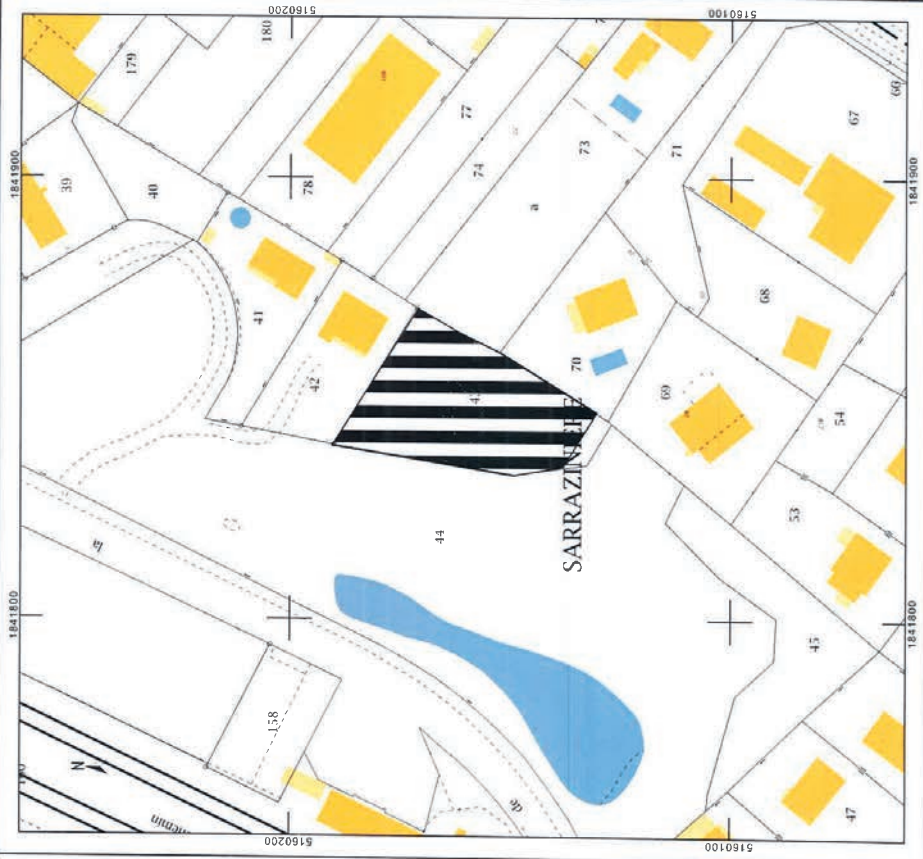
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Lyon Estrieux, Corbail 69401
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 63 33 00 - fax 04 78 63 30 20
pige:690.lyon@dfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé à

l'arrêté n° 2017-1052

Le 26/09/2017



Le décapage à la pelle mécanique devra être réalisé sur l'intégralité de l'emprise délimitée sur le plan annexé, afin de procéder au relevé planimétrique de l'ensemble des structures.

Toutes les structures doivent être fouillées complètement, avec un relevé stratigraphique systématique. Les structures isolées ou non organisées le seront également afin de vérifier leur nature exacte. Les structures construites devront faire l'objet d'un relevé précis pour définir leurs différents états de construction. Un relevé pierre à pierre sera réservé aux secteurs clés pour la compréhension du site et à quelques points représentatifs de l'aspect général des maçonneries. Le démontage des sols en mortier, voire des murs, s'avérera nécessaire. En ce qui concerne les espaces mosaïqués, la fouille sera aussi conduite jusqu'à la base de la stratification, le cas échéant après dépôt des tapis décorés.

La fouille devra s'attacher, par une approche stratigraphique fine, à la restitution de l'histoire de l'établissement antique. Il conviendra également de rechercher le maximum d'indices chronologiques, notamment par la recherche du plus large échantillon possible de mobilier. Une attention particulière devra être portée aux recoupements de structures pouvant apporter des indications de chronologie relative. Ces points de jonction devront être fouillés manuellement. Les remblais superficiels, ainsi que ceux utilisés pour la mise en place des structures constituées, pourront faire l'objet d'un échantillonnage afin d'apporter des éléments de datation des phases d'abandon du site.

L'étude du mobilier fera l'objet d'un soin particulier pour préciser la nature des différents espaces du site et la datation de ces différentes phases d'utilisation, avec une présentation iconographique des objets datant. Les résultats seront restitués sous la forme d'un plan général des structures dans les sondages sur fond cadastral et sur plan masse du projet.

Le projet d'intervention de l'opérateur devra préciser :

- les modalités de décapage, le détail de leur mise en œuvre et les engins utilisés ;
 - le mode d'enregistrement des données (mobilier inclus) ainsi que le détail de leur mise en œuvre. Les systèmes d'enregistrement utilisés seront libres de droit ;
 - la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes) ;
 - la prise en compte des données paléo-environnementales ;
 - un planning détaillé de la réalisation de la phase terrain.
- Il conviendra de prévoir l'éventualité d'une interruption de la fouille le temps nécessaire à la définition des modalités de dépôt de mosaïques et leur mise en application par un atelier spécialisé.

Hors décapage, la durée minimale de la fouille sera de 40 jours ouvrés pour une équipe de l'ordre de 5 personnes. La phase post-fouille devra représenter au moins 70% du nombre de jours/hommes global de l'opération.

Tout au long de la phase terrain, l'opérateur prendra, en accord avec le maître d'ouvrage, les mesures nécessaires permettant d'éviter le pillage du site (barrières, panneaux, surveillance...).

- Précisions quant au mode d'enregistrement des données :
 - . les relevés graphiques seront localisés sur un plan ;
 - . la cote d'apparition des vestiges sera indiquée ;
 - . l'épaisseur des terres décapées figurera sur les coupes ;
 - . les limites de fouille seront géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral ;
 - . tous les plans et coupes apparaîtront à une échelle lisible ;
 - . les niveaux seront rattachés aux altitudes NGF.

L'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires. A cet effet, il fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et le lieu provisoire de conservation sera attachée à chacun d'entre eux. La Drac (Service régional de l'archéologie) sera informée de tout mouvement de mobilier.

Analyses et travaux en laboratoire : le projet d'opération archéologique décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention. L'opérateur prévoira dans son projet des prélèvements dans l'optique de datations radiocarbone. Ces dernières seront soumises à la validation du SRA.

Durant la phase terrain, l'opérateur fournira une fiche hebdomadaire d'avancement du chantier, avec plan mis à jour et photo si nécessaire. Un plan général des vestiges sera dressé dès l'achèvement du décapage. A l'issue de la phase terrain un projet de programmation des moyens prévus pour la phase post-fouille (compétences, planning) sera transmis au SRA.

AGREMENT DE L'OPERATEUR : En fonction des objectifs décrits ci-dessus, l'opérateur sera agréé pour la période suivante : Antiquité.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE : Il s'agira d'un archéologue spécialiste de l'Antiquité.

DURÉE PRÉVISIBLE DE L'OPÉRATION ET COMPOSITION INDICATIVE D'ÉQUIPE :

Hors décapage, la durée minimale de la fouille sera de 40 jours ouvrés pour une équipe de l'ordre de 5 personnes. La phase post-fouille devra représenter au moins 70% du nombre de jours/hommes global de la phase terrain.

RAPPORT DE FOUILLE : délai prévisionnel de remise : 12 mois

Fait à Lyon, le 26/09/2017

le directeur régional des affaires culturelles, et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Pour le préfet de région,
Frédéric Lefterlé

Copie de l'Autorisation de fouille

REÇU 28 FEV. 2019

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet de région

à Madame Camille NOUET
ARCHEODUNUM

Lyon, le **25 FEV. 2019**

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par :
Emmanuelle BOISSARD
emmanuelc.boissard@culture.gouv.fr
Références : 20191638/EB/LD


Objet : Notification d'arrêté d'autorisation de responsable scientifique de fouille archéologique préventive
Références : SEREZIN-DU-RHONE (RHONE), 13 rue de la Sarrazinière
PC06929416G0017, code d'opération : 2213300
P.J. : Arrêté n° 2019/222 du 25 février 2019 portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

Madame,

J'ai l'honneur de vous notifier votre désignation en qualité de responsable scientifique de l'opération de fouille préventive préalable au projet d'aménagement visé en référence. Vous trouverez ci-joint la décision relative à cette désignation. Cette opération sera réalisée sous le contrôle scientifique et technique de mes services, qui pourront notamment réaliser des visites de contrôle ou réunions de chantier, dans les conditions fixées aux articles R 523-60 et R. 523-61 du code du patrimoine. Je vous rappelle que, aux termes de l'article R 523-22 du code du patrimoine, vous êtes mon interlocuteur et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique pendant toute la durée de celle-ci. A ce titre, vous veillerez au respect des objectifs scientifiques de la prescription et à la mise en œuvre du projet d'intervention de l'opérateur validé par mes soins. Vous êtes tenue d'assurer la conduite effective de l'opération et votre présence sur le terrain est donc indispensable. Conformément à l'article L. 546-1 du code du patrimoine, vous avez l'obligation, sous le contrôle scientifique et technique de mes services, d'assurer la conservation des biens archéologiques mis au jour et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en état pour étude. Vous veillerez en outre à informer sans délai mes services en cas de découverte exceptionnelle. Tout défaut de vigilance de votre part est susceptible d'engager votre responsabilité personnelle. Il vous appartient également de prendre les décisions relatives à l'établissement du rapport d'opération dont vous dirigerez la rédaction, dans le respect des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004. Enfin, je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause votre désignation. La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie


Karim GERNIGON

Le Centre de recherche 6 Quai Saint-Vincent 69283 Lyon Cedex 01
Téléphone 04 72 00 44 50 - Télécopie 04 72 00 44 57
<http://www.culture.gouv.fr/Drae-Auvergne-Rhone-Alpes/>

REÇU 28 FEV. 2019

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet de région
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 2019/222 du **25 FEV. 2019**
portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;
Vu l'arrêté du 3 janvier 2019 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la Société Archeodunum SAS à réaliser des fouilles préventives ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-408 du 5 décembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;
Vu l'arrêté n° 2018-14 du 24 décembre 2018 portant délégation en matière d'attributions générales à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoines et Monsieur Stéphane Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation est donnée à M. Karim Gernigon, conservateur régional de l'archéologie, à Mme Marie-Agnès Gaidon-Burnuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à M. François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;
Vu le dossier enregistré sous le n° PC06929416G0017, permis de construire, déposé par – VILOGIA LYON – pour le projet « 13 rue de la Sarrazinière » localisé à SEREZIN-DU-RHONE ;
Vu l'arrêté n° 2019-199 du 19 février 2019 modifiant l'arrêté 2017-1052 du 26 septembre 2017 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive ;
Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Est en date du 13 septembre 2017 ;
Vu la demande d'autorisation reçue en préfecture de région le 31 janvier 2019 ;
Vu la proposition de désignation d'un responsable scientifique d'opération par Archeodunum SAS ;
Considérant que le contrat transmis à l'appui de la demande d'autorisation permet de réaliser la fouille prescrite le 26 septembre 2017 et modifiée le 19 février 2019.

ARRÊTE

Article 1. - L'opération de fouille d'archéologie préventive susvisée est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagement susvisé, situé comme suit :

- DEPARTEMENT : RHONE
COMMUNE : SEREZIN-DU-RHONE
Lieu dit ou adresse : 13 Rue de la Sarrazinière
Cadastré : Section : AO, Parcelle(s) : 43p

Réalisé par : VILOGIA LYON.

Article 2 - Madame Camille NOUET, est désignée responsable scientifique de l'opération de fouille d'archéologie préventive. L'opération est enregistrée sous le code : 2213300.

Article 3 - Archeodunum SAS exécutera la fouille conformément aux prescriptions imposées par les services de l'Etat, selon les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques qu'il a fixés et ce, sous le contrôle de ses représentants.

Article 4 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : VILOGIA LYON, Madame Camille NOUET, Archeodunum SAS.

Fait à Lyon, le

25 FEB. 2019

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie



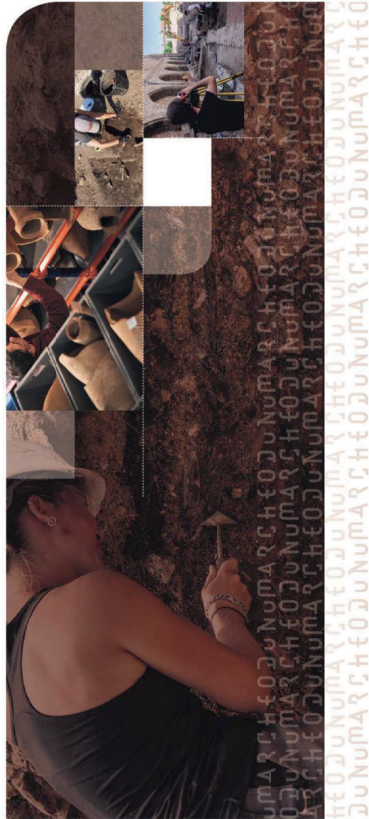
Karim GERNIGON

Copie de l'extrait du projet Scientifique d'Intervention

Archeodunum | n°2018_10_15

Fouilles archéologiques préventives Sérézin-du-Rhône, « 13 rue de la Sarrazinière »

Projet Scientifique d'Intervention



➤ **Aménageur**
Villogia
27, rue Flandin
69003 Lyon

➤ **Opérateur archéologique :**
Archeodunum SAS
500, rue Juliette Récamier
69970 Chaponnay



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

2 | Archeodunum | Projet Scientifique d'Intervention n°2018_10_15_FP

Affaire suivie par François Prioux - Tél. 06 88 09 01 55 – fprioux@archeodunum.fr - 15/11/2018

Affaire suivie par François Prioux - Tél. 06 88 09 01 55 – fprioux@archeodunum.fr - 15/11/2018

Partie A - DONNÉES GÉNÉRALES	5
Partie B - ORGANISATION DE L'OPÉRATION	8
1. Calendrier prévisionnel.....	8
2. Phase 1 - Préparation de l'opération.....	9
2.1. Prestations et moyens.....	9
2.2. Installations et chantier.....	10
3. Phase 2 - Le décapage mécanique.....	10
3.1. Données techniques.....	10
3.2. Aspects méthodologiques.....	10
3.3. Gestion des stocks.....	11
3.4. Moyens mécaniques.....	11
4. Phase 3 - La fouille archéologique.....	11
4.1. Contexte géographique et archéologique.....	11
4.1.1. L'antiquité.....	11
4.1.2. Le Moyen Âge.....	12
4.2. Les apports du diagnostic.....	13
4.3. Rappel des objectifs de la fouille.....	13
4.4. Méthodologie.....	13
4.5. Documentation et enregistrement.....	14
4.6. Gestion du mobilier.....	16
4.7. Moyens humains.....	16
4.8. Mécanisation des fouilles.....	16
4.9. Réunions de chantier et journal de chantier.....	17
5. Remise en état.....	17
6. Phase 4 - La post-Fouille (La phase de traitement des données).....	18
6.1. Consolidation des données.....	18
6.2. Traitement du mobilier et des prélèvements.....	18
6.3. Études spécialisées.....	18
6.4. Moyens pour analyses.....	18
6.4.1. Études paléoenvironnementales.....	18
6.4.2. Analyses archéométriques.....	19
6.5. Synthèse scientifique.....	19
6.6. Mise en forme et édition du rapport.....	19
6.7. Moyens humains.....	19
7. Livrables.....	20
Partie C - Sécurité, hygiène et protection de l'environnement	21
8. Signalisation et sécurité sur le chantier.....	21

9. Prévention des risques professionnels.....	22
10. Hygiène, gestion des nuisances et protection de l'environnement.....	22
Partie D - Communication	23
et valorisation	23
11. Pendant la phase d'acquisition.....	23
12. Pendant la phase de traitement.....	23
ANNEXE 1 – CV de l'équipe scientifique	24
ANNEXE 2 – Agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive	77
ANNEXE 3 – Les mosaïques de Sérézin-du-Rhône : Exposition au Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-En-Gal – Vienne du 17/03/2015 au 30/08/2015	80
ANNEXE 4a – Proposition de planning général – Phase 1 : Préparation	83
ANNEXE 4b – Proposition de planning général – Phases 2, 3 et 4 : Décapage, Fouille et Post-Fouille	87

Partie A - DONNÉES GÉNÉRALES

Réalisation de fouilles archéologiques préventives à SEREZIN-DU-RHONE (69) – 13 RUE DE LA SARRAZINIÈRE

Objet de la consultation

Réalisation de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de construction d'un collectif de logements, situé sur la commune de SEREZIN-DU-RHONE (69).

Maitrise d'ouvrage

Vilogia
27, rue Flandin
69003 Lyon

Localisation du site

13, rue de la Sarrazinière (fig. 2 et 3).

Durée du marché : 14 mois, 2 semaines et 3 jours comprenant :

- Phase 1 - préparation : 10 jours ouvrés ;
- Phase 2 - décapage : 2 à 3 jours ouvrés,
- Phase 3 - fouille archéologique : 40 jours ouvrés ;
- Phase 4 - post-fouille (traitement des données) : 12 mois.

Arrêté préfectoral portant prescription de fouille archéologique

2017-1052 du 26 septembre 2017 (fig. 1).

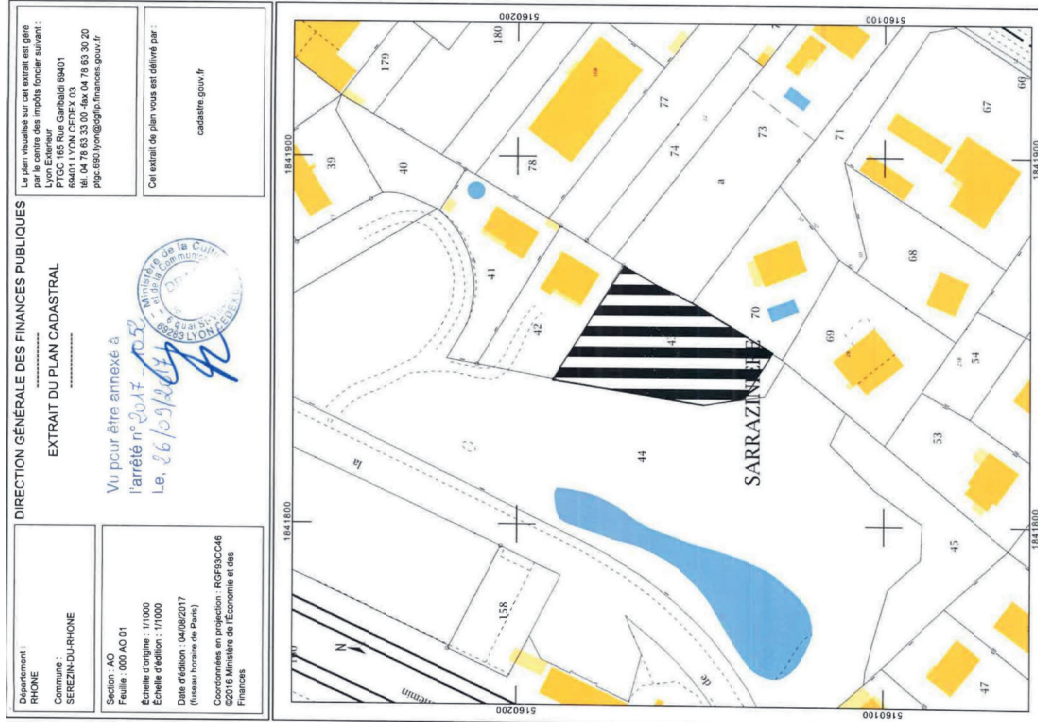


Fig. 01 : Plan figurant les zones de fouilles archéologiques annexé à l'arrêté préfectoral n°2017-1052 du 26 septembre 2017

Partie B - ORGANISATION DE L'OPÉRATION

1. Calendrier prévisionnel

Selon le cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral 2017-1052 du 26 septembre 2017, la durée du contrat est fixée à **14 mois, 2 semaines et 3 jours**.

Cette durée comprend 4 phases :

- Préparation de l'opération (Hors délais d'exécution) : **10 jours ouvrés** (PSI art. 2) ;
- Décapage mécanique pour atteindre le toit des vestiges : **2 à 3 jours ouvrés** (PSI art. 3.) ;
- Fouille archéologique : **40 jours ouvrés** (PSI art. 4) ;
- Réalisation du rapport final d'opération : **12 mois cf.** (PSI art 6) ;

Compte-tenu des disponibilités de notre équipe scientifique et des impératifs calendaires mentionnés dans le dossier de la consultation, la société ARCHEODUNUM SAS est en mesure de débuter le décapage mécanique le **01 avril 2019 voir le 25 mars**, sous couvert de l'obtention de l'autorisation de fouille à cette date, et après signature du PV de démarrage de chantier. Dans ce cadre, la période de préparation débuterait le **18 mars 2019 voir le 11 mars 2019 (voir Annexe 4a)**.

Conformément au cahier des charges du Service régional d'archéologie d'Auvergne-Rhône-Alpes, nous proposons que le décapage mécanique se déroule en amont de la fouille sur une période de **2 à 3 jours ouvrés**. La fouille archéologique débutera à l'issue de ce décapage pour une durée de **40 jours ouvrés**. L'équipe scientifique sera composée de **5 personnes** en moyenne, dont le responsable d'opération et son adjoint.

Selon ce calendrier, la fin de la fouille peut être envisagée au plus tard pour le **28 mai 2019**, et une libération définitive des terrains après évacuation des installations de la base de vie le **29 mai 2019 (voir Annexe 4b)**.

Nous rappelons toutefois que ce calendrier prévisionnel est contingenté par les délais d'instruction du dossier par les services de l'État.

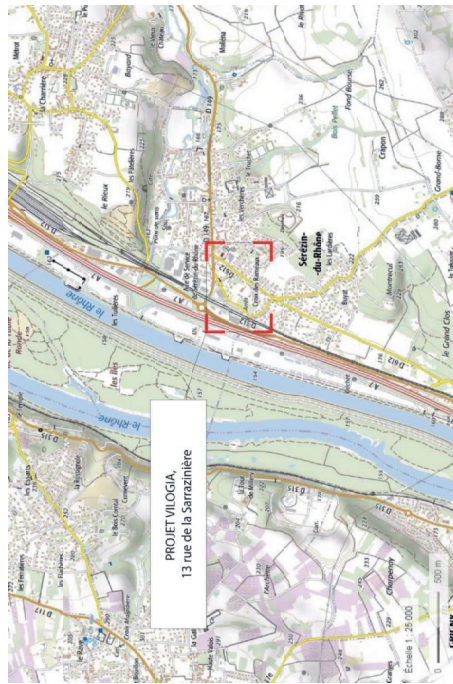


Fig. 02 : Localisation de l'intervention sur un fond de carte IGN à l'échelle 1/25000^e - fond de carte : géoportail.fr



Fig. 03 : Localisation de l'intervention sur un fond cadastral et photo aérienne, échelle 1/25000^e - géoportail.fr

2.2. Installations de chantier

Notre proposition repose sur l'installation de la base de vie durant la période de préparation pour une durée de **68 jours calendaires**. Elle comprendra (fig. 04) :

- Un **bungalow bureau équipé et chauffé** (qui sera mis à disposition du CSPS et du Maître d'ouvrage conformément à l'article 4.2.1 du CCAAP) ;
- Un **bungalow réfectoire équipé et chauffé** ;
- Un **bungalow vestiaires (Homme/Femme) scindé en deux, équipé et chauffé** ;
- Un **conteneur de 32 m³** ;
- **Deux toilettes chimiques avec entretien hebdomadaire** ;
- **Une cuve à eau de 1000 litres** ;
- **Le raccordement électrique des installations**.

3. Phase 2 - Le décapage mécanique

3.1. Données techniques

Le décapage initial a pour objectif de retirer, sur l'ensemble de l'emprise prescrite (soit 1250 m²), toutes les terres de recouvrement jusqu'à atteindre le toit des vestiges.

D'après les éléments exposés dans le rapport de diagnostic, le volume total de terres à décapier initialement a été estimé à **380 m³ non foisonnés** soit **515 m³ foisonnés**.

ZONE	Superficie (m ²)	Epaisseur moyennes de recouvrement	Estimation m ³ (non foisonné)
Replat	801	0,25	200
Pente	449	0,40	180
TOTAL	1250		380

3.2. Aspects méthodologiques

Le décapage sera réalisé ici à l'aide d'une pelle mécanique chenillée de 15 tonnes équipées d'un **godet de curage de 2 m de large**, placée sous la surveillance de deux archéologues (dont le responsable d'opération). D'une durée de **2 à 3 jours ouvrés**, il sera réalisé par passes successives jusqu'à atteindre le toit des vestiges. Ils seront marqués dès leur mise au jour à l'aide de traceurs fluo, et rapidement numérotés et étiquetés.

Les travaux seront pris en charge par le sous-traitant de l'opérateur Archeodunum SA. L'entreprise contactée lors de l'élaboration du projet scientifique d'intervention est l'entreprise **Molina - Travaux Publics**, avec laquelle nous travaillons régulièrement dans la région Lyonnaise (Saint-Romain-en-Gal ou encore Sainte-Colombe). Rappelons tout de même, que le conducteur d'engin devra être rompu à la pratique du décapage archéologique.

2. Phase 1 - Préparation de l'opération

2.1. Prestations et moyens

La phase de préparation, hors délais d'exécution, couvrira une **période de 10 jours ouvrés**. Elle comprendra la réalisation des travaux suivants (**4 jours/homme**) :

- Démarches administratives (DICT, rédaction du PPSPS...)
- Abattage des arbres et débroussaillage des arbres de la parcelle et évacuation du bois ;
- Installation de la base de vie ;
- Approvisionnement en outillage de la base de vie ;
- Piquetage des emprises ;
- Préparation scientifique de l'intervention ;
- Mobilisation des effectifs.

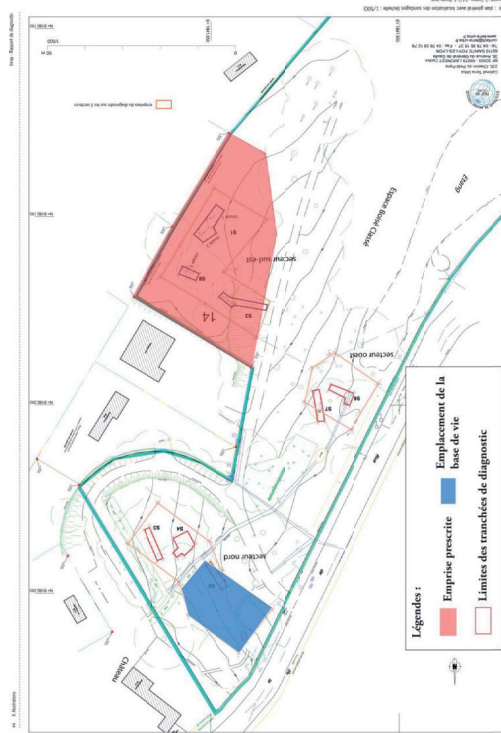


Fig. 03 : Plan figurant l'aire de fouille prescrite, les sondages au diagnostic et l'emplacement théorique de la base de vie et de ses éléments.

En 1982, des socles de piédestaux associés à des thermes étaient encore visibles à l'extrémité nord du château, rue de la Sarrazinière. Plus récemment, des sépultures antiques associées à quelques structures fossoyées, avaient été découvertes Allée des Sâpins à Ternay (Blazot 2007).

4.1.2. Le Moyen Âge

Les textes du Haut Moyen Âge font mention du *Vicus Octavum*, qui est aussi bien associé à Saint-Symphorien-d'Ozon, qu'à Sérézin-du-Rhône (Ayala 2016). D'un point de vu archéologique, l'occupation médiévale du secteur se limite aux découvertes d'Alan MacCarthy effectuée lors d'un diagnostic, au 62 route de Sérézin-du-Rhône. Il s'agit d'une dizaine de sépultures du haut Moyen Âge (VIII^{ème} s. – X^{ème} s. apr. J.-C.), qui ont motivées l'émission d'une prescription de fouilles préventives.



Photo 01 : Mosaïque découverte dans la propriété de Mme Guyard et déposée par Robert Cassat. Cliché Daphine Rey – Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal et Vienna.

3.3. Gestion des stocks

Afin de respecter les consignes de l'aménageur nous proposons plusieurs options pour la gestion des déblais générés lors du décapage mécanique :

- Conservation des déblais (380 m³) sur les chemins situés au sud et en fond de parcelle cadastrale n° 44. N.B. L'opérateur Archeodunum SAS déconseille à l'aménageur cette option, la parcelle en question étant en zone boisée classée. Le poids des engins de chantier et des éventuels déblais étant très néfaste pour les réseaux racinaires des arbres (Confère Chiffrage A – « Base ») ;
- Evacuation de l'ensemble des déblais (380 m³) en décharge classe 3 (Chiffrage C – « Variante 2 »)

3.4. Moyens mécaniques

L'entreprise Molina – Travaux Publics engagera une pelle mécanique chenillée de 20 tonnes, doté d'un rétro godet de curage orientable de 2 m de large. Il mettra également à disposition un nombre de camions-bennes de type 8*4 suffisant pour mettre l'évacuation et la mise en décharge des déblais.

Total des moyens mécaniques engagés

Type d'engin	Nombre de jours engins
Pelle mécanique 20T	2 à 3
Camions 8*4	Autant que besoin

4. Phase 3 - La fouille archéologique

4.1. Contexte géographique et archéologique

Ce site se situe sur la commune de Sérézin-du-Rhône, qui est localisé à environ 15 km au sud de Lyon, en rive gauche du Rhône. Il prend place dans la propriété Raquidél, château construite en 1850, et plus particulièrement dans son parc, disposant d'un étang, d'un bois et de nombreux arbres ornementaux.

Cette opération s'inscrit dans un secteur géographique (couloir rhodanien) constituant un axe de communication majeur, propice au développement des occupations humaines.

Les découvertes archéologiques effectuées sur la commune de Ternay ou dans son environnement immédiat, concernent deux périodes chronologiques : l'Antiquité et le Moyen Âge.

4.1.1. L'antiquité

La RN7 qui longe la commune pourrait suivre le tracé Lyon-Vienne, mentionné par l'itinéraire d'Antonin, voie qui pourrait passer par la commune de Solaize ou celle de Sérézin-du-Rhône.

En 1853, lors de la construction de la gare de Sérézin, un habitat antique a été découvert à quelques mètres du mur du parc du château. Une mosaïque aurait été prélevée du site pour orner le sol du château, mais sans que cette information puisse être confirmée.

En 1972, à quelques mètres à l'ouest de la zone prescrite, 24 rue de Ternay, deux mosaïques ont été découvertes lors de la plantation d'arbres fruitiers. L'une d'entre elles, mesurant 43 m² a été déposée et se trouve aujourd'hui au musée de Saint-Romain-en-Gal. La fouille entreprise suite aux découvertes a permis d'observer des murs et des sols en mortier de tulleau (Photo 1 et Annexe 3).

4.2. Les apports du diagnostic

Le diagnostic, réalisé du 9 au 15 mai 2017 sous la direction de Stéphane Brouillaud (Inrap), a couvert une superficie de 146,6 m², soit **10,8 % de la surface accessible de l'ancienne parcelle 44 de la section AO du cadastre**.

Ce sont au total huit sondages qui ont été réalisés aux des emplacements des futurs immeubles. Les trois qui se sont révélés être positifs, sont à l'emplacement du futur projet Vlogia (S.1, S.2 et S.8). Les découvertes réalisées se rattachent, en totalité à la période antique. Il convient ici de faire le bilan des niveaux et structures archéologiques découverts dans les tranchées inscrites dans l'aire prescrite (fig. 01 et Fig. 04).

Les trois tranchées positives situées au sud-ouest des deux pavillons contemporains sont à l'origine de la présente prescription de fouilles archéologiques préventives. Elles ont fait apparaître un niveau de démolition antique daté du II^{ème} s. apr. J.-C. recouvrant cinq murs provenant vraisemblablement de deux états distincts de construction. Certains présentent des enduits et l'un est contemporain d'un niveau de sol en mortier de tuileau supportant un morceau de mosaïque noire et blanche. Cette dernière se poursuit au-delà de l'emprise du sondage 8.

Un premier lien peut être effectué avec les découvertes de 1972, situés dans le jardin privé attenant à la zone de fouilles prescrite. Il est possible que les maçonneries antiques découvertes dans ces sondages constituent le prolongement occidental du site déjà documentées il y a plus de 40 ans.

4.3. Rappel des objectifs de la fouille

Les objectifs de cette intervention ont été fixés par le Service régional de l'archéologie de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral n° 2017-1052 du 26 septembre 2017, portant prescription de fouilles archéologiques préventives. La prescription concerne une fouille intégrale du secteur prescrit de la parcelle AO43p, mesurant 1250 m².

Les objectifs mentionnés dans le cahier des charges sont les suivants :

- Effectuer un décapage exhaustif afin d'effectuer une lecture intégrale des vestiges découverts ;
- S'attacher à déterminer la chronologie de(s) occupation(s), le phasage des vestiges ainsi que leur destination précise autant que possible ;
- Inclure les vestiges dans le schéma général d'organisation de l'établissement, en effectuant notamment un plan de synthèse incluant l'ensemble des résultats des opérations menées dans le secteur ;
- Remplacer le site dans le contexte d'occupation antique des bords du Rhône, aux abords de la cité antique de Vienne.

4.4. Méthodologie

La fouille sera réalisée jusqu'au terrain naturel afin de documenter l'ensemble des phases d'occupation, de la plus récente à la plus ancienne.

À l'issue du décapage, permettant nettoyage et un inventaire des structures seront réalisés, suivi d'une levée topographique, permettant la réalisation d'un premier plan masse qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Conformément au cahier des charges, la fouille sera réalisée exhaustivement. Les structures seront fouillées manuellement (sauf exception : cf. infra) le mobilier intégralement prélevé et la documentation enregistrée.

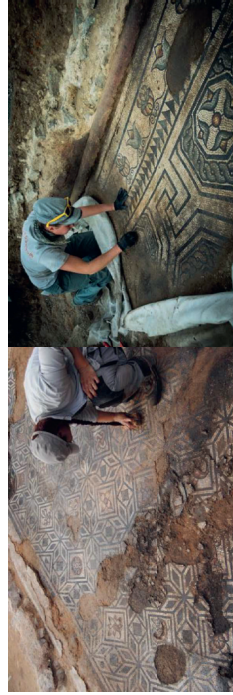
Toutes les structures mises en évidence seront photographiées en plan et feront l'objet soit d'un relevé graphique, soit d'une couverture photogrammétrique accompagnée de croquis descriptifs. Les liaisons stratigraphiques entre les maçonneries seront systématiquement documentées, de même que les techniques de construction, par la réalisation d'autant de coupes transversales que nécessaire. Le cas échéant, les fragments d'enduits peints en place seront photographiés et dessinés de manière à pouvoir en proposer une restitution graphique et spatiale. Les niveaux de sol, qu'ils soient aménagés ou non, seront fouillés minutieusement en plan et en coupe, afin de permettre un repositionnement du mobilier et une analyse précise de leurs techniques de mise en œuvre et de décoration (photos 2 et 3).

En ce qui concerne les mosaïques, l'opérateur se rapprochera du SRA afin de déterminer les modalités de dépose et d'échantillonnage ainsi que les conséquences sur le calendrier de l'opération. Afin de respecter le cahier des charges du SRA, Archeodunum SAS prévoit pour l'échantillonnage, la dépose de 10 m² de mosaïque (Atelier de Restauration de Mosaïques du musée de Saint-Romain-en-Gal - Pl. 1, fig. 05 et 06).

Les remblais (installation ou abandon) seront fouillés mécaniquement jusqu'à l'affleurement des vestiges sous-jacents, et un échantillonnage de mobilier datant sera réalisé afin de permettre une datation de la mise en place de ces remblais.

L'intervention d'un géomorphologue permettra l'étude des logs stratigraphiques. Cette étude aura pour objectif de documenter l'histoire du site avant et après l'arrivée des Hommes, de préciser le niveau d'apparition des vestiges et leur degré de troncature, ainsi que de contribuer à l'étude paléoenvironnementale. Cette dernière sera réalisée par le biais de prélèvements sédimentaires dans les structures en creux qui s'y prêtent a priori. On sera ainsi attentif à la présence de charbons, de sédiments hydromorphes ou de coquilles.

Le plan masse des vestiges sera régulièrement mis en jour en fonction de l'avancée des travaux. Il permettra de mettre en évidence l'organisation générale du site et les différentes phases de construction.



Photos 2 et 3 : Décapage de mosaïque sur le site du « Bourg » à Sainte-Colombe – Crédit : Archeodunum SAS - 2017

4.5. Documentation et enregistrement

L'ensemble des données de terrain sera enregistré sur tablette numérique à l'aide d'une base de données relationnelle développée sous le logiciel Filemaker Pro. Ces données seront sauvegardées

4.6. Gestion du mobilier

Le mobilier sera prélevé et enregistré par Fait, US et si nécessaire sondage, et trié par catégories. La mise en place d'un charriage pourra être envisagée pour le prélèvement du mobilier mis au jour sur les éventuels niveaux de sol. Les objets isolés (monnaies, objets métalliques, faune en connexion anatomique, céramiques écrasées en place...) seront géoréférencés par un point topographique.

4.7. Moyens humains

L'équipe sera composée d'un responsable d'opération spécialistes de l'Antiquité et de 4 techniciens de fouille (CV en annexe). D'autres membres viendront renforcer l'équipe ponctuellement : topographe et autres spécialistes si nécessaire. Ils pourront également être associés aux réunions de chantier, si leur présence s'avère nécessaire à la définition de la stratégie de fouille.

Cette phase sera réalisée pendant **42 jours ouvrés** (décapage compris), avec une équipe de **5 personnes** en moyenne (CV en annexe), pour un total de **204 jours/homme**, répartis de la manière suivante :

- Décapage : **4 jours/homme** répartis sur **2 jours ouvrés** ;
- Fouille des vestiges : **200 jours/homme** répartis sur **40 jours ouvrés**.

L'équipe se compose de :

- Un Responsable d'opération spécialiste de l'Antiquité : **Camille NOUET** ;
- L'équivalent de 4 postes de techniciens.

Intervenants ponctuels :

- Géomorphologue : **Geoffrey LEBLÉ** ;
- Topographe : **Guilhem TURGIS**.

Spécialistes (intervention si nécessaire) :

- Céramologue antique : **Amaury GILLES** ;
- Archéozoologue : **Sylvain FOUCRAS** ;
- *Instrumentum* : **Aurélie DUCREUX** ;
- Matériaux de construction : **Benjamin CLEMENT**.

L'équipe sera suivie administrativement durant la totalité de l'opération par un directeur de projet dédié (Bertrand Bonaventure) et scientifiquement par notre ingénieur antique (Mélanie Leffis).

4.8. Mécanisation des fouilles

Afin d'optimiser l'intervention de l'équipe scientifique, 1 mini-pelle de 5 tonnes interviendra en assistance au travail manuel durant **10 jours**. Elle pourra être déployée en deux fois afin de répondre au mieux, aux besoins des archéologues.

régulièrement. Sur demande, une version papier, sous forme de listings ou de fiches, peut également être fournie.

Dans la mesure du possible, les fours à pierres chauffés seront intégralement documentés par photogrammétries géoréférencées, accompagnées de croquis descriptifs (mise en œuvre, matériaux, cotes altimétriques). Pour le reste, les relevés de terrain seront réalisés sur papier millimétré ou sur calque (A4 ou A3), numérotés dans l'ordre de leur création. Les photographies seront réalisées à l'aide d'un appareil numérique compact (pour les photographies de travail) ou reflex (pour les photographies publiables).



Pl 01 - Clichés photographiques illustrant les différentes étapes de la dépose d'une mosaïque par l'Atelier de Restauration de Mosaïques du Musée de Saint-Romain-en-Gal - Site du « Bourg » à Saint-Colombe – Crédit : Atelier de Restauration de Mosaïques du Musée de Saint-Romain-en-Gal - 2017

4.9. Réunions de chantier et journal de chantier

Des réunions de chantier seront régulièrement fixées, faisant intervenir le maître d'ouvrage, le SRA et l'opérateur. Au moins quatre réunions seront réalisées : à la fin du décapage, un mois avant la fin de la fouille, à la signature du PV de fin de chantier et à la fin de la remise en place des terres.

De même, le responsable d'opération informera chaque semaine, par un compte-rendu écrit, le Conservateur régional de l'archéologie et le maître d'ouvrage du déroulement de l'opération et de l'avancée du chantier, en signalant systématiquement les travaux réalisés dans la semaine, les découvertes remarquables, les délais d'exécution des travaux et les éventuels problèmes pouvant impacter le calendrier de l'opération. Ce compte-rendu hebdomadaire sera accompagné du plan masse actualisé et, si nécessaires, de photographies illustrant le propos. Il sera transmis conjointement au maître d'ouvrage, à l'assistant à maîtrise d'ouvrage et au Service régional de l'archéologie.

5. Remise en état

A la demande de l'aménageur, plusieurs cas sont envisagés en ce qui concerne le devenir de la fouille. Pour ce faire, l'opérateur :

- Cas C1 : « Les fouilles se trouvent en dehors de l'emprise du bâtiment et de son infrastructure » - Demande : Chiffrage du remblaiement avec compactage des terres conformément aux caractéristiques du terrain actuellement en place ;
- Cas C2 : « Les fouilles se trouvent dans l'emprise du bâtiment :
 - Cas C2.1 : « La profondeur des fouilles dans la hauteur de l'infrastructure du projet (1 seul niveau de sous-sol)
 - Demande : Chiffrage de l'évacuation des terres excavées ainsi que des sujétions de maintien des talus en place sur le long terme ;
 - Cas C2.2 : « La profondeur des fouilles est supérieure à la hauteur de l'infrastructure »
 - Demande : Chiffrage du remblaiement, compactage des terres compatible et conforme aux données de la GZAVP établie par EQUATERRE et joint au présent dossier

Archeodunum SAS a utilisé les plans d'aménagement du bâtiment 3 présents dans le DCE. De fait, deux zones ont été déterminées, l'une de 229 m² correspondant à l'emprise du bâtiment sur sous-sol et l'autre de 146 m² correspondant aux abords.

Au vu des différents éléments à notre disposition, plans du projet, rapport de diagnostic archéologique, rapport d'EQUATERRE, Archeodunum SAS tient à signaler que sur l'emprise prescrite, les fouilles n'ont pas au-delà des côtes du fond de projet, excluant de fait un quelconque remblaiement sur la partie concernée par les infrastructures. De plus le coût de l'évacuation de la totalité des déblais est prévue dans le chiffrage C – « Variante 2 ». De fait les Cas C2.1 et C2.2 nous semblent caduques. C'est pour cette qu'ils sont sans montant financier sur notre devis « Cas C1, C2.1 et C2.2 ».

En ce qui concerne le Cas C1, nous prévoyons sur les abords sur bâtiment un retour des matériaux sur site avec compactage. Deux tests de plaque seront effectués (partie pente et partie replat).

6. Phase 4 - La post-Fouille (La phase de traitement des données)

6.1. Consolidation des données

Les données enregistrées dans la base de données seront vérifiées, que ce soit en termes de fond (cohérence, interprétation...) ou de forme (orthographe, syntaxe...). Les relevés seront également vérifiés (points topographiques, altitudes, numérotations...) et intégralement mis au net sous le logiciel Adobe Illustrator pour ensuite intégrer le plan masse. Si nécessaire, un SIG sera mis en place pour faciliter le traitement des données.

6.2. Traitement du mobilier et des prélèvements

Le mobilier archéologique (céramique, faune, lithique...) sera lavé, séché, conditionné selon les normes édictées par le SRA et inventorié avant d'être réparti entre les différents spécialistes. Après sélection, les prélèvements sédimentaires seront tamisés selon un protocole permettant un premier tri des éléments organiques (flottation + tamisage classique). En fonction des résultats de ce tamisage, plusieurs types d'études pourront être envisagés (carpologie, anthracologie, malacologie...). Les éventuels prélèvements destinés à une étude palynologique seront conservés au réfrigérateur jusqu'à l'étude.

6.3. Études spécialisées

Les études de mobilier seront réalisées par des spécialistes de chaque catégorie. Le mobilier céramique sera intégralement inventorié selon les normes en vigueur (nombre de restes et nombre minimum d'individus). Les formes typologiquement identifiables seront dessinées et accompagneront les argumentaires chronologiques. La faune sera également systématiquement inventoriée (identification des espèces, poids des restes et nombre de restes). En fonction des quantités mises au jour, une étude plus poussée pourra être mise en œuvre (âges d'abatage, état sanitaire des animaux, consommation carnée...). Les monnaies et le petit mobilier seront l'objet a minima d'un inventaire, qui pourra aller jusqu'à l'étude exhaustive si le corpus le permet. Les éléments les plus pertinents seront dessinés ou photographiés. Enfin, l'étude des autres catégories (verre, scories, terres cuites architecturales...) sera envisagée en fonction de la pertinence scientifique des corpus.

6.4 Moyens pour analyses

Les choix des études à réaliser seront déterminés en accord avec le SRA, en fonction de la qualité des échantillons et de la pertinence des problématiques scientifiques. Notre enveloppe forfaitaire pour ces analyses prévoit 5 datations 14C et des moyens pour d'autres analyses complémentaires.

6.4.1. Études paléoenvironnementales

En fonction des potentialités du terrain, des études paléoenvironnementales seront engagées, soit sur la base des prélèvements réalisés sur le terrain, soit par le biais d'une intervention de spécialistes pendant la fouille. Ces analyses auront pour objectif la restitution du cadre naturel, des contraintes topographiques ou encore de l'alimentation végétale.

6.4.2. Analyses archéométriques

Des analyses radiocarbone pourront être réalisées pour les structures pas ou mal datées par le mobilier. Ces analyses seront réalisées en priorité sur les ossements, les graines, et éventuellement les charbons de bois après sélection par un anthracologue pour éviter la datation de vieux bois.

6.5. Synthèse scientifique

Sur la base des données enregistrées sur le terrain et consolidées en post-fouille, la synthèse scientifique poursuivra les objectifs suivants :

- Passage du site, en fonction des données stratigraphiques et des études de mobilier. Ce passage permettra de séquencer l'évolution du site et de son organisation, de son origine à son abandon ;
- Description et analyse des structures, en tâchant de cerner les traits marquants pour chaque phase et les grandes tendances dans l'organisation du site, notamment en termes de fonction des espaces et de leur évolution ;
- Réalisation d'une synthèse générale, avec mise en contexte géographique et chronologique.

6.6. Mise en forme et édition du rapport

Mise en forme et édition du rapport, selon les normes fixées par l'arrêté du 27 septembre 2004 et publiées au Journal Officiel le 14 octobre 2004, et en fonction de recommandations du service régional d'archéologie.

6.7. Moyens humains

La poste-fouille sera en tranche ferme sera réalisée pendant une durée de **12 mois**, avec une équipe calibrée en fonction des besoins. Le volume dédié à cette phase sera équivalent à **142 jours/homme**.

L'équipe scientifique comprendra :

Coordination et rédaction du rapport :

- Responsable d'opération antiquisant : **Camille NOUET** ;

Études spécialisées :

- Topographie : **Guilhem TURGIS** ;
- Géomorphologie : **Geoffrey LEBLÉ** ;
- Céramologie : **Amaury GILLES** ;
- Archéozoologie : **Sylvain FOUCRAS** ;
- Petit mobilier : **Aurélien DUCREUX** ;
- Numismatique : **Julien COLLOMBET** ;
- Matériaux de construction : **Benjamin CLEMENT**.

Etape	Poste	Nb de jours
Coordination/rédaction Post-fouille technique	Responsable d'opération	40
	Consolidation des données	5
	Lavage tamisage	10
	DAO	20
Études spécialisées	Description des vestiges	20
	Topographie	2
	Géomorphologie	5
	Céramologie	12
	Archéozoologie	8
	Petit mobilier	10
TOTAL	Autres études	10
		142

Répartition prévisionnelle des jours de post-fouille

Dans le détail, la répartition des jours entre les responsables et les spécialistes pourrait être faite de la manière suivante (quantités indicatives sujettes à modification) :

7. Livrables

Outre les comptes-rendus hebdomadaires durant la fouille et mensuel durant la post-fouille, l'opérateur livrera au maître d'ouvrage deux documents.

Il s'agit tout d'abord d'un relevé topographique géoréférencé des décaissements effectués pendant les fouilles. A la fin de la post-fouille, le rapport final d'opération sera remis au service régional de l'archéologie en **6 exemplaires dans un délai de 12 mois**. L'opérateur transmettra la preuve de dépôt de ce document au service régional de l'archéologie.

2



Textes, figures et planches

› *Textes*



1 - PRÉSENTATION

Ce rapport présente les résultats d'une fouille réalisée au printemps 2019 sur un site antique situé sur la commune de Sérézin-du-Rhône (Rhône), au nord-ouest du village, au « 13 rue de la Sarrazinière » (**fig.01** et **02**). Le site, d'une emprise totale de 1 250 m², est situé dans le parc d'un château d'époque Napoléon III, sur la rive gauche du Rhône et à l'est de la gare ferroviaire de la ville (**fig.03**). Cette fouille préventive a été réalisée préalablement à un projet de construction d'immeubles avec garages souterrains par l'aménageur lyonnais Vilogia. Le diagnostic réalisé à cette occasion par Stéphane Brouillaud (INRAP) en mai 2017 concernait une emprise plus importante dont les parcelles AO44 et AO43 faisaient partie. Les sondages effectués sur la parcelle AO44 s'avérant négatifs, seule la parcelle AO43 a été prescrite. L'intervention avait mis en évidence une occupation antique matérialisée par des murs conservés en élévation ainsi que des lambeaux de sol dont une mosaïque découverte *in situ*. L'ensemble, dont les couches d'abandon sont datées du III^e siècle par le mobilier céramique, semblait construit directement sur les niveaux géologiques, sans occupation antérieure reconnue. Ces vestiges sont très probablement à mettre en relation avec l'établissement antique repéré en 1972 au 24 rue de Ternay ainsi que les découvertes réalisées lors de la construction de la gare de Sérézin en 1853.

La prescription archéologique (arrêté n°2017-1052 du 26 septembre 2017 puis modification par l'arrêté n°2019-199 du 19 février 2019) définie par le Service régional de l'archéologie de la région Auvergne-Rhône-Alpes a inclus l'ensemble des vestiges antiques. La fouille, qui s'est déroulée du 25 mars au 24 mai 2019, a mobilisé une équipe moyenne de cinq à sept personnes composée d'un responsable scientifique, d'un adjoint, de trois à quatre techniciens et d'un stagiaire.

1.1 Etat des connaissances avant l'opération

1.1.1 Contexte géographique et géomorphologique (G. Leblé)

Le contexte géologique et géomorphologique local a été bien décrit par X. Boës lors de l'opération de diagnostic (**fig.04**) :

« D'un point de vue géomorphologique, le site étudié se trouve sur la bordure orientale du Massif Central, entre le Rhône et la terminaison méridionale du Jura (Isle Crémieu). Cet espace intermédiaire constitue le Bas Dauphiné et également une partie du lobe glaciaire lyonnais. Au cours du Pléistocène moyen, le glacier du Rhône s'était en effet déplacé jusqu'au pied des Monts du Lyonnais (complexe des moraines externes). Le paysage est donc localement modelé par des moraines qui sont recouvertes par des placages de lœss. À la fin du Pléistocène supérieur, le Rhône a ensuite réincisé le complexe des moraines externes. Dans ce contexte, les moraines dateraient du stade isotopique 6 (équivalent au Riss) tandis que les lœss dateraient localement de la fin du stade isotopique 2 (équivalent au Würm – lœss ruisselés) ; les alluvions du Rhône datent principalement du stade isotopique 1 (basses terrasses – Postglaciaire) [...]. On peut trouver des lœss ruisselés jusqu'à une altitude de 170 m environ. Les collines morainiques culminent à 300 m d'altitude. Dans ce contexte, le site se trouve [...] dans l'intervalle des lœss ruisselés » (X. Boës, in Brouillaud, 2017, pp. 29-30).

1.1.2 Contexte historique et archéologique

Le secteur de la Sarrazinière et plus largement de Sérézin-du-Rhône a fait l'objet de nombreuses découvertes antiques et médiévales depuis le XIX^{ème} siècle (**fig.05**).

L'identification du lieu demeure incertaine, la mention du *vicus Octavum* par les textes du haut Moyen Age étant associée à Sérézin-du-Rhône ou bien à Saint-Symphorien-d'Ozon. Il est également question d'une « villa *Cisiriano, Cistarino*, ou encore *Cisarino*, située dans l'*ager Octaviensis* du *pagus Lugdunensis* (ou *Viennensis*, selon les textes) » mentionnée au X^{ème} siècle dans plusieurs chartes du monastère de Cluny (Faure-Brac, 2006, p. 513). Ces appellations seraient à l'origine du nom de la ville.

Le site est localisé sur l'axe rhodanien, en rive gauche du Rhône et semblait à proximité du *compendium* reliant Lyon à Vienne. Cette route mentionnée sur l'*Itinéraire d'Antonin* aurait été reconnue lors de fouilles réalisées en 1971 par G. Chapotat au niveau de l'ancien Gué de l'Ozon. L'actuelle N7 puis D307 est suspectée de suivre son tracé.

La plupart des vestiges découverts à proximité du site de la Sarrazinière sont des découvertes ponctuelles, associées à une villa suspectée dès la construction de la gare en 1853. Ces hypothèses sont confirmées par la découverte fortuite de mosaïques en 1971 au 24 rue de Ternay, dans la parcelle mitoyenne à l'est du site faisant l'objet de ce rapport. Cette découverte a donné lieu à une campagne de fouille dirigée par S. Tourrenc. Deux pavements ornés de mosaïques ont été mis au jour, séparés par une pièce centrale suspectée d'avoir été munie d'un sol en *opus sectile*. Deux états de sols avaient alors été reconnus mais le mobilier archéologique, trop faible, n'avait pu permettre une datation des vestiges. L'une des deux mosaïques est aujourd'hui conservée au musée de St-Romaine-en-Gal.

En 1982, des socles de piédestaux sont mentionnés à proximité de la gare, l'auteur suppose qu'ils auraient appartenu à des thermes dont la présence est supposée au niveau de l'étang situé en contrebas de la Sarrazinière (Bordel, 1982) et de la villa. Aucune autre mention de ces thermes n'a été trouvée. En revanche, un sondage réalisé en 2004 par A. Bouvier (INRAP) aux « Lardières », situé à 300 m au sud de la Sarrazinière, a mis au jour un réseau hydraulique semblant alimenter la villa (Bouvier, 2004).

Enfin, les environs du site sont marqués par deux fouilles archéologiques ayant mis au jour des ensembles funéraires datés du haut Moyen Age. L'un se situe « allée des Sapins » à Ternay (moins de 500 m de la Sarrazinière) et a été fouillé en 2007 par F. Blazot ; le second au 62 route de Sérézin a été fouillé par M.-J. Ancel en 2017.

Notons également qu'un diagnostic a été réalisé par l'INRAP (C. Ramponi) en même temps que la fouille archéologique motivant ce rapport, sur la parcelle où les mosaïques avaient été découvertes en 1971.

1.1.3 Résultats du diagnostic

Le diagnostic réalisé en mai 2017 sous la direction de S. Brouillaud (INRAP) a couvert une superficie de 146,6 m², soit 10,8 % de la surface accessible de l'ancienne parcelle 44 de la section AO du cadastre (**fig.06**). Ce sont au total huit sondages qui ont été réalisés aux emplacements des futurs immeubles. Les trois qui se sont révélés être positifs, sont à l'emplacement du futur projet Vilogia. Les découvertes réalisées se rattachent en totalité à la période antique. Les trois tranchées positives situées au sud-ouest des deux pavillons contemporains sont à l'origine de la présente prescription de fouilles archéologiques préventives.

Elles ont permis d'effectuer un premier lien avec la villa gallo-romaine déjà reconnue plus à l'est dans le jardin privé attenant à la zone prescrite. Celle-ci a fait l'objet de trois sondages ayant livré des tronçons de maçonnerie appartenant à au moins deux états de construction distincts. Certains sont conservés en élévation et ornés d'enduits peints. L'un d'eux semblait adopter une construction peu

linéaire, rappelant un départ en arc de cercle, et fonctionnait avec un sol maçonné conservé en lambeaux. L'une des découvertes caractéristiques est matérialisée par la présence d'un sol en mortier de tuileau dont un lambeau de mosaïque bichrome est conservé *in situ* et se développe hors de l'emprise du sondage. Le mobilier céramique récolté dans les niveaux d'abandon est daté du III^e siècle. Les sols sont mis en place directement sur les niveaux géologiques, aucune trace d'une occupation antérieure n'a été identifiée.

L'emprise des sondages ne permet pas de reconnaître des espaces bien définis et l'orientation de chacun des murs semble différente. Il semble déjà évident que la rupture de pente localisée en bordure ouest du site n'a pas permis une bonne conservation des vestiges construits à ce niveau-là. De plus, l'érosion importante de cette zone a largement entamé les niveaux de démolition et laissé qu'un faible recouvrement (0,15 à 0,45 m sous le sol actuel).

L'emprise alors probable de la villa, d'une étendue minimale allant du 24 rue de Ternay jusqu'au site sondé, indique déjà un établissement relativement vaste. La présence de sols mosaïqués adjoints de murs ornés d'enduits peints témoigne d'un certain luxe, d'autant plus que l'ensemble se développe sur une terrasse surplombant le Rhône.

1.1.4 Objectifs de la fouille

Les objectifs de cette intervention ont été fixés par le Service régional de l'archéologie de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral n° 2017-1052 du 26 septembre 2017, portant prescription de fouilles archéologiques préventives. La prescription concerne une fouille intégrale du secteur prescrit de la parcelle AO43p mesurant 1 250 m².

Elle porte sur deux aspects principaux que sont la reconnaissance et la datation des vestiges antiques, en complétant à la fois les observations partielles recueillies dans le cadre du diagnostic, mais aussi les données acquises lors des précédentes opérations menées dans le secteur, en particulier à l'occasion de la fouille réalisée en 1971 dans la parcelle attenante et ayant livré deux pavements mosaïqués. En effet, si la villa gallo-romaine de la Sarrazinière a été reconnue il y a près de 50 ans, cette nouvelle prescription devrait permettre de mieux cerner l'étendue et le plan de la *pars urbana*. L'analyse spatiale sera ainsi déterminante afin d'inclure les nouvelles découvertes dans le schéma général d'organisation de l'établissement. Cependant, l'analyse fonctionnelle des espaces dépendra grandement des indices architecturaux et du mobilier recueilli sachant que l'affleurement est faible et l'érosion importante. Il faudra donc prendre soin de différencier le mobilier en position primaire et celui en position secondaire. La production d'un plan de synthèse incluant les résultats des opérations menées dans ce secteur devra être réalisée. On s'attachera également à replacer le site dans le contexte d'occupation antique plus large des bords du Rhône, aux abords de la cité antique Vienne.

1.2 Méthodologie de l'intervention

1.2.1 Méthodologie de terrain

La fouille a été menée sur une emprise d'une superficie de 1 250 m² prescrite par le Service régional de l'archéologie. L'équipe est intervenue sur le terrain durant 42 jours ouvrés, du 25 mars au 24 mai 2019. Elle était composée de 5 à 6 personnes, elle a également accueilli un stagiaire de l'Université Lumière-Lyon 2 durant la totalité de l'opération.

Les méthodes (décapage, fouille, enregistrement, relevé, prélèvement, etc.) mises en œuvre pour la réalisation de cette opération et établies en concertation avec le SRA ont cherché à assurer au mieux la sauvegarde de l'information dans les délais impartis. Afin d'atteindre les objectifs fixés par la prescription et définis par le cahier des charges, la méthodologie a été adaptée et optimisée en cours de fouille afin de disposer d'une documentation complète qui renseigne l'ensemble des vestiges mis au jour à l'issue du décapage.

» 1.2.1.1 *Le décapage*

L'ensemble de la surface prescrite par le Service Régional de l'Archéologie a fait l'objet d'un décapage mécanique à l'aide d'une pelle hydraulique chenillée de 20 tonnes, munie d'un godet lisse de curage d'une largeur de deux mètres. Il a été effectué jusqu'au niveau d'apparition des maçonneries et des niveaux de démolition situés sous une hauteur de terre végétale variable d'un point à l'autre de l'emprise, entre 0,10 et 0,80 m. Cette hauteur varie notamment d'est en ouest, selon le niveau altimétrique de la terrasse naturelle sous-jacente. Les sédiments ont été évacués à l'aide de camions-bennes 8*4 dans des centres spécialisés des environs.

Un second décapage a été réalisé en cours de fouille à l'aide d'une mini-pelle de 8 tonnes, les sédiments ont été stockés en bordure des sondages. Le but de ce décapage était de déterminer si des niveaux d'occupations préexistaient aux sols maçonnés mais également de mieux comprendre les différentes phases de construction du portique. Certaines données ont aussi été vérifiées ponctuellement. Au total, 17 tranchées exploratoires ont été réalisées aux endroits jugés pertinents (**fig.07**).

» 1.2.1.2 *La fouille*

La fouille a été conduite suivant les recommandations du cahier des charges établi par le Service Régional de l'Archéologie. La méthodologie de fouille et de documentation a suivi un protocole identique pour toutes les structures.

Au terme du décapage mécanique les vestiges identifiés ont été marqués au sol et rapidement topographiés. L'ensemble des structures a été nettoyé puis photographié en plan à l'aide d'un appareil numérique. L'intervention d'un drone a été requise afin d'assurer le relevé en plan des maçonneries (**fig.08**) (voir chap.1.2.1.4). Le reste des structures a fait l'objet d'un relevé manuel au 1/20 ou plus rarement au 1/10. Elles ont ensuite été fouillées par moitié ou par sondages et leur coupe a été relevée et photographiée. De façon générale, la fouille a été réalisée manuellement. L'utilisation d'une pelle mécanique de 8 tonnes dans un deuxième temps a néanmoins été requise notamment pour les redécapages ponctuels, pour la coupe des structures maçonnées et pour la réalisation de sondages. Cette méthodologie a toutefois été adaptée au cas par cas, en fonction des spécificités de chaque type de structure.

Les structures en creux de type fosse ont été fouillées par moitié, soit de manière manuelle, soit de manière mécanique pour les plus grandes d'entre-elles afin de documenter leur profil (en coupe) et leur(s) comblement(s). Celles-ci se sont avérées relativement rares sur le site sans mobilier pertinent ayant nécessité une fouille intégrale et une documentation plus précise. S'agissant essentiellement de fosses de récupération comblées par les niveaux de démolition alentour ou bien des remblais, aucun prélèvement de sédiment n'a été nécessaire.

Les entités maçonnées ont fait l'objet d'un relevé en plan par le biais de photos zénithales par drone. Les parements ont été relevés, le cas échéant, sur des fenêtres limitées, par orthophotographie. Des coupes stratigraphiques ont été ménagées au sein de ces espaces bâtis afin d'appréhender leur procédé de mise en œuvre ainsi que les liens qu'ils entretiennent avec les aménagements environnants. Des démontages ponctuels ont été effectués afin d'étudier le phasage des différentes constructions. Les

matériaux (appareil, mortier, etc.), leur mise en œuvre, les remplois, les traces de taille, les césures et les liaisons ont été documentés et enregistrés en vue de caractériser les structures et leurs liaisons stratigraphiques. Des prélèvements systématiques de mortier ont également été effectués en vue de leur étude.

Les sols maçonnés ont été dégagés en plan dans leur intégralité afin de reconnaître leur décor et leur mise en œuvre. Dans le cas des mosaïques, elles ont fait l'objet d'un nettoyage fin sur une fenêtre d'environ 1 m² afin d'enregistrer leur décor. Les pavements ont ensuite été prélevés sur environ 1 m² par Laurence Krougly et son équipe. Les sols ont ensuite été coupés à la pelle mécanique afin de documenter leurs couches de préparation et leurs relations stratigraphiques avec les structures environnantes.

Les canalisations ont été dégagées en plan dans leur intégralité afin de reconnaître leur parcours. La documentation de leur comblement et de leur mise en œuvre a été réalisée grâce à des coupes faites à la main ou à l'aide d'une pelle mécanique. Pour les conduites forcées, une attention particulière a été portée à la reconnaissance des emboîtures métalliques. Elles ont été intégralement prélevées.

» 1.2.1.3 Enregistrements et relevés manuels

L'ensemble des structures a été enregistré dès la phase de terrain sous la forme de Faits archéologiques (F) sur tablette numérique, sur l'application ODS développée sous licence Filemaker Pro. Ces derniers correspondent aux structures mises au jour : murs, niveaux de circulation, fosses, tranchées de récupération, etc. Les Unités Stratigraphiques (US) renvoient d'une part aux faits (creusement, comblement, niveau de sol, etc.) et d'autre part aux couches dites « sédimentaires » (terrain naturel et recouvrement), ainsi qu'aux niveaux de démolition. Au total, 154 Faits et 486 US ont été enregistrés (**annexes 1.1 et 1.2**). Leur numérotation a été effectuée en continu au fur et à mesure de l'avancement de la fouille. L'enregistrement des structures et des unités stratigraphiques a été formalisé sous forme de fiches individuelles regroupant les principales caractéristiques des vestiges rencontrés (relations stratigraphiques, description, localisation, altitudes, croquis, éléments associés : photos, relevés, points de calage, etc.). La numérotation des Faits et US est distincte (à partir de 1000 pour les Faits, de 1000 pour les US). Les ensembles de faits (espaces, pièces) ont été distingués sous forme de lettre (A01, A02, etc.).

Les relevés des structures (plans et coupes) ont été réalisés sur calque millimétré à l'échelle 1/20^e, voire à l'échelle 1/10^e pour certains et inventoriés selon la nomenclature établie par le SRA Auvergne-Rhône-Alpes (G1001 à G1020, **annexe 2.1**).

La lecture du terrain et de l'organisation spatiale des structures a été facilitée, durant la durée du chantier, par la réalisation en temps réel d'un relevé topographique géoréférencé. Ce plan masse réalisé au 1/100^e, intégré dans un Système d'Information Géographique sous QGis, permet notamment d'obtenir un relevé altimétrique exhaustif grâce au MNT (Modèle Numérique du Terrain) produit.

L'ensemble des vestiges (plans et coupes, vue d'ensembles, détails) a fait l'objet d'une couverture photographique numérique systématique au fur et à mesure de l'avancement de la fouille (**annexe 2.2**).

» 1.2.1.4 Protocole de relevé à l'aide d'un drone

Protocole drone

Sérézin-du-Rhône 2019, Archeodunum

Chantier de fouilles archéologiques par la société Archeodunum à Sérézin-du-Rhône (69)

Responsable d'opération : Camille NOUET

Réalisation d'une mission « vol en drone » pour la production d'une orthophotographie par photogrammétrie et corrélation dense.

Après avoir récupéré les différentes informations nécessaires par le responsable d'opération, la première étape pour réaliser une mission drone est la préparation du vol en amont.

1. Préparation

Il faut tout d'abord repérer le site par les **vues aériennes satellitaires** (par exemple avec Google Maps).

En fonction de la localisation, il sera peut-être nécessaire de demander des **autorisations pour voler dans l'espace aérien concerné**. Notamment si le site est en **zone urbaine**, cela implique un scénario 3 qui requiert une déclaration préfectorale. Mais également lors de la proximité d'un aérodrome ou d'un **aéroport**, où il faut demander une autorisation et a minima prévenir la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) de la programmation et des caractéristiques du vol.

Il faut également prendre en compte les zones à statut particulier présent dans l'espace aérien : zone dangereuse, interdite et règlementée concernant la majorité du temps des activités militaires ou nucléaires.

Le chantier d'Archeodunum sur la commune de Sérézin est situé en zone urbaine au-dessus d'une agglomération et correspondait au scénario 3 (vol en vue avec une distance horizontale inférieure à 100m du télépilote) nécessitant une déclaration préfectorale.

Pour avoir l'**emprise précise** de la zone à survoler, le responsable de chantier fournit les coordonnées du périmètre (en Lambert93 pour la France) de celle-ci qui servira à créer le plan de vol sous le logiciel Mission Planner ou équivalent.

Le plan de vol est réalisé en fonction de différents paramètres.

- Le premier étant la **résolution de l'orthophotographie** demandée par le responsable d'opération, celle-ci change du simple au double en fonction du but visé : résolution inférieure au centimètre pour du dessin pierre à pierre ou résolution supérieure au centimètre pour du SIG.
- Les **obstacles présents sur le site** et leurs hauteurs : arbres, lignes électriques, bâtiments, ...
- Le **temps minimal entre chaque cliché**, dépendant de chaque boîtier ou drone utilisé.

En prenant en compte ces obligations, il convient de trouver le plan de vol pouvant y répondre. Sachant que le **recouvrement idéal entre les clichés** est de 80% horizontalement et 60% verticalement, la **vitesse et la hauteur du drone** sont définies.

Il faut également prendre en compte, en fonction du temps de vol, le nombre de batterie nécessaires et le temps de chargement de celles-ci s'il est besoin de les recharger sur site ainsi que l'approvisionnement en électricité.

L'objectif était de réaliser la documentation précise des niveaux de sol et des arases de murs pour du pierre à pierre à partir de l'orthophotographie. Beaucoup d'obstacles étaient présents sur le site car bordé d'arbres, notamment côté Est. Le vol a donc du être effectué en grande partie manuellement. Manipulation nécessaire également pour réaliser les prises de vue à l'ombre des nuages lorsqu'ils passaient au-dessus du site.

Protocole drone

Sérézin-du-Rhône 2019, Archeodunum

- 1^{ère} mission : le 29 avril 2019

La surface à couvrir était de 2000 m².

Pour avoir une résolution de 1.3 mm/pixel, le drone a effectué son vol à moins de 10m de hauteur avec une vitesse de 1m/s. Le drone a réalisé 600 images avec une distance de moins de 3m entre chaque. Le vol a été d'une durée de 60 minutes. La durée de la mission sur place entre préparation, vols, changement de batterie, géotagage des photos, etc. a été de 3h.

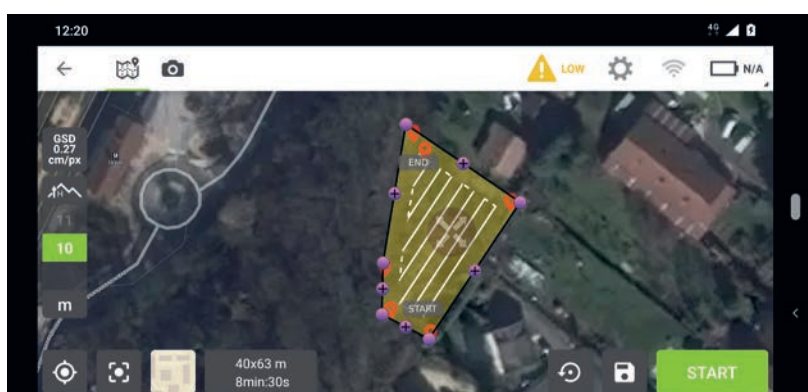


Figure 1 Plan de vol de la 1ère mission

2. Planification

La **météo** sera le principal critère de planification du vol. Celle-ci doit être clémente : pas de pluie, ni de vent (ou très léger). Les nuages ne sont pas problématiques, au contraire ils permettent d'éviter les ombres non propices à un résultat optimal pour des vues aériennes nadirales, surtout à destination d'orthophotographie.

La date d'intervention sera donc fixée avec le responsable d'opération en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'évidemment **l'état d'avancement des fouilles archéologiques**. Le drone peut effectuer son vol à différentes étapes : fin du décapage, à intervalles réguliers de la fouille pour visualiser les différents états, lors d'un état significatif de la fouille, à la fin des fouilles.

L'intervention d'un drone est important pour l'acquisition des données, il importe de ne pas sous-estimer sa préparation au niveau du chantier, notamment en **nettoyant la zone survolée** pour éviter tout obstacle aux informations pertinentes (enlever bâches, outils,...)

L'intervention sur ce chantier a été réalisée en milieu de fouille avec la présence de différents niveaux de sols et arases de murs.

La mission a eu lieu en début d'après-midi le 29 avril 2019 par beau temps.

Lorsque la date d'intervention est fixée, la création d'une fiche mission est réalisée. Celle-ci résume toutes les informations nécessaires au vol. Elle fait partie des outils permettant de retracer l'historique des vols du drone, ce qui est nécessaire entre autres pour son entretien.

Protocole drone

Sérézin-ðu-Rhône 2019, Archeoðunum

3. Sur le terrain

Avant toute chose, il faut faire le tour du site pour **vérifier la correspondance du plan de vol au chantier** avec ses obstacles et son emprise

Puis il faut positionner au sol des **points de référence** dont les coordonnées prises ensuite par la topographe seront utilisées pour vérifier et améliorer la précision du modèle 3D en plus des coordonnées GPS de chaque photographie qui sont géotaggées par le drone. Ces points doivent couvrir de manière homogène l'emprise du site.

11 points ont été placés sur l'ensemble du chantier de Sérézin lors de la mission.

Toutes les personnes intervenantes sur le chantier et non nécessaires au vol sont mises hors de la zone de vol, et après un check-up du drone, de la nacelle et du boîtier photo et la vérification de leurs bons fonctionnements, le vol peut être lancé grâce à Mission Planner (ou une autre application similaire) en mode automatique.

Le télépilote reste constamment attentif aux réactions du drone et à la bonne réalisation du plan de vol.

Le vol fini, il peut être pertinent de faire une vérification rapide des images pour voir si leur nombre correspond à celui attendu par la mission programmée et si leur qualité est bonne. Ces quelques minutes éviteront toute mauvaise surprise pouvant être dû à des erreurs matérielles ou humaines toujours possibles malgré les vérifications régulières lors de la procédure.

4. Post-production

La photogrammétrie est une technique permettant la prise de mesures sur une image, comme sur une carte, en utilisant la parallaxe entre différentes images de la même scène vues de points de vue différents.

La méthode de la corrélation dense entre les images est celle choisie pour arriver à ce résultat. Celle-ci consiste en la comparaison par logiciel des dites images pour trouver des points homologues et créer ainsi un modèle 3D en assemblant tous ces points. D'où l'importance d'un recouvrement important entre les images.

L'orthophotographie est réalisée après la production d'un modèle 3D avec un logiciel de photogrammétrie.

Un modèle numérique de terrain (MNT) est également produit pour être utilisé dans un logiciel SIG et réaliser des courbes de niveau.

Protocole drone

Sérézin-du-Rhône 2019, Archeodunum

5. Livrables

L'orthophotographie est livrée en un fichier sous le format JPG avec un fichier annexe de géolocalisation (pour logiciel SIG) (.jgw).

Si nécessaire un fichier de très haute qualité peut être fourni sous le format TIF, sans compression, géolocalisé également.

Le MNT est également livré, sous format TIF.

Les informations SIG sont fournies sous le format AI pour permettre la manipulation des différentes couches : MNT, orthophotographie, courbes de niveau, légende, points de référence.

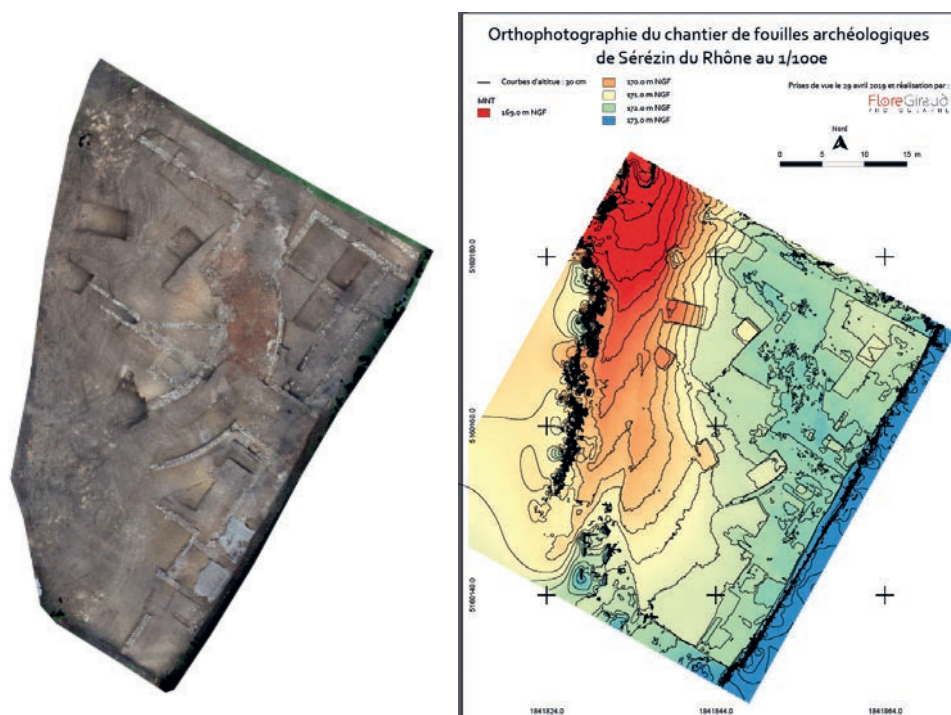


Figure 2 Orthophotographie 1 avec une résolution de 1.3 mm/px

» *1.2.1.5 Protocole de dépose de mosaïques*

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

Ets. Krougly

Conservation / Restauration
Peinture Murale - Mosaïque
Matériaux Anciens
7, rue du Pipo 07700 Saint Remèze
Tel:06 09 69 66 06
laurence.krougly@wanadoo.fr
SIRET 43355816000027 APE 9003AP

**TRAITEMENT PRELIMINAIRE ET DEPOSE DE TROIS ECHANTILLONS DE
MOSAIQUES GALLO-ROMAINES TROUVEES LORS DE LA FOUILLE DU «13 RUE
DE LA SARRAZINIERE, SEREZIN-DU-RHONE ».**

INTERVENTION MAI 2019

SITE :

Fouille du «13 rue de la Sarrazinière, Sérézin-du-Rhône ». Rhône.

COMMANDITAIRE :

ARCHEODUNUM Agence Lyon 500 rue Juliette Récamier 69970 Chaponnay tel 0472894053

OBJET :

Mosaïques gallo-romaines découvertes lors de la fouille : F1016, F1017 et F1064.
Dépose de trois échantillons.

DATE D'INTERVENTION :

13 au 16 mai 2019

INTERVENANTS :

L. Krougly, M. Monraval Sapiña et G. Giralt

DOCUMENTATION :

Plan de masse: ARCHEODUNUM
Documentation graphique et photographique rapport : L. Krougly et M. Monraval Sapiña

ASSISTANCE LOGISTIQUE SUR LE SITE :

ARCHEODUNUM : équipe de fouille sous la direction de Camille Nouet

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

Il s'agit de trois mosaïques gallo-romaines monochromes découvertes en avril 2019 lors des fouilles du 13 rue de la Sarrazinière.

L'une d'entre elles décorait le sol d'un portique semi-circulaire orienté vers le Rhône, les deux autres correspondaient à des espaces situés au Sud de l'emprise de la fouille.

Etant donné leur état de conservation partiel et leur type de décor (monochrome à fond noir pour deux d'entre elles et blanc pour celle du portique), il a été décidé par le SRA de prélever trois échantillons afin de conserver un témoin des caractéristiques techniques de chacune d'entre elles. Dans le cas de F1016 et F1017, le choix s'est porté sur un angle de chaque pavement (110cm x 110cm), pour documenter et conserver toute la séquence décorative avec les différents types de tesselles et les variantes dans leur orientation. Dans le cas de F 1064, la plaque conservée a été intégralement déposée, soit environ 85cm x 210cm.

Le nettoyage préliminaire des trois pavements ainsi que la documentation et l'enregistrement des données archéologiques les concernant ont été assurés par l'équipe de fouille avant notre intervention.

OPERATIONS REALISEES LORS DE NOTRE INTERVENTION:

Nettoyage avec un mélange eau/éthanol 50/50 par brossage et au moyen d'éponges
Des dépôts plus concrétionnés ont été éliminés au moyen de lames de scalpels
Coupes des échantillons de F1016 et F1017 (110cm x 110cm), dans l'épaisseur des substrats au moyen d'un disque diamanté
1^{er} entoilage de surface avec gaze de coton
2^d entoilage de surface avec gaze de coton
3^e entoilage de surface avec toile de coton (seulement sur les prélèvements F1016 et F1017)
« Contre-forme » de mousse polyuréthane sur F1016
Préparation des supports temporaires de contre-plaqué CTBX
Dépose
Retournement sur les contre-plaqués en collaboration avec l'équipe de fouille
Documentation photographique
Nettoyage préliminaire des revers, amincissement partiel du *rudus* et du *statumen* de F1016
Conditionnement pour le transport et le stockage en réserve

DOCUMENTATION

MOSAÏQUE F1016 : (photos 3 à 8, 22 et 23, 29, 32 à 35, 37)

Dimensions de l'échantillon (angle E): 110cm x 110cm

Traitement spécifique :

Il était impossible de dissocier les différentes strates du support, très épais et dur, sans prendre le risque d'éclater les tesselles sous la pression des lames de dépose. Une couche de mousse polyuréthane a donc été appliquée à la surface de l'entoilage puis contrainte avec le contre-plaqué prévu comme support temporaire, afin de rigidifier l'ensemble tout en assurant la cohésion de la surface.

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

Décor :

Mosaïque à fond noir avec double bande d'encadrement blanche, les tesselles du tapis central et des bandes de raccord sont orientées en diagonale par rapport aux murs.

Dimensions des tesselles : env. 1cm²

Bandes de raccord noires: 23cm de large au Nord et 30,5cm à l'Est

Première bande d'encadrement noire : trois filets de tesselles : 3cm de large

Seconde bande d'encadrement blanche : quatre filets de tesselles : 4,5cm de large

Troisième bande d'encadrement noire : quatre filets : 4,5cm de large

Quatrième bande d'encadrement blanche: quatre filets : 4,5cm de large

Cinquième bande d'encadrement noire : trois filets : 3cm de large

Stratigraphie :

Statumen : 9cm : galets posés sur de la terre jaune

Couche d'accrochage ou remplissage : env. 6cm : mortier plus beige avec gravillons

Rudus : 5cm à 6cm : mortier blanc avec éclats noirs, graviers et très ponctuellement tuileau

Nucleus : env. 5cm : mortier légèrement rosé avec petits fragments de tuileau

Bain de pose blanc : 0,2 à 0,6cm

Tesselles noires: 1cm

MOSAÏQUE F1017 : (photos 2, 9 à 15,24 à 26, 28, 30, 38 et 39)

Dimensions de l'échantillon (angle N): 110cm x 110cm

Décor :

Mosaïque à fond noir avec bande d'encadrement blanche, les tesselles du tapis central et des bandes de raccord sont orientées en diagonale par rapport aux murs. Une ligne de raccord très claire atteste une restauration antique.

Dimensions des tesselles : env. 1cm²

Bandes de raccord noires: 20cm de large au Nord et 22cm à l'Ouest

Première bande d'encadrement noire : trois filets de tesselles : 3cm à 3,3cm de large

Seconde bande d'encadrement blanche : six filets de tesselles : env. 6cm de large

Troisième bande d'encadrement noire : trois filets : 3cm à 3,3cm de large

Stratigraphie :

Statumen : galets

Couche de mortier plus beige : 5cm à 6cm : de nombreux fragments d'enduits peints sont mélangés au mortier, essentiellement dans la zone correspondant au raccord de l'antique réfection, mais quelques sont visibles au revers de la plaque, ainsi que des tesselles blanches et noires.

Rudus : 2,5cm à 3cm de mortier avec des nodules de chaux et du gravier

Nucleus : env. 2,5cm à 3cm: mortier de tuileau fin

Bain de pose blanc : 0,2 à 0,3cm

Tesselles noires: 0,8cm

MOSAÏQUE F1064 : (photos 1, 16 à 21, 27, 31, 36)

Dimensions de l'échantillon: environ 85cm x 210cm

Traitement spécifique :

En fonction d'un substrat plus fin et de l'existence d'un réseau de radicules sous la couche du *nucleus*, facilitant les opérations de dépose, nous avons opté pour un encollage

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

plus léger, seulement deux couches de gazes de coton, appliqué avec le même adhésif à une concentration de 30% dans de l'éthanol.

Décor :

Tapis blanc encadré d'une bande noire et décoré d'un semi de cabochons noirs, la bande de raccord est également noire. Les filets de tesselles de la bande de raccord et des bandes d'encadrement sont parallèles au mur, ceux du tapis central sont disposés en diagonale ainsi que les cabochons.

Dimensions des tesselles blanches : env. 1cm²

Dimensions des tesselles noires : env. 1cm² pour la bande de raccord et 0,8cm pour la bande d'encadrement

Dimensions des cabochons noirs : env. 3,5cm²

Bande de raccord noire : 13,5cm de large

Première bande d'encadrement blanche : 8 filets de tesselles : 9cm de large

Bande d'encadrement noire : 11 filets : 11cm de large

Seconde bande d'encadrement blanche : 3 filets : 3,5cm

Stratigraphie :

Rudus : 3cm : mortier avec nodules de terre cuite

Nucleus : env. 2cm : mortier de tuileau

Bain de pose blanc : 0,2 à 0,3cm

Tesselles : 1cm

STOCKAGE

Les échantillons de mosaïque déposés ont été transportés par l'équipe de fouille et stockés dans le dépôt de Chaponnay.

Liste des dimensions extrêmes des plaques déposées:

Ces dimensions correspondent à celles des supports temporaires de contre-plaqué.

F1064 : 230cm x 100cm

F1016 : 120cm x 120cm

F1017 : 120cm x 120cm

LISTE DES PRODUITS ET MATERIAUX EMPLOYES

EAU

ETHANOL

GAZE DE COTON

TOILE DE COTON

ADHESIF : SOLUTION D'ACETATE DE POLYVINYL A 30% DANS DE L'ETHANOL

MOUSSE POLYURETHANE

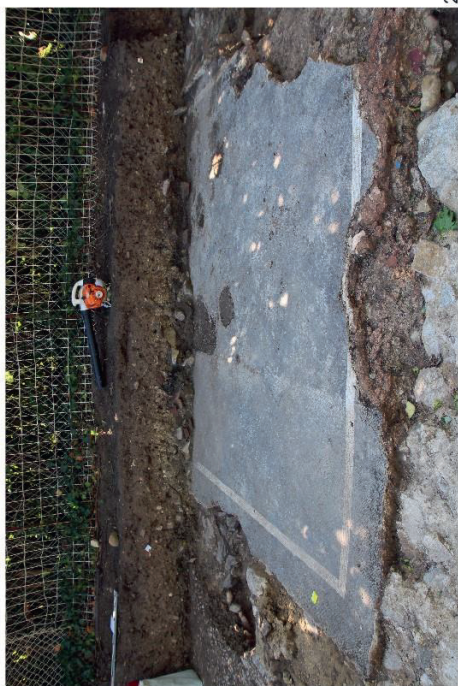
CONTRE-PLAQUE CTBX

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

FOUILLE:13 RUE DE LA SARRAZINIÈRE
SÉRÉZIN DU RHÔNE

SITUATION DES MOSAÏQUES



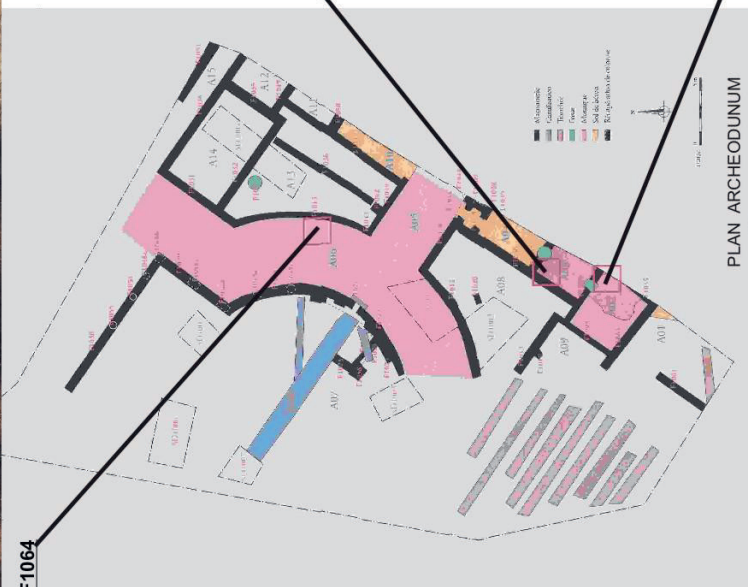
MOS. F1017



MOS. F1016



MOS. F1064



Ets.Krougly – 07700 Saint Remèze – laurence.krougly@wanadoo.fr

Fouille Archeodunum : Sérézín du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

FOUILLE:13 RUE DE LA SARRAZINIÈRE SÉRÉZIN DU RHÔNE: MOSAÏQUE F1016



4



5

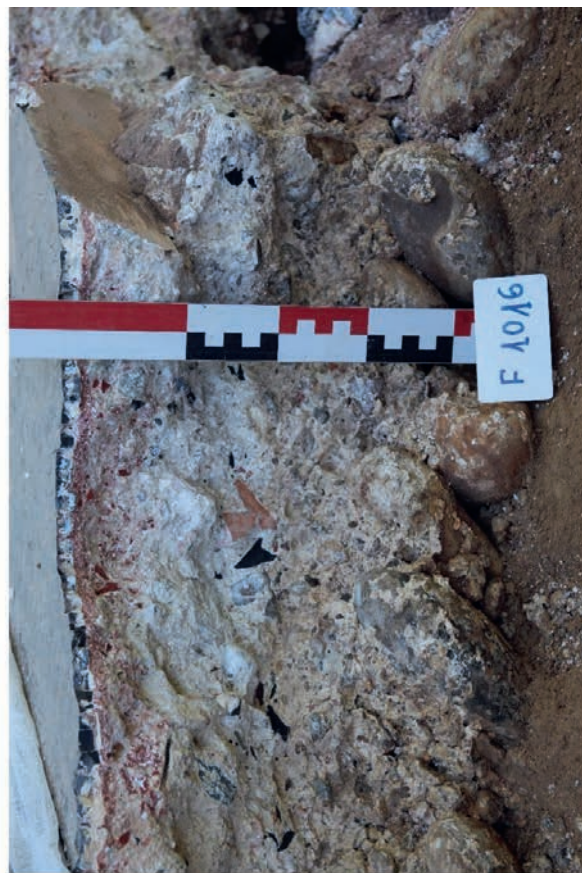


6

DÉTAILS TESSELLATUM: BANDE RACCORD. BANDES ENCADREMENT ET TAPIS CENTRAL



STRATIGRAPHIE



DÉTAIL COMPOSITION DES STRATES

8

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

FOUILLE:13 RUE DE LA SARRAZINIÈRE SÉRÉZIN DU RHÔNE: MOSAÏQUE F1017



9



10

DÉTAILS TESSELLATUM:TAPIS CENTRAL, BANDE D'ENCADREMENT ET BANDE DE RACCORD



11

STRATIGRAPHIE: COUPE SUD DE L'ÉCHANTILLON:
DES FRAGMENTS D'ENDUIT PEINT SONT PRIS DANS
LA COUCHE DU RUDUS

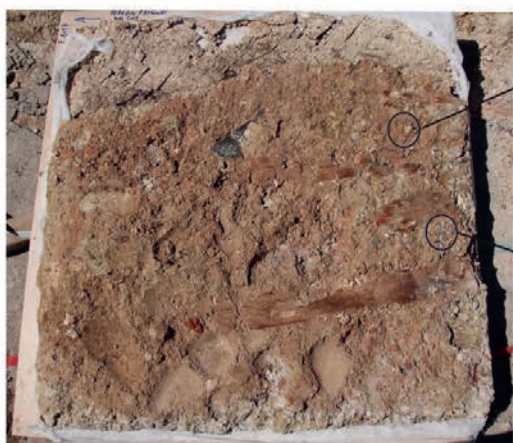


12

FRAGMENT D'ENDUIT PEINT
DANS LA COUCHE DE RUDUS



14



13

REVERS DE L'ÉCHANTILLON DÉPOSÉ:
DES TESSELLES SONT VISIBLES ENTRE
LA COUCHE DE RUDUS ET LE STATUMEN



15

Fouille Archeodunum : Sérézín du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

FOUILLE:13 RUE DE LA SARRAZINIÈRE SÉRÉZIN DU RHÔNE: MOSAÏQUE F1064



DÉTAILS TESSELLATUM: BANDE DE RACCORD,
BANDES D'ENCADREMENT ET TAPIS CENTRAL



DÉTAILS: CABOCHON, TESSELLES TAPIS CENTRAL ET SUPPORT



REVERS DU NUCLEUS: MORTIER DE TUILEAU

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.



MOSAÏQUE F1064: PLAQUE PRÉLEVÉE

21



22



23

MOSAÏQUE F1016: ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ



24



25

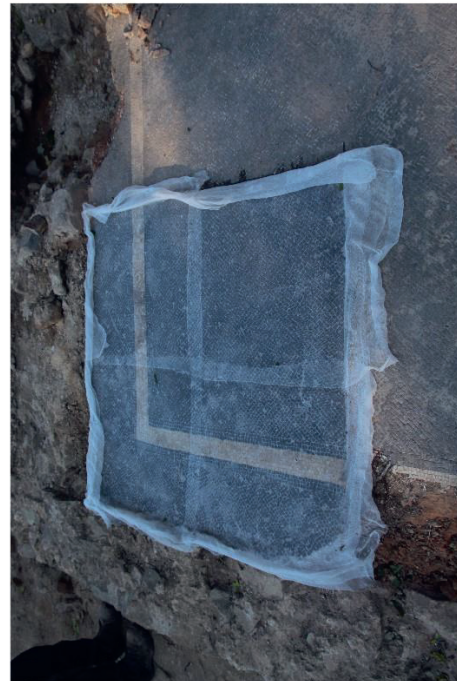
MOSAÏQUE F1017: ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ

Ets.Krougly – 07700 Saint Remèze – laurence.krougly@wanadoo.fr

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.



ENTOILAGES DE SURFACE



Ets.Krougly – 07700 Saint Remèze – laurence.krougly@wanadoo.fr

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.

OPÉRATIONS DE DÉPOSE



F1017

30



F1064

31



F1016

32



33



34



35

F1016

Ets.Krougly – 07700 Saint Remèze – laurence.krougly@wanadoo.fr

ÉCHANTILLONS APRÈS RETOURNEMENT SUR LES SUPPORTS DE CONTRE-PLAQUÉ

Fouille Archeodunum : Sérézin du Rhône : Dépose de trois échantillons de mosaïques.



F1064 36



F1016 37



F1017 38



F1017: DÉTAIL PETITS DÉCOLLEMENTS 39

» 1.2.1.6 *Prélèvement et gestion du mobilier*

L'ensemble du mobilier a été prélevé systématiquement depuis la phase de décapage. Il a été lavé, autant que faire se peut, dès la fouille, afin de disposer rapidement d'ensembles prêts à être étudiés. Il a été conditionné par catégories (céramique, faune, métal, etc.) dans des sacs portant la référence du site et, le cas échéant, les numéros d'ensemble et/ou de fait et/ou d'unité stratigraphique, conformément aux normes établies par le Service régional de l'archéologie dans son cahier des charges.

1.2.2 Exploitation des données en post-fouille

L'exploitation des données a été amorcée dès la fin de la fouille, dans la perspective du rapport final d'opération d'archéologie. Elle prend en compte à la fois le traitement des informations concernant les structures archéologiques fouillées, mais également celles qui se rapportent aux études spécialisées.

» 1.2.2.1 *Les structures archéologiques*

L'ensemble des données enregistrées sur le terrain a été saisi dans l'application ODS développée sous licence Filemaker Pro. Elle comporte la liste des faits, la liste des unités stratigraphiques, mais également l'inventaire des ensembles, des sondages, des minutes, des points pris au tachéomètre et des photographies. Cette phase a permis l'harmonisation des données, la suppression de numéros redondants, mais également de compléter certaines descriptions et de les mettre en relation avec les relevés et photos.

Sur cette base, chaque ensemble a fait l'objet d'une description précise et d'un phasage en chronologie relative.

» 1.2.2.2 *Plan et DAO*

Les relevés topographiques ont été réalisés sur le terrain par Guilhem Turgis (Archeodunum) et Miguel Rodriguez (technicien). Ils ont permis de dresser au fur et à mesure un plan général des vestiges, de localiser les tracés linéaires et les différentes structures relevées et les coupes réalisées lors de la fouille. Les relevés de terrain ont été traités sous Adobe Illustrator par Camille Nouet (responsable d'opération). Le dessin de mobilier (céramique, métal, verre, etc.) a été réalisé par les auteurs des études, sauf mention contraire.

» 1.2.2.3 *Le mobilier*

Le mobilier issu de la fouille a été étudié de façon parallèle au travail de post-fouille. Les résultats ont été mis en relation avec les données sur chaque ensemble et chaque structure, afin d'apporter une information à la fois chronologique (établissement d'un phasage en chronologie absolue) et fonctionnelle. Une fois traité, le mobilier a été conditionné par type, et comporte la numérotation indiquée dans les recommandations du Service régional de l'archéologie Auvergne-Rhône-Alpes. Le mobilier est conditionné dans des caisses par types de mobilier (céramique, faune, verre, métal, etc.).

- » Le mobilier céramique antique a été étudié par Amaury Gilles.
- » Le petit mobilier (métal, os) a été étudié par Julien Collombet.
- » La faune a été étudiée par Sylvain Foucras.
- » Le verre antique a été étudié par Aline Colombier-Gougouzian.

- » Les monnaies ont été étudiées par Julien Collombet.
- » Le lithique de mouture a été étudié par Alexandre Polinski.
- » Les enduits peints ont été étudiés par Camille Collomb.
- » Les matériaux de construction (terres cuites) ont été étudiés par Clément Chavot.
- » Les blocs architecturaux et placages en pierre marbrière ont été étudiés par Mathieu Ribolet.
- » Les tuyaux en plomb ont été étudiés par Laurence Brissaud.
- » Les graffites ont été étudiés par Morgane Andrieu.
- » Les antéfixes ont été étudiées par Thibault Girard.

Tout le mobilier a fait l'objet de texte de présentation, de synthèses et de listings distincts. Certains éléments (les plus caractéristiques) ont été dessinés (planches présentées dans le volume 2).

1.3 Communication

En matière de communication, le site a fait l'objet d'un article paru dans le bulletin trimestriel de la commune de Sérézin-du-Rhône (14 juin 2019). Des prises de vue par caméra ont également été réalisées par G. Bottalico (Sérézimages) dans le cadre d'un reportage sur l'histoire de la commune et en accord avec le Service régional de l'archéologie.

Une présentation télé a également eu lieu dans l'émission « Ensemble c'est mieux » diffusée sur France 3 Région Rhône-Alpes le 7 novembre.

Un certain nombre de visites a par ailleurs eu lieu. Nous mentionnerons notamment la visite de Mr Jacques Bleuzé, Maire de Sérézin-du-Rhône, accompagné de membres de son bureau dont Micheline Chevallet, déléguée à la communication, à la vie culturelle et au patrimoine culturel. La directrice du musée archéologique de St-Romain-en-Gal, Émilie Alonso, a également visité le chantier.



2 - DESCRIPTION DES VESTIGES

Près de la moitié des vestiges identifiés sur le site correspond à des murs délimitant les différents espaces d'un établissement rural. Des aménagements hydrauliques, des bases de piliers et de colonnes ainsi que des sols maçonnés, dont certains sont munis d'un pavement mosaïqué, complètent le plan général (**fig.09** et **10**). L'ensemble est ponctuellement percé par des fosses et des tranchées de récupération des matériaux réalisées après l'abandon du site. Au total, ce sont **154** structures qui ont été enregistrées, dont **8** ont été annulées (**annexe 1.1** et **tabl.01**).

Les vestiges sont conservés de manière inégale, de quelques assises d'élévation accompagnées d'un sol intact à une maçonnerie reconnue uniquement par son radier de galets. Cette conservation suit une pente naturelle où l'érosion a fait peu à peu disparaître les structures du sud-est vers le nord-ouest. Elles se répartissent dans les deux tiers orientaux de l'emprise de fouille sur une surface d'environ 840 m², le dernier tiers se situant dans la rupture de pente. Il est néanmoins possible de reconnaître la *pars urbana* d'une grande villa matérialisée par un portique en arc-de-cercle ouvrant sur le Rhône et délimité à l'arrière par un ensemble de pièces.

Les éléments de datation renvoient à une fourchette comprise entre le I^{er} s. et le III^e s. Cet ensemble cohérent évolue au cours de quatre phases principales d'occupation correspondant essentiellement à des remaniements ponctuels souvent accompagnés de spoliation complète des niveaux de sols (**tabl.02** et **fig.11**). Ces actions, ajoutées d'une stratigraphie très sommaire (érosion, construction exclusivement en tranchée étroite) ou indirecte ainsi qu'à un mobilier présent uniquement dans les derniers niveaux d'abandon ne permet pas de proposer un phasage exempt d'incertitudes (**annexe 1.4**). Des propositions de phasage pour les structures non datées seront présentées à la suite de la description de chaque phase, puis seront prises en compte dans la partie de synthèse. Les plans phasés présentés en appui de chaque partie descriptive correspondent à des propositions de phasage, dans lesquelles quelques structures dont la datation n'est pas assurée sont associées pour différentes raisons (localisation, orientation, appartenance à un ensemble cohérent, typologie, stratigraphie, etc.), à l'une des phases identifiées.

Type de structure	Nb	%
Avaloir	2	1,30%
Base	4	2,60%
Base de colonne	2	1,30%
Canalisation	10	6,49%
Drain	1	0,65%
Égout	2	1,30%
Fosse	5	3,25%
Fosse de récupération	13	8,44%
Mur	70	45,45%
Pilier	9	5,84%
Seuil	2	1,30%
Sol	14	9,09%
Tranchée	2	1,30%

Type de structure	Nb	%
Tranchée de récupération	10	6,49%
Annulé	8	5,19%
Total	154	100,00%

Tabl.01 : Inventaire des structures mises au jour

Datation	Nb	%
Etat 1	50	32,47%
Etat 2	39	25,32%
Etat 3	18	11,69%
Etat 4	12	7,79%
Etat 5	23	14,94%
Période contemporaine	1	0,65%
Indéterminée	3	1,95%
Annulée	8	5,19%
Total	154	100,00%

Tabl.02 : Répartition par état des structures

Le **premier état** correspond à l'implantation de la villa ou tout du moins aux premiers aménagements observés dans l'emprise de fouille. Rien n'empêche que l'on soit en présence d'une extension de la villa et qu'un ensemble antérieur soit présent hors de l'emprise. Cet ensemble a été divisé en deux sous-phases correspondant à deux ensembles distincts construits en deux temps : les pièces orientales et le portique. La spoliation des niveaux de sols et l'absence de niveaux archéologiques liés à ces constructions n'ont pas permis de récolter du mobilier. La présence résiduelle, dans le corpus céramique, d'éléments datés entre l'époque augustéenne et le I^{er} s. suggère une telle occupation. Ces témoins sont corroborés par des indices architecturaux ainsi que d'autres éléments datant perçus dans des niveaux plus tardifs.

Le **second état** est marqué par la restructuration de certaines pièces orientales et la reprise du portique. C'est à ce moment-là que le réseau hydraulique est mis en place. Malheureusement, de la même manière qu'à l'état précédent, les niveaux ont été entièrement spoliés, empêchant toute datation précise. Nous pouvons proposer une datation entre le I^{er} s. et le II^e s. grâce au mobilier architectural découvert dans les derniers niveaux d'abandon. Cette datation relative et large est également établie en fonction des phases attenantes.

Le **troisième état** est de nouveau matérialisé par une reprise des espaces orientaux et par l'ajout d'aménagements individualisés. Une construction au début du III^e s. est envisageable grâce au remploi d'éléments de cette époque dans l'état suivant.

Le **quatrième état** correspond à une occupation encore active de la villa avec une dernière reprise du portique et une modification du réseau hydraulique. Un nouvel égout est mis en place, dans le prolongement du précédent, et des conduits secondaires sont implantés tout au long de leur tracé. Ces nouvelles maçonneries ne sont pas liées stratigraphiquement les unes aux autres et leurs mortiers sont tous distincts. Elles ont toutes été regroupées au sein de cet état car elles se caractérisent par un remploi commun des matériaux de construction. Elles symbolisent aussi chacune les derniers aménagements construits de la villa sans qu'il soit possible de définir des correspondances chronologiques fiables. Les niveaux de démolition en place et remaniés sont essentiellement datés du III^e s. sans plus de précisions.

Le **cinquième état** représente la phase d'abandon et de récupération des matériaux. Le corpus céramique semble exclure une fréquentation au-delà de la seconde moitié du III^e s.

Par commodité, la description des vestiges qui suit reprend cette subdivision par phase, en insérant les éléments livrés par les études de mobilier. Un point sur les techniques de construction est proposé en introduction à chaque état. Les pièces font ensuite l'objet d'une description par état puis d'une interprétation fonctionnelle lorsque c'est possible.

2.1 Stratigraphie et problématiques environnementales (G. Leblé)

La stratigraphie a été relevée par l'équipe de fouille lors du traitement des vestiges archéologiques et sera détaillée dans les paragraphes suivants.

2.1.1 Les encaissants

La couche la plus profonde rencontrée sur l'ensemble du site est l'**US1122**, il s'agit d'un limon loessique de couleur jaune, homogène et très compact, et très carbonaté. Au sud de l'emprise, de nombreuses poupées calcaires y sont observées, liées à la redistribution verticale des carbonates (modèle *per descendum*) (Barta, 2011). Ces concrétions carbonatées, de taille centimétrique, attestent un lessivage ayant affecté une partie de l'emprise de fouille, ainsi que de plusieurs phases d'érosion, de pédogenèse, et de processus sédimentaires qui agissent depuis le Pléniglaciaire.

Cette couche est recouverte par l'**US1004**, un limon brun compact et homogène, sur lequel reposent la majorité des vestiges archéologiques. L'**US1004** est bien plus épaisse dans la partie nord du site, au niveau du replat (1 m), et son épaisseur diminue au fil de la pente. Sa couleur atteste d'une action pédologique.

L'association de ces deux couches indique probablement que le site a été propice au développement d'un lehm, un horizon de subsurface décarbonaté. Notons que l'utilisation de ce type de sol comme terre à bâtir, dans le cadre d'une mise en œuvre de la terre crue, a déjà été mise en évidence en Lyonnaise durant l'Antiquité (Clément, 2015, 2016a).

2.1.2 Les recouvrements

Sous la terre végétale (**US1001**), une couche en position de recouvrement a été repérée sur toute l'emprise de fouille (**US1002**). Il s'agit d'un niveau limono-argileux brun compact et hétérogène comprenant de nombreuses inclusions de TCA, des galets hétérométriques et une forte perturbation racinaire, épais d'environ 45 cm. Il s'agit d'une couche mêlant des colluvions de versants et le démantèlement des niveaux archéologiques.

2.2 Etat 1 : Implantation de la villa

L'occupation du site représente, dès sa première phase, un plan monumental dont l'aspect général sera conservé jusqu'à son abandon (**fig.12**). Avec une forme en U, la villa ouvre au nord-ouest en direction du Rhône, et occupe les deux tiers orientaux de l'emprise de fouille soit près de 840 m² sur les 1 250 m² décapés. Initialement, l'établissement devait occuper l'ensemble de l'emprise si l'on restitue une parfaite symétrie des espaces. L'état actuel étant dû à la topographie du site ayant entraîné une érosion importante.

Les vestiges sont essentiellement matérialisés par des murs formant les différentes pièces et espaces de la villa. Deux sols maçonnés sont également reconnus. Au total, ce sont 50 structures de cette période qui ont été identifiées et 19 espaces. L'ensemble forme la partie occidentale de la villa composée de 16 pièces (pièces **A01, A02, A03, A04, A08, A09, A10, A11, A12, A13, A14, A15, A16, A18, A19, A20**), un portique en arc-de-cercle (**A06**) et une cour/jardin (**A07**). Un effet de symétrie est incontestablement présent dans l'agencement des différents espaces. Les pièces sont organisées en enfilade orientées nord-est/sud-ouest réparties autour de la pièce **A05** qui constitue un axe central donnant sur le portique. La plus grande partie du bâtiment se développe hors de l'emprise de fouille, principalement à l'est.

La contemporanéité des vestiges est assurée par le chaînage des maçonneries et les techniques de construction lorsque le lien direct n'est pas reconnu. La spoliation des niveaux de sols et l'absence de niveaux archéologiques liés à ces constructions n'ont pas permis de récolter du mobilier en lien direct.

2.2.1 Nivellement du terrain

La position de la villa, implantée sur une terrasse naturelle, a nécessité une phase de terrassement pour pallier ce profil irrégulier. De manière générale, un décaissement des niveaux a eu lieu qui se traduit par la présence des niveaux de travail et d'occupation ainsi que des sols maçonnés reposant directement sur le terrain naturel loessique. C'est le cas des espaces situés au sommet de la butte ainsi que de la cour/jardin dont le niveau est légèrement plus bas que les niveaux de circulation du bâtiment même. Au niveau de la pente, et grâce au sondage **1017** où l'érosion est moindre, la séquence stratigraphique est représentative d'apports de terrain venant rehausser la zone d'une trentaine de centimètres. Ils sont matérialisés par une première couche (**US1316**) d'origine probablement alluviale (Rhône?) comprenant de nombreuses poches d'argile compacte mêlées à un limon brun (**fig.13**). Culminant à la cote 171,87 m NGF, la seconde couche (**US1317**) se manifeste par un sédiment brun hétérogène composé de poches de loess jaune ainsi que de rares poches d'argile équivalente à la couche sous-jacente. Le sol du portique repose directement sur ce dernier niveau.

2.2.2 Techniques de construction

Le plan du premier état de la villa représente un ensemble relativement homogène orienté NL 35° est, plus ou moins parallèle au Rhône. L'ensemble des maçonneries relève d'une construction cohérente dont la seule distinction se traduit par un léger changement des propriétés du mortier entre les pièces de la villa et le portique. Il s'agit en l'occurrence d'un changement de porosité à rattacher probablement au mélange des éléments. Cette caractéristique est certainement à mettre sur le compte de l'avancement du chantier et de décalages chronologiques négligeables, qui exprimeraient des temps de constructions et non des phases architecturales. Malgré quelques particularités qui seront pointées dans les paragraphes suivants, les maçonneries sont parfaitement perpendiculaires les unes aux autres et rectilignes, excepté le portique en arc-de-cercle bien évidemment.

Les maçonneries sont conservées en fonction de la pente naturelle du terrain. Sur la partie sommitale de la terrasse, les élévations sont conservées sur quelques assises. En revanche, dans de la rupture de pente, les maçonneries ne sont plus discernables que par leurs radiers de fondation. Elles sont installées à une altitude moyenne de 171,30 m NGF bien que quelques maçonneries fassent exception sans raison particulière.

Les murs sont construits en tranchée étroite directement dans les niveaux géologiques US1004 et US1122. Les fondations présentent un premier lit de galets décimétriques, sur une ou deux assises,

partiellement liés au mortier et plus ou moins disposés en hérisson (**fig.14**). Ils permettent de drainer le sol, le lœss étant un sédiment très limoneux et gênant l'écoulement des eaux d'infiltration. En revanche, cette semelle de galets n'est pas présente dans la moitié sud de la villa (pièces uniquement). Cette absence s'explique par la présence de poupées calcaires naturelles suffisant à elles seules à occuper ce rôle essentiel (**fig.15**). Ce type de construction est similaire aux maçonneries augustéennes de *Lugdunum* et l'alternance entre les techniques suivant le type de sol est également observé dans les fondations de la *domus* augustéenne au Grand Péristyle à Lyon à l'Antiquaille (Clément, vol.I, 2016 b, p. 349-350) (**fig.15**). Ces galets supportent la fondation maçonnée qui est montée en lits successifs de blocs décimétriques de granite non calibrés liés par un béton de chaux jaune-beige très graveleux avec de nombreuses inclusions de galets centimétriques. Un lit de mortier va sceller le sommet de la fondation afin d'assurer la mise en place de l'élévation. À partir de là, deux traitements distincts sont constatés. Lorsque le sommet de la fondation va accueillir des éléments d'architecture (seuil, décors, etc.), celle-ci est munie d'une assise de réglage de TCA à plat liées par un mortier identique à la fondation excepté qu'il est très gris (**fig.16**). Cette caractéristique est à interpréter comme une volonté d'aplanir le niveau afin de recevoir des éléments qui nécessitent une parfaite stabilité. Cette hypothèse se confirme par la présence d'un lit de chaux en surface de l'assise. Dans les autres cas, l'élévation va être construite légèrement en retrait, ménageant un ressaut de fondation de 0,10 m en moyenne. Les premières assises sont construites en tranchée étroite sur une hauteur d'une quarantaine de centimètres en moyenne. Elles sont élevées en *opus pseudo-vittatum* à l'aide de moellons de granite peu réguliers d'une hauteur de 0,10 m en moyenne pour une longueur d'environ 0,15 m. Les joints sont regarnis et lissés à la truelle et parfois tirés au fer (**fig.16**). La tranchée est ensuite comblée avec le sédiment préalablement creusé et dans certains cas par des déchets de construction (mortier, blocs). L'état de conservation de ces maçonneries ne permet pas de déterminer s'il s'agit de solins pour une élévation en terre crue ou non.

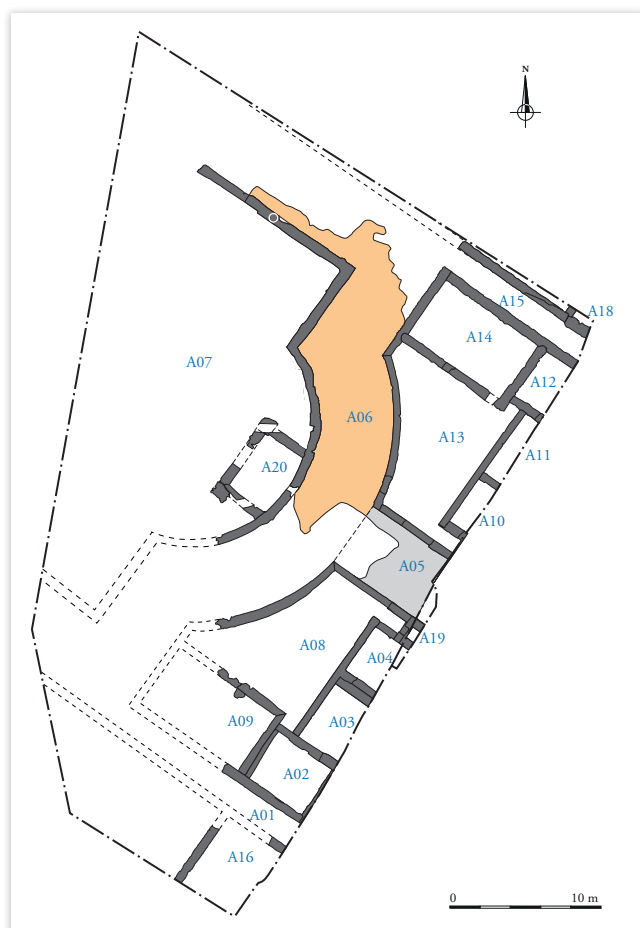
N° Fait	Type	Espace	Orient.	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Long. (cm)	Larg. (cm)	Moellons	Mortier	Remarques
1001	Mur	A16	NE/SO	172,02	171,75	450	55	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1003	Mur	A01/A02	NO/SE	172,17	171,67	600	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	Assise de réglage grise
1004	Mur	A02/A09	NE/SO	172,01	171,53	490	68	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1013	Mur	A08/A09	NO/SE	172,09	171,44	298	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1019	Base ?	A08/A09		171,77	171,5	45	66	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1024	Mur	A07	NO/SE	171,69	171,43	286	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1025	Mur	A07	NE/SO	171,75	171,5	420	65	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1031	Mur	A06/A14	NE/SO	172,07	171,1	717	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1032	Mur	A13/A14	NO/SE	171,77	171,3	810	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1034	Mur	A14/A15	NO/SE	171,96	171,33	109	70	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1035	Mur	A12/A14	NE/SO	171,88	171,56	480	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1037	Mur	A13/A10/A11	NE/SO	172,26	171,2	930	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	Enduit peint parement est
1051	Mur	A15/A18	NO/SE	171,7	170,72	840	63	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	5 assises de galets
1057	Mur	A07	NO/SE	171,86		300	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1058	Base	A07		171,55	171,29	110	100	Inconnu	jaune-beige, induré, grosses inclusions	

N° Fait	Type	Espace	Orient.	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Long. (cm)	Larg. (cm)	Moellons	Mortier	Remarques
1070	Mur	A01/A16	NO/SE	172,06	171,7	125	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1088	Mur	A10	NO/SE	172,03	171,27	122	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1109	Mur	A10	NO/SE	171,85	171,19	180	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1111	Mur	A04	NO/SE	172	171,34	270	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1113	Mur	A03	NO/SE	171,89	171,45	240	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1116	Mur	A13	NE/SO	171,69	171,15	170		Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1117	Mur	A15/A18	NO/SE	171,85	171,5	180	66	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1119	Mur	A08/A09	NO/SE	171,89	171,52	226	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1129	Mur	A02/A03	NO/SE	172	171,65	465	62	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1131	Mur	A11/A12/A13	NO/SE	171,85	171,31	235	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1132	Mur	A05/A13	NO/SE	172,01	171,15		65	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1134	Mur	A17	NO/SE	172,13	171,85		60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1135	Mur	A08	NE/SO	172	171,37	186	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1136	Mur	A04	NO/SE	172,05	171,59	240	50	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1139	Mur	A03/A04/A08	NE/SO	172,14	171,28	104	58	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1148	Base	A07		171,7	171,4	100	65	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1150	Mur	A18	NE/SO	171,7	171,54	30		Inconnu	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1152	Mur	A02	NE/SO	172,08	171,47	360	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	
1010	Mur	A05/A08	NO/SE	172,32	171,3	615	65	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	Deux états enduit de chaux parement nord
1012	Mur	A06/A08	NE/SO	172,3	171,3	860	60	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	
1014	Mur	A05/A13	NO/SE	172,28	171,12	420	68	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	Enduit de chaux parement sud
1015	Mur	A06/A13	N/S	172,51	171,11	1050	70	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	Enduit tuileau parement est / enduit de chaux parement ouest
1022	Mur	A06/A07	NE/SO	171,94	171,36	615	60	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	
1028	Mur	A06/A07	N/S	171,96	171,3	990	60	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	Assise de réglage grise
1029	Mur	A06/A07	NE/SO	172	171,26	690	50	Granite	beige, induré, plus poreux, grosses inclusions	Assise de réglage grise
1030	Mur	A06/A07	NO/SE	171,9	170,9	1217	60	Granite	jaune-beige, induré, grosses inclusions	Assise de réglage grise

Tabl.03 : Inventaire des murs de l'état 1

2.2.3 Etat 1a : Corps de bâtiment principal

La première phase de construction est repérée dans la moitié orientale de l'emprise de fouille (**fig.12**). Il s'agit d'un ensemble d'au moins quinze pièces rectangulaires se développant en enfilade du sud-ouest au nord-est et disposées de manière parfaitement symétrique autour d'un axe central. Par chance, la prescription se situe plus ou moins au centre de cet axe. Certains murs, situés sous les niveaux de sols maçonnés, ont été découverts à l'occasion d'une tranchée exploratoire (**SD1011**) pratiquée le long de la berme orientale, jusqu'à la base de fondations de l'ensemble des maçonneries (**fig.17**).



Il est ainsi possible de restituer un plan relativement complet de l'organisation de la villa au sein de l'emprise. Toutefois, la limite orientale de la prescription, qui n'est pas tout à fait parallèle aux maçonneries, laisse une observation de plus en plus limitée des espaces à mesure que l'on progresse vers le nord. De plus, seuls deux niveaux d'occupation ont été partiellement conservés.

Les maçonneries sont systématiquement chaînées, sauf mention contraire. La description partira du point central de la villa en décrivant successivement les pièces qui se développent de part et d'autre et qui vont de pair dans leur positionnement symétrique (**ill.01**).

III.01 : Plan simplifié de l'état 1

Espace A19

Deux petits espaces, positionnés symétriquement autour de l'axe central, sont reconnus (la pièce A05, centrale, est formée en même temps que le portique et sera donc décrite dans la partie suivante (voir *infra* 2.2.4.1). Le premier (A19), au sud, semble former l'extrémité d'un couloir dont seule une soixantaine de centimètres de long est observée, le reste se poursuivant sous la berme (**fig.12**). L'espace est délimité par les murs **F1111**, **F1134** et **F1135** ménageant une largeur de 1 m. Les reprises postérieures et l'exiguïté de la fenêtre d'observation ne permettent pas d'en dire davantage (**fig.18**).

Son équivalent au nord est seulement suggéré par les murs **F1109**, **F1116** et **F1132**, présents à la limite de la berme orientale, et n'a donc pas bénéficié d'un numéro d'espace, celui-ci étant situé hors de l'emprise (**fig.17**).

Pièces A04/A03 et A10/A11

Deux pièces successives se développent à la suite : au sud les pièces A04 puis A03 et au nord les pièces A10 puis A11 (**fig.12**). Ainsi A04 va de pair avec A10 et A03 avec A11. Leur construction est précédée par des niveaux pédogénésés (**US1395** et **US1409**).

Les pièces successives A04 et A03 se développent sur des largeurs respectives de 3,50 m (surface min. : 9,45 m²) et de 4,90 m (surface min. : 10,80 m²) (**fig.17 et 19**). Elles sont délimitées au nord-ouest par le mur commun **F1139** et leurs limites sud-est sont situées hors emprise. Elles sont séparées l'une de l'autre par le mur **F1113/1136**. Ce dernier constitue deux maçonneries dont la compréhension est peu évidente. Elles sont chaînées l'une à l'autre dans la longueur et leurs bases sont fondées à 0,15 m d'écart. Deux coupes ont été pratiquées afin d'être sûr qu'il ne s'agisse pas d'une construction ponctuelle tel un renfort mais cette particularité est visible sur toute la longueur reconnue (**fig.20**). De plus, la face interne de F1136 est parementée. S'agirait-il d'une reprise d'axe ou bien d'une élévation décalée pour une raison inconnue ?

Les pièces A10 et A11 se développent au nord de l'axe central (**fig.17 et 21**). Leurs largeurs sont équivalentes à celles de A04 et A03. La pièce A10 est délimitée au sud-ouest par le mur F1109 et est séparée de la pièce voisine par le mur **F1088**. Ce dernier est composé d'une élévation (**US1264**) décalée par rapport à sa fondation (**US1379**). Une petite fosse **F1151** attribuée à cet état, par chronologie relative, est observée au nord de la pièce. Elle adopte un profil en auge sur une hauteur de 0,20 m pour une largeur de 0,48 m (**US1471**). Son comblement se caractérise par une forte proportion de galets centimétriques et de graviers pris dans une matrice de mortier de chaux désagrégé, très friable et jaune (**US1472**). Elle est scellée par un sol postérieur et coupe le niveau pédogénésé US1395. Ce dernier apparaît à la cote 172,03 m NGF. Il se poursuit dans la pièce A11 qui est délimitée au nord-est par le mur **F1131**. L'ensemble est circonscrit au nord-ouest par le mur **F1037**. Les pièces se poursuivent au sud-est hors de l'emprise.

Pièces A02 et A12

Les pièces A02 (sud) et A12 (nord) vont également de pair. La première est l'un des rares espaces orientaux connus sur toute sa surface (**fig.12**). Elle est ceinte par les murs **F1003**, **F1004**, **F1129** et **F1152** qui forment un rectangle de 4,60 m x 3,60 m (dim. internes) soit 16,56 m². Toutes les maçonneries sont chaînées excepté F1004 qui s'appuie contre F1003 (**fig.22**). Par ailleurs, seuls les murs F1004 et F1129 ont conservé une assise d'élévation mais aucun niveau de sol n'est associé, elles devaient certainement être élevées en tranchée étroite sur quelques assises. Les reprises postérieures ne permettent pas d'observer ces creusements.

Quelques particularités sont à noter. D'une part, le mur F1004 n'est pas construit de manière totalement rectiligne. La fondation **US1205**, chaînée à la fondation (**US1414**) du mur F1129, se désaxe légèrement vers l'intérieur de la pièce pour aller s'appuyer contre le mur F1003. L'élévation **US1206**, chaînée à l'élévation (**US1208**) du mur F1129, rattrape ce décalage. Pour corriger ce désaxement les constructeurs ont rajouté, contre le parement ouest du mur, une assise maçonnée dont l'observation est complétée par le sondage **SD1013** (**fig.22 et 23**). Les liens entre les maçonneries semblent indiquer une erreur lors de la construction et non une reprise, sans quoi les maçonneries ne seraient pas chaînées et les mortiers sûrement différents.

Notons également la présence d'une assise de réglage (**US1415**) culminant à 172,15 m NGF au sommet du mur F1003, dans sa partie est. Il s'agit d'une assise de TCA et de blocs de granite disposés à plat et liés par un mortier similaire à la fondation excepté qu'il est gris foncé. Il semblerait peu cohérent que cette assise supporte l'élévation alors que les autres murs dont l'élévation est conservée ne disposent pas de cet aménagement. Il faut plutôt voir le support d'un seuil ou d'un autre élément spécifique. Cette technique est par ailleurs utilisée dans le portique pour accueillir un probable stylobate (voir *infra* 2.2.4.2).

La pièce A12 est très dégradée par l'érosion. Les murs qui la délimitent (F1131, **F1035** et **F1034**) sont uniquement conservés en fondation. Ils forment un espace large de 3,60 m, identique à la pièce A02, mais la limite sud-est se trouve hors de l'emprise (**fig.12, 17 et 24**). Les niveaux de sols ont disparu.

Pièces A09 et A14

Au nord-ouest des pièces A02 et A12, les espaces A09 (sud) et A14 (nord) se développent. Ce dernier mesure en interne 4,60 m x 7,30 m (environ 33,60 m²). L'espace est délimité par les murs **F1031**, **F1032**, F1034 et F1035 tous chaînés mais uniquement conservés en fondation excepté le mur F1031 dont le prolongement au sud, hors de la pièce A09, est conservé sur quelques assises d'élévation (**fig.25**). Ce mur est d'ailleurs munit d'un petit massif maçonné (**US1099**) de 0,40 m x 0,46 m de côté, en retrait de la fondation, et disposé dans la partie nord du mur (**fig.25**). Il est composé exclusivement de remploi de TCA (briques et tuiles) liés par un mortier similaire à la fondation. Cette particularité peut être interprétée comme le support d'un élément disparu ou bien la composante d'un état postérieur mais cela paraît peu probable en raison de la similitude des mortiers. Un solin pour l'élévation ne semble pas non plus fonctionner car la partie sud du mur, conservée en élévation, ne dispose pas d'un tel aménagement, celui-ci semble vraiment localisé.

Le décapage en plan de ces maçonneries, reconnues sous le recouvrement général US1002, a permis de dégager un niveau de loess brun très homogène. Afin de s'assurer qu'il s'agissait bien du terrain naturel et non d'un remblai remanié, un sondage **SD1004** a été pratiqué (**fig.07**). La première hypothèse a été confirmée. Certains murs ont notamment été coupés afin de compléter, et de confirmer, nos connaissances sur les méthodes de construction de cet état (**SD1010** et **SD1011**) (**fig.26**).

Au sud, la pièce A09 mesure 4,30 m de large. L'espace n'est connu que très partiellement, l'érosion ayant entraîné une forte dégradation des maçonneries et la disparition totale des niveaux archéologiques ainsi que de la limite nord-ouest (**fig.12**). Le mur F1003, au sud-ouest, n'est conservé ici que sur 0,80 m de long. La limite nord-est est marquée par les murs **F1013** et **F1119** formant une construction en escalier (**fig.27**). Effectivement, le mur F1013 est aménagé sur une longueur de 2,90 m au bout de laquelle il est interrompu. Le mur F1119 est alors construit contre le mur précédent mais à une altitude supérieure de 0,15 m. Le sommet des deux fondations est lié par une chape de mortier destinée à accueillir l'élévation **US1460**. Un lambeau de maçonnerie (mur? base?) **F1019** est chaîné aux deux murs, à l'intérieur de la pièce (**fig.27**). Très mal conservé, c'est grâce à sa technique de construction et son chaînage qu'il est possible de l'associer à cet état. Il s'agit également de la seule construction qui fait défaut dans la symétrie générale du bâtiment car un pendant de celui-ci dans l'espace A14 n'existe pas.

Couloirs A01 et A15

Les dernières pièces décrites, A02-A09 au sud et A12-A14 au nord, sont respectivement desservies par deux couloirs A01 (sud) et A15 (nord) d'orientation nord-ouest/sud-est. Le premier est délimité par les murs **F1070** et F1003 formant une largeur interne de 1,70 m. Le second est ceint par les murs F1034 et **F1051/F1117** pour un espace de 1,40 m de large (**fig.17 et 28**). Ce dernier mur possède les mêmes caractéristiques que l'ensemble F1013/F1119 (voir *supra*). Il s'agit effectivement de deux murs construits en escaliers mais dans le sens inverse. Le mur F1117 est reconnu sur une longueur 1,80 m et est composé d'une assise de galets dont la base est atteinte à 171,50 m NGF. À son extrémité ouest est appuyé le mur F1051 de technique identique excepté son radier (**fig.29**). Il est effectivement composé de cinq assises de galets atteignant ainsi une profondeur maximale de 170,72 m NGF soit près de 0,80 m plus bas. Il s'agit de la seule construction, observée, munie de cet épais agencement.

Les limites nord-ouest et sud-est de ces espaces ne sont pas reconnues. La première a disparu en raison de la forte érosion du secteur, la seconde se situe hors de l'emprise. Toutefois, A15 semble ouvert sur le portique A06. Aucune maçonnerie ne ferme la rencontre des deux espaces ce qui n'empêche pas

la présence d'un seuil disparu (**fig.25**). Les niveaux d'occupation de ces espaces ont notamment été spoliés au cours des états suivants.

Pièces A16 et A18

Enfin, les pièces A16 et A18 sont situées aux deux extrémités sud et nord de la villa. La première pièce, A16, est identifiée grâce aux murs **F1001** et F1070 formant l'angle nord de l'espace ; la partie méridionale étant située hors emprise (**fig.17**). Les maçonneries sont très peu conservées, l'érosion les a grandement dégradées en plus d'une récupération (**F1137**) des matériaux du mur F1070. Le chaînage n'est pas conservé mais il est toutefois possible de les attribuer au même ensemble grâce à leur technique de construction identique (**fig.30**). Dans ce cas de figure, la superficie de l'espace atteint au moins une surface de près de 23 m². Malheureusement, aucun niveau d'occupation n'est conservé. Seule une tranchée **F1002** d'orientation ouest-est non fouillée et de datation indéterminée est observée (**fig.09**). Elle est creusée dans le niveau de terrain naturel US1122 qui est lui-même recouvert par une phase d'érosion (**US1055**).

L'espace A18 n'est que très partiellement observé. Il est délimité par les murs F1117 et **F1150** et se poursuit hors de l'emprise. Le mur F1150, peu conservé, est construit de la même manière que le mur F1117, à la même altitude, et s'appuie contre F1051 (**fig.29**). Cet appui plaide en la faveur de la contemporanéité des trois aménagements.

2.2.4 Etat 1 b : Mise en place du portique en arc-de-cercle

La construction du portique intervient dans un second temps car il prend appui sur les pièces orientales et que son mortier adopte des propriétés légèrement différentes (**fig.12**). Cependant, son chaînage avec la pièce A14 et ses techniques de construction identiques n'indiquent pas de véritable interruption mais plutôt une phase d'aménagement, continue à la précédente.

Le portique et les pièces arrière sont reliés par un espace rectangulaire central A05. De part et d'autre, deux pièces A08 (sud) et A13 (nord) sont ainsi créées et adoptent une forme particulière contrainte par le portique.

Ce premier état est documenté en plan et en coupe grâce à plusieurs sondages (**SD1015**, **SD1016**, **SD1017**) pratiqués au travers de chaque branche.

» 2.2.4.1 Organisation de l'espace A05

Le lien entre la partie orientale de la villa et le portique est assuré par un grand espace central A05 de 4,50 m de large pour une longueur d'au moins 6,80 m soit une superficie de 30,60 m². Il est délimité au nord-est par le mur **F1014** et au sud-ouest par le mur **F1010**, parallèles l'un à l'autre. Son extension sud-est est inconnue alors qu'à l'opposé il ouvre sur le portique, sans fermeture apparente. Il faut dire que cette zone est très détériorée notamment à cause de la récupération d'un élément issu d'un état postérieur. Si porte il y a eu, il n'en reste aucune trace.

Afin de mieux appréhender les constructions de cet espace, un sondage (SD1011) transversal a été réalisé. Il a permis de comprendre davantage le procédé de mise en œuvre des maçonneries mais aussi de reconnaître un sol maçonné **F1153** contemporain de ces aménagements (**fig.17 et 31**).

Les murs F1014 et F1010 prennent tous deux appui contre les murs respectifs F1116 et F1135 (**fig.32**). Ils sont ornés d'une couche préparatoire d'enduit (**US1024** et **US1012**) de 0,05 m d'épaisseur. Il s'agit d'un mortier de chaux gris induré composé d'une matrice assez fine avec quelques inclusions de galets et de rares nodules de TCA. Ils sont profondément ancrés dans le sol et bénéficient d'une surface d'accroche plane grâce aux premières assises d'élévation des murs (**fig.33**).

Durant ce premier état, la pièce est dotée d'un sol (F1153) grandement détruit par les aménagements postérieurs et notamment par la mise en place d'un égout qui traverse l'espace dans sa longueur (voir *infra* 2.3.2). Ainsi, le sol est uniquement conservé contre les murs F1010 et F1014 ; son revêtement a par ailleurs disparu (**fig.31**). Le sol repose en partie sur le terrain naturel (US1004) mais aussi sur une couche limoneuse très fine (**US1473**) d'environ 2-3 cm d'épaisseur très peu différente du terrain naturel sinon qu'elle est plus claire. Cette couche est observée ponctuellement dans la pièce A05 et culmine à 171,97 m NGF. On ignore sa nature exacte, sinon qu'elle peut marquer l'occupation antérieure ou contemporaine à l'édification du bâtiment. La couche US1473 est recouverte par une couche de remblai **US1404** atteinte à la cote 172,01 m NGF et observée principalement au nord-est du bâtiment. Il s'agit d'un niveau de terrain naturel remanié très pur et épais d'environ 0,08 m. Il semble correspondre à un apport de terre pour niveler le terrain. L'ensemble forme ainsi une surface plane pour aménager le sol maçonné. Celui-ci est constitué d'un *statumen* (radier de fondation) de galets décimétriques posés plus ou moins à plat (**US1426**). Ce radier est compact et régulier. Les galets mesurent en moyenne 0,15 m de diamètre. Ils servent de support au *rudus* composé d'un cailloutis homogène lié à du mortier beige très friable (**US1062**) et conservé sur une douzaine de centimètres d'épaisseur. L'ensemble a une épaisseur d'environ 0,25 m et évolue entre les cotes 171,94 m NGF et 172,16 m NGF. Le *rudus* a été mis en place en même temps que la couche préparatoire des enduits. La ou les parties supérieures ne sont pas conservées, il n'est donc pas possible de déterminer s'il s'agissait d'un simple sol de béton ou bien d'un sol agrémenté d'un pavement plus luxueux telle une mosaïque.

» 2.2.4.2 Organisation du portique A06

L'espace A05 donne sur un large portique (A06) en U dont le centre adopte une forme en arc-de-cercle. Cette désignation sera privilégiée à l'utilisation des termes abside, exèdre ou encore hémicycle qui renvoient à une forme et/ou fonction bien particulière¹ et qui ne restituent pas correctement cet ensemble. Ce portique, bien qu'incomplet, ouvrait en position panoramique sur le Rhône (**fig.12, 34 et 35**). L'arc s'inscrit dans un cercle hors œuvre de 13,90 m de rayon, l'envergure de cet arc est cependant légèrement inférieure de 2,16 m. L'extrémité nord se poursuit avec une aile rectiligne (SO-NE) sur 8,70 m. Cette aile bifurque à angle droit (NO-SE) en direction du Rhône sur au moins 17 m et forme ainsi un L. Au sud, la continuité du portique n'est pas conservée. L'ensemble conserve une largeur constante de 4,90 m. Le tout occupe une surface interne de près de 200 m² munie d'un sol de béton (**F1076**). Une colonnade ornait les murs internes du portique.

Mise en place des maçonneries

Les murs **F1012** (sud) et **F1015** (nord), matérialisant le cercle externe du portique, sont respectivement chaînés aux extrémités des murs F1010² et F1014 (**fig.36**). L'extrémité nord du mur F1015 est chaînée au mur F1031 qui matérialise la limite nord-ouest de la pièce A14 (**fig.36**). Ce lien est déterminant car il marque la contemporanéité entre le corps de bâtiment principal et le portique, excluant deux états de construction distincts. La tranchée (SD1016) a d'ailleurs été poursuivie jusqu'à l'angle des maçonneries afin d'affirmer un chaînage en profondeur et non une reprise en élévation. Par ailleurs, aucun indice d'une continuité du mur F1031 sur un de ses autres côtés n'a été reconnu.

-
1. L'abside désigne une partie d'une pièce faisant saillie vers l'extérieur (en arc-de-cercle par exemple), l'exèdre traduit le même type de pièce, mais plus généralement quadrangulaire et normalement agrémentée de bancs contre les murs, enfin l'hémicycle renvoie à un espace en demi-cercle. Ici, il s'agit d'un espace à part entière dont l'arc est inférieur à un demi-cercle.
 2. Les murs F1010 et F1012 ont été reconnus lors du diagnostic réalisé par l'Inrap. Ils sont respectivement nommés US 5 et US 4 (Brouillaud, 2017, p. 34-35, fig.10).

Le mur F1015³ est conservé sur quelques assises d'élévation dont le parement est peu travaillé. Il était doté d'une couche préparatoire d'enduits (**US1082**), identique à celles observées dans l'espace A05 (**fig.37 et 38**). Il en va de même pour le mur F1031 dont la couche d'enduit (**US1458**) n'est que très peu conservée. En revanche, si le même élément était présent sur le mur F1012, ce qui est plus que probable, il n'en reste rien. Par ailleurs, on distingue ce qui semble être une reprise du mur ; or, les mortiers et matériaux sont identiques. De plus, le mortier inférieur recouvre en partie le parement de la partie supérieure et déborde au niveau de travail (**fig.39**). Il faut donc reconnaître un simple niveau de travail dont le mortier regarni a en partie disparu.

La façade qui donne sur le jardin est matérialisée par les murs **F1022=F1028, F1029 et F1030**. Ils représentent des murs stéréobates⁴ qui accueilleraient une colonnade. Leur état de conservation diminue du nord vers le sud pour finir par complètement disparaître. Un sondage **SD1003** a été réalisé à cette extrémité afin de déterminer ou non la présence de niveaux de remblais et la disparition du portique (**fig.40**). Les murs sont construits de la même manière que le corps de bâtiment principal excepté le mur F1030 (branche nord), qui, pour compenser la pente, est construit plus profondément (**fig.41**). Ainsi deux niveaux de fondation sont observés. La première partie (**US1444**) est construite en tranchée étroite sur une double rangée de galets (**US1089**). Puis, la fondation supérieure (**US1090**) est construite en tranchée large dans les remblais d'installation (US1316 et US1317). Elle est comblée par une matrice limoneuse similaire au terrain naturel si ce n'est qu'elle est plus jaunâtre (**US1315**). Les murs sont ensuite munis d'une assise de réglage en TCA disposées à plat et liées par un mortier gris foncé d'environ 0,05 m d'épaisseur (voir *supra* 2.2.2). La surface est enduite d'un lit de chaux blanchâtre, culminant en moyenne entre 171,90 m NGF et 172 m NGF, et certainement destiné à lier des éléments supérieurs d'architecture dont il ne reste aucune trace (**fig.42**). La tranchée est alors finalement comblée par un sédiment limoneux brun compact avec de rares galets centimétriques (**US1318**). Il semble avoir servi temporairement de niveau de circulation pendant le chantier car le sommet de la couche est composé d'un fin litage de mortier de chaux et de nodules de TCA induré et aplani. La tranchée a été comblée par étapes car les bases des colonnes ont été mises en place avant l'assise de réglage grise, impliquant une édification du mur en plusieurs temps.

Ce type de tranchée est observée uniquement dans le sondage **SD1017** et doit probablement être expliquée par le besoin de construire une maçonnerie plus profonde, contrairement aux murs situés plus haut. La face sud du mur est parementée, le niveau de travail de la cour/jardin étant plus bas que le portique.

Colonnade

L'avant du portique est rythmé par des colonnes dont l'état de conservation est inégal (**fig.12**). L'une a conservé ses premières assises d'élévation (**F1054**), une autre uniquement sa fondation (**F1055**) et les suivantes sont seulement identifiées grâce à leurs fosses de récupération (**F1048a à F1048g**) (**fig.43**). Au total, neuf colonnes sont reconnues. Par chance, les deux colonnes conservées sont situées l'une à côté de l'autre et permettent de restituer un entraxe de 2,60 m. Les fosses de récupération, régulières, suggèrent le même rythme. Ainsi, le mur F1029 est doté de trois colonnes dont les deux extrémités (F1048a et F1048c) sont situées aux angles des maçonneries F1028 et F1030. Ce dernier est muni d'au moins deux colonnes supplémentaires (F1054 et F1055). Quant au mur F1028, matérialisant la branche nord de l'arc de cercle, il est scandé par trois colonnes (F1048d à F1048f). La plus méridionale, F1048f, est implantée exactement dans l'axe du mur F1014 (A05) et crée ainsi un prolongement de l'axe général. Au sud, le mur **F1022** constituant le prolongement du mur F1028, ne présente qu'une récupération de colonne (F1048g), dans l'axe du mur F1015.

3. Le mur F1015 a été reconnu lors du diagnostic réalisé par l'Inrap. Il est nommé US 16 (Brouillaud, 2017, p. 35, fig.12).

4. Ginouvès *et al.*, vol. II, 1992, p. 10 : « Stéréobates [...] semble bien désigner le mur de fondation sous un élément portant ».

Au nord, le mur F1030 est doté des deux colonnes conservées du site : l'une sous la forme d'une base monolithique (F1055) et l'autre, immédiatement au sud-est, est complétée par deux assises de quart de colonne en terre cuite (F1054) (fig.44).

Les socles des colonnes sont constitués d'un bloc de choin monolithique dont la base prend une forme carrée de 0,60 m de côté (US1169 et US1343) pour une hauteur de 0,12 m. Puis elle est grossièrement taillée (principalement sur sa face nord-est donnant sur le portique) de manière à lui donner une forme cylindrique de 0,50 m de diamètre pour une hauteur de 0,20 m. Le socle est disposé au sommet de la fondation du mur puis la partie quadrangulaire est scellée par l'assise de réglage en mortier gris (fig.45). Cette observation permet de rattacher ces socles au premier état de construction du portique. La face sommitale, culminant à 172,16 m NGF, a été soigneusement lissée. On observe sur celle-ci les traces du mortier de chaux servant à fixer la première assise mais aussi les incisions destinées à la mise en place des briques (fig.46). Elles sont au nombre de six. Ces témoins contrastent avec les briques conservées *in situ* de la colonne F1054 mais il faut noter que son décor appartient au programme architectural du second état de construction du portique, il n'est donc pas improbable que les assises également. Est-il alors possible d'envisager des colonnes construites à l'aide de briques divisées en six secteurs? Un tel moulage est loin d'être inconnu dans le monde romain. Pour exemple, les colonnes des péristyles de plusieurs maisons de Conimbriga (Portugal) sont construites à l'aide de cette division des éléments (fig.47). Mais connaît-on des exemples en Gaule romaine?

Le programme décoratif n'est en tout cas pas conservé. La qualité de la taille du socle indique qu'il n'était pas directement visible et devait revêtir un composant externe servant de décor. L'ensemble devait fonctionner avec un probable dallage suggérer par le lit de chaux présent au sommet de l'assise de réglage des murs.

Les angles des maçonneries semblaient dotés de colonnes en L comme le suggèrent les fosses de récupération (fig.48). Les architectes ont probablement privilégié des supports doubles, plus adéquates pour gérer la rencontre des deux versants de la toiture. Précisons que dans les niveaux de démolition, bien qu'ils soient rattachés au dernier état, des briques quadrangulaires étaient présentes aux angles des maçonneries. Il est alors possible d'envisager des aménagements spécifiques de type piliers cordiformes ou en L à demi-colonne par exemple (fig.48).

Le sol du portique

Le portique était doté d'un sol de béton (F1076) apparu à la cote 172,15 m NGF. Il adopte le schéma vitruvien composée de trois niveaux (fig.34 et 35). Le *statumen* (US1079) est composé d'un unique niveau de galets décimétriques (module moyen 0,20-0,30 m et 0,10-0,15 cm) installés directement sur le sol naturel (US1004) à la cote inférieure 171,84 m NGF. Ce radier est surmonté d'un *rudus* (US1080) de 0,16 m d'épaisseur en moyenne. Il est composé de galets et pierres calcaires centimétriques noyés dans un mortier de chaux blanc friable riche en galets centimétriques. La surface, lissée et plus compacte, constitue le *nucleus* du sol (US1452). Il n'est pas conservé le long de la colonnade sur une largeur d'environ 0,70 m (reprise postérieure) (Fig.49).

Il s'appuie contre les murs arrière (F1031, F1015) et a été construit en même temps que la couche de préparation de leur enduit. De même, il est ponctuellement conservé (seulement le *statumen* ou la partie du *rudus*) le long de la colonnade ; lorsque c'est le cas, il prend appui contre les maçonneries. De manière générale, le sol repose directement sur le terrain naturel US1004 (SD1015, SD1016 et SD1017) excepté dans le sondage SD1012 où des niveaux sous-jacents sont observés (fig.50). Effectivement, dans ce sondage un fin niveau limoneux jaune, compact et homogène de 0,04 m d'épaisseur (US1331) repose sur le terrain naturel. Il apparaît à la cote 171,94 m NGF et semble correspondre au niveau d'occupation lié à la construction des maçonneries. Il est par la suite recouvert par le niveau de remblai US1330 correspondant à une couche de terrain naturel remanié. Un second niveau (US1451),

très peu conservé, le recouvre sur une faible surface. D'à peine 0,02 m d'épaisseur, il semble similaire à l'US1330. L'identification du niveau de piétinement lié cette fois-ci à l'installation du sol du portique est suggérée. Il est scellé par un fin niveau (US1329) limono-gravillonneux gris, compact et homogène culminant à la cote 172 m NGF, de la même manière que l'assise de réglage du portique. Il comprend quelques points de chaux et de charbons. Le tout est scellé par le sol F1076 du portique, lui-même coupé par diverses reprises ou aménagements postérieurs, antiques ou non.

Aménagement hydraulique F1126

Un seul aménagement hydraulique est connu au cours de cet état. Il s'agit d'une canalisation (F1126) dont une ouverture est observée à l'extérieur du mur F1028, dans sa moitié méridionale (fig.51). Elle est aménagée dans l'assise de réglage en mortier gris (US1445) à l'aide de briques de terre cuite formant les piédroits (US1146 et US1447) et le fond (US1363). La couverture est caractérisée par des dalles de gneiss (US1448). Le tout forme une conduite rectangulaire de 0,15 m de large pour 0,10 m de haut, entre les cotes 171,81 m NGF et 171,91 m NGF. Un dépôt de 0,5 cm de calcite est observé sur le fond. Elle se poursuit sous le sol du portique mais son tracé n'est pas visible. Un linéaire, d'orientation nord-ouest sud-est, est observé dans le *rudus* du sol, où le *nucleus* n'est pas conservé, mais celui-ci ne s'axe pas sur la canalisation (fig.51). Faut-il envisager que la canalisation effectue un coude le long de la colonnade puis coupe transversalement le portique? Cela paraît peu probable et ne s'explique pas en l'état actuel des connaissances. Le départ de la conduite est en partie récupéré, il n'est donc pas possible de déterminer s'il s'agissait d'un regard destiné éventuellement à récupérer les eaux de pluie ou bien s'il s'agissait d'un conduit pour une canalisation forcée dont le tuyau aurait été récupéré. Aucun aménagement extérieur contemporain n'est reconnu.

» 2.2.4.3 Organisation des espaces latéraux arrière A13 et A08

Espace A13

La mise en place du portique et sa forme particulière ont créé deux espaces symétriques, A13 et A08, de part et d'autre de A05. Le premier, A13, est situé au nord et est flanqué par les pièces A14 et A12 (nord), A11 et A10 (est), A05 (sud) et A06 (ouest). Il est ainsi délimité par plusieurs murs formant une emprise générale de 60,70 m² (fig.12). Cette imbrication de pièces a notamment créé deux petits espaces aux angles de la pièce. Ceux-ci sont conçus dans le programme architectural initial car l'ensemble des murs est chaîné excepté le mur F1014 de A05 qui s'appuie contre F1116 (angle sud de la pièce). Un premier espace est formé dans l'angle nord-est de la pièce et occupe une surface de 0,80 m x 0,72 m soit 0,58 m² (espace entre les fondations). Le second, au sud-est, mesure 1,06 m x 1,66 m soit 1,76 m² (espace entre les élévations). Ces deux espaces, très restreints, pouvaient accueillir des niches type lairaire ou tout autre aménagement dont aucune trace n'a demeuré au sol. Il faut toutefois noter qu'aucun niveau de circulation en lien avec cet état n'est conservé.

Espace A08

L'espace A08 est incomplet, l'angle occidental étant détruit par l'érosion (fig.12). Il adopte toutefois une forme identique à celle de A13. Il est flanqué par les pièces A05 (nord), A06 (ouest), A04 et A03 (est), et A09 et A02 (sud). Il semble doté des mêmes caractéristiques que A13 avec un petit espace au sud de 1 m x 0,78 m soit 0,78 m² (espace entre les élévations) (fig.52). En revanche, l'espace attendu au nord-est n'est pas assuré. Dans A13, il est fermé par une maçonnerie dans un état postérieur (voir *infra*). Ici, l'éventuelle fermeture de l'espace n'est pas clairement distinguée. On suppose donc, par effet de symétrie, qu'il existe bien. Dans ces cas-là, il observerait une surface de 0,92 m x 1,90 m soit 1,75 m² (espace entre les élévations). Deux sondages, SD1002 et SD1008, ont été pratiqués dans le but de compléter les informations stratigraphiques liées à cet espace.

Il conserve quelques niveaux contemporains traduits par un premier niveau de remblai **US1177** qui prend appui contre le mur du portique F1012 et qui repose directement sur le niveau de terrain naturel US1122 (**fig.53**). Il s'agit d'une couche de TN remanié brun compact et homogène atteinte à la cote 171,92 m NGF, très semblable à un niveau pédogénésé. Il est partiellement recouvert par une chape de mortier (**F1087**) compacte, jaune et très graveleuse (cf mortier état 1) répartie sur une surface conservée de 2,10 m x 0,80 m à une distance de 1 m du mur F1012 (**fig.52**). Elle est épaisse de 0,04 m et culmine à 172 m NGF. Cette altitude correspond au ressaut de fondation du mur du portique F1012. Bien qu'aucun lien direct ne soit constaté, il est envisageable que cette couche, par son aspect et son altitude, puisse correspondre à un niveau de chantier lié à la construction du portique.

Ce niveau est scellé par une couche limoneuse jaune, compacte et homogène (**US1474**) culminant à la cote d'altitude 172,02 m NGF. Aucun mobilier archéologique n'a été découvert. Son appartenance à cet état est donc purement hypothétique, dans le cas où le niveau de chantier n'aurait probablement pas été laissé à découvert. La surface, plane, a pu servir de niveau de circulation. Il est par la suite coupé par une petite fosse **F1094** creusée jusque dans le terrain naturel. Elle a des parois verticales et un fond plat (**US1459**). Malheureusement, son plan est inconnu. Elle se situe en effet à l'extrême limite du sondage réalisé par l'Inrap et n'a pas été reconnue à ce moment-là. Elle mesure 0,22 m de large pour une profondeur identique. Le comblement (**US1179**) est composé d'une matrice limoneuse homogène brune, plutôt meuble avec quelques inclusions de points de chaux.

Fermeture des petits espaces internes

Le petit espace observé au sud de la pièce A13 semble fermé rapidement. La maçonnerie **F1103** est construite entre les murs F1037 et F1014 et clôt ainsi l'espace formé précédemment (**fig.54**). On rattache cet événement dans un laps de temps relativement court en raison des similitudes techniques des constructions. Elle est composée d'une seule assise de fondation (**US1249**) installée entre les cotes 171,86 m NGF et 172,08 m NGF. L'élévation (**US1475**), conservée sur une assise, est construite avec un retrait de 0,06 m uniquement au niveau du parement ouest. L'ensemble est composé de moellons de granite liés par un mortier très similaire à celui de l'état 1. L'élévation bénéficie de moellons de dimensions plus restreintes par rapport à la fondation et similaires à ceux employés dans les murs F1037 et F1014.

Ce complément n'a pu être observé dans l'espace A08. En suivant la logique de symétrie des espaces, on supposera une construction similaire.

La puissance très relative de la fondation indique un support faible. S'agit-il réellement de la fermeture d'un espace ou bien du support d'un élément? Une cage d'escalier paraît peu probable au vu des dimensions de l'espace.

2.2.5 Espace extérieur A07

Le portique A06 bordait un vaste espace extérieur A07 d'une emprise minimale de 373 m² dans le cas d'une restitution symétrique des ailes latérales du portique (surface intérieure de l'arc-de-cercle : env. 59 m² ; surface quadrangulaire : 27,10 m SO-NE x 11,60 m NO-SE) (**fig.12**). Les sondages pratiqués dans les niveaux de cour (SD1015, SD1016, SD1017) ont permis d'appréhender les niveaux naturels mais aussi ce qui semble être le premier niveau d'occupation de cet espace. À cela s'ajoute une construction maçonnée (A20) dont l'identification demeure incertaine.

Espace central A20

Un ensemble maçonné a été identifié dans la partie centrale de la cour, contre le portique (**fig.55**). Creusé dans le terrain naturel loessique, il est coupé par des aménagements hydrauliques issus de divers états postérieurs. De forme quadrangulaire, cet ensemble est formé par les murs parallèles **F1024**

et **F1057** dont les extrémités nord-ouest sont reliées par le mur **F1025**. L'espace ainsi créé mesure 4,25 m x 3,25 m hors murs, la limite orientale étant contrainte par la forme du portique et donc pas tout à fait rectiligne. La surface interne atteint près de 18,81 m². L'espace est pourvu de deux massifs maçonnés **F1058** et **F1148** aux angles des maçonneries. Ils mesurent tous deux 1 m x 1,10 m de côté et sont composés de trois assises de galets de module décroissant séparées par un fin niveau de remblai (**US1192** et **US1453**). Seul le massif nord F1148 a conservé la chape de mortier déposée en surface (**US1454**) matérialisant le départ de la fondation à proprement parler (**fig.56**).

L'ensemble forme un espace dans l'axe de l'espace central A05. Les murs étant construits dans le même prolongement. Ils fonctionnent par ailleurs avec le mur du portique F1022/F1028 mais ne s'appuient pas directement contre. Effectivement, ils s'appuyaient contre un élément aujourd'hui disparu, probablement un enduit ou un placage, au niveau des récupérations de colonnes F1048f et F1048g.

Niveaux sédimentaires

Les sondages 1016 et 1017 ont été pratiqués de manière à atteindre la base des maçonneries du portique et ont donc largement entamé les niveaux géologiques (**fig.34** et **41**). Ils ont permis de repérer, au-dessus du niveau de loess US1004, un fin niveau limoneux brun mêlé à des éclats de granite centimétriques (**US1294**). Ce niveau est en partie présent sous le portique A06 et est coupé par les maçonneries. Il accuse un pendage de 4,9 % en direction de l'ouest en suivant la pente naturelle du site. Ces différentes caractéristiques tendent à interpréter cette couche comme un niveau de colluvionnement. Il est ensuite recouvert par des niveaux de sédimentation naturelle limoneux brun et homogène (**US1350**, **US1293**).

Puis, deux fins niveaux limoneux jaunes (**US1307** et **US1352**), probablement égaux, sont identifiés dans les sondages 1015 et 1016 (**fig.34** et **35**). Ils apparaissent à une altitude moyenne de 171,70 m NGF pour un niveau plan et homogène. Leurs relations stratigraphiques avec les maçonneries sont peu lisibles en raison des constructions postérieures. Cependant, ils sont absents au niveau du portique et apparaissent à une altitude nettement inférieure comparée au terrain naturel observé sous le portique (0,30 m d'écart). Cette observation témoigne d'un décaissement de la cour/jardin, après construction des maçonneries, afin de créer un espace plan. L'identification de ces couches en tant que niveau de circulation paraît peu probable en raison de leur altitude, située à 45 centimètres en dessous du niveau de sol du portique, correspondant ainsi à une marche trop importante. Plusieurs hypothèses peuvent être énoncées. La mise en place d'une marche intermédiaire traduit par les maçonneries **F1123**, **F1124** et **F1125** (voir *infra* 2.3.4). Toutefois, le mortier utilisé et les matériaux (granite et gneiss) sont peu cohérents avec les constructions de l'état 1 malgré la mise en place d'un radier de fondation sur galets. Le plus probable est que les niveaux sédimentaires US1307 et US1352 soient des niveaux de piétinement liés au décaissement de la cour et à la construction du portique puis que ceux-ci aient été recouverts par un niveau de remblai uniforme **US1353** (= **US1292**). Ce dernier matérialise une couche de loess remanié relativement homogène et compacte culminant à la cote d'altitude 171,93 m NGF. Il renferme quelques fragments de mortier parmi d'autres inclusions fines. La surface est aplanie et piège du mobilier à plat, il constitue ainsi un niveau de circulation. Cette interprétation permettrait d'observer une marche pour descendre dans la cour d'une hauteur idéale de 0,22 m.

Sondages 1005 et 1006

Deux sondages profonds, **SD1005** et **SD1006**, ont été pratiqués au nord de l'espace, où les niveaux sont les mieux conservés (**fig.07**). Leur décapage avait pour but initial de vider le sondage 2 réalisé par l'Inrap afin de remettre au jour le mur US 8. Étonnamment, aucune maçonnerie n'a été découverte. Le rapport de diagnostic mentionne ceci : « *C'est à cet endroit qu'un mur (US 8) construit exclusivement en pierres de schiste et de gneiss liées par un mortier blanc friable, a été mis au jour. Il est recouvert par une fine couche de démolition antique (US 2). Orienté NE-SO, il présente une largeur de 0,32 m et son niveau*

d'apparition le plus haut se situe à 172,08 m d'altitude NGF. Il semble particulièrement récupéré à son extrémité sud. Il est installé dans la couche de lœss stérile. Tout le reste du sondage, situé dans le pendage du talus, est négatif. Seules la terre végétale (US 1) et la couche de lœss (US 3) sont présentes dans la séquence stratigraphique⁵». Il est également précisé dans le listing que ce mur s'installe à la cote 171,68 m NGF. Lors du décapage, les limites du sondage ont été plus difficiles à repérer que les autres, le comblement étant relativement similaire à l'encaissant. Le mur n'apparaissant pas, nous avons dégagé une zone large jusqu'à une cote oscillant entre 171,20 m NGF et 171,50 m NGF, plus basse donc que le mur. De plus, cet espace était remblayé par un niveau de TN remanié recouvrant une large fosse à pierres contemporaine occupant l'emprise du sondage et plus (fig.57). Celle-ci, très instable, a été coupée à son extrémité orientale (SD1005), le fond étant atteint à la cote 170,90 m NGF (fig.58). Des lambeaux de rubalise orange, recouvrant habituellement les maçonneries des sondages Inrap, étaient présents parmi les pierres. L'ensemble de ces données nous mène au constat décevant que le mur a été détruit, après le diagnostic, par une fosse contemporaine. Une erreur d'altitude lors du diagnostic ne peut être retenue, l'ensemble des autres données étant parfaitement similaires à celles réalisées lors de la fouille. De plus, le sondage profond SD1005 n'a révélé aucune maçonnerie.

2.2.6 Interprétation et chronologie

L'occupation du secteur se manifeste par une phase de remblaiement nécessaire dans le but de niveler le terrain. Le site étant situé en partie sur une terrasse naturelle, les ouvriers ont très probablement procédé à un décapage au sommet de la butte car les sols reposent directement sur le terrain naturel pédogénéisé. Les sédiments ont dû être étalés par la suite, en plus d'apports extérieurs, dans les secteurs nécessitant ce complément comme on peut l'observer dans le sondage SD1017. L'espace extérieur en était dénué car la cour/jardin A07 exigeait, au contraire, un décaissement. Ainsi, deux niveaux de travail distincts étaient présents entre le portique A06 et la cour/jardin A07 et sont confirmés par les niveaux de piétinement US1331 et US1352 tout à fait similaires. En d'autres endroits, notamment au niveau des pièces orientales, on observera plutôt le terrain naturel qui semble pédogénéisé en surface.

Le premier état de la villa se caractérise par une homogénéité dans son édification et dans la réalisation des pièces. L'ensemble témoigne d'une construction progressive, suivant un plan défini. On le constate notamment au niveau des modes de construction, les murs étant tous similaires. Le bâtiment dans son ensemble présente par ailleurs une organisation de l'espace marquée par une symétrie presque parfaite. On remarque uniquement, seul détail qui jure avec la division rigoureuse de l'espace, que le mur F1004 présente une reprise d'axe en cours de construction. Ce décalage peut être interprété comme une erreur faite par les constructeurs. Le bâtiment est structuré par un axe central orienté nord-ouest sud-est et constitué par la pièce A05. Cette pièce occupe le centre du bâtiment et est disposée de façon transversale, formant un grand espace ouvrant sur le portique A06 et l'espace A20. On peut insister sur l'effet de perspective offert par cet espace. On retrouve ici l'effet visuel recherché dans la plupart des résidences, qu'elles soient urbaines ou rurales. La restitution exacte de la villa est peu aisée dans la mesure où l'élévation est, au mieux, conservée sur deux assises. Par ailleurs, l'emprise effective et le plan général du bâtiment demeurent inconnus, l'ensemble se poursuivant en dehors de la zone prescrite.

Concernant les niveaux d'occupation, leur mise en place suit un même modèle. Les deux sols conservés s'appuient contre la partie inférieure de l'élévation, à partir des deuxièmes ou troisièmes assises. Ainsi, le ressaut de fondation n'accueille aucun niveau d'occupation, les premières assises de l'élévation étant en tranchée étroite. Les sols des pièces orientales étant complètement spoliés, aucune

5. Brouillaud, 2017, p. 35, fig. 11

identification sur leur nature ne peut être proposée. En revanche, le même constat est observé : les sols ne sont pas construits au niveau du ressaut de fondation. Ce dernier apparaît en moyenne à la cote 171,75 m NGF.

En outre, les fondations des murs stéréobates (F1022=F1028, F1029, F1030) du portique A06 sont plus élevées car elles étaient complétées par une assise de réglage destinée à recevoir un élément particulier, probablement le stylobate. Cette assise culmine entre 171,90 m NGF et 172 m NGF sur l'ensemble du portique soit 0,15 m plus bas que le sol de cet espace. Il s'agit d'un niveau plan afin d'accueillir un dallage ou autre type de stylobate d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur. Celui-ci était lié à la fondation grâce à un lit de chaux.

La colonnade, quant à elle, suivait une ordonnance régulière répartie sur l'ensemble du mur avant du portique. La restitution générale de ce dernier permet de dénombrer un minimum de 16 colonnes avec un entraxe de 2,60 m. On suppose que les murs arrière formaient un ensemble plein mais l'élévation, conservée uniquement sur deux assises, ne peut permettre de confirmer cette hypothèse. Il est aussi possible d'envisager un muret qui permettrait d'ouvrir sur les espaces arrière A13 et A08. Une question demeure quant à l'évacuation des eaux de pluie. La présence d'une toiture sur le portique nécessite un système d'évacuation des eaux dont aucune trace n'est conservée. La canalisation F1126 pourrait éventuellement constituer une descente de toit bien que son ouverture semble relativement faible. Il est aussi possible d'imaginer la présence d'une rigole dans le stylobate mais là encore il ne s'agit que de pures hypothèses en l'absence d'éléments concrets.

L'identification précise de l'espace extérieur A07 ne peut être définie. En l'absence de tout indice, il n'est pas possible de déterminer si un dallage occupait l'espace. Une récupération des matériaux peut être envisagée mais on espérerait dans ces cas-là des négatifs au sol ou éventuellement des fragments d'éléments récupérés. De plus, le mobilier retrouvé à plat au sommet du remblai indique plutôt l'absence d'éléments de pavement.

La même question se pose quant à la fonction de l'espace A20. Situé dans l'axe général de la villa, son rôle devait être non négligeable. Cependant, l'état de conservation de l'ensemble ne permet que des hypothèses. Il est tentant de reconnaître ce que l'on pourrait nommer un « balcon ». L'absence de maçonnerie centrale exclut l'identification d'un bassin qui forme normalement un ensemble avec les piédroits, l'espace central étant ici dénué de toute maçonnerie. De plus, il serait beaucoup trop haut par rapport au portique. En revanche, un espace ouvert sur le Rhône, en léger surplomb par rapport à la cour et au même niveau que le portique, voir légèrement plus haut si une marche existait, serait tout à fait envisageable. Il faudrait alors reconnaître des murets et un sol maçonné qui aurait disparu. Les deux massifs maçonnés aux angles avant de l'ouvrage pourraient correspondre à des supports de statue ou tout autre élément décoratif. Ce type de construction a été reconnu dans des *villae* des provinces germaniques comme à Konz 1 où la galerie de façade est équipée d'un balcon monumental qui ouvre vers l'extérieur (Carrié, 2009, vol. III, p. 246-249, **fig.59**).

À vrai dire, la fonction de l'ensemble des pièces orientales n'est pas connue au cours de cet état. Seules les maçonneries sont conservées, la grande majorité étant en fondation. À ce stade, leurs identifications ne peuvent faire l'objet que de conjectures basées sur des éventualités. Les pièces les plus énigmatiques demeurant les espaces A08 et A13. Leur situation entre le portique et les pièces orientales, leur dimension et leur forme, contrainte par le portique, invitent à reconnaître des espaces spécifiques. Il est possible d'envisager des espaces ouverts tels de petits jardins. À ce moment-là, ils pourraient être visibles depuis le portique. Les petits espaces formés aux angles pourraient constituer des laraires ou bien des cages d'escaliers mais cela semble trop étroit.

De façon générale, les communications internes sont impossibles à établir. Aucune entrée et aucune matérialisation de seuil n'ayant été retrouvées, la circulation entre les pièces reste une interrogation.

Ce type de plan axial avec portique de façade à colonnade est bien connu en Gaule et en Italie, voire dans les provinces voisines. Les pièces se développent de part et d'autre de l'axe central qui dispose,

habituellement, d'un péristyle. Le plus étonnant réside dans la forme même du portique qui est matérialisée par un arc-de-cercle, caractéristique relativement peu connue dans le domaine privé et pour un portique. On retrouve ce type de schéma plutôt dans les demeures aristocratiques tardives des III^{ème} et IV^{ème} siècles. Ici, la présence du portique dès le premier état est assurée par son chaînage avec le corps de bâtiment principal et ses techniques de construction tout à fait similaire (assise de réglage en mortier gris, apparence maçonnerie, matériaux...), mais également par le mobilier architectural découvert dans les niveaux de démolition tardifs (voir *infra* 2.6.3).

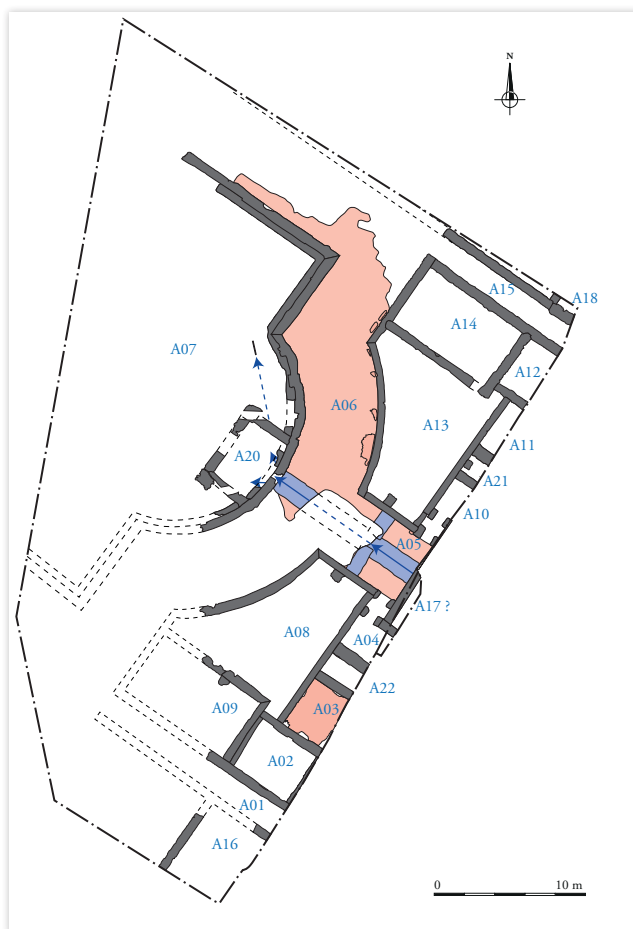
La présence de décors, même peu connus, atteste en tout cas, comme les sols en béton, le soin accordé à la construction du bâtiment autant que la recherche architecturale dont témoigne le plan. L'éventualité d'un étage peut être avancée, mais aucun élément ne permet d'attester un tel aménagement. Ce qu'on connaît des modes de construction ne permet pas de restituer avec certitude l'élévation du bâtiment. L'hypothèse d'une construction mixte peut être envisagée. Un étage n'est pas incompatible avec ce type d'élévation. Dans cette hypothèse, la largeur importante des fondations des murs pourrait s'expliquer.

Les éléments de chronologie sont peu abondants, et peu fiables, pour la mise en place de la villa. Quelques rares tessons situés dans les colluvions proposent une datation qui n'est pas antérieure à la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. Toutefois ce mobilier n'est pas situé en position primaire et provient de niveaux à l'est de la villa qui peut constituer un noyau primitif dont nous n'aurions aucun indice sur l'emprise de fouille. Le seul élément en place concerne un fragment de moulure de pied de lit découvert dans les niveaux d'abandon de la villa (**US1003**, A04) et daté du I^{er} s. de notre ère. Cet élément indique la présence d'un ameublement de ce type conservé jusqu'à l'abandon de la villa.

On dispose surtout d'informations au niveau architectural et de comparaisons avec les villes proches. Concernant les techniques de construction, l'utilisation de galets en radier de fondations afin de drainer le sol et d'un béton de chaux pour élever les maçonneries en tranchée étroite est caractéristique des constructions lyonnaises augustéennes (Clément, 2016 b, p. 349-350). De même, dans certains bâtiments datés du début du I^{er} s., le sommet des solins est muni d'une assise de réglage de TCA liée par un mortier identique à la maçonnerie mais présentant une charge de limon plus importante donnant ainsi une couleur différente à celui-ci (Clément, 2016 b, p. 354). Il faut aussi noter que lors de l'abandon de la villa, la toiture du portique A06 s'est effondrée en place et n'a été que quelque peu brassée. Elle était composée de différents types de tuiles allant du I^{er} s. au III^{ème} s. Ce constat permet de proposer une construction du portique dès le I^{er} s. Étant conservé jusqu'à l'abandon de la villa, soit jusqu'au III^{ème} s., de nombreuses réfections de la toiture ont du avoir lieu, expliquant ainsi la diversité des tuiles. Notons également que l'emploi du choin pour les socles des colonnes exclut une datation avant le milieu du I^{er} s. ap. J.-C. (Clément, 2016 b, p. 151). Cet élément peut permettre de supposer deux états de construction dont, finalement, l'assise de réglage grise appartiendrait à un état claudien contrairement au premier état de portique qui serait augustéen mais la plupart des indices semble conforter la première hypothèse émise jusque-là. L'ensemble de ces données permet donc de proposer un *terminus post quem* du milieu du I^{er} s.

2.3 Etat 2 : Évolution de l'établissement

Le deuxième état de construction est marqué par d'importantes modifications au sein de la villa traduisant un niveau de vie toujours aisé (fig.60 et 61). Elle conserve pour l'essentiel sa forme initiale mais les pièces orientales sont restructurées. De nouveaux espaces sont créés (A21 et A22) et d'autres sont enrichis par l'ajout d'éléments architecturaux notables (A04 et A10). La mise en place d'un réseau hydraulique d'envergure, dans l'axe principal du bâtiment, témoigne de changements remarquables dont tous les vestiges ne sont malheureusement pas sur la parcelle fouillée (ill.02). Enfin, le programme décoratif du portique est revu, tant au niveau de la colonnade que des sols.



III.02 : Plan simplifié de l'état 2

2.3.1 Techniques de construction

Les réaménagements de la villa concernent en partie des reprises de murs antérieurs. Lorsque ce n'est pas le cas, les nouvelles maçonneries conservent l'orientation générale du bâtiment et s'appuient contre les murs préexistants. Elles forment un ensemble cohérent tant par leurs matériaux que par leur technique de construction malgré quelques spécificités liées à leurs différents rôles. La modification principale, par rapport à l'état précédent, réside dans l'utilisation généralisée de nouveaux matériaux avec l'apport du gneiss parfois complété de fragments de terres cuites architecturales.

La construction des murs suit la même méthode qu'à l'état 1 avec une mise en place des fondations en tranchée étroite sur une largeur moyenne de 0,60 m. Lorsque les murs ne reprennent pas d'anciennes maçonneries, ils sont profondément ancrés dans le sol, jusqu'à 1 m de profondeur. Cette tranchée est comblée de blocs de gneiss, de granite et parfois de rares galets ou TCA déposés à plat plus ou moins successivement. De rares remplois se manifestent également sous la forme de dalles en choin rosé (annexe 3.1.4). Les blocs utilisés ne sont pas calibrés mais certains sont grossièrement équarris. Ils sont liés par un mortier de chaux de couleur blanche à gris clair, compact, gravillonneux, assez fin et avec de nombreux points de chaux (fig.62). On constate ponctuellement des inclusions charbonneuses et pour quelques rares maçonneries des inclusions de fragments d'enduits peints bleu égyptien. Les différentes caractéristiques de ce mortier le distinguent nettement de l'état 1. On remarque que le radier de galets, attribut principal de l'état précédent, disparaît excepté pour les maçonneries situées à l'extérieur du bâtiment (F1023, F1123, F1124, F1125 et F1147).

L'élévation est conservée en une seule maçonnerie (F1154) de 1 m de long caractérisant la reprise d'un mur antérieur (F1014). Les assises sont élevées en *opus vittatum* à l'aide de blocs de granite calibrés (0,10 x 0,12 m), certains possédant des faces de joint démaigries (fig.62). De rares fragments de TCA et de gneiss sont présents dans le blocage. Les joints sont regarnis et lissés.

N° Fait	Type	Espace	Orient.	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Long. (cm)	Larg. (cm)	Moellons	Mortier	Remarques
1005	Mur	A02/A03/A8	NO/SE	172,21	171,99	100	60	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	Enduit de chaux parement nord
1006	Mur	A03/A04/A08/A22	NE/SO	172,29	172,18	660	45	Gneiss	blanc, compact, gravillonneux	Enduit de chaux deux parements
1007	Mur	A03/A22	NO/SE	172,19	171,2	265	66	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	Enduit peint dans mortier
1023	Mur	A07	NE/SO	171,87	171,4	564	40	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	
1045	Mur	A02	NE/SO	172,21	172,08	360	60	Gneiss	blanc, compact, gravillonneux	
1049	Mur	A11/A12	NO/SE	172	171,8	66	60	Gneiss	blanc, compact, gravillonneux, charbons	
1050	Mur	A11/A21	NO/SE	172,03	171,25	115	72	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux, charbons	
1062	Base	A13		172,16	171,66	70	60	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	
1071	Base	A08		172,21	171,7	77	58	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux	
1083	Mur	A06/A07	N/S	172,12	171,95		60	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux, charbons	Placage schiste
1084	Mur	A06/A07	NE/SO	172,2	172	500	64	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux, charbons	
1085	Mur	A06/A07	NO/SE	172,14	171,9	830	70	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux, charbons	Enduit peint et tesselles dans mortier, placage en schiste
1089	Pilier	A21		172,1	172	50	45	Gneiss et granite	beige, compact, gravillonneux	
1108	Mur	A10/A21	NO/SE	172,01	171,21	130	60	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux, charbons	
1112	Mur	A04/A22	NO/SE	172	171,27	230	68	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux, charbons	
1123	Mur	A07	N/S	172	171,53	464	40	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	Plinthe calcaire
1124	Mur	A07	NE/SO	171,98	171,46	590	38	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	Plinthe calcaire
1125	Mur	A07	NO/SE	171,95	171,52	850	30	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	Plinthe calcaire
1128	Bou-chage	A05/A13	NO/SE	172,35	171,80	45	46	Gneiss, granite, TCA	blanc, compact, gravillonneux	
1147	Mur	A08	NE/SO	171,72	171,4	162	40	Gneiss et granite	blanc, compact, gravillonneux	
1154	Mur	A05/A13	NO/SE	172,49	172,28	100	45	Gneiss et granite	blanc-beige, compact, gravillonneux	Enduit tuileau parement nord / enduit de chaux parement sud

Tabl.04 : Inventaire des murs de l'état 2

2.3.2 Mise en place du réseau hydraulique

Egout F1121

La construction de l'égout **F1121** traduit une évolution des aménagements de la villa. Il est reconnu sur une longueur de 11,60 m au sein de l'emprise et est placé dans l'axe général du bâtiment, au centre de l'espace A05. Il se poursuit à l'est, hors de l'emprise de fouille, sur une longueur d'au moins 12,46 m (calculée d'après une station totale) (**fig.63**). À l'ouest, il traverse le portique A06 et s'insère autour du mur stéréobate (F1022/F1028). Pour ce faire, les ouvriers ont construit les piédroits sous le mur auquel ils ont préalablement retiré le radier de galets afin de former une construction étanche et solide. Ils ont ensuite appuyé la voûte contre les parements (**fig.64**). L'égout n'est conservé que sur 0,40 m au-delà du portique (piédroits seulement) puis il est repris par l'égout postérieur **F1026**.

Sa tranchée d'installation (**US1377**), étroite, est creusée dans le sol de l'état 1 (F1153) puis dans le lœss. Elle se poursuit au-dessus de l'égout sur 0,35 m de hauteur avant d'être comblée par une couche de lœss remanié (**US1378**). Celle-ci est scellée par les nouveaux sols maçonnés et la mise en place d'un seuil (**fig.17, 31 et 64**).

Les sondages SD1009 et SD1011 pratiqués à travers le caniveau permettent d'en apprécier toute la mise en œuvre. Il est conservé sur toute sa hauteur et présente des dimensions externes de 1,45 m de haut pour 1,70 m de large en moyenne. Le conduit intérieur, voûté, présente une largeur de 0,82 m pour 1 m de haut. La construction débute par la mise en place d'un radier constituant le fond du canal (**US1428**). Il est atteint à la cote 170,50 m NGF et ne présente pas de pendage sur la longueur observée au sein de l'emprise. Il est constitué d'éclats de gneiss pris dans une chape de mortier de chaux blanc, compact, chargé en inclusions charbonneuses, graviers et points de chaux. Il est épais d'environ 0,08 m et est lissé en surface. Le centre est occupé par le négatif d'un tuyau en plomb pris dans le mortier (**US1418**) (**fig.65**). Ce négatif, de 0,10 m de large, est observé dans le sondage SD1011, dans les deux coupes, et semble se poursuivre de part et d'autre. Le fond est toutefois détruit dans le sondage SD1009 mais la continuité du tuyau est assurée par les aménagements concomitants (voir *infra*). Les piédroits **US1348** et **US1349** se développent de part et d'autre de ce niveau de mortier à une altitude légèrement supérieure. Ils s'élèvent sur une hauteur de 0,70 m pour une largeur de 0,46 m au nord et 0,62 m au sud. Cette distinction de largeur est constatée sur tout le tracé de l'égout sans explication spécifique. Le parement interne, en petit appareil, se matérialise par des dalles et blocs de gneiss déposés à plat sans réelles assises (**fig.65**). Le sommet des piédroits est matérialisé par une épaulement de 0,02 à 0,08 m de large destinée à soutenir le coffrage de la voûte et à permettre son déplacement. Celle-ci se développe en arc de cercle rabaissé et régulier sur une hauteur de 0,68 m (**US1347**). L'extrados est aplani et a été atteint à 171,86 m NGF. La couverture est constituée de dalles de gneiss disposées de chant contre le cintre et noyées dans une importante couche de mortier. Les empreintes des couchis (planches du coffrage) y sont clairement visibles (**fig.66**). Cinq planches entre 0,18 et 0,24 m de large occupaient la largeur du cintre, leur longueur n'a pu être identifiée.

Dans le sondage SD1011, l'égout est comblé par des couches de dépôt homogènes (**US1431** et **US1342**) sur seulement 20 % de sa hauteur (**fig.66**). Elles étaient chargées en nodules de mortier et ne contenaient que très peu de mobilier. Signalons la présence d'un fragment de tôle de bronze enroulée sur elle-même (**INV.1208**) pouvant éventuellement correspondre à un bracelet tubulaire. Ces niveaux sont par la suite coupés par la tranchée de récupération du tuyau (**US1429**).

Au niveau du sondage SD1009, l'égout est entièrement comblé par les niveaux **US1145** et **US1144** avant d'être recoupé par une fosse moderne **F1093** (**fig.67**). Ces niveaux présentent une matrice limono-sableuse hétérogène qui se distingue l'une de l'autre par leur densité et leur couleur. Ils interviennent après la récupération du tuyau localisé au fond de l'égout voir d'un élément plus conséquent, le fond ayant totalement disparu. Le niveau supérieur (US1144) a livré un mobilier important et varié, dont de la céramique qui permet de situer la fin de son utilisation au courant du III^e s.

Canalisations F1091 et F1092

L'extrémité occidentale de l'égout F1121 est adjointe de deux conduits secondaires (**F1091** et **F1092**) de part et d'autre de celui-ci (**fig.61**). Symétriques, ils sont connectés dès l'origine au système hydraulique. Ils occupent chacun une double fonction : la présence d'une canalisation forcée indique une adduction d'eau mais leur forte pente, dans le sens inverse, témoigne à la fois d'une évacuation des eaux sous forme d'avaloir. Les récupérations des tuyaux en plomb et la reprise de la canalisation méridionale F1092 a fortement endommagé les vestiges.

Ces conduits sont aménagés dans les piédroits, en oblique, sous le mur F1022/F1028 du portique (**fig.68**). Ils sont larges d'une trentaine de centimètres pour une hauteur de 0,74 m à leur ouverture dans l'égout, ils se réduisent en progressant vers l'extérieur et forment une pente d'environ 30 %. La canalisation F1091 a conservé, *in situ*, une section d'un tuyau en plomb (**US1232**) de 0,60 m de long (**fig.68 et 69**). Il est accolé à la paroi sud du conduit et est scellé dans le mortier. Il est arraché à ses deux extrémités. Cependant, le négatif du tuyau est encore visible dans le mortier de la paroi sur 0,60 m de long, en direction de l'ouverture de l'avaloir où il oblique à la verticale. Dans la canalisation F1092, le tuyau a été entièrement récupéré, sa présence est confirmée par son négatif dans le mortier, contre la paroi nord.

L'ouverture des avaloirs n'est pas conservée. Toutefois, la canalisation postérieure **F1041**, reprenant le conduit sud F1092, a semble-t-il conservé le fond de l'avaloir préexistant (voir *infra* 2.5.2). Le lien direct entre les deux aménagements est détruit par la récupération des matériaux mais on observe un négatif du tuyau, de mêmes dimensions et dans le même axe que celui préexistant (**fig.70**). Le négatif témoigne de la sortie du tuyau, à la verticale, à cet endroit. Le fond est également construit de la même manière et le mortier similaire (**US1217**). Cette partie est plane comparée à la pente formée par l'avaloir et pourrait donc marquer l'ouverture de celui-ci. De plus, une chape de mortier est lissée contre la paroi des piédroits et sur le fond de la canalisation afin de lier le tout, ce qui ne serait pas nécessaire dans le cas d'une construction uniforme.

Ces constructions témoignent d'aménagements hydrauliques de type fontaines où l'on peut envisager deux structures parallèles, dans l'axe général du bâtiment (voir *infra* 3.1.12). L'adduction permet de proposer une petite fontaine dont l'eau s'écoulerait au même niveau et serait récupérée par l'avaloir, menant directement à l'égout. Le tuyau devait par ailleurs se dédoubler pour se diriger vers l'angle formé par les murs F1028 et F1029 au nord de la cour/jardin A07. Effectivement, un tuyau en plomb **F1105** a été retrouvé *in situ* directement dans le niveau de remblai US1353 (**fig.71**). Il n'a pas été possible d'identifier un creusement car le sédiment était très peu lisible. Ce tuyau, conservé sur une longueur de 0,90 m, est localisé dans l'axe de l'avaloir (NO-SE) et est atteint à la cote 171,76 m NGF. Large de 0,05 m, il est plus étroit que celui observé dans l'avaloir F1092. Il obliquait vers l'angle des murs et devait alimenter un petit aménagement hydraulique à cet endroit. Aucune trace n'a toutefois été reconnue ni de système d'évacuation des eaux.

Les conduits F1091 et F1092 sont comblés par une matrice limono-sableuse brune, friable et homogène (**US1233** et **US1234**). Elle correspond essentiellement à un colmatage progressif depuis le sommet des structures (**fig.71**). Des éléments liés à la démolition et à la récupération de la villa sont présents (*tegulae*, mortier, céramiques...). Le mobilier céramique récolté confirme un abandon au cours du III^e s.

Canalisations F1073 et F1120

Deux autres conduits secondaires **F1073** et **F1120** viennent se greffer, perpendiculairement, à l'égout (**fig.61 et 72**). Ils sont observés dans l'espace A05 et permettaient d'évacuer les eaux usées des espaces A08 et A13. Ils sont construits en tranchée étroite dans le loess et recourent la tranchée d'installation de l'égout. Leur construction a nécessité de traverser les murs préexistants F1010 et F1014 dont les ouvertures sont observables depuis les espaces A08 et A13. Les murs sont ainsi perforés peu adroitement afin de permettre le raccordement des canalisations. Celles-ci sont ensuite directement recouvertes par le sol de l'espace A05.

Le mur F1010 est percé plus ou moins circulairement sur 0,28 m de large pour 0,23 m de haut (**US1071**) ; le fond de la canalisation F1073 étant aménagé à une altitude de 171,72 m NGF (**fig.73**). La structure ne se poursuit pas dans l'espace A08 témoignant d'un aménagement contemporain présent immédiatement au niveau de l'ouverture dans le mur mais détruit par les constructions postérieures. Dans A05, la couverture de la canalisation est aplaniée en surface et recouvre en partie la voute de l'égout. Elle forme ainsi un ensemble de 0,87 m de large pour 2 m de long atteint à la cote d'altitude 171,93 m NGF. La couverture (**US1345**) est composée majoritairement de dalles de gneiss de tailles et formes irrégulières et de rares fragments de TCA. Ces éléments sont liés par un mortier de chaux blanc, compact et très gravillonneux. Les piédroits ne sont pas observés. En revanche, un sondage manuel pratiqué au niveau de la récupération de l'égout a permis d'observer une cavité (**US1305**) parfaitement circulaire de 0,13 m de diamètre aménagé dans sa voute (**fig.73**), au niveau de la canalisation F1073. Observé à la cote d'altitude 171,41 m NGF, cet aménagement dont la surface interne est lisse témoigne non seulement d'une construction contemporaine mais aussi d'un fort pendage en direction de l'égout (pente de 15 %). L'ouverture pratiquée dans la voute de l'égout semble être le témoin de la mise en place d'une pièce de bois ou autre élément dans l'attente de l'adjonction de la canalisation qui a dû se faire dans un second temps bien qu'elle fasse partie du même programme de construction. Une fonction d'adduction n'a pas été révélée.

Au nord de l'égout, la canalisation F1120 a subi divers dégâts dus à des réaménagements postérieurs et à la fosse de récupération de l'égout. D'une part, l'ouverture pratiquée dans le mur F1014 correspond à une canalisation postérieure (voir *infra* 2.5.2). Il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit de son ouverture initiale ou bien d'un surcreusement dans le but de raccorder la nouvelle canalisation, la seconde hypothèse étant privilégiée (**fig.74**). Le fond est observé à une altitude de 171,56 m NGF. D'autre part, la maçonnerie est grandement détruite dans l'espace A05 par la fosse de récupération de l'égout. Il est toutefois possible de reconnaître une construction similaire à F1073 mais d'une largeur plus importante (1,04 m pour une longueur de 1,75 m). La présence éventuelle du même creusement dans la voute de l'égout n'est pas conservée.

2.3.3 Réorganisation des pièces orientales

Les vestiges relatifs à l'état 2 se manifestent par des reprises de murs observées en plan et complétées par des maçonneries découvertes grâce à la tranchée exploratoire SD1011. Des niveaux de sols maçonnés composés de pavements mosaïqués accompagnent ces aménagements. Malgré une vision en coupe de certains vestiges et l'absence de certains sols, il est toutefois possible de restituer une organisation assez précise du bâtiment (**fig.60**).

Espace A19

Il n'est pas possible de déterminer si l'espace A19 demeure au cours de cet état. Il n'existe plus à l'état 3, le mur F1134 étant recouvert par un sol. Ce mur n'est en tout cas pas repris mais rien n'empêche qu'il ait été conservé en l'état ou bien qu'il ait été recouvert par un sol de l'état 2 qui aurait été spolié à l'état suivant.

Pièces A04 et A10

Les pièces A10 et A04 sont complètement réaménagées et adoptent désormais une forme en L. Elles conservent leur limite nord-ouest respectivement matérialisée par les murs F1037 et **F1006**. La pièce A10 est réduite au nord-est par l'ajout du mur **F1108** constituant sa nouvelle limite (**fig.17**). Cette contrainte est compensée par l'extension de la pièce, au sud-ouest, jusqu'à l'espace central A05. Pour ce faire, l'angle formé auparavant par l'espace A13 a été rogné et intégré à la nouvelle pièce A10. Cependant, la limite orientale représentée par le mur F1116 est conservée formant ainsi un angle et donnant sa forme particu-

lière à la pièce. L'espace principal mesure désormais 2,47 m de long pour une largeur observée de 1,40 m et la partie donnant sur A05 mesure 1,50 m de large pour 2,20 m de long. La longueur totale de la pièce atteint donc 4,67 m. L'entrée de la pièce est marquée par l'aménagement de quatre bases rectangulaires se faisant face deux par deux (**F1053, F1065, F1066, F1067**) (**fig.61, 75 et 76**). Pour cela, les élévations des murs F1109 et F1014 ont été détruites au niveau de la pièce et servent désormais au support de ces bases. Elles ne sont pas conservées de manière égale mais leur méthode de construction, homogène, peut tout de même être identifiée jusqu'à un certain stade (**tabl.05**). Ces structures sont tout d'abord munies d'un massif maçonné prenant appui sur les fondations des murs antérieurs et contre les murs F1037 et F1116 (**fig.17 et 77**). Ces massifs sont soit construits en tranchée large soit implantés relativement haut sur la maçonnerie précédente ne nécessitant pas de tranchée. Ils sont composés d'éclats de molasse moyés dans un mortier gris compact chargé en graviers. Ils culminent à une altitude moyenne de 172,10 m NGF avant de recevoir un bloc de molasse quadrangulaire mesurant 0,42 m x 0,12 m pour une hauteur comprise entre 0,09 et 0,14 m. Ce dernier est par la suite ceint sur ses trois côtés libres d'une chape de mortier de chaux blanc compact et gravillonneux, et parfois par du mortier de tuileau. Elle est aplanie en surface car elle accueillait une petite plinthe calcaire conservée sous la forme de fragments en bordure du pilier et culminant à une hauteur moyenne de 172,20 m NGF. L'espace entre la plinthe calcaire et la dalle de molasse pouvait être occupé par la continuité de la plinthe ou bien par l'élévation même de la structure. L'état de conservation de ces éléments ne permet pas d'en dire davantage si ce n'est qu'il s'agit sans doute de supports de piliers engagés. Il est possible d'envisager une élévation du pilier maçonnée, en briques ou en bois dont le dé de molasse en constituerait le cœur. L'ensemble serait ensuite ceint par une plinthe calcaire.

L'ensemble de ces éléments forme une empreinte au sol de 0,64 à 0,70 m de long pour une largeur de 0,40 m en moyenne. Les bases des piliers restreignent ainsi, à leur niveau, la largeur de la pièce passant de 1,50 m à 0,75 m. Cependant, la plinthe calcaire permet d'ouvrir un peu plus l'espace, celle-ci n'étant probablement pas recouverte, à une largeur d'au moins 0,97 m (fragments conservés larges de 0,11 m chacun).

Le sol de l'espace a été spolié mais l'altitude de la plinthe permet d'envisager une apparition similaire sinon plus basse occasionnant ainsi une légère élévation de celle-ci.

La volonté de symétrie perdue c'est pourquoi l'on retrouve les mêmes aménagements en face, dans la pièce A04. Celle-ci est désormais délimitée au sud-ouest par le mur **F1112** et l'angle nord-est de la pièce A08 est intégré. Elle adopte une forme et des dimensions similaires à A10 avec une entrée marquée par les piliers **F1011, F1038, F1039** et **F1040**. Les élévations des murs F1111 et F1010 ont donc été détruites au niveau de la pièce. Les piliers de cet espace sont moins bien conservés et ont notamment été repris à l'état suivant. Il est toutefois possible d'identifier les mêmes techniques de construction bien qu'aucun n'ait conservé sa plinthe calcaire. Seules les bases occidentales ont conservé leur dé de molasse (**fig.61, 78 et 79**). Celui constituant la base F1038 a la particularité d'être à demi-engagé, dans la longueur, dans le mur F1006 construit au cours de cet état. Cette liaison permet d'assurer la construction de ces bases au cours de l'état 2 et non plus tardivement. Le mur F1006 marque une reprise du mur précédent mais n'est conservé que sur une seule assise et s'appuie contre le mur F1010. Le sol de cet espace a également été spolié.

N° Fait	Espace	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Dim. dé molasse (cm)	Dim. plinthe calcaire (cm)	Dim. totales (cm)
1053	A10	172,19	172,05	–	L : 11, l : 10, h : 14	68 x 40
1065	A10	172,1	171,98	–	–	64 x 25
1066	A10	172,23	172,14	L : 43, l : 12, h : 9	L : 14, l : 11, h : 5	70 x 40
1067	A10	172,25	171,85	L : 42, l : 12, h : 14	–	68 x 30
1011	A04	172,23	172,11	L : 37, l : 12, h : 14	–	65 x 36
1038	A04	172,2	172,15	L : 36, l : 13, h : 4	–	54 x 40
1039	A04	172,2	172,13	–	–	66 x 40
1040	A04	172,22	172,1	–	–	65 x 40

Tabl.05 : Inventaire des bases de piliers des espaces A04 et A10

Pièces A21 et A22

Les pièces A21 et A22 constituent deux nouveaux espaces respectivement insérés entre les pièces préexistantes A10/A11 et A04/A03 (**fig.60**). La pièce A22, au sud, est délimitée par les murs F1006, **F1007** et F1112 formant une largeur de 1,40 m (**fig.17** et **80**). La pièce A21, au nord, est délimitée par les murs F1037, F1108 et **F1050** (**fig.81**). Elle est légèrement plus restreinte avec une largeur de 1,30 m, le mur F1050 étant particulièrement large. Les limites sud-est de ces pièces sont situées hors de l'emprise. Aucun niveau de sol n'est conservé mais un comblement hétérogène (**US1413**, **US1464**) est observé dans l'espace A22. Il est mis en place après la construction du mur F1007 contre le mur préexistant F1113 afin de combler l'espace entre ces maçonneries (**fig.20**).

Une particularité est observée au sein de la pièce A21 et n'a pas été reconnu dans A22. Il s'agit d'un massif maçonné (**F1089**) reposant sur le mur antérieur F1088 et contre le mur F1037 (**fig.82**). Il occupe ainsi le centre de la pièce. Le cœur de la maçonnerie est constitué d'un dé de molasse (**US1265**) de 0,12 m de large, identique aux piliers précédents. Sa longueur n'a pu être observée car il est recouvert par un blocage d'éclats de gneiss liés par un mortier beige, compact et gravillonneux (**US1266**) culminant à 172,10 m NGF. Le tout forme un rectangle de 0,50 m x 0,45 m. Il n'est conservé que sur 0,10 m de hauteur. Ses matériaux permettent clairement de le rattacher à l'état 2. En revanche, sa destination pose question. Un rôle architectural paraît peu probable, l'espace étant peu large et les murs puissamment fondés, ce massif semblerait inutile pour compenser une charge. Sa position, contre le mur de fond, au centre, pourrait constituer le support d'un élément purement décoratif. Ce qui pourrait expliquer son absence dans la pièce A22, à moins que celui-ci ne soit simplement pas conservé.

Pièces A03 et A11

Les espaces suivants, A03 et A11, sont donc contraints par la création des nouvelles pièces A21 et A22 et perdent en largeur (**fig.17** et **60**). Ils mesurent désormais 3,60 m de large contre 4,90 m auparavant. Au nord, la pièce A11 a fortement subi l'érosion, les niveaux de sols ne sont pas conservés et les maçonneries sont conservées en l'état de fondation. Il est possible de constater une reprise du mur F1131 par une nouvelle maçonnerie (**F1049**) dont la tranchée d'installation est observée (**fig.83**). La séparation avec la pièce voisine A21 est assurée par la construction du mur F1050. En revanche, une éventuelle reprise du mur préexistant F1037 ne peut être identifiée.

À l'inverse, la pièce sud A03 est plus préservée. Elle est délimitée par le nouveau mur F1007, par la reprise **F1005** s'appuyant sur le mur F1129 et par le mur F1139 conservé de l'état précédent (sa reprise F1006 est visible plus au nord) (**fig.84** et **85**). C'est au cours de cet état que l'on suppose la mise en place du sol en *opus tessellatum* **F1017**. Il est construit de manière traditionnelle avec la mise en place, dans un premier temps, d'un *statumen* (**US1007**). Il se compose de galets d'un diamètre oscillant entre 0,10 et 0,15 m et déposés à la cote moyenne 171,95 m NGF. De rares blocs de gneiss et de calcaire sont aussi observés. Ils sont recouverts par un niveau de mortier de chaux gris compact avec de nombreuses inclusions de graviers (**US1008**). Ce *rudus* d'une vingtaine de centimètres de hauteur présente la particularité d'être mêlé à de très nombreux fragments d'enduits peints, des tesselles noires et des fragments de TCA (**fig.86**). Les enduits, d'une très bonne qualité, ont conservé leur couche picturale et ont permis une étude présentée dans ce rapport (voir *infra* 3.1.11). Cependant, ils ne peuvent être rattachés à un espace précis compte tenu de leur position secondaire. Ils présentent une diversité de décors proposant des mouchetages de diverses couleurs sur fond jaune ; des monochromes rouges, verts ou noirs liés pour certains à des filets ou autres motifs et enfin des monochromes bleu égyptien. Ces agrégats récupérés permettent de suggérer une représentation des décors qui ornaient le premier état de la villa où mosaïques et enduits participaient à la richesse de l'établissement. Vient ensuite la mise en place du *nucleus* qui correspond à une chape de mortier de tuileau induré rose clair de 0,03 m d'épaisseur (**US1009**). Un fin lit de chaux dans lequel s'inséraient les tesselles est coulé par-dessus. Le pavement (*pavimentum*) (**US1010**), atteint à la cote 172,19 m NGF, n'occupe pas la surface totale de la pièce car il est repris dans son tiers nord. Il

s'étend ainsi sur une emprise de 2,30 m de large pour une longueur observée de 3 m. Il s'agit d'un tapis de tesselles noires et blanches mesurant entre 0,5 et 0,9 cm de côté. La bande de raccord est formée de tesselles noires rangées en oblique sur une largeur de 0,09 m au sud-ouest et 0,23 m au nord-ouest. Elle est terminée par un filet triple noir qui souligne une bande blanche de 8 rangs. Celle-ci est de nouveau bordée par un filet triple noir. Le champ se développe ensuite uniformément sur une surface de 2,05 x 2,77 m. Il est formé de lignes de tesselles noires disposées en oblique. Ce sol prend appuie contre les murs état 2 délimitant la pièce (F1005 et F1007) ainsi que contre les fondations des murs état 1 conservés (F1139 et F1129). Un enduit (**US1210**) ornant auparavant le mur F1005 est conservé en place et repose directement sur le sol, la couche picturale n'est pas conservée.

Pièces A02 et A12

Peu de changements sont constatés/conservés dans les pièces mitoyennes. Certaines maçonneries de la pièce A02 sont reprises : F1129 devient F1005 et F1152 devient **F1045** (**fig.17** et **22**). Ce dernier présente, outre une fondation caractéristique de l'état 2 (**US1476**), une assise de réglage (**US1366**) atteinte à la cote d'altitude 172,21 m NGF. Elle se distingue par son mortier, plus clair, et de rares fragments de TCA déposés à plat au sein de la maçonnerie. Elle ne dépasse pas les 0,04 m d'épaisseur. Des négatifs de moellons sont observés sur la face sommitale de l'assise. Elle était donc destinée à accueillir l'élévation du mur et non des éléments architecturaux comme observé à l'état précédent. Les deux composantes de cette nouvelle maçonnerie s'appuient contre le mur F1003. Au nord, la fondation est chaînée avec celle du mur F1005.

Les niveaux de la pièce A12 sont inexistant, au même titre que sa voisine A11. Les maçonneries, très érodées, n'ont conservé que leurs fondations, issues de l'état 1. Cependant, l'absence de nouvelles maçonneries permet de reconnaître que son plan perdure à moins que des cloisons internes aient été présentes. La reprise du mur sud-ouest a été mentionnée précédemment et une autre semble apparaître au niveau du mur F1034 (**fig.17**). Une fine chape de mortier de chaux (**US1380**), similaire à celui de l'état 2, recouvre sa fondation (**US1165**). Cette chape, observée en coupe (SD1011), n'est conservée que sur 0,02 à 0,04 m d'épaisseur avant d'être recouverte par les niveaux d'abandon de la villa. La fenêtre d'observation et l'état de conservation de cette chape ne permettent pas d'assurer avec certitude une reprise de la maçonnerie bien que cette éventualité ne soit nullement étonnante.

Extrémités septentrionale et méridionale

Les pièces localisées aux extrémités nord (A14, A15, A18) et sud (A09, A01, A16) de l'emprise sont principalement conservées en fondation (état 1) et n'ont pas fait l'objet de remaniements profonds car aucune maçonnerie de l'état 2 n'est implantée. En revanche, des reprises ou aménagements internes sont bien sûr imaginables. Nous proposerons une pérennité des espaces jusqu'à l'abandon de la villa, confirmée par des aménagements intérieurs plus tardifs.

Espaces A08 et A13

Les vestiges relatifs à l'état 2 au sein des espaces A08 et A13 sont réduits à deux bases maçonnées **F1071** et **F1062**. La première s'appuie contre le parement sud du mur F1010 et est recoupée, à l'est, par un aménagement postérieur (**fig.87**). De forme rectangulaire, elle est composée de petites dalles de gneiss bruts (0,10 à 0,20 m de côté), posées à plat, ainsi que de quelques fragments de TCA (**US1059**). Le tout est lié par un mortier de chaux beige, relativement dur, agrégeant un sable grossier et des graviers fins. Elle est implantée en tranchée étroite dans les niveaux de remblai de l'espace. Le témoin de son élévation est représenté par trois fragments de briques scellés au mortier (US1067) et atteint à la cote d'altitude 172,21 m NGF (**US1067**). Elle sert d'appui au remblai **US1052** (équivalent à **US1075**). De nombreux fragments de mortier et d'enduits sont répartis dans la couche (**fig.88**). Le remblai est composé d'un limon brun et de poches de loess jaune avec quelques nodules de mortier et de TCA.

Il apparaît à la cote 172,19 m NGF et recouvre un petit aménagement interprété comme une structure drainante (**F1021**). Il s'agit d'un amas de fragments de TCA, de gneiss et de granite disposés de manière désordonnée contre le mur F1006 sur environ 0,30 m de large pour une hauteur de 0,13 m. Apparus à la cote 172,14 m NGF, cet aménagement n'est cependant pas observé dans l'intégralité de la pièce. À l'ouest de l'espace, un remblai distinct (**US1175**) prend place (**fig.53**). Celui-ci est plus homogène et gravillonneux et s'appuie contre le mur F1012.

Une seconde base identique et parallèle (F1062) est reconnue dans l'espace A13 (**fig.89**). Celle-ci s'appuie contre le parement nord du mur F1014 et est réutilisée dans l'aménagement d'une structure postérieure. Il est toutefois possible d'observer ses techniques de construction et ses matériaux, identiques à F1071. Elle culmine à une cote de 172,16 m NGF, l'élévation étant absente.

C'est sans doute à ce moment-là que les parements de la pièce sont ornés d'enduit de tuileau. Il est reconnu sur les élévations conservées matérialisées par la reprise du mur F1014 (F1154, **US1481**, trop fragilisé il n'a pas tenu lors de son dégagement) et par le mur F1015 (**US1023**) (**fig.89** et **90**). Ils sont précédés de deux couches préparatoires en mortier de chaux (**US1449**, **US1450** ; **US1480**) et l'enduit de tuileau présente des traces picturales rouges. Il repose à une altitude de 172,20 m NGF, indiquant la présence d'un niveau d'occupation à cette altitude mais celui-ci a été complètement spolié.

Notons également la présence d'une petite fosse arasée (**F1044**) identifiée dans l'angle nord de l'espace (**fig.91**). Apparus à la cote 172,04 m NGF, elle est creusée dans le terrain naturel loessique et était scellée par la couche de recouvrement US1002. De forme parfaitement circulaire, cette fosse adopte un profil en cuvette (**US1097**). Elle mesure 0,98 m de diamètre et 0,20 m de profondeur. Une caractéristique notable de cette structure est la présence de chaux pure sur les parois et le fond de la fosse (**US1441**). Le comblement supérieur est essentiellement composé de mortier et d'enduits parfois peints (surtout en surface) mêlés à un limon sableux brun gris clair avec de rares inclusions de charbons (**US1035**). Quelques fragments de tuiles en surface et un bloc de granite fendu en plusieurs morceaux sont également présents. Ses caractéristiques se rapprochent d'une fosse d'extinction de la chaux qui aurait été réutilisée en fosse de rejet. Ses dimensions indiquent un travail relativement faible, potentiellement lié à une reprise. Localisée dans une pièce, elle a dû être réutilisée pour le rejet dès la fin de son utilisation puis recouverte. La présence d'enduits indique une utilisation liée au moins au second état de construction mais celle-ci peut-être plus tardive.

2.3.4 Reprise du portique et de son accès

Supports avant du système décoratif (A07)

Le portique subit une reprise complète de son programme décoratif. Les murs stéréobates sont dédoublés en avant, dans l'espace A07, afin de compléter ce nouveau programme (**fig.60** et **61**). Les nouvelles maçonneries F1147, F1023, F1123, F1124 et F1125 forment un ensemble cohérent, chaînées les unes aux autres mais grandement détruites par les aménagements postérieurs et par l'érosion. Elles sont construites en tranchée étroite, le fond étant muni d'un radier de galets rappelant la technique de construction de l'état 1 (**fig.34**, **35** et **92**). La fondation est caractéristique de l'état 2 si ce n'est qu'elle est moins chargée en blocs et laisse plus de place au mortier. Elles sont installées à une altitude oscillant entre 171,40 m NGF et 171,53 m NGF, soit légèrement plus haut que les fondations des murs de l'état 1 contre lesquelles elles s'appuient.

Leur particularité réside dans le traitement de leur face sommitale : elles sont dotées d'une plinthe continue en calcaire culminant entre 171,95 m NGF et 172 m NGF. Cette plinthe constitue la base du système décoratif du portique et a fait l'objet d'une description précise lors de l'étude du mobilier lapidaire (voir *infra* 3.1.4). Il s'agit d'un alignement de dalles de calcaire disposées à plat sur la fondation (**fig.93**). Chaque dalle mesure entre 0,23 m et 0,30 m de large, entre 0,05 m et 0,10 m de haut et

est longue entre 0,50 m et 1 m suivant sa position dans le portique. Elles sont surcreusées dans la longueur, plus ou moins au centre, afin d'accueillir une dalle de schiste disposée de chant. On remarque une feuillure de 2 cm de large dans la plinthe calcaire, à l'arrière de la dalle de schiste. Sa situation induit donc qu'elle n'est pas visible et suppose une destination primaire non reconnue. Cette feuillure n'est pourtant pas présente sur l'ensemble des dalles, et parfois, seules les incisions préparant sa réalisation sont présentes. On notera le soin apporté à cet aménagement, notamment au niveau de sa mise en place dans la partie en arc-de-cercle et donc le léger courbement qui lui est imposé. De même, la liaison entre les plinthes F1123 et F1124, soit entre le mur courbe et le mur linéaire, est particulièrement soignée. La dalle calcaire nord (F1124) est doublement creusée à son extrémité de manière à accueillir les deux dalles de schiste qui forment cet angle, celui-ci n'étant pas parfaitement à angle droit (**fig.94**). Une seule dalle de schiste est conservée (**US1117**), elle mesure 1 m de long pour une largeur de 0,08 m et est haute de 0,20 m (**fig.94** et **95**). La face visible est parfaitement lisse alors que les bords et la face arrière sont grossièrement taillés. Elle est légèrement courbée de manière à épouser l'arc de cercle formé par le portique. Plus loin, au niveau de la branche nord du portique, des fiches en métal retrouvées au niveau des colonnes étaient plantées dans le mur stéréobate et les socles des colonnes afin de les maintenir solidement (**fig.96** et **97**). Deux sont réparties de chaque côté du socle, à 0,41 m d'intervalle et une est placée plus ou moins au centre entre les deux colonnes.

Les murs stéréobates et le stylobate (A06)

L'état 2 est marqué par la reprise de l'ensemble des maçonneries constituant le mur stéréobate. Les nouveaux murs **F1083**, **F1084** et **F1085** sont directement installés sur l'assise de réglage en mortier gris de l'état précédent (**fig.34**, **35** et **41**). Leur construction est caractéristique de l'état 2 si ce n'est que la face sommitale est réglée à l'aide de briques disposées à plat et culminant à une hauteur moyenne de 172,10 m NGF (**fig.98**). Le mortier est par ailleurs légèrement rosé en surface et des inclusions de tesselles et d'enduits peints bleu égyptien sont distinguées (**fig.99**). Le sommet du mur stéréobate est caractérisé par la mise en place de dalles de schiste posées à plat et uniquement conservées au niveau du mur F1085. Elles matérialisent un agencement donnant l'effet visuel d'un stylobate continu, par commodité nous garderons ce terme. Deux dalles (**US1147**) de 0,75 m de long et 0,80 m de large sont déposées l'une contre l'autre, sans liant (**fig.99** et **100**). Elles culminent à une hauteur de 172,18 m NGF et ceinturent la colonne F1054. Elles sont plus larges que le mur car elles rejoignent la dalle de schiste verticale reposant sur la plinthe calcaire. Elles forment ainsi une marche dont l'espace intérieur, induit par la largeur de la plinthe calcaire, est comblé par du mortier de tuileau (**US1118**, **US1135**) (**fig.100**).

La colonnade (A06)

Bien que le programme décoratif de la colonnade de l'état 1 nous soit inconnu, l'ordre de construction du deuxième état permet d'identifier un nouveau programme bien établi. Le seul témoin est restreint à la colonne F1054 dont les premières assises d'élévation et le revêtement sont conservés. Un démantèlement progressif et soigneux a permis d'en comprendre toute la mise en œuvre. Les socles en choin mis en place à l'état 1 sont conservés *in situ* et sont scellés dans la nouvelle maçonnerie (**fig.101**). Les dalles de schiste du stylobate sont taillées de manière à épouser la forme du socle. L'élévation de la colonne (**US1167**), atteinte à la cote 172,31 m NGF, est montée à l'aide de quarts de rond en terre cuite (**fig.102**). Ils sont scellés entre eux par du mortier de chaux blanc-gris clair, compact et gravillonneux. Seules deux assises sont préservées. La première est maintenue au socle par une fine chape de mortier mais aussi par un petit bourrelet en mortier de chaux de 0,01 m de large sur le pourtour du socle. Elles forment ainsi un diamètre de 0,48 m alors que le socle en fait 0,50 m. Le revêtement (**US1168**) est composé à la base d'un boudin plein quelque peu irrégulier de 0,10 m de haut pour 0,06 m de large en stuc rose teinté de tuileau dans la masse (**fig.103**). Cette technique présente le double avantage d'être hydrofuge et décoratif. Il repose directement sur les dalles de schiste. Le stuc se poursuit en hauteur

pour former les rudentures de la colonne (**fig.104**). Des fragments de TCA comblent ponctuellement les creux entre le revêtement et les briques. Celles-ci sont aussi conservées sur la colonne voisine F1054, au niveau du socle, malgré la disparition de l'élévation. On observe également des réparations du bou-din dont les fissures sont comblées avec du mortier de tuileau (**fig.105**).

Une particularité de l'élévation mérite d'être signalée. Le centre est percé sur un carré d'environ 0,20 m de côté (**fig.105**). Ce creusement est effectué jusqu'au socle, les deux assises étant coupées. Ainsi, les pointes des quarts de rond ne sont pas présentes. Cette caractéristique est-elle présente originellement ou s'agit-il d'une coïncidence liée à une dégradation postérieure? Les briques ne semblent pas sciées mais plutôt coupées, plaidant en la faveur d'un événement postérieur à l'édification de la colonne. De plus, l'ensemble des quarts de rond retrouvés dans les niveaux de démolition du portique étaient complets. Cependant, il peut s'agir d'une caractéristique liée uniquement aux premières assises d'élévation. Peut-être l'ajout d'un élément central dont la destination n'est pas reconnue. Ce creusement est comblé par un sédiment limoneux brun lié à des éclats de TCA et de mortier. Les indices orientent plutôt notre interprétation vers une coïncidence mais cela reste tout de même énigmatique et bien particulier.

Le sol du portique (A06)

Le nouveau programme décoratif du portique inclut la mise en place d'un nouveau sol (**F1064**⁶). Il est agrémenté d'un pavement en *opus tessellatum* à *crustae* blanches et noires, faisant écho au stylobate (**fig.106** et **107**). Les dalles calcaires étant blanches et celles en schiste noires. Pour ce faire, le sol en *terrazzo* de l'état 1 est conservé et servira de base aux nouvelles composantes du sol. Toutefois, la surface de ce premier sol est partiellement détruite sur une bande d'environ 0,70 m de large tout le long du mur stéréobate (**fig.49**). Cette caractéristique peut être liée à la récupération d'un pavement de l'état 1 ou plus probablement à la construction du nouveau stéréobate, les ouvriers ayant eu besoin d'espace pour implanter les maçonneries. Par ailleurs, le nouveau *rudus* (**US1308**) est mis à niveau avec le sommet de la fondation et s'appuie contre. Celui-ci est localisé ponctuellement dans cette « bande » afin de compenser le niveau retiré. Il est composé d'un mortier de chaux jaune, compact et très chargé en galets centimétriques (**fig.41** et **108**). L'ensemble du portique est ensuite uniformément recouvert d'un *nucleus* (**US1081**) constitué d'un mortier de tuileau de 0,07 m d'épaisseur. Il prend appui contre les dalles de schiste laissant une marge de 0,02 m afin d'aligner parfaitement le niveau des tesselles sur celui des dalles. De reprises récurrentes de ce niveau de préparation sont distinguées, certaines constituées uniquement de TCA concassées ou bien chargée en tesselles noires et blanches ou bien d'autres variant dans l'apparence du mortier (**fig.49** et **108**). Une fine couche de chaux est déposée afin d'accueillir les tesselles. Le *pavimentum* (**US1083**) culmine à une altitude oscillant entre 172,20 m NGF et 172,26 m NGF. Il est uniquement conservé en lambeaux, contre les murs arrière F1015 et F1031. Les tesselles ont un module identique à celui de la mosaïque F1017 (A03), elles mesurent environ 0,9 cm de côté. La bande de raccord est formée de tesselles noires sur une largeur de 0,13 m. Elle est soulignée par une bande blanche de 8 rangs elle-même bordée par une nouvelle bande noire de 0,11 m. Cette dernière est terminée par un filet triple blanc. Le champ présente un motif géométrique relativement courant mettant un œuvre un tapis blanc en trame oblique complété d'un semi de *crustae* noires (schiste) de 0,03 m de côté en cabochons. Ils sont espacés de 0,13 à 0,14 m. Le pavement prend appui contre la couche de préparation d'enduit du mur F1015 et épouse la forme courbe du portique.

6. Le sol F1064 a été reconnu lors du diagnostic réalisé par l'Inrap. Le pavement est nommé US 18 et le *nucleus* US 17 (Brouillaud, 2017, p. 35, fig.12).

Accès au portique (A05)

L'espace A05 est modifié en divers endroits tant au niveau du sol que des maçonneries. Dans un premier temps, cela se traduit par la reprise des angles formés par les murs F1014 et F1015 ainsi que les murs F1010 et F1012. Le sommet de la fondation, au niveau du chaînage, est rajusté avec une chape de mortier de chaux fin, compact, gris et très gravillonneux. Des nodules de charbon, de TCA mais aussi des tesselles noires (F1010) sont présents dans le mortier (**fig.109**). La surface est aplanie. Au sud, la surface est atteinte à une altitude de 171,97 m NGF (**US1432**). Le mur F1012 a, semble-t-il, été en partie recoupé puis un niveau de mortier a été rajouté contre sa coupe afin de prendre appui contre le pilier récupéré (**F1102**) (**fig.109** et **110**). Au nord, la lecture de cet aménagement est plus lisible. La chape de mortier (**US1015**) recouvrant la surface de la fondation est ici assez fine et culmine à une hauteur de 171,90 m NGF. L'angle des murs est repris avec l'ajout de nouvelles maçonneries (**F1128**) composées de blocs de granite et de TCA liés par un mortier état 2. Leurs extrémités aplanies témoignent clairement de la disparition d'un pilier d'angle (**F1043**), (**fig.110** et **111**). Ces travaux ont par ailleurs endommagé partiellement le sol alentour. Sa reprise se caractérise par des fragments de briques, de granite et de gneiss noyés dans le *rudus*. Le mur F1014 semble également repris (F1154) de manière générale à partir des sols. La maçonnerie (**US1020**) emploie toujours des blocs de granite. Le parement méridional est soigné avec la mise en place d'une élévation en *opus vittatum*, contrairement au parement nord (A13) où les moellons sont moins réguliers (voir *supra* 2.3.3) (**fig.112**). Hormis la rareté de la TCA, elle est identique à la reprise située à l'angle du portique (F1128).

De la même manière que dans le portique A06, le sol de l'espace A05 est repris et doté d'un pavement de prestige en *opus tessellatum* (**F1097**). Le radier de galets et le *rudus* du sol précédent (F1153) sont conservés contre les murs délimitant l'espace. Au centre, ils sont détruits par l'installation de l'égout F1121 et des conduits F1120 et F1073 (**fig.31**). Un nouveau *statumen* (**US1479**) est donc mis en place au-dessus de ces aménagements. Un niveau de *rudus* (**US1427**) uniforme vient sceller l'ensemble des constructions. Le mortier de chaux se distingue du précédent par une dureté plus compacte et une charge importante en galets centimétriques et fragments de TCA en surface (**fig.113**). De rares fragments d'enduits peints rouges unis sont aussi présents. Ce niveau s'appuie de part et d'autre contre le niveau de préparation des enduits des murs. Le *nucleus* (**US1061**) en mortier de tuileau est uniquement conservé contre le mur nord F1014, près du pilier F1053. Il est recouvert d'un lit de chaux prenant appui contre le bloc calcaire à l'angle du pilier F1053. Le pavement (**US1060**), conservé sur un lambeau de 0,30 x 0,16 m de côté, est atteint à la cote 172,19 m NGF (**fig.114**). Les tesselles sont recouvertes d'un lit de chaux lié à une reprise postérieure mais il est quand même possible de reconnaître leur agencement et leur gabarit, identiques à la mosaïque F1017 (A03). La bande de raccord, prenant appui contre la préparation d'enduit et le bloc calcaire, est constituée de tesselles noires disposées en oblique sur une largeur de 0,14 m. Le filet triple noir est conservé ainsi que quelques tesselles blanches marquant le départ d'une nouvelle bande.

Au cours de ce nouvel état, l'espace A05 est clos à l'est par un large seuil **F1075** traversant toute la pièce, dans la continuité des murs F1116 et F1135 (**fig.114**). Il repose sur la tranchée d'installation de l'égout F1121 et sur le terrain naturel US1004 (**fig.17**). Il s'appuie de part et d'autre contre les murs et sert lui-même d'appui au sol F1097. Il est matérialisé par une chape de mortier de chaux blanchâtre et relativement dur contenant des agrégats de graviers sur 0,14 m d'épaisseur (**US1299**). Le mortier est tassé et la pierre de seuil a laissé une empreinte lisse à la surface de laquelle la texture du mortier est fine et régulière avec un effet de rajustement à certains endroits (**fig.115**). De même, les bords longs de la chape sont relevés suite à la pose de la pierre de seuil. Cette surface, légèrement inclinée vers le sud, culmine à 172,18 m NGF. À l'extrémité sud, la chape comporte un négatif rectangulaire de 0,13 à 0,17 m par 0,09 m de côté et 0,07 m de profondeur situé approximativement dans l'axe médian du seuil (**fig.115**). Ce négatif est vraisemblablement lié à l'insertion d'un montant vertical pouvant appartenir à l'hubrisserie d'une porte ou d'un dispositif de fermeture.

La pierre de seuil ayant disparu, il n'est pas possible d'identifier précisément sa nature mais les indices laissés par ces vestiges permettent de proposer une hypothèse. Tout d'abord, les empreintes laissées dans le mortier indiquent la mise en place d'un seuil en pierre, et non en bois, quand le mortier était encore frais et donc parfaitement contemporain. Le seuil culmine à une altitude de 172,18 m NGF et le sol mosaïqué, bien qu'il ne soit pas en lien direct, est atteint à 172,19 m NGF. La pierre de seuil devait donc être peu épaisse, telle une dalle de 0,01 à 0,02 m d'épaisseur, et s'appuyer contre le montant de la porte/d'huissier. Ce type de seuil est notamment reconnu sur le site des Petits Jardins à Sainte-Colombe où la circulation entre deux pièces est matérialisée par deux dalles de marbre de 0,02 m d'épaisseur pour des longueurs de 0,30 m et 1,90 m (Clément, 2019, p. 125-127) (**fig.116**).

2.3.5 Interprétation et chronologie

Les différents sondages réalisés et le démantèlement soigneux de certaines structures ont permis une visibilité et une compréhension satisfaisante de cet état. Les restructurations importantes et le nouveau programme décoratif traduisent une évolution considérable des aménagements. Il est plus délicat de parler d'enrichissement, le programme décoratif du premier état et son élévation architecturale étant inconnus. Les quelques indices prennent la forme de remplois utilisés en agrégat dans les maçonneries de l'état 2 et témoignent déjà d'un décor de qualité.

La construction du réseau hydraulique, ouvrage d'une facture soignée, solide et de taille imposante, est sans conteste un marqueur du développement important de la villa. Ses dimensions colossales pour un contexte privé sont remarquables et révélatrices d'aménagements conséquents. La taille de l'ouverture de ce conduit traduit tout d'abord l'évacuation d'eau en abondance provenant essentiellement de la partie orientale de la villa, hors de l'emprise de fouille. Il ne semble pas improbable que cet aménagement soit notamment lié à l'installation d'un complexe thermal et pourquoi pas, au vu de son axe, à un aménagement qui pourrait orner le centre d'un péristyle. Cet espace est bien évidemment supposé car caractéristique du schéma de la villa mais aussi en raison des premières hypothèses évoquées lors de la découverte des mosaïques en 1971 sur la parcelle mitoyenne. Cette hypothèse semble s'affirmer grâce au diagnostic réalisé par l'Inrap sur cette parcelle, en même temps que la fouille. Concernant la parcelle fouillée, l'axe de l'égout le mène logiquement en direction du Rhône. La question réside dans la compréhension de sa continuité au niveau de la cour/jardin A07. L'égout est effectivement coupé par une fosse moderne au niveau du mur stéréobate du portique et ne se poursuit pas. Il est repris par un nouvel égout F1026 qui suit son prolongement. Cela semble étonnant au vu de la robustesse de l'égout initial (F1121). Pourtant, ce dernier devait bien évidemment se poursuivre et seul l'axe repris par le nouvel égout est possible. L'éventualité d'une contemporanéité des deux structures paraît très peu probable. Elles sont de facture complètement différente pourtant, leurs mortiers sont relativement similaires (voir *infra* 2.5.2). Dans cette partie de la villa, l'égout recueillait les eaux usées des espaces A08 et A13 dont l'origine provenait d'une structure disparue, peut-être en lien avec les bases F1062 et F1071. À son extrémité ouest, l'égout était accompagné de deux conduits parallèles avec canalisations forcées. On peut facilement imaginer deux petites fontaines dont l'eau jaillissante était directement recueillie par l'avaloir (voir *infra* 3.1.12). Situés de part et d'autre de l'axe central, ces éléments devaient participer à la perspective visuelle de l'établissement. L'espace A20 était probablement conservé. La présence d'autres aménagements hydrauliques le long du portique n'est pas à exclure. En témoigne le tuyau en plomb F1105 malgré l'absence/disparition d'un système d'évacuation de ces eaux.

La richesse de la villa se traduit également par l'aménagement de sols de prestige, quoique relativement sobres, et par une reprise totale de la colonnade du portique. Celle-ci garde son rythme et son état de conservation, bien que ponctuel, permet une bonne restitution, tout du moins de sa base et du départ de son élévation. Le mur stéréobate était orné d'un stylobate de dalles de schiste quelque peu

veinées, noires, formant une marche descendant dans la cour/jardin. La dalle de chant s'implantait dans une plinthe en calcaire de couleur blanche. Les colonnes de terre cuite étaient formées de quarts de rond. À l'état 1, il était question d'une élévation en briques divisées en 6 en raison des incisions présentes dans le socle. Si l'élévation est reprise et que ces quarts de rond n'appartiennent pas au premier état de construction, cela sous-entend soit une reprise de la toiture soit la mise en place d'un système afin de maintenir celle-ci pendant la réfection. Cette élévation en quart de rond ne peut pas non plus être ponctuelle, la démolition étant uniquement comblée de quart de rond et non de briques divisées en 6. Les briques étaient stuquées dont la base prenait la forme d'un boudin et l'élévation des rudentures. Le tout s'inscrit dans un ensemble cohérent bichrome, en adéquation avec les mosaïques en noir et blanc ornant les sols du portique et de l'espace A05. Ces deux dernières diffèrent dans leur décor et devaient se connecter au moyen d'une transition malheureusement disparue. Il est aussi possible de supposer que la mosaïque du portique appartienne à une reprise postérieure, mais cela induit une spoliation des premiers pavements, contrairement à A05 où ils sont simplement rechapés. D'un point de vue stylistique voir purement décoratif, le lambeau du pavement conservé en A05 est identique à la mosaïque de la pièce A03 et les tesselles du même gabarit. Par symétrie, on peut supposer la présence d'un tel aménagement dans la pièce A11. De manière générale, les niveaux de préparation des mosaïques sont caractérisés par l'utilisation de fragments d'enduits peints et/ou de tesselles noires et blanches en agrégat. Particularité que l'on retrouve également dans certaines maçonneries issues du même état.

De manière générale, la présence de mosaïques relativement sobres et d'un revêtement des colonnes peu onéreux apparaît assez étonnante pour un tel plan architectural. On s'attendrait à des pavements plus luxueux, tout comme les revêtements des colonnes, mais cette simplicité est peut-être à mettre sur le compte de pièces d'habitat et non de réception (hors portique). Effectivement, la destination des pièces orientales demeure inconnue. L'espace A13 muni d'un système hydraulique et probablement sans sol maçonné tend à identifier un espace de service ou bien un petit espace d'agrément de type jardin. Il se distingue par sa nature et ses attributs des espaces orientaux mais sa position, contre le portique, indique une fonction bien particulière sans que l'on puisse en dire davantage.

La circulation entre les espaces apparaît plus claire qu'à l'état précédent, tout du moins pour certaines pièces. Les pièces A04 et A10 bénéficient d'un traitement particulier avec la mise en place de structures correspondant sans doute à la base d'éléments architectoniques, ou simplement décoratifs, peut-être des pilastres ou des piliers accolés ou semi-engagés. Ils encadrent un espace large d'un peu moins d'1 m. On ignore si celui-ci était destiné à rester toujours ouvert. On peut en douter si l'on considère que ces pièces ne sont pas isolées de l'extérieur. Cependant, aucun témoin d'un système de fermeture n'a été identifié. Peut-être se trouvait-il dans la plinthe calcaire aujourd'hui disparue. En revanche, à l'arrière, les deux autres piliers semblaient avoir une destination décorative, en écho aux piliers avant, plutôt qu'une réelle valeur architectonique. L'identification du système de fermeture de A05 est également délicate. Il semble cohérent que cet espace soit fermé, car, au même titre que les pièces précédentes, il n'est pas isolé de l'extérieur. Sachant que la pièce était auparavant ouverte (ou plus vraisemblablement fermée plus en arrière, hors de l'emprise), il semblerait peu cohérent de mettre en place un seuil pour qu'il soit finalement purement décoratif. Les indices qu'a laissés cet aménagement permettent d'envisager une simple dalle (ou plusieurs mises bout à bout) traversant tout l'espace. On peut proposer une fermeture mobile en bois comme des volets brisés (panneaux pliants à charnières) fixés de chaque côté à des dormants à encoche. Ce schéma de lecture constitue bien évidemment une simple hypothèse de travail.

La rareté des niveaux conservés de cet état n'a pas permis de recueillir de mobilier archéologique. Par comparaisons stylistiques, les mosaïques à pavement monochrome noir ou blanc sont bien connues à l'époque tardo-républicaine et julio-claudienne en Italie, notamment à Rome. Concernant la Gaule, et plus précisément la Narbonnaise, elles sont très répandues à Aix-en-Provence mais aussi à Vaison-

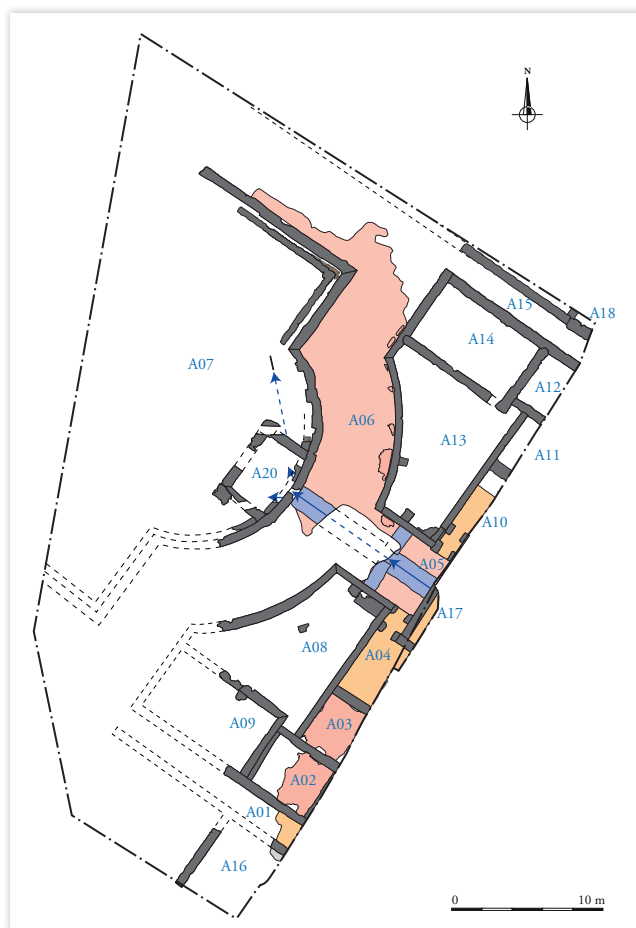
la-Romaine (Maison à l'Atrium) ou encore à Fréjus où elles sont datées du I^{er} s. de notre ère (Lavagne, 2000, p. 131) (**fig.117**). De la même manière, à Lyon sur le site de l'Antiquaille, une mosaïque ornaît le péristyle d'une *domus* dont le pavement est tout à fait identique à celle présente dans le portique A06 (Hofmann, 2018, p. 117-137) (**fig.117**). Elle appartient à une phase datée de la première moitié du I^{er} s. On retrouve également ce motif à la villa du Clos de la Lombarde à Narbonne daté entre le début et le milieu du I^{er} s. Toutes ces comparaisons tendent à dater le second état de la villa du I^{er} s. sans plus de précisions. Cette phase de restructuration pourrait donc intervenir assez rapidement après son implantation. Mais nous resterons très prudents, la stylistique des mosaïques demeure un moyen de datation peu fiable. Toutefois, du mobilier daté également entre cette période et le II^e s. a été piégé dans les niveaux de démolition de la villa (voir *infra* 2.6).

2.4 Etat 3 : Réaménagements ponctuels

Des changements distincts sont remarqués sans pour autant modifier l'organisation générale de la villa (**fig.118, ill.03**). Les travaux consistent principalement au rechapage de sols ou la reprise de structures hydrauliques, plus rarement à la reconstruction d'une pièce qu'il est souvent difficile de dater avec précision. Ces aménagements sont constitués d'un mortier relativement similaire mais ils diffèrent dans l'utilisation des matériaux. Bien sûr, les différentes fonctions des aménagements peuvent induire une variété des matériaux mais par précaution, et en l'absence de mobilier et stratigraphie établis, nous ne les associerons pas avec certitude à la même phase de construction. Cet état « intermédiaire » est surtout daté par chronologie relative et par cohérence entre les différentes structures.

2.4.1 Techniques de construction

La troisième phase d'occupation mise en évidence sur le site de la Sarrazinière est caractérisée par des techniques de construction homogènes à partir de matériaux variés. Pour les pièces orientales, les murs édifiés à l'état 3 reposent sur les maçonneries des états antérieurs. Ils présentent une largeur moyenne de 0,55 m et sont implantés en tranchées étroites au niveau de la spoliation des anciens sols. Cette tranchée reçoit la maçonnerie composée de moellons de granite et de gneiss assisés et liés par un mortier gravillonneux de couleur jaune pâle (**fig.119**). Ce dernier est relativement meuble en raison



III.03 : Plan simplifié de l'état 3

d'une forte concentration de sables fins. L'élévation, rarement conservée (une seule assise), ne peut être caractérisée. La partie supérieure était probablement constituée de parois en terre crue comme en témoignent les lambeaux retrouvés dans les niveaux de démolition.

Concernant les structures hydrauliques et les maçonneries de A07, les ouvriers ont fait appel à des fragments de terres cuites architecturales récupérées et associées à de rares moellons de gneiss (**fig.120**). Les maçonneries reprennent les orientations de l'état précédent.

N° Fait	Type	Espace	Orient.	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Long. (cm)	Larg. (cm)	Moellons	Mortier	Remarques
1008	Mur	A04/A17	NO/SE	172,2	172	118	50	Gneiss et granite	Jaune, sableux, friable	
1009	Mur	A04/A17	NE/SO	172,32	172	160	55	Gneiss et granite	Jaune, sableux, friable	Enduit peint parement est
1020	Mur	A08	NE/SO	172,08	171,96	75	55	TCA	Jaune, sableux, friable	Enduit de chaux parement ouest
1100	Mur	A13	–	–	–	56	50	TCA et gneiss	Jaune, sableux, friable	Enduit de tuileau parement sud
1104	Mur	A07	NE/SO	171,66	171,32	580	45	TCA, gneiss, calcaire, granite	Jaune, sableux, friable	
1114	Mur	A07	NO/SE	171,55	171,43	780	45	TCA, gneiss, calcaire, granite	Jaune, sableux, friable	
1138	Mur	A03/A04	NO/SE	172,27	172,17	138	66	Granite	Jaune, sableux, friable	

Tabl.06 : Inventaire des murs de l'état 3

2.4.2 Transformation des espaces orientaux

Espace central A05

La troisième phase de construction dans l'espace A05 est matérialisée par une reprise de l'ornementation. Les enduits de l'état précédent sont retirés jusqu'au niveau du sol et une nouvelle couche est mise en place (F1010-US1213, F1154-US1425) (**fig.121**). Elle repose soit directement sur l'enduit précédent, soit sur des plaquettes de schiste liées au nouveau sol et décrites dans le paragraphe suivant. Effectivement, la mosaïque F1097 est grandement récupérée puis rechapée (**F1033**) au niveau du *nucleus* ou bien directement sur les lambeaux de tesselles ignorés. Elle est ponctuellement conservée contre les murs F1010 et F1154 délimitant la pièce (**fig.113, 121 et 122**). Un nouveau *nucleus* (**US1065**) est coulé au-dessus de la préparation de l'état précédent et ponctuellement sur le premier état d'enduits. Le long des murs, une rangée de plaquettes de schiste (**US1483**) d'environ 0,03 m de côté est disposée (**fig.122 et 123**). Elles reposent sur un lit de chaux et sont tantôt déposées contre l'enduit de l'état précédent, tantôt par-dessus. Leur utilité n'est pas clairement identifiée étant donné qu'elles ne sont plus visibles après la mise en place de l'enduit et/ou des tesselles (**US1066**). Ces dernières reposent également sur un lit de chaux et culminent à la cote d'altitude 172,23 m NGF. Elles s'appuient contre le deuxième état d'enduit et sont liées au nouveau sol de la pièce A04. Le nouveau sol en *opus tessellatum* présente le même motif que l'état précédent avec quelques distinctions. La bande de raccord, cette fois-ci blanche et non plus noire, est disposée en oblique sur une largeur de 0,35 m. Elle est terminée par un triple filet blanc qui est souligné par une bande de 5 rangées de tesselles noires. Trois tesselles blanches conservées en place permettent d'indiquer le nouveau motif qui se développe (**fig.123**). Mise à part l'inversement des couleurs et une variation des largeurs, le motif reste le même. En revanche, les tesselles employées sont d'un module plus important : 1,1 à 1,3 cm de côté.

Pièces A04 et A10

De part et d'autre, les pièces A04 et A10 sont agrandies (**fig.118** et **124**). Pour ce faire, les espaces A21 et A22 de l'état précédent sont supprimés. Les murs F1108 et F1112, délimitant respectivement A10 de A21 et A04 de A22, sont arasés. Les nouvelles pièces s'étendent ainsi jusqu'aux espaces A11 et A03. Elles mesurent désormais 6,50 m de long. Les murs sont également repris avant la mise en place des nouveaux sols.

Dans A04, le mur **F1138** prend appui sur F1007 et les maçonneries chaînées **F1008** et **F1009** reprennent les murs F1111 et F1135 (**fig.17**). Les piliers qui agrémentaient l'entrée de la pièce sont conservés, certains sont repris (**Fig.78** et **79**). Chacun subit un traitement distinct. Le pilier F1038, dont le dé de molasse est inséré dans le mur F1006, semble conservé en l'état. Au nord, le niveau de mortier servant à soutenir la plinthe calcaire du pilier F1011 est retiré et l'ensemble de la structure est comblée par un mortier de chaux jaune gravillonneux mêlé à des éclats de gneiss, certains thermofractés (**US1095**) (**fig.125**). Le pilier sud F1039 est quant à lui partiellement repris. L'espace occupé par le dé de molasse est comblé (**US1284**) en même temps que le mur F1008 est construit. L'espace destiné à la plinthe calcaire est conservé sur deux des trois côtés. Le pilier F1040 est la structure la moins conservée. Le mur contre lequel il s'appuie étant repris, le dé de molasse a disparu et l'ensemble est comblé par des matériaux divers (gneiss, TCA ; **US1104**) pris en partie dans le sol. Ces différents traitements pourraient indiquer des phases de reprises différentes, pourtant le sol épouse chacun d'eux simultanément.

La pièce est munie d'un sol de béton **F1018** atteint à la cote 172,23 m NGF. Il s'appuie contre les piliers et les maçonneries de l'état 3 (**fig.124** et **125**). Il est composé d'un *statumen* (**US1101**) fait de galets mais aussi d'éclats de gneiss et de fragments de TCA. Ce radier repose directement sur les maçonneries des états précédents et sur le niveau pédogénésé US1409 non daté. On notera l'emploi exclusif de galets dans la partie nord de la pièce puis l'emploi de matériaux divers à partir du mur état 2 F1112. De la même manière, le *rudus* (**US1102**) constitué d'éclats de granite, de molasse et de calcaire liés par un mortier compact beige, apparaît plus friable et plus claire au niveau du radier composé exclusivement de galets. De plus, de rares fragments d'enduits peints ont été observés au décapage. Nous serions tentés de reconnaître le témoin du sol maçonné de l'état 2 mais les indices sont trop ténus pour avancer pleinement cette hypothèse. Le *nucleus* (**US1103**) est finalement formé à l'aide d'éclats calcaires liés par un mortier de chaux lissé en surface. Des traces ponctuelles de rubéfaction sont reconnues. La pièce était ornée d'enduits dont le témoin (**US1112**) est très partiellement conservé contre le mur F1006 sous la forme d'un niveau de préparation (**fig.126**). Il mesure 0,03 m de large et repose sur le sol de la pièce.

La pièce A10, au nord, se développe probablement selon un schéma identique (**fig.17**, **77** et **127**). Le sol n'étant pas conservé à son extrémité septentrionale, il n'est pas possible de déterminer avec certitude contre quel mur il s'appuyait. Selon toute logique, et par symétrie avec la pièce A04, il devait se prolonger jusqu'au mur F1050. L'espace étant plus arasé, et la plupart des murs hors de l'emprise de fouille, les éventuelles reprises ne sont pas identifiées. On notera cependant la présence d'une chape de mortier différente au-dessus de la fondation de F1050. Celle-ci (**US1093**), contrairement à la construction générale de la maçonnerie, est constituée d'un mortier de chaux jaune, compact et sableux sur 0,06 m d'épaisseur. La faible épaisseur du niveau ne permet pas de garantir une reprise à l'état 3 mais celle-ci est tout à fait envisageable. Quant aux piliers, ils sont conservés en l'état et l'absence de certaines composantes semble plus résulter de la récupération postérieure de ces éléments plutôt que d'une reprise de ceux-ci. De la même manière que dans A04, la pièce est dotée d'un sol de béton **F1047** culminant à la cote 172,23 m NGF. Il s'appuie contre les piliers et les murs de la pièce. Il est construit de la même façon que le précédent avec le triple niveau canonique : *statumen* (**US1401**), *rudus* (**US1258**) et *nucleus* (**US1259**). Il repose sur le niveau de remblai US1395 et sur le mur état 2 F1108. Il commence à disparaître à partir de ce mur pour être entièrement spolié peu après. On remarque, là aussi, un niveau de *rudus* bien plus friable au niveau du radier et concentré exclusivement au sud du mur F1108 (état 2).

La pièce était dotée d'enduits peints très rarement conservés contre le mur F1037 (**US1484**) et principalement retrouvés sous forme effondrée dans les niveaux de démolition (**US1031**) (**fig.128**).

On notera la présence d'une maçonnerie (**F1146**) entre les deux piliers occidentaux et contre le bouchage F1103. Elle mesure 0,62 m de long pour 0,15 m de large et est uniquement constituée de mortier de chaux. Elle culmine au niveau du sol et sert d'appui à celui-ci. Cette maçonnerie semble servir à rattraper l'écart formé par le bouchage, plus étroit que le mur F1037. Sa surface plane semble indiquer le support d'un élément. Plinthe? Placage?

Pièce A17

Une fois la coupe générale orientale (CP01) relevée, une petite fenêtre d'observation a été découpée à l'est des espaces A04 et A05, en limite de prescription. Elle a permis de reconnaître un nouvel espace (**A17**) construit à l'état 3 (**fig. 18** et **129**). Il est délimité au sud-ouest par le mur F1008 et au nord-ouest par le mur F1009 et le seuil F1075. Cet espace est reconnu sur environ 3,60 m de long pour 0,80 m de large. On suppose, par analogie, qu'il se poursuivait au nord jusqu'au mur F1109. Il atteindrait alors une longueur de près de 7,20 m. Cet espace est central, dans l'axe général du bâtiment. Il sert de transition entre l'espace A05, par le biais du seuil F1075, et le reste de la villa à l'est.

L'espace est muni d'un sol de béton **F1107** atteint à la cote 172,25 m NGF. Il s'appuie contre les murs qui l'entourent ainsi que contre le seuil et recouvre le mur état 1 F1134. Le radier d'installation (**US1295**) est constitué d'un lit de galets (de 0,10 à 0,15 m de côté) posés à plat à la cote d'altitude 172 m NGF. Un premier *rudus* (**US1296**) est clairement distingué. Il s'agit d'une couche de mortier de chaux friable de couleur blanchâtre contenant des petits fragments d'enduits peints, quelques petits fragments de TCA (4 à 5 cm), ainsi que des micronodules de TCA pilée. Cette couche recouvre le *statumen* en s'immiscant entre les galets puis elle est recouverte par un second *rudus* (**US1297**). Celui-ci est constitué d'une chape de mortier de chaux jaune blanc, agrégeant du sable et des graviers fins, des petits fragments de TCA (<= 1 cm) et renfermant ponctuellement des petits charbons de bois. Le *nucleus* (**US1298**) est constitué de mortier de chaux sableux blanchâtre accueillant des petits fragments de roche concassée (<= 3 cm). La couche est tassée et la surface du sol est égalisée et lissée. Vers le nord, dans l'axe de l'espace A05, la surface du sol est dégradée et ragrée avec une chape de mortier de chaux jaunâtre agrégeant des petits graviers et des petits fragments de TCA.

La pièce est également dotée d'enduits peints dont des lambeaux sont conservés contre le mur F1009. Trois couches sont observées (**fig.129**). La première (**US1108**), prenant appui directement contre le mur, matérialise une couche de préparation en mortier de chaux sableux, compact, de couleur blanche, entre 0,01 et 0,02 m d'épaisseur. La deuxième (**US1287**) est constituée d'un mortier de chaux gris et gravillonneux de 0,02 m d'épaisseur. Une troisième couche (**US1423**) est enduite et se compose cette fois-ci d'un mortier orangé de 0,01 m d'épais. La couche picturale n'est pas conservée. Le sol prend appui contre les enduits. Ces derniers sont surtout reconnus dans la couche de démolition (**US1289**) de la pièce où des aplats de rouge et de blanc sont distingués sur une triple couche de préparation identique à celle observée sur le mur.

Pièce A03

La pièce subit peu de changements si ce n'est une réfection de la mosaïque F1017 induite par la reprise du mur nord-est (F1138). Le sol est repris le long de ce mur sur une largeur de 1,30 m et en profondeur jusqu'à la moitié du *rudus* précédent à peu près (**fig.84** et **85**). La nouvelle couche de préparation (**US1382**) est composée d'éclats de schiste et de calcaires liés par un mortier gris, dépourvu d'enduits peints, tranchant radicalement avec la préparation antérieure. Un nouveau *nucleus* (**US1383**) est aligné sur le précédent. Il est composé de deux niveaux (**fig.130**). Le plus bas se compose d'un béton de tuileau lié à des éclats de TCA et de pierres. Puis une fine couche de béton de tuileau d'1,5 cm d'épaisseur est mise en place avant d'être scellée par un lit de chaux. Le motif du *pavimentum* (**US1384**)

reprend celui initial si ce n'est qu'il emploie des tesselles blanches d'un gabarit différent, légèrement plus large (1,1 à 1,3 cm de côté) rappelant les tesselles employées dans le rechapage de A05. Ainsi, la bande blanche faite auparavant de 8 rangées n'en dispose plus que de 6 (**fig.131**). Quelques réfections avec le même type de tesselles sont observées ponctuellement.

Une autre réfection plus ou moins circulaire est observée en limite de prescription, dans le pavement de l'état 2 (**fig.131**). Il n'est pas possible de déterminer quand elle intervient. Cette fois-ci, seul le mortier de tuileau est retiré et deux nouveaux *nucleus* (**US1385** et **US1386**) sont coulés au-dessus du *rudus*. Le pavement (**US1387**), se développant sur environ 0,96 m de long pour 0,65 m de large, est composé de tesselles noires et grises reprenant l'orientation générale des tesselles précédentes malgré une légère perte de rigueur.

La circulation de la pièce semble matérialisée par deux fosses de récupération (**F1095** et **F1096**), situées l'une en face de l'autre, dans les murs séparant la pièce A03 de A04 et A02 (**fig.132**). Elles mesurent entre 0,26 m et 0,28 m de profondeur à partir des sols pour des dimensions de 1 m de côté pour F1095 et 0,92 m x 0,60 m pour F1096. Peut-être révèlent-elles la récupération d'éléments architecturaux dignes de l'être (piédroits, bloc de seuil) ?

Pièce A02

C'est au cours de cet état que la pièce A02 est munie de la mosaïque **F1016** (**fig.133**). Son *rudus* ne présente aucun fragment d'enduits peints et le pavement est composé de tesselles du même gabarit que la reprise de F1017 et du rechapage de A05. Ces deux caractéristiques tendent vers une construction à l'état 3 et non auparavant, malgré le fait qu'elle repose directement sur le terrain naturel. Ceci indiquant une spoliation des niveaux antérieurs. Ce sol est entièrement récupéré dans sa moitié occidentale. La moitié conservée s'appuie contre les murs états 1 et 2 de la pièce, d'éventuelles reprises n'étant pas conservées.

Sans nouveauté, le *statumen* (**US1199**) est constitué de galets disposés plus ou moins en hérisson (module moyen : 0,10 x 0,15 m) (**fig.134**). Il est recouvert par un *rudus* (**US1200**) d'éclats de schiste et de calcaire ainsi que de quelques galets noyés dans un mortier blanc induré. Le *nucleus* (**US1201**) se distingue en deux parties, identiques à celles observées dans la reprise de F1017 en A03 (**US1383**). Un fin lit de chaux est ensuite coulé afin d'accueillir et sceller les tesselles entre elles. Le *pavimentum* (**US1202**) est atteint la cote d'altitude 172,23 m NGF. Son organisation diffère peu de l'*opus tessellatum* en A03 si ce n'est un dédoublement de la bande blanche (**fig.135**). La bande de raccord, noire, mesure 0,23 m de large au NE et au SO, et 0,30 m au SE. Elle se termine par un triple filet noir, puis trois bandes de 4 rangées : deux blanches encadrant une noire. Le tout est souligné par un nouveau triple filet noir délimitant le champ. Ce dernier est matérialisé par un motif uni de tesselles noires en oblique. Au nord du pavement, une petite cavité ovale de 1 x 2,5 cm a été percée dans le sol, les tesselles ont été repoussées dans le mortier encore frais (**fig.135**). Pourquoi laisser cette impureté ?

Au sud-ouest de la pièce, au niveau du mur F1003, un élément maçonné (**F1056**) est observé (**fig.136**). Il repose sur le mur F1003 sur 0,10 m de large pour une hauteur de 0,15 m. Cette maçonnerie est aplanie en surface, au même niveau que le sol auquel elle sert d'appui, et est composée de la même manière que le *rudus*. Sa face sud servait d'appui à un élément lissé, probablement un bloc de seuil. Elle est conservée sur 0,65 m de long mais ne couvrait pas tout le long du mur, la mosaïque rejoignant le mur sur le côté est. Cette structure apparaît dans l'axe des fosses de récupération précédemment citées et est donc probablement en lien avec la mise en place d'un seuil dont il ne reste rien.

Couloir A01

Les vestiges du couloir A01 sont très peu conservés, à la fois récupérés et dégradés par l'érosion. Ceux relatifs à l'état 3 sont supposés. D'une part, le mur sud F1070 semble repris dans sa partie supérieure. Une semelle de mortier sableux, jaune et meuble (**US1482**), différent du reste de la fondation, est

conservée sur une assise (**fig.137**). Elle emploie des blocs de granite. Ce type de facture rappelle les caractéristiques de construction de l'état 3. Servant d'appui au sol de béton de la pièce, nous en déduisons qu'il s'agit d'un sol mis en place au cours de cet état. Ce sol (**F1068**) culmine à la cote 172,23 m NGF et n'est conservé que sur un lambeau de 1,56 m par 1,64 m. Il est composé d'un radier de galets (**US1126**) surmonté d'un *rudus* (**US1127**) de galets centimétriques liés par un mortier de chaux meuble gris-jaune (**fig.137**). Le *nucleus* (**US1128**) est fait d'éclats de schiste et de rares fragments de TCA liés par un béton de chaux blanc lissé en surface. Cette construction repose sur un fin niveau limono-argileux gris, compact et légèrement hétérogène (**US1188**). Il apparaît sur le terrain naturel et peut être interprété comme un fin niveau de remblai préalable à l'installation du sol ou bien un niveau appartenant à un état antérieur.

Pièce A16

La pièce conserve un témoin très ténu de son sol matérialisé par quelques galets de radier (**F1069**) prenant appui contre l'assise US1482 du mur F1070 (**fig.138**).

Espaces A08 et A13

Les structures suivantes sont distinguées par un changement d'emploi des matériaux malgré l'utilisation d'un mortier similaire. Certaines, comme les structures **F1100** et **F1020**, très mal conservées, sont associées à cet état par rapport à leur facture bien qu'elles ne présentent qu'un faible aperçu de leur aspect général. Il faudra donc rester prudents sur leur appartenance à cet état de construction, cette constatation demeurant une hypothèse de travail (**fig.118**).

Plus ou moins au centre de la pièce A08, un lambeau de mur F1020⁷ est repéré à la cote 172,08 m NGF (**fig.53** et **139**). Il repose sur les remblais US1175 et US1075, et adopte une orientation N-NE/S-SO, différente de l'axe général de la villa. Conservé sur seulement 0,75 m de long, il est large de 0,55 m et haut de 0,12 (une seule assise). Il se caractérise par l'emploi exclusif de fragments de briques et de tuiles liés par un mortier de chaux, compact et gravillonneux. Il était orné d'une couche de préparation d'enduit (**US1457**) de 0,05 m d'épaisseur sur son parement nord. Cet enduit a été repoussé par le sédiment et s'est enfoncé dans les remblais, il apparaît ainsi légèrement plus bas que le mur lui-même.

L'angle oriental de la pièce est occupé par les restes d'un probable avaloir **F1072** se déversant dans la canalisation préexistante F1073 aménagée dans le mur F1010 (**fig.139**). Cette maçonnerie est partiellement récupérée (**F1074**), ne permettant pas d'observer sa disposition et sa structuration précises. On peut néanmoins noter quelques caractéristiques. Il s'agit d'une maçonnerie rectangulaire de 1,83 m x 0,90 m de côté, le long côté étant appuyé contre le mur F1010. À l'est, elle s'appuie contre le mur F1006 et à l'ouest elle semble couper la base F1071 (ou bien il s'agit de sa récupération). La partie la plus haute, à l'est, culmine à 172,21 m NGF et à l'ouest, elle est stabilisée au niveau de l'ouverture dans le mur soit à 171,74 m NGF. Cette conservation est liée à sa récupération mais aussi, peut-être, à un pendage d'origine. La maçonnerie est semblable au mur F1020. Elle est essentiellement composée de fragments de briques et de quelques petits moellons de gneiss, posés généralement à plat en lits successifs, et liés avec un mortier de chaux jaune compact agrégeant un sable grossier contenant des petits graviers. La structure est entièrement récupérée au niveau de l'ouverture dans le mur, comme si un élément spécifique méritait de l'être. Le mobilier récolté dans les comblements de la tranchée de récupération (**US1072** et **US1056**) est issu du niveau de démolition remanié **US1051** (voir *infra* 2.6.2).

Une structure identique (**F1099**) est observée dans l'angle sud de la pièce analogue A13 (**fig.140**). Elle est partiellement détruite par la mise en place d'une canalisation postérieure, empêchant de reconnaître son lien avec la canalisation F1120 bien que celui-ci soit évident. Il ne reste de l'avaloir que deux piédroits (**US1250** et **US1261**) s'appuyant contre les murs F1103 et F1014. Ils mesurent 0,20 m

7. Le mur F1020 a été reconnu lors du diagnostic réalisé par l'Inrap. Il est nommé US 6 (Brouillaud, 2017, p. 34-35, fig.10).

de large et sont composés de 7 assises culminant à 172,06 m NGF. À l'angle des piédroits, un fond (**US1262**) est reconnu à 171,86 m NGF et devait se poursuivre jusqu'à l'ouverture dans le mur. Cette caractéristique diffère de la structure voisine F1072. À l'instar de celle-ci, le réaménagement de la pièce ne permet pas de reconnaître sa mise en œuvre initiale.

La pièce est également marquée par la mise en place d'une structure F1100 dont nous n'avons qu'un aperçu très partiel. Il ne reste qu'un lambeau de maçonnerie de 0,56 m x 0,50 m (**fig.140**). Elle s'appuie perpendiculairement contre le mur F1015, le mortier de tuileau de ce dernier ayant été en partie retiré. Elle se compose de fragments de briques et de gneiss liés par un mortier de chaux jaune et gravillonneux, à l'instar de la structure précédente. Le parement sud est recouvert d'un enduit de mortier de tuileau de 0,04 m de large (**US1443**), différent de celui ornant le mur F1015. Trop détériorée, cette structure n'a pu être interprétée. Elle est toutefois susceptible de fonctionner avec la canalisation F1126 présente sous le sol du portique et située plus ou moins dans le même axe.

2.4.3 Modification de la cour/jardin A07

L'espace A07 est modifié par l'ajout de deux maçonneries **F1104** et **F1114**, chaînées l'une à l'autre à l'angle des murs F1084 et F1085 (**fig.141**). Elles longent ces deux murs jusqu'à ce que F1114, au nord, soit détruite par l'érosion et/ou par une récupération et que F1104, au sud, s'arrête au niveau du départ de l'arc-de-cercle du portique (F1083) (**fig.142**). Elles sont construites en tranchée étroite dans le terrain naturel et les remblais de la cour et s'appuient contre le support de la plinthe (F1124 et F1125) en le détruisant partiellement (**fig.34**). Ces maçonneries sont atteintes entre 171,55 m NGF et 171,66 m NGF et sont largement récupérées. Elles ne sont conservées, au mieux, que sur 0,30 m de hauteur. Larges de 0,45 m, elles sont construites principalement à l'aide de fragments de TCA et de gneiss accompagnés de rares fragments de schiste, de calcaire, de galets et de granite (sans doute issus du support de la plinthe). Le tout est lié par un mortier jaune, friable, sableux et gravillonneux. Les murs sont récupérés à l'état suivant (**F1101** et **F1149**), action qui induit une dégradation des maçonneries alentour et leur effondrement dans le comblement de la tranchée (**US1364**). Celui-ci est ainsi composé de blocs de gneiss, de calcaire, de TCA et de mortier de tuileau provenant du mur F1084 (voir *supra* 2.3.4).

La destination de ces nouvelles maçonneries demeure problématique en l'absence de leur élévation. Notons déjà l'arrêt du mur F1104 au niveau du mur courbe F1083. Le sondage 1005 pratiqué à l'ouest du mur exclut un quelconque retour. De plus, dans le cas d'une réelle élévation, cet ensemble cacherait une partie de portique. Ce qui est possible si le stylobate est en partie détruit mais cela serait tout de même étonnant. Quel est donc le rôle de cet ensemble? Le support d'un système hydraulique pour l'évacuation des eaux de pluie? Aucun raccord à l'égout n'est pourtant présent, à moins que celui-ci ne soit plus à l'ouest et donc ait disparu. De la même manière, cette structure apparaît relativement profonde pour un tel aménagement. Est-ce le support d'un nouvel élément complétant le stylobate? Un degré destiné à rejoindre la cour/jardin?

2.4.4 Interprétation et chronologie

Le troisième état de construction est daté par chronologie relative, tant au niveau des recoupements de maçonneries que par le mobilier et la cohérence générale du site. En effet, les trois grands ensembles (pièces orientales, avaloirs F1099 et F1072, maçonneries A07) repérés n'ont aucun lien stratigraphique les uns avec les autres, nous resterons donc prudents sur l'identification de leur phase de construction. La distinction des matériaux entre les murs des pièces orientales et ceux de A07 peut trouver son

origine soit dans deux phases de construction différente soit dans des rôles distincts impliquant un changement des matériaux. L'une des méthodes de construction étant moins soignée que la seconde. Les mortiers apparaissent relativement similaires. Quant à savoir laquelle interviendrait avant l'autre, ce serait trop s'avancer pour affirmer l'une des deux hypothèses. De manière générale, on constate une perte de qualité dans la construction. Les murs sont moins soignés ; de simples sols de béton sont construits dans les pièces donnant sur l'espace permettant d'accéder au portique (A04, A10, A17) ; une possible destruction partielle du stylobate est envisagée. L'espace A05 est rechapé, fait peu commun pour des sols en *opus tessellatum*, généralement les pavements des sols mosaïqués sont repris. En revanche, on constate une grande régularité dans l'altitude des sols : tous les sols de l'état 3 culminent à la côte 172,23 m NGF et à l'état 2 à 172,19 m NGF. Cette distinction, certes peu pertinente, est pourtant bien réelle. C'est pourquoi le sol de A03, repris partiellement, conserve une altitude de 172,19 m NGF.

Les différentes fosses de récupération et certains indices permettent d'envisager la circulation entre les espaces. On passait de A17 à A05 par le biais du seuil F1075, probablement remplacé par un bloc de seuil étant donné la hauteur accrue des sols par rapport à l'état précédent. Les vestiges relatifs à l'état 3 se concentrent essentiellement dans la zone sud de la fouille, où ils sont le mieux conservés. On peut ainsi observer une ligne directrice formée par la maçonnerie F1056 et les fosses F1095 et F1096. Elles témoignent sans doute de la circulation entre les pièces d'où un axe majeur se dégage. Une grande visibilité des espaces se manifestait de cette manière. Ces structures ne sont pas toujours situées au centre des pièces car aucune d'elles n'est identique dans sa forme. La création d'un axe visuel induit donc une contrainte dans l'emplacement des ouvertures. Il faut voir dans ces pièces des espaces d'habitation, sans qu'on puisse davantage préciser leur fonction. Aucun cloisonnement et aucun aménagement interne n'ont été identifiés. De fait, on doit se contenter de leur fonction résidentielle sans davantage de précision.

Il faut préciser la présence notable de fragments d'enduits peints dans les *rudus* des sols de béton de A04, A10 et A17, par ailleurs dans une partie inférieure différente de la préparation supérieure. Ces éléments font fortement penser aux techniques de construction de l'état 2 dans lesquels le même type d'agrégat est employé, en petite quantité comme dans A05 ou en abondance comme pour la mosaïque de A03. Il pourrait très probablement s'agir des vestiges des sols de l'état 2. Qui sont par ailleurs cantonnés aux espaces situés entre les murs de cet état et non sur la totalité des sols.

On notera également la différence d'ordre de construction des enduits peints entre les pièces A04, A10 et A17. Dans les deux premières, les enduits reposent sur les sols alors que dans A17 ils servent d'appui au sol. De même, ils ne possèdent pas les mêmes caractéristiques. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables. Les enduits de A04 et A10 peuvent intervenir dans un état postérieur ou bien il s'agit simplement d'une sous-phase de construction un peu plus tardive.

Malheureusement, l'ensemble de ces travaux n'ont pas laissé de marqueur chronologique pertinent. Les indices sont concentrés dans les constructions postérieures, employant du mobilier pouvant appartenir à cet état. Effectivement, certaines maçonneries de l'état 4 emploient des tuiles de type G datées par typochronologie entre le III^e et le IV^e s. ainsi que de la céramique datée également du III^e. Ces indices permettent de proposer une datation large du III^e s. pour ce troisième état de construction.

2.5 Etat 4 : Dernières occupations

Les dernières occupations du site sont principalement matérialisées par des constructions ou reprises de structures hydrauliques, notamment l'égout, mais aussi par une dernière reprise du stylobate du portique (**fig.143, ill.04**). Cet état fait appel à une grande variété de techniques de construction qui rend compte des nombreuses reprises/réfections intervenues au cours des dernières phases d'occu-

pation ainsi que de la disparité des types de structures. Les liants employés sont tous différents, la couleur du mortier variant du jaune vif au brun-verdâtre et présentant globalement un aspect grossier peu chargé en nodules de chaux. Pour ce qui est des matériaux, les remplois sont maîtres avec l'utilisation de blocs de gneiss, de granite, de TCA dont des antéfixes, ainsi que d'éléments architecturaux ou décoratifs en calcaire plus rarement employés. C'est pour ces différentes raisons qu'il a été décidé, pour cet état, de décrire chacun des aménagements hors d'une partie sur les techniques de construction qui aurait dû traiter chaque structure au cas par cas.



III.04 : Plan simplifié de l'état 4

N° Fait	Type	Espace	Orient.	Alt.sup (m NGF)	Alt.inf (m NGF)	Long. (cm)	Larg. (cm)	Moellons	Mortier	Remarques
1042	Bou-chage	A06/A13	N/S	172,40	172,20	90	47	Granite, calcaire, TCA	Jaune-vert, sableux, friable	
1077	Mur	A06/A07	N/S	172,33	172	80	75	Tuff, TCA	Jaune, sableux, friable	Enduit tuileau deux parements
1078	Mur	A06/A07	NE/SO	172,35	172,16	130	66	Tuff, TCA	Jaune, sableux, friable	Enduit tuileau deux parements
1079	Mur	A06/A07	NO/SE	172,3	171,78	546	70	Tuff, TCA	Jaune, sableux, friable	Enduit tuileau deux parements

Tabl.07 : Inventaire des murs de l'état 4

2.5.1 Dernière évolution du portique et du couloir d'accès

Le portique A06

Le portique est repris une dernière fois et plus particulièrement son stylobate. Cette reprise intervient lorsque celui-ci a déjà perdu la majorité d'une de ses composantes principales : les dalles de schiste. Celles-ci ont dû être récupérées. Seulement deux dalles subsistent, une verticale et une horizontale, sur l'ensemble du mur stéréobate. Les murs F1104 et F1114 sont récupérés (F1149 et F1101) au cours de cette phase, leurs matériaux potentiellement réutilisés dans les nouveaux murs (fig.34 et 41). Le comblement de leur tranchée est composé des matériaux du second état de construction du portique alors que cette zone est recouverte de l'enduit de tuileau état 4, confirmant ainsi une récupération avant la construction des nouveaux murs. Ces derniers (F1077, F1078 et F1079) reposent directement

sur les maçonneries état 2 et sont conservés ponctuellement, sous la forme de massifs de maçonnerie. Concrètement, ils se distinguent largement de ceux de l'état précédent par leur caractère peu soigné et par leur mise en œuvre impliquant des blocs de tuf (module moyen : 0,30 x 0,20 x 0,15 m) grossièrement équarris et des fragments de TCA disposés en vrac, sans organisation (**fig.98, 106 et 144**). L'ensemble est lié par un mortier jaune friable, comportant des inclusions de graviers millimétriques à centimétrique.

Ces maçonneries sont décalées d'une dizaine de centimètres vers l'extérieur par rapport à l'état précédent et ceinturent les colonnes, masquant ainsi le boudin de tuileau et le départ des rudentures. Ce décalage prend appui sur un aménagement venant combler l'espace occupé auparavant par les dalles de schiste verticales. Il s'agit de fragments de briques, tuiles et antéfixes ainsi que des fragments de mortier de tuileau le tout plus ou moins lié par du mortier de chaux jaune identique à l'élévation (**fig.145 et 146**). La TCA est disposée à plat contre le parement du mur et repose sur la plinthe calcaire. Exception faite au niveau de la base de colonne F1054 où les briques sont placées les unes sur les autres, à plat, pour contreforter le lieu. Les deux parements du mur sont par la suite recouverts d'un revêtement multiple composé d'une couche d'enduit de chaux, d'une couche d'enduit de terre, de nouveau d'enduit de chaux puis d'une couche d'enduit de tuileau. Le tout mesure 0,06 m d'épaisseur et a été en partie repoussé par les sédiments. À l'intérieur du portique, l'enduit reposait sur un élément aujourd'hui disparu, potentiellement une plinthe en TCA (**fig.147 et 148**). À l'extérieur, il recouvre l'aménagement de TCA jusqu'à 0,05 m au-dessus de la plinthe. Par ailleurs, on distingue sur l'enduit de tuileau de rares filets blancs verticaux pouvant constituer un décor (**fig.149**).

Concernant les murs arrière du portique, on distingue au sud du mur F1015 un bouchage (**F1042**) de 0,90 m de long pour 0,20 m de haut. Il est formé à l'aide de remplois calcaires, de TCA, de blocs de gneiss et de granite liés par un mortier sableux et meuble jaune-olive. Il est parementé sur sa face ouest (portique) contrairement à l'est (A13) où il est désordonné et ne pouvait revêtir un quelconque ornement (**fig.150**).

Le couloir d'accès A05

Le sol du couloir A05 est une dernière fois rechapé (**F1046**) avec un sol en *opus tessellatum* conservé très ponctuellement (**fig.113 et 151**). Il apparaît à la cote 172,25 m NGF et se distingue par une composition de tesselles noires et blanches disposées aléatoirement, sans ordonnance ni motif (**US1211**). Elles reposent sur un lit de chaux préalablement stabilisé par un niveau de mortier de tuileau (**US1212**).

2.5.2 Reprise du réseau hydraulique

Plusieurs structures hydrauliques marquent les derniers aménagements de ce type dans la villa. Leurs méthodes de constructions divergent grandement. Elles appartiennent certainement à des phases distinctes sans qu'il soit possible de déterminer leur chronologie précise.

L'égout F1026

L'égout F1121 construit à l'état 2 est intégralement repris (F1026) au niveau de la cour/jardin A07 (**fig.152**). Trois sondages (**SD1007**, **SD1009** et **SD1014**), répartis uniformément sur sa longueur, ont permis d'appréhender son procédé de mise en œuvre (**fig.153**). Le lien entre les deux égouts est peu lisible. D'une part, cet endroit précis est détruit par une large fosse moderne F1093, nous empêchant d'observer clairement leur liaison. Et d'autre part, la fenêtre d'observation, très étroite et gênée par de nombreuses maçonneries, rend difficile la lecture des recouvrements au niveau des piédroits. Toutefois, il semble que l'égout F1026 vienne s'appuyer contre F1121. Le chaînage entre les deux structures semble se faire progressivement en installant la voûte du nouvel égout sur les piédroits de l'ancien

(**fig.154**). Prenant place au sein d'une tranchée étroite, il recoupe l'espace A20 entraînant ainsi son arasement, et suit le tracé initial du système hydraulique sur 12,60 m avant d'être totalement arasé (**US1245**). Il forme une construction solide de 1,56 m de large pour une hauteur générale de 1,40 m.

Ses techniques de construction diffèrent grandement de l'égout précédent. Il se distingue tout d'abord par la construction du fond, formant un ensemble uniforme avec les piédroits. Le fond (**US1182**) est constitué d'une semelle de mortier de chaux compact gris agrégeant des graviers, des galets centimétriques et de rares charbons. En cela, il se rapproche fortement du mortier de l'égout F1121 mais c'est l'emploi de matériaux et sa mise en œuvre qui divergent. Effectivement, cette semelle d'une vingtaine de centimètres de hauteur est composée de moellons de gneiss et de fragments de briques. La partie supérieure (**US1311**) du fond est mise en œuvre avec des fragments de briques récupérés, posés à plat de manière irrégulière et scellés avec un mortier identique (**fig.154**). Les fragments les plus longs (environ 0,30 m) sont disposés contre les piédroits, l'intervalle médian étant complété par des fragments plus petits d'environ 0,15 m de côté. Ce niveau culmine à la cote 170,61 m NGF. Les piédroits (**US1183** et **US1184**) sont larges de 0,36 m et 0,44 m. Ils sont maçonnés à l'aide de matériaux de récupération (blocs de gneiss, de granite, TCA) liés au mortier (**fig.155**). La voûte (**US1185**) possède un profil en bâtière, elle est principalement composée de briques et de lauzes de gneiss de quelques centimètres d'épaisseur. Ces matériaux sont disposés sur un coffrage pyramidal et scellés avec du mortier de chaux employé abondamment en joints pleins et épais. Les sommiers de la voûte sont établis avec de gros moellons de gneiss posés sur l'arase des piédroits. Les écoinçons sont composés avec un blocage de mortier et de moellons de gneiss posés à plat sur les côtés. Le sommet de la voûte est achevé par une arase relativement régulière. Elle est épaisse de 0,50 m et se réduit à 0,30 m au niveau de la clé. Une chape de mortier (**US1312**) d'une dizaine de centimètres d'épaisseur est disposée sur l'arase de la voûte. Elle culmine à une hauteur de 171,83 m NGF. Elle est principalement composée avec un mortier de chaux de couleur blanchâtre, souple, contenant des agrégats de graviers. Divers matériaux : fragments de briques, éclats de gneiss, petits galets y sont noyés en proportion modérée. Un fragment d'enduit peint bleu égyptien ainsi qu'un bloc lapidaire rappelant fortement la plinthe calcaire des piliers ont été observés. Là où elle est suffisamment bien conservée, l'arase de cette chape est homogène et régulière.

Le conduit formé est large de 0,78 m pour 0,86 m de haut. Son abandon est marqué par divers niveaux de comblements homogènes (**US1321**) occupant quasiment l'intégralité du conduit. Les niveaux supérieurs (**US1322**) matérialisent des sédiments modernes liés à l'érosion et à des récupérations.

Cette reprise induit plusieurs questionnements liés notamment à son implantation. L'utilisation d'un mortier similaire à celui de l'égout état 2 devrait témoigner d'une construction contemporaine. Pourtant, l'emploi des matériaux et la mise en œuvre, complètement différents, ne peuvent permettre une telle hypothèse. Dans ces cas-là, est-on sûr que ce soit cet égout qui est construit dans un deuxième temps ? Un charbon récupéré dans la chape sommitale (**US1312**) a bénéficié d'une datation radiocarbone (**annexe 5.1.1**). Celle-ci a donné comme résultats une datation entre 118 av. J.-C. et 26 apr. J.-C. avec un pourcentage de probabilité de 88,1 %. En se fiant à cette datation, l'égout serait alors construit au cours du premier état de la villa. Pourtant, la voûte semble bien reposer sur les piédroits de l'égout état 2. De plus, il emploie divers matériaux de récupération dont de la TCA et du gneiss qui n'est pas employé dans l'état 1. Il semble également plus simple de reprendre un égout en extérieur plutôt qu'à l'intérieur de la villa. Est-il alors possible d'envisager une construction relativement rapide après F1121 ? Cela paraît peu probable. L'égout F1121 est une construction imposante et solide. Une reprise de celui-ci doit être tardive, peut-être liée à une détérioration car il est présent en extérieur et dans la rupture de pente. Par ailleurs, les recoupements avec les maçonneries alentour corrobore cette hypothèse. L'ensemble de ces éléments tend vers une construction postérieure, probablement tardive, et induit donc un « effet vieux bois » du charbon prélevé. Ce seul fragment ne saurait faire pencher la balance de son côté au vu de l'ensemble des arguments contredisant cette proposition.

La canalisation F1041

L'égout F1026 est adjoind d'un conduit secondaire F1041 se développant au sud de son tracé (**fig.156**). Apparut à la cote 171,74 m NGF, cet aménagement adopte une orientation nord-est sud-ouest. Il est conservé sur 3,50 m de long et mesure 0,60 m de large. Il coupe ainsi le mur F1024 composant l'espace A20. À son extrémité nord, il se rattache à la canalisation préexistante F1092 et semble réutiliser le fond de cette première structure (voir *supra* 2.3.2). Les piédroits (**US1218** et **US1361**) sont élevés sur cinq assises à l'aide de blocs de gneiss et de fragments de TCA liés par un mortier identique à celui de l'égout. La couverture est faite de dalles de gneiss et de fragments de TCA également liés au mortier. Son comblement se compose d'une couche inférieure (**US1146**) limono-sableuse jaune dans laquelle la découverte d'un fragment d'amphore gauloise G4 permet de dater son abandon entre la fin du II^e s. et le IV^e s. (**fig.157**). Le comblement supérieur (**US1215**) se distingue par une matrice brune friable. Cet aménagement observe un pendage en direction de l'égout et évacuait donc une structure disparue qui ornait la cour/jardin.

La canalisation F1027

La canalisation **F1027** est la dernière maçonnerie construite dans la cour/jardin A07 (**fig.158**). D'orientation est-ouest, elle se greffe à l'égout F1026, au nord de celui-ci en coupant l'espace A20. À son extrémité orientale, elle coupe le support de plinthe F1123 pour s'appuyer contre le mur F1028, au niveau de la canalisation F1126 (**fig.159**). La zone est ensuite recouverte d'un remblai (**US1278**) limono-sableux brun et gravillonneux.

Elle mesure 6,68 m de long pour une largeur de 0,58 m et une hauteur totale de 0,22 m. Le fond (**US1274**) est constitué d'une chape de mortier de chaux jaune, induré et très graveleux de 0,08 m de hauteur. Il observe un léger pendage de 1,5 % en direction de l'égout. De part et d'autre, les piédroits (**US1272** et **US1273**) s'élèvent à l'aide de blocs de gneiss et de rares calcaires liés par le même mortier. Respectivement larges de 0,18 et 0,16 m, ils ne laissent qu'une ouverture large de 0,24 m. La couverture (**US1271**), atteinte à la cote 171,80 m NGF, est constituée de fines dalles de gneiss liées au mortier reposant sur les piédroits. L'ensemble est comblé par un sédiment (**US1275**) limono-sableux brun homogène vierge de tout mobilier (**fig.160**). Il comble l'intégralité de la canalisation, soit sur une hauteur de 0,08 m.

Cette structure est connectée à la canalisation F1126 à l'est, témoignant ainsi de son utilisation pérenne depuis la première phase de construction du site. On note aussi un aménagement spécifique de la canalisation F1027 à cet endroit-ci afin de lier les deux structures. En effet, l'ouverture de la nouvelle canalisation est plus large (0,36 m) au contact de F1126 contrairement au reste de son tracé (**fig.159**). Aucune dalle de couverture n'est conservée ici et les piédroits sont plus hauts, de manière à rejoindre la canalisation précédente. La couverture devait être adaptée à ce changement de niveau mais il n'en reste aucune trace. Aucun tuyau n'a été mis au jour au sein de cette canalisation, peut-être s'agit-il d'un système d'évacuation des eaux de pluie.

La canalisation F1098

La canalisation **F1098** (= **F1036**) est construite plus ou moins au centre de l'espace A13, parallèlement au mur F1037 (**fig.161** et **162**). Elle a fait l'objet d'un dégagement manuel et est documentée par le biais de trois coupes réalisées à ses deux extrémités et au centre de celle-ci (CP09, CP18 et CP19). Cet aménagement s'appuie contre le mur F1014 et reprend l'ouverture de la canalisation précédente F1120. Pour ce faire, la structure hydraulique précédente F1099 est coupée. En revanche, la base F1062 est réutilisée dans le piédroit (**fig.163**). Plus au moins au centre de la pièce, elle repose en partie sur des niveaux de litages (**US1251**) de 0,12 m de hauteur apparaissant à la cote 171,64 m NGF. Ils sont constitués de sable, graviers et de mortier jaune-brun. Cet ensemble paraît constituer des niveaux de travail, potentiellement liés à un état antérieur. Au nord-est, la canalisation est aménagée dans le

mur F1032 et bifurque immédiatement après vers le nord-ouest, en longeant le même mur (**fig.26 et 164**). À ce stade, la canalisation est très mal conservée puis elle finit par disparaître au bout de seulement 1,30 m. Cette extrémité est documentée par le biais du sondage 1004.

La canalisation est construite en tranchée large, tous les niveaux antérieurs étant complètement spolés. Le comblement de la tranchée d'installation (**US1186**) est constitué d'un épais niveau de substrat remanié brun clair compact (avec des poches brun foncé et meubles) riche en inclusion de micros charbons, de nodules de mortier et de nodules de TCA. Au niveau de l'avaloir F1099, il a livré plusieurs briques en TCA en partie recouvertes de mortier jaune et friable, probablement issues de l'arrachage du fond de l'avaloir. Ce niveau a également livré du mobilier varié dont un lot de céramiques uniformément daté du III^e s. ainsi qu'une moulure de base de colonne (**INV.1184**) (**fig.165**). Le sommet du comblement est légèrement recouvert par du mortier lié à la construction de la canalisation.

Le fond de la canalisation est constitué de deux factures différentes. La première (**US1226**), observée au niveau du mur F1014, se distingue par sa mise en œuvre impliquant des briques de TCA partiellement surmontées d'une large dalle de gneiss (0,55 x 0,35 x 0,10 m) liés par un mortier de chaux jaune rappelant fortement l'avaloir F1099 adjacent. Il est possible qu'il s'agisse d'une de ses composantes réutilisées dans cette construction. Le reste de la canalisation est constituée d'un fond en mortier de chaux gris friable, avec des inclusions de charbons et de TCA (**US1252**). Un léger pendage de 1,5 % en direction de l'égout est constaté. Les piédroits (**US1220** et **US1221**) forment une construction imposante, chacun large de 0,60 m pour une hauteur de 0,50 m. Atteints à la cote 172,10 m NGF, ils sont montés à l'aide de matériaux de récupération (TCA, antéfixes, granite, gneiss, éléments d'architecture en calcaire, rares fragments de tuf et de schiste) liés par le même mortier gris (**fig.165**). L'ensemble est enduit de mortier de tuileau (**US1222**, **US1223**, **US1224**) légèrement taloché sur les parements. La couverture n'est pas conservée mais l'aplanissement régulier des piédroits indique une couverture de dalles ou en bois. Le conduit mesure 0,36 m de large pour 0,50 m de haut. Il est comblé par plusieurs couches sédimentaires et de démolition des parois (**fig.162**). Dans sa moitié septentrionale, la canalisation est comblée en premier lieu par un niveau de TCA concassé (**US1253**) d'une dizaine de centimètres de hauteur et reposant directement sur le fond. Un niveau de sédimentation (**US1254**) sablo-limoneux brun vient recouvrir la TCA. Un tessou de céramique claire B datée entre le milieu du II^e s. et le milieu du IV^e s. y a été découvert. Les parois en tuileau se sont effondrées à ce moment-là (**US1437**) puis elles ont été recouvertes d'une nouvelle couche de sédimentation (**US1440**). Dans la moitié sud, le niveau de TCA concassé est présent mais il est dominé par une matrice limoneuse brune. Ce niveau est scellé par une matrice limono-sableuse brune homogène (**US1187**). Elle est très chargée en céramiques datées du III^e s. et des fragments d'enduits peints rouge uni sont aussi présents. Ce niveau a également livré un fragment d'hameçon en bronze (**INV.1160**).

La construction de cette canalisation est liée à une structure disparue qui était présente dans la pièce A14. Le fait qu'elle soit intégralement recouverte d'enduit de tuileau semble indiquer l'acheminement d'eau propre. Pourtant, celle-ci est reliée à l'égout et un pendage dans cette direction est attesté. Il est également possible d'envisager la présence d'un tuyau en plomb qui aurait été récupéré avant le comblement de la canalisation, ce qui expliquerait le mauvais état de conservation du fond de la structure. Ce tuyau serait connecté à celui présent dans l'égout. Dans ces cas-là, nous pourrions proposer une double fonction de la structure, au même titre que F1091 et F1092 (voir *supra* 2.3.2), avec adduction et évacuation des eaux. L'enduit de tuileau servant simplement à étanchéifier la canalisation étant donné le faible pendage et donc la présence probable d'eau stagnante.

2.5.3 Interprétation et chronologie

Ces constructions matérialisent des reprises ponctuelles de la villa. Elles représentent une perte en qualité mais la reprise du réseau hydraulique, avec des constructions malgré tout solides, indique une utilisation de l'eau toujours conséquente. Ces constructions sont rapprochées les unes des autres par l'emploi généralisé de matériaux de récupération. Elles se distinguent toutes par un mortier différent impliquant probablement différentes phases de construction, peut-être très proches. Le tuf, largement employé dans le nouveau mur stéréobate, se retrouve ponctuellement dans la canalisation F1098. De même que l'emploi de fragments de schiste probablement issu du stylobate du portique. De manière générale, des éléments des états 2 et 3 sont retrouvés dans ces constructions. Exception faite de la canalisation F1027 mais qui intervient quand même tardivement par sa stratigraphie. De manière générale, les constructions sont moins soignées bien qu'elles restent solides.

L'emploi du tuf « travertin » est une singularité que l'on ne retrouve pas ailleurs dans la villa. Tout d'abord, sa provenance pose question. Un important dépôt est connu à Givray en rive gauche du Rhône, au sud de Vienne, et un autre à Lyon. Toutefois, la carte géologique ne mentionne pas de tels gisements autour de Sérézin-du-Rhône. Se trouvant en contexte de source ou de lit mineur de ruisseaux, cette roche peut, à ce titre, provenir de bien des endroits. Elle est considérée comme un matériau noble et est généralement employée dans le monumental. Dans la région, son emploi trouve peu d'occurrences et se cantonne à des complexes thermaux. Son utilisation est par exemple attestée dans les thermes des Lutteurs à Vienne dès le milieu du I^{er} s. apr. J.-C. (Adjadj *et al.*, 2013, p. 151). Ici, les moellons sont disposés sans grand soin avec des fragments de TCA et le tout est recouvert de tuileau. Ce revêtement qui masque alors le tuf et la disposition des moellons pourrait indiquer un remploi de celui-ci. Sinon pourquoi utiliser une pierre d'excellence que l'on ne verrait pas ? Peut-on envisager la présence d'un bâtiment thermal à proximité et le remploi de ses matériaux ?

Le mur stéréobate est daté par les tuiles employées dans sa construction ainsi que par des fragments de céramiques retrouvées dans la maçonnerie. Les encoches des tuiles sont caractéristiques du type G daté entre le III^e et le IV^e s. De la même manière, la céramique retrouvée et notamment le fragment d'un gobelet Desbat 67 permet d'établir un *terminus post quem* du III^e s. Ces remplois permettent aussi de proposer une datation du III^e s. pour l'état précédent.

2.6 Abandon de la villa

L'abandon de la villa se caractérise par une phase d'incendie observée uniquement dans les pièces orientales, où les sols sont conservés. Elle est généralement matérialisée par un fin niveau charbonneux suivi d'un niveau de démolition rubéfiée tantôt en place tantôt brassé. Au sein du portique, aucune trace d'incendie n'a été révélée. Ces niveaux ont livré un mobilier très divers qui sera succinctement présenté dans les paragraphes suivants et qui bénéficie d'études plus approfondies en annexe. Parmi les éléments les plus caractéristiques, nous signalerons la présence abondante de plaques décoratives de toiture (antéfixes, plaques campana) dont la variété et la richesse sont exceptionnelles (**annexe 3.1.5**). Plus de 70 fragments ont été récoltés présentant des styles iconographiques variés dont certains ont conservé leurs pigments et plus rarement des estampilles. À cela s'ajoute, au sein du corpus céramique, une forte proportion de graffites (épigraphes et anépigraphes) dont l'un présente une invitation à boire en grec (**annexe 3.1.2**).

2.6.1 Les pièces orientales

» 2.6.1.1. Niveaux conservés en place

Pièce A10

Les principaux fossiles directeurs sont fournis par les niveaux de démolition reposant sur les sols des espaces A02, A03, A04, A05, A10 et A17 (**fig.17**). L'espace A10 est la pièce où ces couches sont les plus pertinentes (**fig.166**). L'abandon se traduit par un niveau d'incendie (**US1058**) reposant directement sur le sol maçonné. Il se caractérise par une matrice charbonneuse d'une dizaine de centimètres d'épaisseur comprenant des céramiques écrasées à plat (**fig.167**). On remarque notamment une marmite à col et lèvre débordante datée du III^e s. parmi d'autres éléments du même horizon chronologique. La présence, plus inhabituelle, d'amphores orientales Kapitän II et Agora F65/66 est à relever. Concernant le petit mobilier, ce niveau a livré un objet intéressant identifié comme une fiche en « T » révélant un dispositif de chauffage (**INV.1127**). Cependant, aucun système de ce type n'a été mis en évidence dans la pièce concernée. Enfin, un Antoninien de Valérien I^{er} (256-257) a été retrouvé dans ce niveau.

La pièce est par la suite scellée par l'effondrement des enduits peints (**US1031**) du mur F1037 (**fig.167**). Ils sont pris dans une matrice limoneuse brunâtre-rouge rubéfiée et hétérogène culminant à la cote 172,41 m NGF. Les enduits ayant brûlé, la couche picturale est illisible. Le niveau est également composé de fragments de TCA, de petit mobilier ainsi que de mobilier céramique, parfois en connexion avec les éléments de la couche sous-jacente et ne discriminant pas les datations précédentes.

Pièce A05

Au sud, l'espace A05 a livré la même suite stratigraphique avec un premier niveau d'incendie (**US1047**) réparti ponctuellement dans l'espace (**fig.17** et **168**). Il a notamment livré un objet de suspension caractéristique des systèmes de maintien de plafonds suspendus (**INV.1077**). Cela pourrait traduire la présence d'un tel dispositif entre les espaces A05 et A06. La transition entre ces deux espaces, de fonctions différentes, a pu effectivement donner lieu à un changement de hauteur de plafond et donc à la nécessité d'aménager ce type de système. Ce niveau est scellé par une couche de démolition brassée (**US1037**) relativement meuble et hétérogène. Elle contient de nombreux éléments de construction dont des moellons de granite et de gneiss, de la TCA, des fragments de mortier et du mobilier. Parmi celui-ci, le mobilier céramique conforte une datation du III^e s. La présence d'une tuile de type E dont la datation typo-chronologique oscille entre 70 et 190 de notre ère suppose une toiture ou une réfection établie à cette époque-là et conservée jusqu'alors.

Pièce A04

Dans la pièce A04, le niveau d'incendie (**US1003**) est riche en mobilier mais également en fragments d'enduits peints rouge uni (**fig.17** et **168**). Parmi les éléments les plus intéressants, un fragment de miroir (**INV.1001**) a été découvert mais aussi un lot de clous de construction/huisserie/menuiserie ainsi qu'une plaque de serrure (**INV.1005**). On notera également la présence d'un fragment de moulure pied de lit (**INV.1003**) caractéristique du I^{er} s. Malgré une datation précoce par rapport au reste du mobilier, cet élément n'est nullement discriminant. Ce genre d'ameublement étant facilement conservé sur une longue période. On repère également des fragments de terre crue rubéfiée, indice d'une élévation de ce type. Le niveau de démolition supérieur (**US1255**) est très brassé. Il est composé d'une matrice brune compacte et hétérogène comprenant des éléments variés d'architecture (béton de tui-leau, mortier, TCA, moellons, enduits, etc.).

Pièce A17

À l'arrière, la pièce A17 livre un niveau d'incendie (**US1290**) recouvert par l'effondrement des enduits peints de la pièce (**US1289**) (**fig.18**). Les fragments se composent des mêmes couches observées en place contre le mur F1009 (voir *supra* 2.4.2). La couche picturale n'est pas rubéfiée, contrairement à la pièce A10, et présente des aplats de rouge et blanc. Cette couche d'effondrement renferme également des fragments de terre crue rubéfiée, parfois désagrégés en lentilles de couleur oxydée. Vers le sud, la limite de la couche est peu lisible. Plus au nord de la pièce, une seconde couche de démolition (**US1288**) se distingue par son aspect (rosée, pulvérulente) et par ses composantes matérialisées essentiellement par des matériaux architecturaux et une concentration moins importante de fragments d'enduits muraux. Ces couches, dégagées sur une fenêtre très restreinte, n'ont pas livré de mobilier.

Pièce A03

Au sein de l'espace A03, le niveau d'incendie disparaît pour laisser place à un niveau de démolition (**US1005**) épais et hétérogène (**fig.17** et **169**). Il se compose d'une matrice limono-sableuse brune avec une forte concentration de fragments de mortier, de TCA, de moellons (gneiss et granite) et d'enduit peints. Des poches charbonneuses sont identifiées. Le mobilier céramique oriente une datation entre le milieu du II^e et le III^e s.

Pièce A02

Les espaces méridionaux sont de plus en plus arasés et n'ont pas conservé leurs niveaux d'abandon. Seule une fine couche (**US1468**) est observée au nord de l'espace A02 (**fig.17** et **169**). Elle constitue l'effondrement des enduits du mur F1005. Le reste de la pièce est scellé par le recouvrement général US1002 puis par la terre végétale. Aucun niveau n'est conservé en place sur le sol F1016. Ce dernier est entièrement récupéré dans sa moitié occidentale, l'espace étant comblé par deux couches successives **US1241** puis **US1242** (**fig.170**). La première repose sur le terrain naturel US1122 et se compose d'un niveau de lœss remanié jaune, meuble et hétérogène. De nombreux fragments de mortier de tuileau et de mortier de chaux, issus de la récupération du sol, sont présents. La seconde est constituée d'une matrice limoneuse brune, compacte et hétérogène. Elle recouvre le mur F1004. Le niveau a livré des fragments de la mosaïque, des fragments lapidaires (*opus sectile*, corniche ou placage) ainsi que de la céramique dont la datation n'est pas assurée.

» **2.6.1.2 Niveaux d'érosion****Pièce A15**

Les autres espaces n'ayant pas conservé leurs sols ne fournissent que de brefs indices dans les niveaux d'érosion et dont le mobilier est en position secondaire. À l'extrémité nord, l'espace A15 est coupé par une fosse de rejet F1130 implantée dans le terrain naturel US1004, de part et d'autre du mur F1117 (**fig.17** et **28**). Elle adopte un profil en auge se développant entre les altitudes 171,41 m NGF et 171,81 m NGF pour une longueur de 2,20 m (**US1391**). Elle est essentiellement comblée de moellons de granite et de gneiss, de galets et de fragments de TCA (**US1038** = **US1392**). Quelques tessons datés du III^e s. permettent d'assurer son implantation tardive. L'espace est directement scellé par un niveau d'érosion (**US2156**) limono-sableux gravillonneux, compact et hétérogène (**fig.171**). Des nodules de chaux, des fragments de TCA et quelques galets centimétriques sont observés.

Pièce A12

Dans l'espace A12, la couche d'érosion (**US1257**) se distingue par une matrice charbonneuse comprenant une forte proportion de nodules de chaux et de fragments de béton de tuileau (**fig.17** et **172**). Cette couche semble issue d'un niveau de démolition située hors de l'emprise de fouille et ayant été for-

tement brassée par l'érosion depuis l'est. Elle repose sur un fin niveau de terre crue rubéfié (**US1084**) de 0,04 m d'épaisseur apparu à la cote 172 m NGF. Il est conservé sous la forme d'une poche de 0,60 m de long observé sur le terrain naturel et provenant à l'origine d'un mur hors de l'emprise.

Pièce A11

Au sud, l'espace A11 subit le même sort malgré la conservation en place de quelques galets matérialisant un sol disparu reposant sur le niveau pédogénésé US1395 (**fig.17** et **173**). L'extrémité méridionale de la pièce est caractérisée par une fine couche d'érosion (**US1092 = US1396**) comprenant des inclusions charbonneuses et de TCA ainsi que des tesselles noires reposant directement sur l'US1395. La pièce est finalement scellée par un sédiment brun limono-argileux, gravillonneux, compact et hétérogène (**US1028**). Il piège un mobilier très varié : TCA, antéfixe, éclats de mortier, enduits peints, coulure de plomb, fer, céramiques, amphores. Ces dernières sont datées du III^e s.

Pièce A14

La couche d'érosion (**US1109**) de l'espace A14 n'a pas livré de mobilier. Son sédiment limoneux est mêlé à des graviers, des galets centimétriques ainsi que des fragments de mortier (**fig.26**). Elle repose sur la démolition de la canalisation F1098 et sur le terrain naturel US1004.

Pièce A16

Culminant à la cote 172,10 m NGF, le niveau US1055 est composé d'une matrice limono-sableuse compacte et hétérogène (**fig.17** et **171**). Ce niveau a livré les rares tessons de céramique datés entre la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. et durant le I^{er} s. de notre ère. La couche est par la suite scellée par le niveau de recouvrement général du site US1002 puis par la terre végétale US1001.

2.6.2 Les espaces A08 et A13

Espace A13

Le mobilier récolté dans les niveaux de A13 est particulièrement intéressant. Le niveau d'abandon **US1281** est matérialisé par un sédiment limono-gravillonneux brun clair. Il observe un pendage d'ouest en est, depuis le mur F1015, et recouvre en partie le piedroit occidental de la canalisation F1098 (**fig.162**). Le mobilier récolté indique un abandon contemporain du comblement du caniveau. Composée de nombreux fragments de matériaux de récupération, cette couche semble issue de la démolition du bouchage F1042. À partir de la canalisation F1098, plus ou moins, une couche distincte (**US1046**) avec une forte concentration de mobilier se poursuit. Le niveau semble plus brassé et le mobilier récolté témoigne d'éléments rapportés. D'une trentaine de centimètres d'épaisseur, le niveau culmine à la cote 172,40 m NGF. Le mobilier céramique récolté est extrêmement riche avec notamment des sigillées Claire B, des gobelets Nied 32/33, etc. proposant un faciès homogène du III^e s. L'étude céramique a notamment mis en évidence une forte proportion de gobelets ainsi que la présence d'amphores orientales, peu courantes en milieu rural (voir *infra* 3.1.1). De plus, ce lot de céramiques a livré nombre de graffites dont l'un, inscrit sur une coupe Desbat 15, présente une phrase en grec non moins explicite et traduite par : « Bois! Puisse-tu vivre! Réjouis-toi! » (voir *infra* 3.1.2). Sont également présents en quantité des clous de construction/menuiserie/huisserie, des fragments d'enduits muraux et des fragments lapidaires (plinthe, corniche, base colonne, *opus sectile*, etc.). Parmi le mobilier architectural, TCA, moellons de gneiss et de granite ainsi que des antéfixes sont récoltés. Des tuiles appartenant au groupe typologique E, circulant entre 70 et 190, sont reconnues et attestent les premières hypothèses évoquées pour la pièce A10. Deux fragments d'épingles distinctes ont également été découverts ainsi qu'un fragment de mosaïque représentant une bande blanche et une bande noire avec des tesselles de

1,3 cm de côté. Il faudra également signaler la présence de restes de cerf associés à de la consommation. La richesse mais également la variété du mobilier récolté dans ce niveau exclut un niveau de démolition en place et semble plutôt indiquer une démolition brassée, voire remaniée avec des éléments rapportés. Il peut également s'agir d'une zone de rejet. L'espace étant auparavant ouvert sur le portique est ensuite bouché par l'intermédiaire de la maçonnerie F1042. C'est peut-être à la suite de cet événement que la zone est réutilisée en espace de rejet. La nature du mobilier évoqué précédemment semble faire référence à un événement bien particulier comme un banquet par exemple dont les restes auraient été ensuite jetés ici, peu avant que le bâtiment ne soit abandonné. Cette proposition de lecture indiquerait alors une première utilisation de la canalisation F1098, puis le bouchage de l'espace.

Par la suite, l'enduit (US1174) qui ornait la paroi du mur F1037, à l'est, s'est effondré sur ce niveau (fig.174). Il est observé sur une largeur d'environ 1,20 m depuis le mur et présente des traces d'une couche picturale de couleur verte.

La pièce est par la suite recouverte par un niveau de démolition de toiture (US1045) concentrée essentiellement dans la partie ouest de l'espace et observant un pendage depuis le mur ouest F1015. Des poches charbonneuses ponctuelles sont observées. Le niveau a livré une importante quantité de tuiles, dont des antéfixes, et de clous de construction. De nombreuses céramiques et fragments d'amphores (hispanique, gauloise, africaine) datées du III^e s. ont aussi été mis au jour. L'espace est finalement scellé par un niveau d'abandon remanié (US1021) composé d'un sédiment brun compact et hétérogène comprenant un mobilier varié (éléments architecturaux, enduits, céramiques) parmi lequel des fragments de terre crue mais aussi d'une mosaïque sont identifiés. Ce dernier représente un motif jusqu'alors inconnu dans la villa. Il s'agit d'un fond blanc avec une double rangée de tesselles noires et ce qui semble être une ligne de losanges (fig.174). Des restes de cerf sont encore présents ainsi que des céramiques orientées vers la seconde moitié du III^e s. Enfin, la découverte de tuiles de type D dont l'horizon chronologique est précoce (20 à 70/80 de notre ère) interpelle. S'agit-il d'éléments rapportés ou bien l'indice d'une toiture présente dès cette époque?

Espace A08

Les niveaux d'abandon de l'espace A08 sont moins conséquents, et pertinents, que ceux rencontrés dans A13. Ici, un niveau général (US1051 = US1034 = US1056) vient sceller l'espace (fig.53 et 88). Il s'agit d'une matrice limono-argileuse brune, compacte et hétérogène atteinte à la cote 172,25 m NGF. Elle piège de nombreux nodules de mortier, des fragments de TCA, d'enduits peints, des clous de construction ainsi que de très nombreuses céramiques. Ces dernières demeurent dans le même horizon chronologique rencontré jusqu'à présent soit au cours du III^e s. Son aspect et ses composantes indiquent un niveau de démolition remanié plus qu'une réelle démolition en place. Ce niveau apparaît après la récupération de la structure F1072 ainsi qu'au-dessus d'un niveau de déchets de mortier (US1053) provenant probablement d'un enduit ornant auparavant le parement ouest du mur F1006.

2.6.3 Le portique A06

Abandon

Concrètement, le portique A06 est uniformément recouvert par un niveau de démolition brassée (US1057 = US1074) de la toiture dans lequel se glisse l'effondrement ponctuel des enduits (fig.175 et 176). Ces éléments sont pris dans une trame sédimentaire limoneuse brune claire, homogène et assez compacte, comprenant de rares inclusions de charbons ainsi que de nombreux graviers (fig.177). Parmi les tuiles, nombre d'*imbrices* mais aussi d'antéfixes sont présentes ; certaines *tegulae* sont associées à des clous de fixation (fig.178). Plusieurs types de *tegulae* sont représentés couvrant une aire chronologique allant du I^{er} aux III^e-IV^e s. (voir *infra* 3.1.3). Bien que le niveau soit quelque peu brassé

car les tuiles ne sont pas complètes, il faut tout de même reconnaître la démolition de la toiture du portique et donc exclure des éléments rapportés. Nous sommes tentés d'envisager une toiture construite au I^{er} s., le portique étant présent dès l'état 1, ayant subi des reprises ponctuelles au cours des siècles suivants sans forcément reprendre l'ensemble de cette couverture. L'intercompatibilité entre ces tuiles pourrait donc être réduite à certaines zones et le lien établi avec une surcharge de mortier par exemple mais cette proposition semble délicate. Il peut également s'agir de pans de toiture différents.

Parmi les éléments de la colonnade, les nombreux quarts de rond mis au jour sont accompagnés de briques quadrangulaires concentrées au niveau des angles du portique. Ces indices permettent de conforter la présence de piliers d'angles. Concernant les quarts de rond, leur étude (voir *infra* 3.1.3) a mis en évidence deux ensembles distincts par rapport aux rayons. La grande majorité est représentée par des briques dont le module est inférieur à celui reconnu sur la colonne en place F1054. Seules quelques-unes appartiennent au même groupe. La cohabitation de ces deux ensembles pourrait s'expliquer par l'utilisation de briques plus larges pour les bases et les chapiteaux (dont un fragment a été découvert (INV.1097)). Ce qui expliquerait une prédominance du groupe au module plus restreint.

Les enduits retrouvés dans la démolition, parfois sous la forme de plaques, présentent différentes caractéristiques qui ont fait l'objet d'une étude à part entière (voir *infra* 3.1.11). Celle-ci a démontré plusieurs phases d'ornementation dont certaines ont cohabité pendant une période. Le mur bahut était revêtu d'enduit de tuileau dans le but de le protéger des intempéries alors que le mur arrière était fait entièrement en mortier de chaux. Cet enduit, caractéristique du II^e s., a probablement été apposé au cours de l'état 2 et a été conservé jusqu'à l'abandon de la villa. Seule la colonnade, reprise lors de cette phase, a bénéficié d'un nouveau revêtement. D'autres éléments donnent des indications sur l'élévation architecturale notamment des traces de chevrons sur la couche de préparation afin de fixer l'enduit sur une élévation de terre mais aussi la présence d'enduits marquant des ouvertures (fig.178). Ces derniers présentent deux angles différents et donc deux ouvertures différentes (porte et fenêtre?).

Le mobilier piégé dans cette démolition est peu abondant sans être étonnant. La céramique et les quelques fragments d'amphores, dont une amphore hispanique Matagallarès 1, indiquent une occupation du III^e s. De nombreux clous de construction et de menuiserie/huissierie ont aussi été récoltés.

Récupération

Une grande partie du sol du portique a été récupéré avant l'effondrement de la toiture. On distingue également trois creusements énigmatiques le long du mur F1015. De formes circulaires, ils percent le sol jusqu'au radier de galets (fig.51). Ils semblent suivre la forme en arc-de-cercle du portique mais aucun d'eux n'a les mêmes dimensions tant au niveau du profil que du plan. Ces structures sont trop peu profondes pour être interprétées comme des trous de poteaux et doivent être attribuées à une occupation tardive des lieux. C'est après ces creusements et la récupération d'une partie du sol que la toiture s'effondre. Elle repose directement sur le pavement, lorsqu'il est conservé, mais aussi sur le *nucleus* voir le *rudus* du sol et comble les creusements. La récupération (F1048) des matériaux de la colonnade intervient après cet effondrement. Les fosses de récupération des colonnes percent la démolition mais aussi le sol (fig.176 et 179). Le comblement de ces fosses est issu de la démolition environnante.

Le niveau de démolition et le sol sont intégralement détruits par la tranchée de récupération F1122 de l'égout F1121. Cette large tranchée de 2,70 m récupère l'égout entre A06 et A05 sur 4,90 m de long (fig.113 et 175). Deux sondages ont été pratiqués (SD1001 et SD1012) afin d'appréhender cette structure (fig.180 et 181). Le comblement (US1325 = US1064) traduit un phénomène de remblais successifs effectués depuis le nord. Ces litages se composent principalement d'une matrice de type loess remanié de couleur jaune avec de nombreux galets et dalles de gneiss. Ils sont superposés avec de fines couches limono-sableuses de couleur brune. Cette tranchée recoupe un creusement (US1328) observé sur une fenêtre très restreinte et comblé par un sédiment nettement distinct (US1327). Il peut être lié à l'installation de l'égout ou d'un élément en connexion ou bien encore de la récupération d'un amé-

nagement. La tranchée de récupération F1122 est recoupée par une large fosse (**F1086**) de 2,30 m x 4 m. Son creusement (**US1137**) adopte un profil et un plan irréguliers. Son comblement se caractérise également par plusieurs remblaiements, parfois issus du TN, dont la matrice générale représente un sédiment limono-sableux brun, hétérogène et dense (**US1138, US1141, US1142, US1143, US1326**). Une grande densité de blocs de granite, de gneiss, de galets et de TCA est présente.

2.6.4 La cour/jardin A07

La cour est recouverte par un niveau de démolition brassée (**US1291 = US1354**) dont l'érosion l'a progressivement fait disparaître (**fig.34 et 35**). Cette couche hétérogène et compacte apparaît à la cote 172,21 m NGF et fait une quarantaine de centimètres d'épaisseur. Elle se compose d'une matrice limono-argileuse brune mêlée à de nombreux nodules de mortier. De manière générale, elle renferme une grande quantité de TCA (tuiles, briques et quart de rond), du stuc, des moellons ainsi que des blocs de lapidaire. Ponctuellement, lorsque le troisième état de portique est conservé, l'enduit de tuileau qui ornait le mur est effondré dans la démolition. Aucun mobilier datant n'a été découvert dans ce niveau.

2.6.5 Interprétation et chronologie

Bien que les niveaux de démolition soient peu conservés, le mobilier récolté permet d'en comprendre davantage sur la destination des espaces mais il permet aussi de restituer quelque peu les élévations de cette vaste villa.

La demeure est abandonnée suite à un incendie dont les traces se concentrent à l'est de l'emprise de fouille, au niveau des pièces A10, A05, A17 et A04. Elles prennent la forme de couches charbonneuses peu épaisses dans lesquelles des enduits rubéfiés sont effondrés. Par ailleurs, les sols présentent également les marques de cet incendie. Toutefois, les murs ne sont pas rubéfiés ni les espaces plus à l'ouest, traduisant ainsi un évènement peu violent et relativement localisé. Ces niveaux ont piégé des fragments de terre crue rubéfiée indiquant ainsi une élévation de ce type. D'autres indices de cette architecture sont conservés dans le portique A06 où des plaques d'enduits effondrés présentent un système d'accroche destiné à une élévation de terre crue. Cette caractéristique explique la faible concentration de moellons dans les niveaux de démolition.

La découverte d'un crochet de suspension dans la démolition du couloir central A05 atteste l'existence d'un plafond suspendu au sein de cet espace. Ces éléments récurrents dans les édifices publics de Germanie supérieure sont également attestés dans les Trois Gaules, dans le public comme le privé. Les contextes de découverte étant souvent liés à des espaces ouverts, ce genre d'aménagement n'est nullement étonnant au vu de sa situation et devait servir de solution pour ajuster le passage entre le portique et le vestibule (Loiseau, 2009, p. 252, 449). L'ornementation du portique, dans son dernier état, était matérialisée par un enduit de tuileau revêtant un mur bahut et probablement décoré sur son parement extérieur. Les murs arrière étaient entièrement recouverts d'enduit de chaux et des ouvertures étaient présentes, donnant sur les espaces arrière A13 et A08 sous la forme de portes et/ou de fenêtres. Concernant la colonnade, plusieurs hypothèses peuvent être émises par rapport à la différence de rayons entre les briques effondrées et celles en place. Il peut éventuellement s'agir de colonnes de modules différents, issues de différents états de construction et cohabitant à une certaine période, mais cela rendrait un aspect hétérogène à l'ensemble et donc peu esthétique. Il faut plutôt envisager des colonnes construites avec une base dont les briques sont plus larges que la colonne elle-même. Cela pourrait expliquer la plus forte proportion de briques avec un module plus restreint. En dernier lieu, nous pourrions supposer que le portique ne soit pas totalement fermé aux espaces A13 et A08 et qu'un

simple mur bahut avec une colonnade sépare également ces espaces. Mais les indices livrés par l'étude des enduits peints plaident plutôt en la faveur d'un mur plein percé d'ouvertures.

Le mobilier récolté dans ces niveaux nous donne plusieurs indices. Dans l'espace A10, la découverte de deux fiches en T attribuées à un système de chauffage indique la présence d'un tel aménagement. Cependant, aucun autre témoin de ce système n'a été mis au jour tant au niveau des sols, des murs que du mobilier. Plus au sud, la découverte d'un miroir et d'une moulure de pied de lit dans l'espace A04 permet d'envisager un espace privé, peut-être une chambre.

À l'ouest, l'espace A13 demeure problématique. Dans sa partie occidentale, les niveaux de démolition se superposent mais à l'est, ils semblent remaniés et ne se poursuivent pas. Une grande quantité de mobilier varié a été récoltée. La présence ponctuelle de fragments de mosaïques notamment témoigne d'éléments rapportés. Aucun sol maçonné étant présent dans cet espace, comment interpréter le mobilier restant dans ces cas-là ? A-t-on utilisé cet espace comme une zone de rejet pendant la phase de récupération des matériaux ou bien avant l'abandon de la villa ? Quel mobilier appartient bien à cet espace ? Cette question ne pourra malheureusement pas être résolue mais le mobilier récolté donne toutefois nombre d'indices sur les pratiques et les activités quotidiennes des habitants de la villa (voir *infra* 4). Le mobilier céramique découvert atteste un abandon au cours de la seconde moitié du III^e s. mais plusieurs informations sont à relever. D'une part, une construction dès le I^{er} s. de notre ère est confirmée par les tuiles de type D datées entre 20 et 70/80. Présentes dans la démolition du portique, elles attestent une construction de cet espace dès l'implantation de la villa. D'autre part, la présence de tuiles de toutes époques atteste des réfections ponctuelles tout au long de son occupation. C'est également la moulure de pied de lit caractéristique du I^{er} s. qui permet de reconnaître une occupation dès cette époque. Il faut également remarquer des phases de reconstruction très rapprochées dans les derniers temps de la villa. La dernière reprise du portique, et probablement de la villa, est aménagée à l'aide de tuiles et de céramiques datées du III^e s. Ce qui implique que l'état précédent est construit au cours de ce siècle, sachant que l'abandon de la villa est daté à la fin de ce même siècle. Les deux dernières phases de construction et l'abandon du bâtiment sont donc très rapprochés car ils interviennent au cours du même siècle.

2.7 Structures non datées

Un ensemble de neuf tranchées parallèles orientées nord-ouest sud-est, de la même manière que la villa, a été repéré dans l'angle sud-ouest de l'emprise de fouille (**fig.09**). Ces structures percent le terrain naturel US1122 à une profondeur plus importante que les maçonneries puisque celles-ci ne sont pas conservées à cet endroit-ci. Elles mesurent entre 0,60 m et 0,95 m de large et ont été distinguées sur des longueurs oscillant entre 5 m et 11 m. Ces structures sont espacées les unes des autres d'une trentaine de centimètres en moyenne. Elles se poursuivent sans doute à l'ouest hors de l'emprise de fouille.

Les tranchées n'ont pu être fouillées, leur identification demeure donc inconnue. Il n'est pas possible de les dater ni de les situer chronologiquement par rapport à la villa. Ces structures se situent dans une zone où les vestiges ne sont pas conservés. En revanche, en restituant l'emprise de la villa, les tranchées ne peuvent fonctionner en même temps. Elles sont donc soit antérieures soit postérieures. Leur orientation plaide tout de même pour une continuité, dans un sens ou l'autre.



3 - ÉTUDES ET ANALYSES

3.1 Études de mobilier

3.1.1. Le mobilier céramique

Amaury Gilles

» 3.1.1.1. Méthodologie

Les céramiques ont été triées par catégories techniques au sein de trois grandes familles céramiques relatives aux trois usages principaux : céramiques fines ou vaisselle de table ; céramiques communes ou vases culinaires pour cuire, préparer, stocker ; amphores ou conteneurs destinés à transporter les denrées sur des longues distances. L'inventaire a été pratiqué selon les méthodes adoptées dans les publications consacrées à Lyon et à la région Rhône-Alpes (Batigne Vallet, Lemaître 2008 : 212-214). Les céramiques communes bénéficient des apports des recherches collectives récentes mises en œuvre dans le cadre de l'ACR de l'UMR 5138 intitulé *Les céramiques communes d'époque romaine en Rhône-Alpes (I^{er} s. avant J.-C. – V^e s. après J.-C.) : morphologie, techniques et diffusion* (Batigne Vallet et al. à paraître). Dans cette étude, nous nous conformerons au classement des catégories techniques retenu collectivement dans le cadre de l'ACR et utilisé par la majorité des céramologues rhônalpins. Lors de la présentation des différents contextes, on présentera les types lors de leur première apparition.

Les méthodes de comptage adoptées, énoncées dans les actes du colloque du Mont-Beuvray consacré à la quantification des céramiques (Arcelin, Tuffreau-Libre 1998 : 13), sont actuellement pratiquées sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Il s'agit de compter le nombre de restes avant collage (NR) puis le nombre de bords après collage, sans pondération (NMI).

Les dessins sont présentés le plus souvent à l'échelle 1/3. L'échelle est à chaque fois précisée sur les planches. À chacune des illustrations correspond une étiquette détaillant N° fait N° US, N° Objet puis la catégorie technique dont relève l'objet et un numéro d'illustration unique. Le numéro de dessin mentionné figure dans l'inventaire général du mobilier céramique placé en annexe (**annexe 3.1.1**).

» 3.1.1.2. *Présentation du mobilier*

Famille	Catégorie	NR	NMI	%NMI
Céramiques fines	Claire B	199	35	85
	Métab. Trèves	6	3	7
	Sigillée du Centre	5	1	7
	Sigillée du sud de la Gaule	1	1	7
	Claire C	3	1	20
	Sigillée gauloise	2	0	0
	Sigillée non id.	2	0	0
	aco	1	0	0
	Métallescente	1	0	0
	CRA	7	0	0
non id.	4	0	0	
Total céramiques fines		231	41	20
Céramiques communes	Tournée grise	732	122	77
	Tournée rouge	78	15	9
	Claire calcaire	155	14	9
	Africaine de cuisine	24	5	3
	non id.	23	2	1
	claire non calcaire	2	0	0
Total céramiques communes		1014	158	76
Amphores	Gauloise	198	4	2
	Hispanique	13	2	1
	Africaine	21	1	0
	Italique	7	1	0
	Orientale	248	1	0
	Lusitanienne	1	0	0
	Hispanique, Guadalquivir	1	0	0
	non id.	34	0	0
Total amphores		523	9	4
non id.		1	0	0
Total général		1769	208	100

Tabl.08 : Répartition quantitative du mobilier céramique (en NR et NMI) par familles et catégories

Le corpus rassemblé (**tabl.08**) comprend 1769 fragments et 208 NMI. D'un point de vue chronologique, le mobilier renvoie à un même faciès que l'on peut dater comme nous le verrons du milieu ou de la seconde moitié du III^e s. lorsque l'on dispose d'un mobilier suffisamment conséquent ou de types apparaissant uniquement vers le milieu du III^e s. Les niveaux de démolition⁸ étudiés livrent la majorité du mobilier, à savoir 1517 NR et 161 NMI. L'essentiel provient de l'espace **A13** où les **US1045**, **US1046** et **US1021** fournissent 119 NMI.

Le mobilier associé aux structures hydrauliques **F1098**, **F1121**, **F1041**, **F1092**, représentent seulement 54 NR et 9 NMI.

La vaisselle de table occupe 20% de l'ensemble et 21,5% de la vaisselle. Ce taux, sans être étonnant, se place en deçà de la moyenne observée dans une série d'ensembles étudiés pour l'époque romaine en Rhône-Alpes (Varenes et al. 2014 : 297, fig. 4).

8. US1003 ; US1005 ; US1021 ; US1031 ; US1034 ; US1037 ; US1045 ; US1046 ; US1057 ; US1051 ; US1058 ; US1074

Catégorie	Forme	Description/type	III.	NMI
Claire B	Coupe	Desbat 15	Pl. 1 n° 1	4
	Coupelle	Desbat 15	-	3
		hémisphérique à l. en bourrelet	Pl. 1 n° 2	1
		lamb. 3	Pl. 1 n° 3	1
		non id. à l. débordante	-	1
	cruche	Desbat 84	Pl. 1 n° 7-8	2
	Gobelet	Desbat 67	Pl. 1 n° 4	20
		Desbat 68	-	1
	Plat	à l. quadrangulaire	Pl. 1 n° 6	1
Darton 40		Pl. 1 n° 5	1	
Métall. Trèves	Gobelet	Bord vertical simplement rainuré	-	1
		Nied. 33	Pl. 1 n° 10	2
Sigillée du Centre	Gobelet	Déch. 72	-	1
Sigillée du sud de la Gaule	Coupe	Drag. 29b	-	1
Claire C	Plat	Hayes 50	Pl. 1 n° 9	1
Total général				41

Tabl.09 : Répartition par formes et types des céramiques fines

Le faciès des céramiques fines (**tabl.09**) est peu diversifié. Les sigillées claires B de la vallée du Rhône fournissant l'essentiel de la vaisselle de table. Quelques vases sont importés de Trèves (métaltescente) et d'Afrique (Claire C). Les vases en sigillée gauloise sont très faiblement représentés. Un gobelet Déch. 72 à décor excisé, un fragment décoré à la barbotine et un fragment de coupe Drag. 37 proviennent des niveaux de démolition. C'est le cas aussi d'une coupe Drag. 29 b des ateliers du sud de la Gaule, ici évidemment en position résiduelle. Il en va de même d'un fond de coupe Drag. 27 b issu de l'**US1186**.

Le répertoire des sigillées claires B (Desbat 1988) est celui observé dans les contextes du milieu et de la seconde moitié du III^e s. à Lyon sur les sites de Saint-Georges (Silvino 2007: ensemble I), place Tolozan (Bonnet et al. 2003), le Verbe-Incarné (Godard 1992) et l'îlot Vieille Monnaie, ens. 1 (Becker, Jacquin 1989). On dispose également de quelques points de comparaisons dans les campagnes lyonnaises à Lyon-Vaise, rue Mouillard et Meyzieu, La Dent (Silvino et al. 2011). Ce répertoire est caractérisé par l'association des coupes et coupelles Desbat 15 (**Pl.1 n° 1**), des gobelets Desbat 67 (**Pl.1 n° 4**) et des cruches Desbat 84 (**Pl.1 n° 7-8**). Un fragment de collerette pourrait appartenir à une coupe de type 27 fréquente dans ces ensembles. On relève aussi l'apparition de variantes tardives comme la coupelle Lamb. 3 (**Pl.1 n° 3**) et le plat Darton 40 (**Pl.1 n° 5**) qui s'inspire du plat africain de type Hayes. 50. Un fragment de panse de gobelet à dépressions pourrait se rapporter à cette même production mais sans certitude étant donné que le type Nied. 33 a été imité par de très nombreux ateliers de potiers en Bourgogne, Franche-Comté, mais aussi en Rhône-Alpes : Saint-Péray (Ardèche) (Desbat 2002), Optevoz (Silvino et al. 2009), Le Bouchage (Isère) (Bleu, Laroche 2003). Un plat à lèvre quadrangulaire massive guillochée (**Pl.1 n° 6**) peut être rapproché de vases à fond plat apparenté au type 32 de N. Lamboglia (Lamboglia 1958). On peut le rapprocher de vases observés dès le milieu du III^e s. à Vienne, Les Nymphéas (Isère) (Godard 1995: fig. 21 n° 27) ou à Soyons, Le Malpas (Ardèche) (Gilles 2016 : 506, fig. 498 n° 20). Une coupelle à lèvre en bourrelet (**Pl.1 n° 2**) s'apparente au type Desbat 11.

Ce qui frappe ici c'est la fréquence des gobelets. Avec 25 vases sur 41, ils représentent 60% du total des formes de la vaisselle fine. Les comparaisons avec les ensembles urbains sont difficiles dans la mesure où les publications ne présentent pas un tableau de comptage exhaustif par formes et types comme cela a pu être fait plus récemment pour les campagnes ou pour des lots plus tardifs. Dans la vil-

la de Meyzieu, La Dent les gobelets atteignent un taux de 40% et moins de 10% à Lyon, rue Minerve (Silvino et al. 2011). Il s'agit ici majoritairement d'individus de type 67. Les dimensions de ces vases sont très variables. Ainsi, les diamètres d'ouverture oscillent entre 6,5 cm et 14 cm. Les mesures de 10 et 11 cm sont les plus fréquentes. Les deux exemplaires les plus volumineux comportent un graffite sur la panse. On dénombre en tout sept graffites sur ce type. Un fond pouvant appartenir à cette forme est également marqué d'une croix. Outre le type 67, un seul gobelet de type 68 est ici enregistré. La grande coupe Desbat 15 (**Pl.1 n° 1**) comporte également un graffite sur son pourtour.

La datation des lots de céramiques du III^e s. en région lyonnaise peut être affinée grâce à l'évolution typologique des gobelets Nied. 32/33 en céramique métallescente (Desbat, Picon 1996 ; Heising 2000), une tendance à l'allongement du col dans le temps ayant pu être relevée.

Ici, ces gobelets sont représentés à seulement deux exemplaires (**Pl.1 n° 10**). Un premier possède un col d'au moins 2,9 cm de haut. Le second, issu du comblement de la tranchée de récupération **F1052** atteint 3,9 cm de haut. Ce dernier serait donc à rapprocher des vases observés durant les décennies centrales du III^e s.

Un plat en sigillée claire C (Bonifay 2004 : 46-47) de type Hayes 50 (**Pl.1 n° 9**) vient compléter l'inventaire de la vaisselle de table. Ce type apparaît durant le second quart du III^e s. et est surtout fréquent à partir du milieu et durant la seconde moitié du III^e s. (Hayes 1972 : 73).

En ce qui concerne les céramiques culinaires, on note que les céramiques tournées grises sont nettement majoritaires. Elles présentent fréquemment un engobe micacé plus ou moins bien conservé. Il s'agit d'une différence majeure avec les ensembles lyonnais déjà cités, où les céramiques communes rouges sont toujours relativement bien représentées. À Lyon, Saint-Georges, au milieu du III^e s., elles sont à peine moins nombreuses que les communes grises (Silvino 2007). Cette caractéristique rapproche donc ce faciès de ce que l'on peut observer à Vienne (Godard 1995 : 296) ou à la fin du III^e s. à Lyon-Vaise, Rue Mouillard (Silvino et al. 2011 : 117, fig. 4).

Forme	Description/type	III.	NMI
Pot	à l. verticale, moulurée	Pl. 2 n° 9	20
	à l. verticale	Pl. 2 n° 10	16
	à col côtelé	-	1
	à col court et l. déversée	Pl. 2 n° 11	1
	à col cylindrique et l. débordante	-	1
	à col cylindrique et l. en bourrelet	Pl. 2 n° 13	4
	à col cylindrique et l. en bourrelet, panse cannelée	-	1
	à col et l. en bourrelet aplati	-	1
	à col tronco. Et l. déversée	-	1
	à épaule carénée	-	2
	à l. déversée	Pl. 2 n° 12	3
	à l. déversée en amande	-	1
	à l. verticale et gorge interne	-	1
	non id. l. déversée	-	1
Bouilloire	à bec pincé	-	1
Couvercle	à ergot	Pl. 3 n° 9	1
Gobelet	à col et l. déversée	Pl. 2 n° 15	1
Jatte	à col évasé et l. épaisse	-	1
	carénée allobroge?	Pl. 2 n° 14	1
	évasée à l. aplatie	-	1
	inspirée du type Desbat 19	Pl. 2 n° 17	2

Forme	Description/type	III.	NMI
Marmite	à col et l. débordante	-	1
	à col et l. débordante moulurée	Pl. 3 n° 1-3	18
	à l. moulurée	-	1
	non id.	-	2
Pichet	à col cylindrique et l. débordante plate	-	1
	à col cylindrique et l. en bourrelet	-	2
	à l. déversée	-	2
	à l. en bourrelet	Pl. 2 n° 16	1
Plat	à l. en bourrelet	Pl. 2 n° 18 ; Pl. 3 n° 4-7	16
	à l. en bourrelet, mouluré	-	1
	à l. épaissie	-	2
	à bord courbe	-	1
	à bord rentrant	Pl. 3 n° 8	1
	à bord simple	-	1
	à l. débordante plate	-	1
	à l. déversée	-	1
Non id.			7
Total			122

tabl.10 : Répartition par formes et types des céramiques communes grises

En ce qui concerne les communes grises (**tabl.10**), le faciès est dominé par quelques types livrant de nombreux exemplaires. Pour les pots, il s'agit de modèles à lèvre verticale (**Pl.2 n° 9-10**) munis ou non d'une moulure externe. Ce type figure parmi les productions allobroges (Cantin et al. 2009 : 295, fig. 4 n° 20) et est répertorié au III^e s. à Saint-Romain-en-Gal (Leblanc 2007 : 172, fig. 150, H8 n° 84), Vienne (Godard 1995 : 300, fig. 15, n° 105-106 ; 302, fig. 17 n° 30 ; 308, fig. 23, n° 85-88 ; 313, fig. 28, n° 56-57), Saint-Romain-de-Jalionas (Laroche, Théolas 2003 : 82, fig. 11 n°4-5) ou encore Lyon (Silvino 2007 : 223). La fouille menée récemment sous la direction de D. Frascone à Sainte-Colombe, rue Trénel a livré un lot conséquent de la seconde moitié du III^e s. (Rens. C. Bonnet, Inrap) où ce type est prédominant. Il en va de même dans l'ensemble mis au jour à Lyon-Vaise, Rue Mouillard (Silvino et al. 2011 : 118, fig. 6 n° 2, 4) ou à Meyzieu où ces vases sont aussi cuits en mode A (Silvino et al. 2011 : 130, fig. 16). Ce type perdure également plus tardivement puisqu'il est encore répertorié au V^e s. à Lyon (Batigne Vallet, Lemaître 2008 : fig. 37 n° 119/45).

Outre cette série, les autres individus sont souvent répertoriés à un seul exemplaire et appartiennent à des variantes ou à des types génériques. Un pot à col cylindrique et lèvre en bourrelet (**Pl.2 n° 13**) possède des caractéristiques originales : gorge au niveau de l'épaule et décor à la molette sur la panse. Un vase à lèvre déversée (**Pl.2 n° 12**) pourrait appartenir à un pot à épaule carénée. Un pot à col court et lèvre déversée (**Pl.2 n° 11**). Un pot très fin a été classé comme un gobelet (**Pl.2 n° 15**). Un exemplaire à lèvre verticale et gorge interne correspond à un type produit en moyenne vallée du Rhône et en particulier dans la région de Valence. Il connaît en outre une large diffusion durant le III^e s. (Gilles 2016 : 486-487, fig. 483 n° 3a et note 642).

Un possible couvercle à ergot (**Pl.3 n° 9**) peut être rapproché des productions allobroges même s'il ne s'agit pas ici d'un objet à pâte fine et à surface lustrée (Cantin et al. 2009). Les jattes sont en nombre réduit. Deux bords (**Pl.2 n° 17**) et un fragment de collerette appartiennent à un type mal connu imitant le type Desbat 19 en sigillée claire B. Un parallèle a été observé dans le mobilier daté du milieu du III^e s. provenant de Vienne, Quai Riondet (Godard 1995 : 302, fig. 17 n° 32).

Un bord très fragmentaire peut être rapproché des jattes carénées allobroges (**Pl.2 n° 14**). L'exemplaire à paroi évasée et lèvre aplatie est en revanche en position résiduelle. Une jatte col évasé et lèvre épaissie se rapproche d'un exemplaire cuit en mode A observé à Lyon, l'Antiquaille (Mège 2013 : fig. 15 n° 15).

La majorité des marmites cuites en mode B comportent un col et une lèvre débordante moulurée (**Pl.3 n° 1-3**). Ce type apparaît vers le milieu du II^e s. et perdure jusqu'au milieu du IV^e s. dans la région lyonnaise et viennoise⁹. Sur ces récipients, les diamètres sont très variables et oscillent entre 16 cm (**Pl.3 n° 3**) et 36 cm (**Pl.3 n° 1**). Il est répertorié uniquement en mode A dans les ensembles de Meyzieu, La Dent et de Lyon-Vaise, Rue Mouillard (Silvino et al. 2011 : 130), tandis qu'à Lyon, Saint-Georges soixante exemplaires sur soixante-sept sont cuits en mode B, au milieu du III^e s. (Silvino 2007: 223).

Les pichets présentent le plus souvent une lèvre déversée ou en bourrelet (**Pl.2 n° 16**). Les plats possèdent pour la plupart une lèvre en bourrelet (**Pl.2 n° 18 ; Pl.3 n° 4-7**), alors qu'au milieu du III^e s., à Lyon, ce type ne représente qu'une fraction anecdotique du corpus (Silvino 2007 : 223). Les plats à bords simple et à bord rentrant (**Pl.3 n° 18**) sont ici peu fréquents. Les comparaisons statistiques avec les ensembles de Vienne publiés par C. Godard (1995) sont plus délicates dans la mesure où l'on ne dispose pas de comptages aussi détaillés. La paroi de ces vases est parfois quasiment verticale comme sur les exemplaires de production allobroge (Cantin et al. 2009 : 298, fig. 7 n° 47-49). Le bord peut être souligné d'une moulure. Les exemplaires à lèvre épaissie sont à considérer comme une variante de ce type.

Catégorie	Forme	Type	Ill.	NMI
Tournée rouge	Couvercle	à bord en bandeau	Pl. 2 n° 7	1
	Marmite	à col et l. débordante moulurée	-	1
		à l. débordante et gorge interne	Pl. 2 n° 6	1
		à l. débordante plate	Pl. 2 n° 5	2
	Non id.	l. en marli, extrémité en bandeau mouluré	-	1
	Pichet	à l. en bandeau mouluré	Pl. 2 n° 1-2	2
	Plat	à bord rentrant	Pl. 2 n° 3	1
		à l. en bourrelet	-	1
Pot	à l. en amande	-	1	
Vasque	à l. épaissie	Pl. 3 n° 4	1	
Tournée rouge rhod	Non id.	l. débordante	-	1
Tournée rouge pale	Non id.	l. débordante moulurée	-	1
Tournée rouge micacée	Brûle-Parfum	à l. en bourrelet	Pl. 2 n° 8	1
Claire calcaire	Amphorette	type Saint-Péray	Pl. 3 n° 11	1
	Cruche	à l. débordante plate et rubannée	Pl. 3 n° 13	1
		à l. en bandeau mouluré	-	1
		à l. en bandeau strié	-	1
	Mortier	à collerette et l. en bourrelet	-	1
	Non id.		-	2
	Pichet	à l. en gouttière	-	2
		bord en bandeau mouluré	-	1
Pot	à l. en amande oblique	-	1	
Pot à provision	à bord en gouttière	Pl. 3 n° 10	2	
Claire	Cruche	à l. en bourrelet étiré	Pl. 3 n° 12	1
Africaine de cuisine	Couvercle	Hayes 196	Pl. 1 n° 14	1
	Marmite	Hayes 197	Pl. 1 n° 11-12	3
	Plat	Hayes 181	Pl. 1 n° 13	1
non id.	Non id.	l. débordante moulurée	-	1
	Pot à provision	l. quadrangulaire aplatie	-	1
Total				36

tabl.11 : Répartition par formes et types des céramiques communes cuites en mode A

9. (Batigne 1995 : 625, Pl.47, n° 1-8 ; Godard 1995 : 300, fig. 15 n° 115; 308, 23 n° 77-79 ; Ayala 1998 : fig. 27 n° 90 ; Bonnet et al. 2003 : 29 n° 2 ; Leblanc 2007 : 180, fig. 169 ; Silvino, Robin 2011 : 6 n° 7 ; Batigne Vallet et al. 2013 ; Mège 2013 : fig. 11 n° 13 ; fig. 16 n° 11)

Les céramiques culinaires cuites en mode A (**tabl.11**) ne sont jamais suffisamment nombreuses pour constituer des séries. Le répertoire consiste surtout en formes ouvertes : marmites, vasque, plat.

Les caractéristiques (lissé, finitions grossières) d'un plat à bord rentrant (**Pl.2 n° 3**) le rapprochent des productions de la moyenne vallée du Rhône. Une lèvre débordante appartenant peut-être à une jatte rappelle aussi la pâte des productions de Saint-Péray (Batigne Vallet et al. à paraître). Au sein des communes claires, un fond et un bord d'amphorette (**Pl.3 n° 11**) ont été enregistrés. Le contenu de ces récipients diffusés à l'échelle du quart sud-est des Gaules pose encore question puisque les inscriptions renvoient soit à de l'orge produit dans le territoire Cavares, soit à des produits à base de poisson (Gilles 2016 : 397 et bibliographie note 467). Une cruche montre un type particulier à lèvre débordante plate (**Pl.3 n° 13**) et peut être rapprochée d'un exemplaire découvert Quai Riondet à Vienne (Godard 1995 : 302, fig. 17 n° 22). Les exemplaires à lèvre striée ou en bandeau mouluré sont ici en position résiduelle. On observe le net recul de l'utilisation des argiles calcaires pour le tournage des cruches et, sans doute aussi des mortiers, ici représentés par un seul exemplaire. On peut d'ailleurs se demander si la grande vasque tronconique en commune rouge (**Pl.2 n° 4**) a pu avoir un tel usage. Plusieurs lèvres en gouttière sont enregistrées. L'une d'entre elles est munie d'une seule anse, alors que ce type de bord est généralement observé uniquement à des pots à provision (**Pl.2 n° 10**).

Les importations africaines correspondent à trois marmites de type Hayes 197 (**Pl.1 n° 11-12**), un plat Hayes 181 var. C (Bonifay 2004 : 214) (**Pl.1 n° 15**) et un couvercle Hayes 196 (**Pl.1 n° 11-14**).

Les amphores sont représentées par quelques éléments de formes. L'absence d'amphores à huile de Bétique est à souligner. On enregistre trois bords, trois fonds et une anse d'amphore gauloise (**Pl.4 n° 5**). Un fond, perforé au centre, présente un diamètre très étroit de 76 mm. Un col muni d'anses collées au bord. Ces caractéristiques sont propres aux G4 tardives produites au III^e s. (Dangréaux, Desbat 1988 : 128 ; Martin-Kilcher 1994 : 360-361 ; Laubenheimer, Gisbert Santonja 2001 : 40 ; Bigot 2017 : 142-143).

Le niveau de démolition **US1079** de la pièce **A05** a livré un fragment d'épaulement et un bord (**Pl.4 n° 2**) à pâte beige/rose et engobe blanc en surface appartenant à une amphore sicilienne MRA 1a (Franco, Capelli 2014a ; 2014 b). Une anse se rapporte sans doute au même individu, même s'il provient de la démolition **US1051** fouillé dans la pièce mitoyenne **A08**. Elle présente une pâte rose à inclusions blanches, un engobe blanc en surface. Elle est de section ronde (diam. 25 mm), creusée de deux nervures.

Il s'agit vraisemblablement d'amphores vinaires (Freed, Wilson 1999 ; Peña 2007) qui connaissent une importante diffusion durant le III^e s. *Si leur aire de diffusion est relativement étendue*, il faut préciser que ces amphores représentent toujours une part très réduite des lots d'amphores comme le montre les données de Lyon, Saint-Georges où seulement 9 amphores Agora M254/MRA IA sont enregistrées parmi plusieurs centaines d'individus (Silvino 2007 : 225, fig. 29).

Les importations orientales correspondent à au moins une amphore Agora F65/66 ou Augst 55 (Martin-Kilcher 1994 : 440-441 ; Lemaître 1997 ; 2002 : 220 ; Pieri 2005 : 94-101) présentant les caractéristiques des productions de la vallée du Méandre (Asie Mineure) décrites par J. W. Hayes : une pâte brune contenant de fins micras. 186 fragments, dont une anse, sont dispersés dans les niveaux de démolition **US1046**, **US1021**, **US1034**, **US1058** des pièces **A13**, **A08** et **A10**.

Un col et un fond appartenant à une amphore de type Kapitän II (**Pl.4 n° 7**) (Kapitän 1972: fig. 4) sont aussi enregistrés. Des fragments proviennent des niveaux de démolition **US1058** et **US1031** de la pièce **A10**. Le sommet d'une anse, non brûlée, a été recueilli dans un niveau de remblai **US1002** fouillé dans l'espace A04 et postérieur au niveau de démolition en place. Il doit s'agir du même exemplaire.

Ce type apparaît durant la seconde moitié du II^e s., mais sa diffusion concerne surtout le III^e s. et à moindre raison le IV^e s. (Panella 1986 ; Reynolds 2010a : 70, 73, 83). Son origine fait encore débat : la Mer Egée, Rhodes, la région de Milet en Asie Mineure ont été proposées (Empereur, Picon 1989 ; Empereur 1998 : 398). Plus récemment, P. Reynolds a émis l'hypothèse d'une production localisée en Mer Noire, sur la côte occidentale de la Crimée (Reynolds 2010 : n. 187). Il s'agit vraisemblablement d'un contenant vinaire (Reynolds 2010b : 90) comme l'atteste la présence de poix sur plusieurs exem-

plaires découverts à Lyon (Silvino 2007 : 202) et Arles (Duperron 2014 : 61-62, vol. 2). Ce type reste relativement rare même si 21 exemplaires ont été découverts à Lyon, Saint-Georges (Silvino 2007). G. Duperron signale seulement sept exemplaires en Arles (Duperron 2014 : 61-62 vol. 2). On retrouve le type Kapitän II associé à des amphores Agora F65/66 et Matagallarès I à Lyon, Place Tolozan (Bonnet et al. 2003) et à Vienne, Nymphéas 1978 (Godard 1995). La découverte de ce type d'amphore en milieu rural est en revanche exceptionnelle.

Parmi les productions orientales, il faut encore signaler la présence de fragments de panses à pâte beige, engobe crème en surface renvoyant à des productions égéennes et/ou du sud-ouest anatolien.

Les importations hispaniques sont principalement des conteneurs vinaires. Un bord d'amphore Matagallarès I (**Pl.4 n° 4**) et une anse à pâte beige/brune micacée sont enregistrés. Ce type est produit seulement à partir du début du III^e s. (Bernal Casasola 1998 ; 2014 ; Lemaître, Bonnet 2000) et est très courant durant ce siècle à Lyon (Silvino 2007 : 225). Un bord et des fragments de panses cannelée appartiennent au type Beltran 68 (**Pl.4 n° 3**). Cette forme est produite autour de la baie de Cadix, et en Bétique orientale, entre le milieu du III^e s. et la fin du IV^e s., voire le début du V^e s. (Bernal Casasola 2009 : 48 et fig. 13 ; Garcia Vargas, Bernal Casasola 2009). Un fond légèrement ombiliqué appartient à une amphore Alm. 51C var. B (**Pl.4 n° 1**) produite durant le III^e s. et la première moitié du IV^e s. (Etienne, Mayet 2002 : 145-146). La pâte est rouge/brun et comporte des inclusions anguleuses blanches, grises et des nodules sombres. Des productions sont aujourd'hui connues dans la vallée du Tage, du Sado, sur la côte de l'Algarve, en Lusitanie méridionale à Quinta do Lago et en Bétique (Viegas et al. 2016).

De rares fragments se rapportent aux productions africaines. Le seul élément de forme est un bord d'amphore africaine IIC (**Pl.4 n° 6**) beige en surface avec quelques traces plus blanches et une pâte bicolore rouge vif/sombre. La classification par variante est plus difficile à appliquer. La lèvre est peu haute, ce qui la rapproche de la variante 1, mais elle est aussi légèrement cannelée, caractéristique prêtée aux variantes 2 et 3. Le contenu associé à ces amphores seraient des *salsamenta* (Bonifay 2004 : 115).

» 3.1.1.3. Synthèse

Le mobilier céramique recueilli est concentré dans les niveaux de démolition de la *villa*. Cet ensemble fournit donc un *terminus* pour l'abandon et livre d'importantes informations sur les circuits commerciaux sollicités pour l'approvisionnement en céramiques. L'ensemble renvoie à un faciès très homogène dont les éléments les plus récents sont apparus au milieu du III^e s. : amphore Beltran 68, africaine IIC. L'ensemble des types composant ce faciès est produit durant la seconde moitié du III^e s. voire au-delà. L'absence de céramiques luisantes fréquentes en région lyonnaise à partir du IV^e s. permet d'exclure une datation postérieure à la seconde moitié du III^e s. On ne peut guère affiner cette datation. À Lyon, la proportion de la céramique métallescente et la forme du gobelet Nied. 33 fluctuent entre le milieu et la fin du III^e s. Ici, ces gobelets restent rares et ne permettent pas de pousser plus loin les comparaisons avec les ensembles de référence lyonnais. Une des spécificités de l'ensemble de Sérézin est l'absence ou la quasi-absence des sigillées du Centre, présentes pourtant en nombre encore conséquent dans les lots du milieu et de la seconde moitié du III^e s. à Lyon.

Pour en finir avec les questions chronologiques, il faut signaler la présence de quelques éléments très tenus - gobelet d'aco, coupe Drag. 29 b en sigillée du sud de la Gaule, cruche à lèvre en bandeau strié et mouluré – et en position résiduelle qui indique une occupation antérieure, dès la seconde moitié I^{er} s. av. J.-C. et durant le I^{er} s.

Il est rare de pouvoir étudier des lots de mobilier d'une villa aristocratique occupée durant la seconde moitié du III^e s. Bien souvent, les villas tardives ont été fouillées anciennement et le mobilier n'a pas été systématiquement conservé ou précisément contextualisé. Ce type de site caractérisé par une architecture palatiale et des pièces dotées de sols maçonnés livre en général très peu de mobilier puisque les déchets sont rejetés en périphérie des constructions. L'arasement des vestiges est parfois

aussi la cause de cette lacune documentaire. Ici, l'étude du mobilier ne documente bien sûr pas tous les états de cet établissement, mais apporte une contribution suggestive à notre connaissance des modes de vie de leurs occupants. À ce titre, on relève quelques particularités. Les amphores orientales Kapitän II, Agora F65/66, italique MRA I et hispanique Matagallarès I sont peu courantes en milieu rural. Certains types (Agora F65/66, MRA I, Matagallarès I) restent néanmoins présents de manière très régulière en ville lorsque l'on bénéficie de lots abondants. Ils ne peuvent sans doute pas être retenus comme des marqueurs assurés d'un régime alimentaire particulièrement privilégié, même si ici la diversité des crus rassemblés ne peut qu'interpeller. Cette lacune documentaire tient sans doute plus à la rareté d'ensembles quantitativement importants du milieu et de la seconde moitié du III^e s. en contexte rural. Dans un environnement proche, la riche villa de Meyzieu, La Dent a livré un lot de mobilier conséquent, mais très peu d'amphores (Silvino et al. 2011). En revanche, les occurrences des amphores Kapitän 2 semblent suffisamment rares, y compris en contexte urbain pour y voir un témoin de modes de consommation privilégiés.

Une des particularités de cet ensemble tient également à la prépondérance des vases en lien avec la consommation de la boisson (amphores à vins) et gobelets. La présence de très nombreux graffites nous interpellent également. Un ensemble de vaisselle à boire, peu ou prou contemporain, mis au jour à Soyons (Ardèche) (Courtial 2003) avait également livré une série de graffites portés sur la panse de gobelets. Cette piste de recherche serait à approfondir dans le cadre d'une publication.

3.1.2 Les graffites

Morgane Andrieu

À Sérézin-du-Rhône, les fouilles préventives menées sur une surface d'environ 1250 m² à l'emplacement d'une future résidence ont permis la découverte de 17 graffites sur céramique, seuls témoignages d'une pratique épigraphique attestée sur place. En effet, les supports d'écriture autrefois privilégiés (papyrus, tablettes de bois, etc.) ayant disparu, ces marques sont les seuls indices écrits et dessinés qu'il nous reste. Ces témoignages ont donc été scrupuleusement mis de côté par Amaury Gilles, Céramologue en charge de l'étude. L'ensemble du mobilier céramique est daté du III^e siècle de notre ère. Ces graffites nous offrent un aperçu de l'écriture pratiquée en contexte d'habitat, et plus particulièrement au sein d'une *villa* aristocratique romaine (partiellement dégagée). Tous ont été incisés sur de la vaisselle de table de type céramique fine (11) et céramique commune tournée grise (4) ou rouge (2). À ce jour, un seul fragment d'amphore a livré une inscription (INV1022, non étudié). Sur l'ensemble du corpus céramique qui comprend 1769 fragments et 208 NMI, la proportion des vases inscrits est de 0,96%. Ce chiffre est malheureusement difficile à interpréter et à comparer avec les sites analogues étant donné que les graffites ne font pas systématiquement l'objet d'une étude. Leur découverte dans des niveaux de démolition et sur les derniers niveaux d'occupation explique sans doute le fait que la plupart des graffites sont dans un très mauvais état de conservation, bon nombre sont très fragmentaires et ne permettent aucune lecture.

» 3.1.2.1 Présentation du mobilier

Sur les 17 graffites identifiés, 7 sont assurément de type épigraphique. Les autres sont anépigraphes (3) ou indéterminés (7), c'est-à-dire trop fragmentaires pour envisager une interprétation (**annexe 3.1.2**). À l'exception de 2 graffites qui semblent avoir été incisé avant cuisson mais après séchage de l'argile, tous sont incisés après cuisson et ont probablement été réalisés dans ou aux abords immédiats de la villa.

Les deux graffites épigraphiques les plus complets (+ de 3 lettres conservées) font l'objet d'un bref commentaire ci-après. Les autres mériteront de figurer dans un catalogue.

» *Graf. 1*

Objet 36 (ill. 26)

...]€ ZHCAI croix dans cercle KA+[...]

(ΠΙ)€ ZHCAI(C) KA(IPE ?)

Bois! Puisses-tu vivre! Réjouis-toi!

*Alphabet grec gravé après cuisson.**Claire B. Coupe. Desbat 15. Milieu et haut de panse.**Espace A13. US 1046. Démolition.**IIIe siècle (d'après contexte)*

Graffite épigraphique associé à un motif géométrique (**Pl.1 n° 1 et Pl.5 graf.1**). L'inscription, incomplète au début et à la fin, faisait probablement le tour du vase. Les lettres sont de grandes dimensions (entre 2,5 et 3,4 cm de hauteur). Ce graffite est incisé avec une forte pression dans la terre cuite, de manière relativement soignée, la lettre I présente des empattements.

Il s'agit de lettres en alphabet grec. Le zêta (Z) est précédé par une lettre dont il ne reste qu'une infime trace de la partie supérieure (peut-être un C ou un € ? omise sur le dessin). Le signe suivant est un éta (H) incomplet. Les lettres C, A et I se tiennent à 1,5 cm environ l'une de l'autre. L'absence d'interpunctio permet de lire le mot grec ZHCAI(C), équivalent de l'expression latine VIVAS - une formule répandue dans les acclamations sur intailles, vaisselle d'argent et vases en verre (Cravinho 2017 : 196). Devise de bonne santé et de longévité. Le même vœu est visiblement plus fréquemment employé avec les mots grecs écrits en alphabet latin : ZESES (LE BAS 1836 : 169 ; Raoul-Rochette 1837 : 197). Les inscriptions en grec sont rares en Gaule, d'autant plus sur céramique! Une (seule?) autre attestation du mot ZHCAI(C) écrit en grec est connue en Gaule. Désormais perdue, elle a été trouvée à Vaison-la-Romaine (Vaucluse), sans précision. L'inscription (IGG 61) est lue :

ΠΠΟCEPI / ZHCAIC / AKONTIΩ (Decourt 2004 : n°88, p. 313).

Au sujet de cette formule, Ph. Le Bas (1835 : 169-170) précise que "les acclamations ZHCAIC et VIVAS étaient en usage chez les Grecs et les Romains pendant les repas, (voyez Ferrari de Veterum Acclam., p. 384), et l'on conçoit qu'on les retrouve sur des vases à boire. Elles y sont souvent accompagnées de quelque autre exhortation au plaisir (...). [En outre], le mot est retrouvé sur les monuments funéraires chrétiens."

L'acclamation, ici, est suivie par un motif géométrique : une croix dans un cercle tracé au compas. Le point d'impact de l'outil reste bien visible. Le tracé du cercle s'est fait en plusieurs tentatives comme le montrent les arcs de cercle de part et d'autre du tracé (en haut à droite à l'intérieur et à gauche du cercle). Le motif de la roue (croix dans cercle), considéré comme un symbole solaire, est relativement fréquent et apparaît déjà dans des contextes plus anciens (Andrieu 2017 : 52). On en connaît un sur céramique, par exemple, daté du Ier siècle de notre ère et trouvé à Peyrestortes (Claustres 1958 : 51). La partie inférieure gauche du cercle est manquante. Les lettres qui sont situées à gauche du motif géométrique sont plus grandes que celles de la partie droite mais sont l'œuvre d'une même main. À droite du motif, se trouve la lettre K plutôt que la lettre X comme représentée sur le dessin. Les lettres KA+[... sont suivies d'une troisième lettre dont il ne reste que le premier jambage et une haste horizontale. Peut-être faut-il restituer la partie droite de la formule par le mot XAIPE, aussi attesté sous la forme KAIPE, "réjouis-toi" comme trouvée régulièrement sur d'autres objets (LE BLANT 1898 : 21-23). À moins qu'il ne faille envisager la formule ZHCAIC KALWC. Cette formule est notamment attestée sur deux vases en verre (Follmann-Schulz, 1992, n°37 et 39).

Un autre mot précédait le mot ZHCAI(C), peut-être s'agit-il du mot PIE, "bois", comme trouvé, par exemple, dans la formule "PIE ZESES", "bois, puisses-tu vivre!" sur un vase en verre du IV^e siècle conservé à Wien, Kunsthistorisches Museum (Lutraan 2006 : 55). La formule complète "[PIE ZHCAIC KALWC AEI" est attestée sur le bord d'une coupe en verre (Lutraan 2006 : 75). Cette formule est parfois employée en contexte religieux, car elle peut être interprétée comme étant liée à la célébration de l'Eucharistie et à la consécration du vin (Caron 1997 : 43) ; mais dans ce cas particulier, la signification religieuse reste à démontrer.

Ces acclamations et invitations à boire sont rencontrées à maintes reprises et sont déclinées de plusieurs façons à l'instar des inscriptions qui ornent les gobelets tréviens en céramique peints à la barbotine dont la production atteint son apogée dans la seconde moitié du III^e siècle de notre ère (Brulet *et al.* 2010 : 355). Sur céramique, cet exemplaire fait figure d'*unicum* ! Ici, le texte en grec témoigne de la présence dans cette *villa* aristocratique, d'individus éduqués, familiers avec le grec qui connaissaient la signification de cette acclamation que l'on peut communément traduire par "À la vôtre !".

» Graf. 2

Objet 37 (ill. 31)

...]MARTIA+[...]

Alphabet latin gravé après cuisson.

Claire B. Gobelet. Desbat 67. Haut de la panse.

Espace A13. US 1046. Démolition.

III^e s. (d'après typologie)

Graffite épigraphique incomplet au début et à la fin sur trois fragments qui recollent (**Pl.5 graf.2**). Graphie peu soignée, qui s'appuie sur le bord du vase. L'inscription se lit dans le sens inverse du sens d'utilisation du gobelet. Très fragmentaire et trop incomplet pour proposer une interprétation.

Le second A (incomplet) est incertain : sa graphie est inhabituelle. Peut-être un I dans la cassure entre le T et le second A ? Dans ce cas, on aurait [...]MARTIA[...] L'inscription faisait probablement tout le tour du vase.

» Graf. 16

Objet 1 (ill. 52)

Motifs géométriques

Motifs gravés après cuisson.

Claire B. Gobelet. Desbat 67. Haut de la panse.

Espace A11. US 1028. Remblai.

III^e s. (d'après typologie)

Graffite anépigraphe incomplet au début et à la fin incisé sur le bandeau lisse d'un gobelet (Desbat 67) (**Pl.5 graf.16**). Le motif s'appuie sur les stries de tournage horizontales. D'une croix, il ne reste que la partie droite dont les branches sont séparées par des motifs plus ou moins ovoïdes. Tout de suite à droite, se trouve un motif de triangles opposés (fragmentaire à droite). L'inscription, décorative (?), faisait probablement tout le tour du vase.

» *Graf. 3*

Objet 42 (ill. 38)

Indéterminé

*Graffite gravé après cuisson.
Claire B. Gobelet. Desbat 67. Haut de panse.
Espace A13. US 1046. Remblai démolition.
IIIe siècle (d'après typologie)*

Graffite épigraphique (?), peut-être un angle de lettre, tracé après cuisson sur le haut de la panse d'un gobelet (**Pl.5 graf.3**). Malheureusement incomplet à droite et à gauche. Aucune lettre complète. **Recolle avec un fragment isolé ailleurs** (sans n°, Inv. 1074_C23_A13_US1046_CF) (! même vase).

» *Graf. 5*

Objet 56 (ill. 37)

Indéterminé

*Graffite gravé après cuisson.
CC. Tournée rouge. Indéterminé. Haut de panse.
Espace A13. US 1046. Remblai démolition.
IIIe siècle (d'après contexte)*

Graffite très fragmentaire, indéterminé (**Pl.5 graf.5**). Orientation du tesson incertaine (?)

» *Graf. 4*

Objet 55 (ill. 39)

Indéterminé

*Graffite gravé après cuisson.
CC. Tournée rouge. Pot. Bas de panse (??).
Espace A13. US 1046. Remblai démolition.
IIIe siècle (d'après contexte)*

Graffite épigraphique (?), peut-être un angle de lettre, tracé après cuisson sur le bas (?) de la panse d'un pot décoré à la molette (**Pl.5 graf.4**). Malheureusement incomplet à droite et à gauche. Aucune lettre complète. Il s'agit peut-être d'un M[...? À noter que la superposition d'un graffite et d'un décor est peu fréquente.

» 3.1.2.2 Résultats

Ce lot de graffites est intéressant de par son contexte de découverte dans une *villa* romaine du III^e siècle de notre ère. En effet, les études consacrées aux pratiques de l'écriture à cette époque et dans ces contextes sont encore très rares. Le premier obstacle est archéologique. Les choses évoluent mais jusqu'alors, très peu de rapports d'opérations font mention de graffites, à croire qu'ils passent inaperçus tout au long de la chaîne opératoire, de leur extraction jusqu'à leur conditionnement. Le second est épigraphique. Après 250, on constate une diminution brutale du nombre d'inscriptions (essentiellement dans le domaine des textes privés). Comme l'indique M.-Th. Rapsaet-Charlier, « c'est la fin de l'« epigraphic habit » que l'on lie parfois à la diffusion de la citoyenneté romaine [en 212], faisant disparaître les différences de statut et de prestige. » (2015 : 119). C'est dans le monde chrétien que l'épigraphie réapparaît ensuite (Rapsaet-Charlier 2015 : 120). Cela reste à vérifier mais ce que M.-Th. Rapsaet-Charlier constate pour les inscriptions lapidaires s'applique aussi sans doute aux graffites.

Au-delà de nous permettre de vérifier cette hypothèse, la multiplication des études de ce matériel permettrait non seulement de suivre la diffusion du latin (et du grec) et les niveaux d'alphabétisation dans ces contextes extra urbains mais aussi d'aborder des questions inhérentes à cette période, à savoir une vie religieuse « en mutation » qui laisse souvent très peu de traces derrière elle.

Comme le souligne A. Gilles, ce sont surtout des gobelets (au moins 7) et des coupes (au moins 2) qui sont gravés – pour une libation (?) en tous cas pour un événement collectif qui a nécessité l'apposition de marques distinctives. D'un point de vue archéologique et épigraphique, l'hypothèse d'un rassemblement autour d'un festin paraît probable au regard du nombre particulièrement élevé de vases en lien avec la consommation de la boisson (amphores à vins et gobelets)¹⁰ et la présence de ces graffites. L'hypothèse d'un rassemblement rituel doit être posée mais n'est pas vérifiable en l'état. La présence et la concentration des graffites, le fait qu'ils soient principalement gravés sur le haut des vases, et la coupe gravée d'une acclamation en grecque retrouvée sur certains monuments funéraires chrétiens (+ roue (solaire?)) évoquent cette possibilité mais ne sont pas des éléments suffisants.

On peut seulement rappeler que le sacrifice, loin d'être nécessairement sanglant, constituait le rite central de la religion romaine avant d'être abandonné sous l'effet de la christianisation (Raepsaet-Charlier 2015 : 127). Et que, à la fin du III^e siècle de notre ère, où les moyens ne sont plus présents pour des monuments somptueux, les grandes hécatombes étaient remplacées par des sacrifices modestes qui pouvaient se tenir dans des cadres simples, voire précaires, qui n'ont pas laissé de traces tangibles jusqu'à nous comme des abris légers, des tentes ou dans des sites de substitution comme la cour d'une grande *villa* (Raepsaet-Charlier 2015 : 124-125). La vie religieuse du III^e siècle reste intense avec, on le rappellera, « la formulation de l'Édit de Caracalla qui justifie son extension de la citoyenneté par la nécessité de rendre aux dieux les devoirs qui leur sont dus (en multipliant le nombre des dévots liés par leur statut) (...). À partir de ce moment, la fidélité à l'empereur ne suffisait plus, il fallait, pour exprimer sa romanité, vénérer les dieux de la cité, et donc, sacrifier. » (Raepsaet-Charlier 2015 : 124). Il faut également rappeler la forte implication religieuse polythéiste des empereurs du III^e siècle, que l'on peut étendre à la « liberté des cultes » de Constantin et la force avec laquelle le pouvoir impérial revendique son culte et d'autres, comme le culte solaire (que vénère Constantin lui-même, d'après son monnayage) (Raepsaet-Charlier 2015 : 124).

Pour aller plus loin dans les réflexions que la découverte de ces graffites suscitent, il faudrait pouvoir déterminer si l'inscription incisée sur la coupe (Graf. 1) est une simple acclamation/invitation à boire, particulièrement à la mode au III^{ème} siècle, ou s'il s'agit d'une formule religieuse/rituelle comme peuvent le laisser supposer la présence du motif de la roue et la découverte de cette même formule sur des monuments chrétiens. S'agit-il déjà d'une inscription chrétienne ou d'une simple acclamation ?

10. Observée par A. Gilles (Céramologue, Archeodunum).

S'il y a une signification religieuse ou rituelle à donner à cette formule, c'est en poussant les recherches sur la signification de la roue ainsi que sur le contexte archéologique que l'on peut espérer la trouver. Si le graffiti est trop fragmentaire pour que l'on puisse envisager une interprétation définitive, la formule en grec associée au motif de la roue n'est pas sans rappeler une iconographie particulière : peut-être celle des premiers motifs religieux chrétiens (?) Il faudra multiplier les parallèles, mais on peut citer en premier lieu une coupe en céramique conservée au musée Pierre Borrione (Aime-la-Plagne (73)), sur laquelle sont gravées les lettres CV associées à une roue à 8 branches (code musée : 73AM09) : le motif y est interprété comme une variante très simple de chrisme¹¹. À Sérézin-du-Rhône, la taille des lettres, leur rareté (en grec) et leur situation sur le haut du vase associés au motif de la roue sont peut-être des indices qui jouent en faveur de cette hypothèse.

Il faudra également s'arrêter sur la présence du texte qui, rédigé en grec¹², montre des habitants cultivés dans une *villa* aristocratique au sein de laquelle plusieurs indices témoignent déjà d'un niveau de vie aisé (surreprésentation du cerf, mosaïques, etc). À ce titre, la riche *villa* tardo-antique de Faragola (Ascoli Satriano, Italie), datée du III-IV^{ème} siècles de notre ère, apporterait des éléments de comparaison. Trois vases en verre portant une formule équivalente y ont notamment été trouvés (Turchiano 2012).

Il sera également intéressant de chercher les parallèles entre le graffiti de Sérézin-du-Rhône, écrit en grec, et la formule plus connue en lettres latines. Que signifie exactement le choix de cette formule « correctement » rédigée en grec et en alphabet grec alors qu'elle est plus couramment attestée en latin sous la forme ZESSES (ou dérivés) (LE BAS 1836 : 169 ; Raoul-Rochette 1837 : 197)? Pourquoi, à Sérézin-du-Rhône, cette formule est-elle trouvée sur une coupe en céramique alors qu'elle accompagne généralement des objets d'une plus grande valeur marchande comme des intailles, des bagues, des vases en argent ou en verre, par exemple? Quel est le lien entre cette formule et le contexte de découverte?

Pour finir, si une publication du Graf. 1 est en tout point souhaitable (il s'agit d'un *unicum*!), il paraît essentiel de le présenter en lien avec le site et les autres graffiti même s'ils sont dans un (très) mauvais état de conservation. En outre, la réalisation des photos et des dessins semble essentielle pour illustrer le propos. Beaucoup d'interrogations, donc, et peu de réponses, mais une découverte qui nous permet néanmoins d'envisager ce lot dans un contexte extra-urbain riche d'intérêt.

3.1.3 Les matériaux de construction

Clément Chavot

» 3.1.3.1 Introduction

La fouille menée à Sérézin-du-Rhône (69) au 13 rue de la Sarrazinière a mis au jour une partie d'une villa ainsi qu'une quantité non négligeable de matériel archéologique parmi ceux-ci figure une grande quantité de terres cuites architecturales (TCA) issues pour la plupart de l'effondrement de la toiture de l'espace A06 (US 1057). Le reste provenant essentiellement de niveaux de démolitions et de tranchées de récupérations. Face à l'importante quantité de restes, un échantillonnage a dû être réalisé, ce dernier se veut être le plus représentatif possible de ce qui a été observé *in situ*. Ont ainsi été conservés dans un premier temps : 37 *tegulae* (60 restes), 21 quarts de colonne (22 restes), 2 briques (3 restes), et 1 *tubulus* (1 reste) (**annexe 3.1.3**). À noter que de nombreux *antefix* ont été découverts, mais seront présentés dans une autre étude. Une partie de ces individus nous est parvenue dans un état complet, le reste dans un état plus fragmentaire. Concernant les *tegulae* de nombreuses encoches ont pu être iden-

11. Signalée par A. Gilles.

12. Vérifier exactement le nombre d'attestations connues pour ZHCAIC en lettres grecques.

tifiées et ont donc fait l'objet d'une attention toute particulière afin d'en extraire quelques informations typochronologiques (Clément 2013a).

» 3.1.3.2 Les tuiles

3.1.3.2.1. Méthodologie

En préalable à l'étude proprement dite, plusieurs points méritent d'être précisés. La base de comptage utilisée privilégie les fragments de rebord et les encoches/angles des *tegulae* et *imbrices*. Les fragments dits « plats » ont été systématiquement jetés. En effet, ils n'apportent aucune information quant à la détermination du type de tuile utilisé sur le site. Le calcul du NMI se fera donc par comptage des angles pour chaque catégorie de tuile. Pour chaque structure (F) ou unité stratigraphique [US], des tableaux de comptages normalisés livrent l'ensemble des données quantitatives, ainsi qu'un inventaire détaillé du mobilier archéologique.

L'identification des *tegulae* s'appuie sur la forme du rebord, la nature et la dimension des encoches avant et arrière, la profondeur de la gorge interne, ainsi que sur la présence d'engobe/revêtement argileux non grésé, de couleur rouge, sur la face supérieure de la tuile (Clément 2009).

3.1.3.2.2 Typologie des tuiles (Pl.6 à 8)

L'observation et la mesure systématique des *tegulae* lors de la présence d'au moins une encoche et d'un rebord ont permis de déterminer au sein de notre lot pas moins de quatre groupes que nous allons à présent définir.

Groupe D. Le premier d'entre eux est marqué par un rebord d'une largeur avant comprise entre 4,2 et 4,7 cm (moyenne de 4,43 cm) et d'une hauteur allant de 4,7 cm à 5,6 cm (moy. de 5,16 cm). L'encoche avant est coupée : sa largeur varie de 0,2 à 0,9 cm, moyenne à 0,46 cm, pour une hauteur de 1,6 à 2,2 cm, 1,83 cm en moyenne). Le décrochement quant à lui est situé entre 1,3 et 2,3 cm (moy. 1,73 cm). Enfin, la profondeur de l'encoche est située à une moyenne de 7,56 cm (entre 6,9 et 8,3 cm). Ces caractéristiques marquent le groupe D, trois individus le représentent : 1098-15, 1098-16, 1098-17.

Numéro	US	Rebord		Épaisseur	Encoche				
		Hauteur	l. Av		Type	Hauteur	Largeur	Décrochement	Prof Av
1119-2	1021	4,8	4,2	2,8	D	2,2	2,1	1,7	7,4
1119-3	1021	5,4	3,9	3,2	D	2	0,3	2	7,6
1166-1	1046	5,9	4,1	2,9	D	2,9	0,3	1,7	8,3
1098-14	1057	5,1	3,7	2,9	D	2,4	2	1,6	7,9
1098-15	1057	4,7	4,4	2,8	D	2,2	0,2	2,3	6,9
1098-16	1057	5,2	4,7	2,8	D	1,7	0,9	1,3	
1098-17	1057	5,6	4,2	2,9	D	1,6	0,3	1,6	7,3

Tabl.12 : Tableau de mesures du Groupe D

Groupe E. Ce type est caractérisé par un rebord plus élancé que celui du groupe vu précédemment passant ainsi à 3,9 cm de largeur en moyenne (3 à 4,7 cm) et à 5,5 cm de hauteur (4,9 cm à 6 cm). Il adopte également un profil de plus en plus trapézoïdal. L'encoche avant est coupée ou droite, avec une largeur allant de 0,3 à 2,2 cm (moyen de 1,36 cm) pour une hauteur comprise entre 1,3 et 3,1 cm (moy. de 2,38 cm) et une profondeur de 7,7 à 10,3 cm (moyenne de 8,18 cm). Le décrochement reste stable à 1,72 cm de moyenne (écart allant de 1,2 à 2,2 cm). Ce groupe, E, est représenté par 21 individus.

Numéro	US	Rebord		Épaisseur	Encoche				
		Hauteur	l. Av		Type	Hauteur	Largeur	Décrochement	Prof Av
1057-1	1025	5,6	4,4	2,8	E	+	1,8	2	9
1054-1	1036	5,1	3,9	2,5	E	+	2,1	1,8	7,2
1103-1	1037	5,5	4,1	2,7	E	1,7	1,5	1,7	7,8
1103-2	1037	5,5	3,9	2,6	E	+	1,5	1,7	8
1119-1	1021	5,1	3,9	2,8	E	1,7	1	1,6	7,3
1098-5	1057	5,6	3,6	2,5	E	+	2,2	1,6	8,2
1098-10	1057	5,4	3,8	2,5	E	+	2,1	1,6	
1098-11	1057	5,4	4,7	3	E	1,2	1,2	1,5	8,4
1098-13	1057	5,7	4	2,7	E	+	1,7	1,5	8,2
1098-22	1057	5,3	4,1	2,4	E	+	2,1	2	8,2
1098-23	1057	5,3	4	2,6	E	2,2	1,6	1,8	7,7
1098-24	1057	5,2	3,9	2,7	E	+	2	2	8,3
1098-34	1057	5,9	3	2,7	E	3,1	0,5	1,4	7,8
1098-38	1057	6,5	4	3,1	E	6,4	0,3	2	10,3
1189-1	1046	5,5	3,7	2,6	E	1,7	0,3	1,8	
1189-2	1046	6	4,1	2,5	E	2,3	0,3	1,8	
1189-3	1046	6	3,9	2,8	E	+	1,6	1,7	
1189-4	1046	4,9	4,2	2,3	E	1,3	0,4	2,2	
1189-5	1046	5,4	4,3	2,5	E	2,2	0,4	1,8	
1189-6	1046	5,2	4,1	2,3	E	+	1,7	1,6	
1189-7	1046	5,6	3,3	2,9	E	+	2,3	1,2	

Tabl.13 : Tableau de mesures du Groupe E

Groupe F. Le troisième type de tuile de notre étude reprend les caractéristiques du groupe E, le rebord s'affine encore passant ainsi à 2,9 cm d'épaisseur en moyenne (2,2 à 2,7 cm) pour une hauteur moyenne de 5,3 cm (4,8 à 5,8 cm). L'encoche avant s'amincit également : son décrochement moyen passe à 0,5 cm (écart allant de 0,1 cm à 0,9 cm) pour une profondeur de 6 cm (5,1 à 7,4 cm). La largeur de cette dernière est comprise entre 1,7 et 3,9 cm (moy. de 2,72 cm) pour une hauteur de 1,9 à 3,3 cm (moy. de 2,68 cm). Ce groupe est représenté par 5 individus.

Numéro	US	Rebord		Épaisseur	Encoche				
		Hauteur	l Av		Type	Hauteur	Largeur	Décrochement	Prof Av
1098-4	1057	5,7	3,4	2,5	F	3,2	2,9	0,6	5,8
1098-6	1057	4,8	2,9	2,2	F	3,3	2,5	0,1	7,3
1098-7	1057	5,1	2,9	2,2	F	2,7	1,7	0,4	6,6
1098-8	1057	5,8	3	2,6	F	1,9	3,9	0,9	5,4
1098-21	1057	5,3	2,6	2,7	F	2,3	2,6	0,7	5,1

Tabl.14 : Tableau de mesures du Groupe F

Groupe G. Le dernier type de *tegulae* est marqué par un changement de la forme de l'encoche, passant d'une forme droite/coupée à une forme triangulaire. La largeur du rebord reste stable : 3 cm en moyenne (écart allant de 2,7 à 3,4 cm) pour une hauteur de 5 cm (3,5 à 6,2 cm). L'encoche est haute de 3,8 cm (3 à 4,3 cm) pour une largeur de 2,8 cm (2,5 à 3,8 cm) et profonde de 5,4 cm (4,5 à 6 cm). Cinq individus le représentent.

Numéro	US	Rebord		Épaisseur	Encoche				
		Hauteur	l Av		Type	Hauteur	Largeur	Décrochement	Prof Av
1098-9	1057	6,2	3,4	3,9	G	+	3,1		6
1098-18	1057	4,7	2,7	2,4	G		4,1	2,1	4,5
1098-19	1057	3,5	2,7	3,7	G		3	2,6	0,3
1098-20	1057	5	3,4	2,9	G		4,3	3,8	
1213-1	1134	5,8	3	2,9	G	+	2,5	0,5	5,6

Tabl.15 : Tableau de mesures du Groupe G

3.1.3.2.3 Chronologie des tuiles par espace

Après avoir mis en évidence la présence de plusieurs groupes typologiques au sein de notre lot de tuile, nous allons à présent nous attacher à comparer ces derniers à la chronologie proposée par B. Clément dans son étude des tuiles en Gaule du centre-est et particulièrement aux résultats obtenus pour l'axe Rhône-Saône (Clément 2013a : 88). Dans la mesure du possible, ces datations seront confrontées aux résultats proposés par l'étude de la céramique.

Espace	US	Fait	TCA					Céramique		
			INV	NR	NMI	Type	Datation typologique*	Datation	NR	NMI
A05	1037		1103	2	2	E	70 - 190 apr. J.C.	IIIe s.	8	1
A06	1025	1048	1057	1	1	E	70 - 190 apr. J.C.	Antique	2	
	1057		1098	4	4	D	20-70/80 apr. J.C.	IIIe s.	9	2
	1057		1098	20	9	E	70 - 190 apr. J.C.			
	1057		1098	9	4	F	Fin IIème - 1/2 IIIème apr. J.C.			
	1057		1098	7	4	G	IIIème - IVème s. apr. J.C.			
A06/ A07	1036	1093	1054	2	1	E	70 - 190 apr. J.C.	IIIe s.	14	4
A13	1021		1119	3	3	D	20-70/80 apr. J.C.	Seconde moitié IIIe s.	163	34
	1046		1189	7	4	E	70 - 190 apr. J.C.	Courant IIIe s.	772	80
* D'après B. Clément 2013 **identification incertaine										

Tabl.16 : Tableau de datation typochronologique Espace A05

Cet espace correspond à un vaste couloir menant au portique (espace A06). Des tuiles ont été retrouvées dans le niveau de démolition de la pièce : US 1037. Elles sont au nombre de deux et appartiennent au groupe typologique E. Quelques tessons de céramiques ont également été retrouvés parmi cette démolition. Ils dateraient l'espace du IIIème siècle de notre ère alors que les tuiles seraient plutôt datées de la fin du IIème siècle de notre ère (Clément 2013a : 90).

Espace A06

Il s'agit d'un portique en arc de cercle dans lequel la toiture, effondrée, a pu être retrouvée en place (US 1057). Cet espace constitue donc logiquement l'ensemble où le plus de tuiles ont été prélevées (21 individus pour 23 restes), et le seul à nous avoir fourni des *tegulae* complète. Des *imbrices* ont été observés, mais n'ont pas été prélevés. En termes de représentation, les quatre groupes vus précédemment

ont pu être identifiés dans cet espace, couvrant ainsi une aire chronologique allant du I^{er} au IV^{ème} siècle de notre ère. Les quelques tessons de céramique retrouvés dans cette même US indiquent une datation plutôt orientée vers le III^{ème} siècle de notre ère, ce qui ne semble pas contradictoire. Hormis les quatre tuiles du groupe D qui paraissent beaucoup plus précoces (I^{er} siècle apr. J.-C.) le reste semble aller dans le sens de céramique avec une datation plutôt axée sur les II^{ème} et III^{ème} siècles apr. J.-C. Si chronologiquement notre lot semble cohérent, l'hétérogénéité des encoches nous amène à nous questionner sur la réalité de cette toiture effondrée. Qu'en est-il de l'intercompatibilité de ces multiples encoches ?

Toujours dans cet espace, une tranchée de récupération (F1048) a livré une tuile dotée d'une encoche avant (US1025 - INV1048) de type E, confirmant une datation des II^{ème} et III^{ème} siècle de notre ère pour cet espace.

Espace A06/07

Localisée entre les espaces A06 et A07, la fosse moderne F1093 nous a livré quelques fragments de TCA (2 NR) lors de son nettoyage (US1036) ainsi que des tessons de céramique datée du III^{ème} siècle apr. J.-C. Notre encoche, de type E, nous place quant à elle toujours au II^{ème} siècle de notre ère.

Espace A13

Cette espace n'a pour l'heure pas encore été clairement identifiée, il s'agit probablement d'une aire semi-ouverte, peut-être un jardin. Deux US de démolition nous ont livrés de la TCA. La première, US10121 contenait des fragments de *tegula* de type D alors que la céramique attribuée à ce niveau est datée de la seconde moitié du III^{ème} siècle de notre ère. Enfin, l'US1046 nous a livrée des tuiles, mais appartenant au groupe E pour une datation céramique toujours estimée au courant du III^{ème} siècle de notre ère.

» 3.1.3.3 Les autres terres cuites architecturales

3.1.3.3.1 Les briques en « quart de rond »

Ces briques particulières par leur forme triangulaire et leur face arrondie constituent un élément assez bien connu dans la l'architecture domestique romaine, notamment à Lyon (Clément 2016 : 319). Leur assemblage permettait d'ériger des colonnes qui, une fois enduite de chaux, imitaient leurs cousines en pierre. Pour notre étude nous disposons de 21 individus. La grande majorité (1098-1 à 4- et 25 à 28 et 31 à 33) provient du niveau de démolition US1057, précédemment évoqué pour l'importante quantité de tuiles retrouvées, et laissant supposer à une toiture effondrée. Un autre individu (1214-1) a quant à lui été retrouvé en réemploi dans l'élévation d'un mur (F1078 US1121). Enfin, élément le plus significatif, une colonne toujours en élévation a pu être observée dans l'espace A06 (F1054 US1167) et l'un des quarts de rond de cette dernière a été prélevé (1214-1). Cinq autres quarts de colonnes, très fragmentaires, provenant de différents niveaux de démolition font partie de notre étude, leur état de conservation ne nous a malheureusement pas permis d'en tirer la moindre information et ont ainsi été exclus de notre tableau de mesure.

N° Catalogue	US	Fait	Type		R 1	R 2	Ep	Commentaire
			1/4	1/2				
1216-1	1167	1054	X		26 ?	25	6,2	Brisé au centre
1098-32	1057		X		23,5	??	6,3	1 angle brisé
1098-33	1057		X		19	18	5,3	
1098-28	1057		X		19	18	5,3	
1098-25	1057		X		19,5	19,5	5,5	
1098-26	1057		X		19	19	6	
1098-27	1057		X		20	19,5	5,7	
1098-31	1057		X		19	??	5,5	
1214-1	1121	1078	X		18,5	??	5,5	1 angle brisé
1098-1	1057		X		??	??	5,3	Au mois 25 cm de rayon
1098-2	1057		X		23	22,5	5,3	
1098-3	1057		X		23	22,5	5,4	
1098-4	1057		X		23,5	23	6,2	
1017-1	1002		X		19	18,5	5,5	
1017-2	1002		X		19	18,5	5,7	

Tabl.17 : Tableau de mesures des quarts de colonne

D'un point de vue métrologique, notre lot semble assez cohérent avec ce qui a déjà pu être observé sur d'autres sites. Le rayon de ces derniers est dissymétrique d'environ 1 cm pour la grande majorité de nos individus, cet espace correspondant à l'épaisseur du joint appliqué lors de leur assemblage permettant ainsi d'ajuster au mieux le diamètre de la colonne (Clément 2016 : 319). De ce corpus, deux groupes semblent se démarquer. Le premier se caractérise par des colonnes d'un module de 40 cm environ (sans stuc) et concernerait donc les briques dont le rayon est situé aux alentours de 20 cm : la quasi-intégralité des quarts de ronds issue de l'US de démolition 1057 ainsi que le quart de rond 1214-1 réemployé dans un mur. Le second groupe quant à lui concerne les quarts de colonnes d'un plus gros module soit d'une cinquantaine de centimètres de diamètre (toujours sans stuc) pour des briques de 25 cm de côtés. Sont donc incluses dans ce groupe les briques de la colonne F1054 (1216-1) ainsi que cinq des briques issues de la démolition US1057 (1098-1 à 4 et 32).

En termes de restitution, la cohabitation de ces deux modules est problématique. La présence d'une colonne (F1054) composée de briques d'un module de 50 cm est incontestable du fait de la conservation de son élévation. L'emploi du module de 40 cm reste toutefois énigmatique. Malgré la présence de négatifs d'autres colonnes (F1055, F1048), ces derniers font tous partie du même espace (A06), constituant le portique de la villa. Il est donc délicat d'imaginer des colonnes de diamètres différents au sein d'un même portique, d'autant plus que les empreintes laissées au sol laissent clairement apparaître un diamètre (avec stuc) équivalent à 60 cm ce qui correspond au module de brique de 50 cm. À partir de là, plusieurs hypothèses se présentent à nous : soit différents modules de colonnes cohabitaient au sein de l'espace A06, soit ce module provient de colonnes d'un espace localisé hors de l'emprise de cette fouille. Il serait également envisageable d'imaginer un emploi de ces deux modules au sein d'une même colonne. Comme le laisse supposer B. Clément (Clément 2013b : 290) certains modules de briques peuvent avoir été employés au sein d'une même colonne notamment pour la réalisation de chapiteaux, dans notre cas, cela impliquerait que cette technique soit également employée pour la réalisation de la base de la colonne (avec un module de 50 cm) pour ensuite dresser un fût à l'aide d'un module de brique de 40 cm. Il nous est malheureusement impossible d'aller plus loin dans la restitution de ces colonnes.

3.1.4 Le mobilier lapidaire

Mathieu Ribolet

» 3.1.4.1 Introduction

La fouille de la villa de Serezin-du-Rhône a occasionné la collecte de 79 fragments lapidaires, auxquels s'ajoutent quelques fragments de schiste prélevé pour échantillonnage mais exclus de notre inventaire initial (**annexe 3.1.4**). De prime abord, ce lot se caractérise par la proportion assez forte d'ornements de placages et de marbres décoratifs. Décor architectural et blocs de construction sont documentés dans une moindre mesure.

Les découvertes de fragments décoratifs se répartissent sur la totalité de l'emprise de fouilles, dans des proportions toutefois variables. Si certaines pièces n'ont livré que quelques éléments, d'autres – et c'est notamment le cas de l'espace A13, situé contre l'abside du portique – se révèlent beaucoup plus riches en matériel.

» 3.1.4.2 Présentation des résultats

Les résultats de notre étude sont organisés en deux temps. Le catalogue raisonné du matériel est d'abord présenté en respectant différentes catégories – décors architectoniques, décors de placage, fragments d'*opus sectile*, matériaux de constructions, mobilier et indéterminés. Dans un deuxième temps, sont formulées quelques remarques de synthèse. À chaque fois, on se référera au tableau d'inventaire général et aux planches (photographies et éventuellement dessins) jointes au présent rapport.

Le mobilier architectural

» 1 : Fragment d'une base attique de colonne (**Pl.9 et 26**)

Contexte : Comblement d'une canalisation installée dans l'espace A13, à l'est du portique absidé. Ens A13, US 1186, Inv 1184.

Matériau : Calcaire

Largeur : 42 cm ; *hauteur* : 19 cm ; *épaisseur*¹³ : 12 cm.

» 2 : Fragment de base ou d'astragale de colonne (**Pl.9 et 27**)

Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé. Ens A13, US 1046, Inv 1083.

Matériau : Calcaire

L. : 15,5 cm ; *h.* : 6,5 cm ; *ép.* : 3,5 cm.

» 3 : Fragment de chapiteau (?) (**Pl.10 et 27**)

Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.

Matériau : Calcaire

L. : 15,5 cm ; *h.* : 8 cm ; *ép.* : 11 cm.

13. Sauf mention contraire, nous utilisons le terme épaisseur pour désigner la profondeur du bloc, positionné face principale vers l'avant.

» 4 : Moulure de croisillon de fenêtre (*Pl.10 et 26*)

Contexte : Paroi orientale d'une canalisation installée dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, F1036, US 1221, Inv 1195.

Matériau : Choin ?

L. : 16,5 cm ; *h.* : 42,5 cm ; ép. : 16,5 cm.

» 5 : Fragment mouluré indéterminé (*Pl.10 et 27*)

Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.

Matériau : Calcaire

L. : 16,5 cm ; *h.* : 42,5 cm ; ép. : 16,5 cm.

» 6 : Fragment mouluré indéterminé (*Pl.10*)

Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.

Matériau : Choin

L. : 10 cm ; *h.* : 8 cm ; ép. : 10,5 cm.

Le décor architectural est représenté par un ensemble de six fragments, tous dans un état lacunaire. Au sein de ce lot, la base de colonne (1) apparaît comme particulièrement éloquente, même si le contexte de remploi dans lequel elle a été découverte impose un certain nombre de limites dans son interprétation – ce sera encore le cas pour les autres éléments. L'objet paraît avoir été arraché à un bloc de plus grandes dimensions, dont le diamètre inférieur peut être estimé aux alentours de 77 cm. Les faces externe et interne en sont conservées. Sur la face principale, le profil comprend un premier tore, une scotie parabolique encadrée de listels, et un second tore en léger retrait par rapport au premier. À cette séquence, qui relève de la catégorie des bases attiques, s'ajoute un quart-de-rond encadré de deux filets, qui constituait à l'origine l'apophyse du fût de colonne qui surmontait l'ensemble. Le bloc n'a en l'état aucune donnée chronologique à fournir ; les – rares – études de référence consacrées aux bases attiques n'ont de toutes les façons qu'exceptionnellement fourni les indices d'une corrélation entre évolution du profil et chronologie.

Un deuxième fragment (2) paraît relever de la même catégorie, même s'il peut également s'agir d'un astragale de colonne. Il résulte lui aussi d'un arrachement. Seule la face avant en est conservée, moulurée selon une séquence cavet-boudin.

Le bloc (3), de dimensions réduites, présente une face avant moulurée et une face arrière entaillée par un évidement concave, auquel sont encore accrochés quelques fragments de mortier rose. Sur la face principale, la séquence moulurée est bien visible, composée d'un léger listel – perpendiculaire au lit de pose – d'une doucine, d'un listel et d'un boudin. La section courbe de ce fragment oblige à l'identifier comme provenant d'une colonne. L'hypothèse d'un fragment de base toscane est de l'ordre du possible, mais il est plus probable qu'il s'agisse d'un fragment de chapiteau.

Le bloc (4) a conservé la plupart de ses faces, exception faite des lits de pose et d'attente et d'une face de joint latérale. Il présente la particularité d'une double mouluration - cavet, listel, doucine, listel, quart de rond - se développant symétriquement de part et d'autre d'un bandeau central saillant. Cette disposition particulière des séquences moulurées invite plutôt à restituer le bloc en position verticale : il pourrait alors s'agir d'une pièce d'encadrement, à l'origine mis en œuvre au sein d'un chambranle, d'un montant de fenêtre ou d'un croisillon.

Les deux derniers blocs sont identifiables avec moins de certitude. Le fragment (5) a conservé une face plane, identifiable comme son lit de pose ou d'attente. Perpendiculairement, la face avant est moulurée et présente une rainure, un listel saillant, un listel plat et le départ d'un cavet/congé. Le sens

de lecture est difficile à définir. En l'état, le fragment laisse penser à l'extrémité d'un fût de pilastre (apophyse ou élargissement supérieur) ou à un élément de corniche.

Le sens de lecture du fragment (6) n'est guère plus aisé à déterminer. De sa seule face conservée, on distingue un élément quadrangulaire formant une sorte de bandeau saillant. Sur l'un de ses bords (en haut sur la photographie), l'amorce d'une moulure bûchée est visible. La fonction de l'élément n'est pas déterminable.

Placages décoratifs et ordonnances intérieures

» 7 : Baguette moulurée (***Pl.11 et 28***)

Contexte : Comblement de la tranchée d'installation d'une canalisation, dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. F 1036, Ens A13, US 1187, Inv 1169.

Matériau : Rouge antique (Péloponnèse)

L. : 14,5 cm ; *h.* : 3,5 cm ; ép. : 5,5 cm.

» 8 : Baguette moulurée (***Pl.11 et 28***)

Contexte : Comblement de la tranchée d'installation d'une canalisation, dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1186, Inv 1163.

Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)

L. : 13 cm ; *h.* : 3,5 cm ; ép. : 4,5 cm.

» 9 : Baguette moulurée (***Pl.11 et 28***)

Contexte : Comblement de la tranchée d'installation d'une canalisation, dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. F 1036, Ens A13, US 1187, Inv 1169.

Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)

L. : 10,5 cm ; *h.* : 3,5 cm ; ép. : 5,5 cm.

» 10 : Baguette moulurée (***Pl.12 et 28***)

Contexte : Niveaux de surface, interface entre la terre végétale et les couches archéologiques. US 1002, Inv 1009.

Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)

L. : 15 cm ; *h.* : 4 cm ; ép. : 6,5 cm.

» 11 : Plinthe (***Pl.12 et 29***)

Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1104.

Matériau : Marbre blanc veiné.

L. : 15,5 cm ; *h.* : 13,5 cm ; ép. : 2,5 cm.

» 12 : Plinthe (***Pl.12 et 29***)

Contexte : Comblement d'une fosse moderne, au niveau de l'abside du portique. F 1093, US 1036, Inv 1055.

Matériau : Fior di pesco (Érétrie, Grèce centrale)

L. : 27 cm ; *h.* : 7,5 cm ; ép. : 3 cm.

» 13 : Fût de pilastre plaqué (***Pl.12 et 29***)

Contexte : Niveau de démolition de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé. A13, US 1021, Inv 1120.

Matériau : Marbre gris veiné

L. : 11,5 cm ; *h.* : 17,5 cm ; ép. : 2 cm.

- » 14 : Plaque décorative avec encadrement (*Pl.13 et 28*)
Contexte : Niveau de démolition de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé. A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Marbre blanc
L. : 10 cm ; *h.* : 8 cm ; ép. : 2,5 cm.
- » 15 : Fragment de corniche de placage (*Pl.12*)
Contexte : Niveau de remblai dans la pièce A02 près de l'angle sud de l'emprise de fouille. US 1242, Inv 1200.
Matériau : Marbre blanc
L. : 7 cm ; *h.* : 3,5 cm ; ép. : 3 cm.
- » 16 : Corniche ou chapiteau toscan de placage (*Pl.13 et 30*)
Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.
Matériau : Marbre blanc
L. : 17 cm ; *h.* : 7,5 cm ; ép. : 7,5 cm.
- » 17 : Corniche ou chapiteau toscan de placage (*Pl.13 et 30*)
Contexte : Espace situé contre l'angle sud du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Niveau contenant quelques éléments de démolition. F 1074, Ens A08, US 1056, Inv 1104.
Matériau : Marbre blanc-gris
L. : 15,5 cm ; *h.* : 8 cm ; ép. : 7 cm.
- » 18 : Fragment mouluré (*Pl.13*)
Contexte : Comblement d'une fosse moderne, au niveau de l'abside du portique. F 1093, US 1036, Inv 1055.
Matériau : Calcaire
L. : 9 cm ; *h.* : 5 cm ; ép. : 8 cm.
- » 19 : Décor plaqué indéterminé (*Pl.14*)
Contexte : Espace situé contre l'angle sud du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Niveau contenant quelques éléments de démolition. F 1074, Ens A08, US 1056, Inv 1104.
Matériau : Marbre blanc-gris
L. : 8,5 cm ; *h.* : 8 cm ; ép. : 4 cm.
- » 20 : Décor plaqué indéterminé (*Pl.14 et 28*)
Contexte : Espace situé contre l'angle sud du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Niveau contenant quelques éléments de démolition. F 1074, Ens A08, US 1056, Inv 1104.
Matériau : Marbre blanc-gris
L. : 14,5 cm ; *h.* : 5,5 cm ; ép. : 3 cm.
- » 21 : Décor plaqué indéterminé (*Pl.14*)
Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.
Matériau : Marbre gris, *bardiglio*? (Italie)
L. : 10,5 cm ; *l.* : 8,5 ; *h.* : 2,5 cm.

Cette deuxième catégorie, qui réunit un total de quatorze pièces, est celle des placages muraux. Les quatre premiers éléments (7-10) sont des baguettes, dont la fonction originelle pouvait être de souligner horizontalement la limite d'une paroi, d'un registre décoratif, ou encore de délimiter un encadre-

ment. D'emblée, l'élément (7) se distingue des autres en étant taillé dans le rouge antique et pour avoir conservé, au lit d'attente, le négatif de sa fixation. Son profil est également le plus simple, puisqu'il superpose simplement un listel, une doucine et un bandeau.

Les trois autres fragments sont taillés dans un calcaire rose, probablement sud-bourguignon. Les profils en sont variables : (8) cavet, listel, doucine, bandeau ; (9) filet, doucine, listel, demi-rond ; (10) filet, doucine, listel, demi-rond. Ces variations n'enlèvent rien à la relative uniformité de ces trois éléments, dont les hauteurs sont identiques, autour de 3,5 – 4 cm, et qui ont en commun de présenter une face arrière talutée.

Les autres blocs offrent un assez large panel de décors de placages et d'ordonnances décoratives intérieures. Les fragments (11) et (12), qui se présentent tous deux sous forme de minces plaques rectangulaires dotées d'un petit côté arrondi, sont identifiables comme des plinthes ; elles peuvent, à l'origine, avoir été employées en partie basse d'une paroi.

Le bloc (13) présente lui aussi une forme caractéristique. Mince plaque verticale parcourue de rudentures alternant avec des méplats, il est reconnaissable comme un fût de pilastre plaqué, dont la largeur entière ne peut être estimée en l'état. À l'origine, il scandait probablement une paroi peinte ou pouvait cantonner un panneau mouluré. Le fragment (14) est d'ailleurs identifiable comme tel, en se présentant sous forme d'une plaque animée, sur la face principale, d'une moulure d'encadrement – bandeau, doucine, bandeau – formant un angle droit.

Les blocs (15-18) appartiennent aux parties hautes des ordonnances plaquées et sont identifiables tantôt comme des corniches, tantôt comme des chapiteaux toscans de pilastres. Pour le petit fragment (15), aucun doute n'est permis : le décor de perles et pirouettes, exécuté sur un astragale surmonté d'un filet et d'une doucine, est caractéristique d'une corniche plaquée. Aux fragments (16) et (17) en revanche pourraient convenir les deux identifications. Identiques même s'ils proviennent de deux contextes de démolition différents, tous deux pourraient provenir d'un même registre décoratif. Leur profil superpose cavet, listel, doucine, listel et bandeau. Le fragment (18), plus fruste, n'est quant à lui pas identifiable. Taillé dans le calcaire, il n'a conservé que l'amorce d'une moulure – cavet ou doucine – dont les dimensions sont plutôt celles d'un registre inférieur de corniche.

Les trois derniers fragments que nous inscrivons dans cette catégorie sont des indéterminés, même si l'emploi d'un marbre blanc ou gris et la présence d'une face arrière strictement plane imposent de les reconnaître comme les vestiges de décors plaqués. Le fragment (19) se présente sous forme d'un parallélépipède. Sa face principale est strictement plane et ne laisse visible, au niveau d'une arête, que l'amorce d'une moulure disparue. Le fragment (20) lui, s'apparente davantage à une plaque. La face principale, plane, est cantonnée d'un listel saillant auquel on ne peut redonner un sens de lecture. L'élément (21), lui aussi d'une épaisseur réduite, ne laisse visible que le départ d'une moulure projetée, cantonnant une surface lisse.

Opus sectile

» 22 : Opus sectile (*pl.15*)

Contexte : Niveau de destruction. Couche d'incendie au-dessus du niveau de sol de la pièce A10, près de l'axe du portique absidé et à l'Est de celui-ci. Ens A10, US 1058, Inv 1026.

Matériau : Porphyre vert (Péloponnèse)

Longueur : 13,5 cm ; largeur¹⁴ : 8,5 ; *hauteur* : 1 cm.

14. Pour prévenir toute confusion, nous recourrons ici à une dénomination différente pour les dimensions des fragments. On entendra ainsi comme longueur (L.) la plus longue des dimensions prise sur les côtés de l'objet, comme largeur la plus petite et comme hauteur l'épaisseur de la plaque face principale tournée vers le haut.

- » 23 : Opus sectile (**pl.15**)
Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.
Matériau : Jaune antique (Chemtou, Tunisie)
L. : 11 cm ; *l.* : 13,5 ; *h.* : 2 cm.
- » 24 : Opus sectile (**pl.15**)
Contexte : Tranchée de récupération du mur F 1037, entre l'espace A 13 et les pièces situées en limite Est de l'emprise de fouille. F 1052, US 1030, Inv 1035.
Matériau : Jaune antique (Chemtou, Tunisie)
L. : 5 cm ; *l.* : 5 ; *h.* : 1 cm.
- » 25 : Opus sectile (**pl.15**)
Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.
Matériau : Jaune antique, brèche (Chemtou)
L. : 10 cm ; *l.* : 8,5 ; *h.* : 2 cm.
- » 26 : Opus sectile (**pl.15**)
Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Jaune antique, brèche (Chemtou)
L. : 5,5 cm ; *l.* : 8,5 ; *h.* : 2 cm.
- » 27 : Opus sectile (**pl.15**)
Contexte : Tranchée de récupération du mur F 1037, entre l'espace A 13 et les pièces situées en limite Est de l'emprise de fouille. F 1052, US 1030, Inv 1035.
Matériau : Jaune antique, brèche (Chemtou)
L. : 6,5 cm ; *l.* : 3 ; *h.* : 1,5 cm.
- » 28 : Opus sectile (**pl.16**)
Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Marbre numide? (Chemtou)
L. : 7 cm ; *l.* : 10 ; *h.* : 3,5 cm.
- » 29 : Opus sectile (**pl.16**)
Contexte : Tranchée de récupération du mur F 1037, entre l'espace A 13 et les pièces situées en limite Est de l'emprise de fouille. F 1052, US 1030, Inv 1035.
Matériau : Marmo africano (Asie Mineure)
L. : 5 cm ; *l.* : 9 ; *h.* : 2 cm.
- » 30 : Opus sectile (**pl.16**)
Contexte : Tranchée de récupération du mur F 1037, entre l'espace A 13 et les pièces situées en limite Est de l'emprise de fouille. F 1052, US 1030, Inv 1035.
Matériau : Marmo africano (Asie Mineure)
L. : 8 cm ; *l.* : 4 ; *h.* : 1,5 cm.

» 31 : Opus sectile (**pl.16**)

Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.

Matériau : Marbre gris, *bardiglio*? (Italie)

L. : 10 cm ; *l.* : 8 ; *h.* : 2 cm.

» 32 : Opus sectile (**pl.16**)

Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1046, Inv 1083.

Matériau : Marbre gris, *bardiglio*? (Italie)

L. : 8 cm ; *l.* : 4 ; *h.* : 2 cm.

» 33 : Opus sectile (**pl.16**)

Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.

Matériau : Marbre gris, *bardiglio*? (Italie)

L. : 15 cm ; *l.* : 13 ; *h.* : 2 cm.

» 34 : Opus sectile (**pl.17**)

Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.

Matériau : Marbre gris, *bardiglio*? (Italie)

L. : 9 cm ; *l.* : 7 ; *h.* : 1,5 cm.

» 35 : Opus sectile (**pl.17**)

Contexte : Couche technique. Nettoyage à l'intérieur de la cour délimitée par le portique absidé. Ens A7, US 1027, Inv 1028.

Matériau : Marbre blanc

L. : 5,5 cm ; *l.* : 6,5 ; *h.* : 2 cm.

» 36 : Opus sectile (**pl.17**)

Contexte : Comblement de la tranchée de récupération du mur F1078, qui sépare, vers son angle nord, le portique absidé de la cour qu'il délimite. F1060, US 1042, Inv 1070.

Matériau : Marbre blanc

L. : 11 cm ; *l.* : 8,5 ; *h.* : 2 cm.

» 37 : Opus sectile (**pl.17**)

Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.

Matériau : Marbre blanc

L. : 12 cm ; *l.* : 7 ; *h.* : 2 cm.

» 38 : Opus sectile (**pl.18**)

Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l'US 1046 – de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé, à l'extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.

Matériau : Marbre blanc

L. : 6 cm ; *l.* : 4 ; *h.* : 1,5 cm.

- » 39 : Opus sectile (**Pl.18**)
Contexte : Niveau de démolition – postérieur à l’US 1046 – de l’espace situé contre l’angle Est du portique absidé, à l’extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Marbre blanc
L. : 4 cm ; *l.* : 3 ; *h.* : 2 cm.
- » 40 : Opus sectile (**pl.17**)
Contexte : Niveau de démolition – scellé par l’US 1021 et postérieur à l’US 1046 – de l’espace situé contre l’angle Est du portique absidé, à l’extérieur de celui-ci. Ens A13, US 1045, Inv 1193.
Matériau : Marbre blanc
L. : 11,5 cm ; *l.* : 12 ; *h.* : 3 cm.
- » 41 : Opus sectile (**Pl.18**)
Contexte : Toiture effondrée à l’intérieur du portique absidé. Ens A6, US 1057, Inv 1197.
Matériau : Marbre blanc
L. : 8,5 cm ; *l.* : 7 ; *h.* : 1,5 cm.
- » 42 : Opus sectile (**Pl.10**)
Contexte : Couche superficielle. Interface entre la terre végétale et les niveaux archéologiques. US 1002, Inv 1009.
Matériau : Granite
L. : 7 cm ; *l.* : 2 ; *h.* : 4,5 cm.
- » 43 : Opus sectile (**Pl.18**)
Contexte : Niveau de démolition dans l’exèdre centrale accolée à l’abside du portique, au sud-est de celui-ci. Ens A5, US 1037, Inv 1062.
Matériau : Micaschiste
L. : 13 cm ; *l.* : 2,5 ; *h.* : 11 cm.
- » 44 : Opus sectile (**Pl.18**)
Contexte : Couche technique. Nettoyage à l’intérieur de la cour délimitée par le portique absidé. Ens A7, US 1027, Inv 1028.
Matériau : Schiste
L. : 8 cm ; *l.* : 12,5 ; *h.* : 1 cm.
- » 45 : Opus sectile (**Pl.18**)
Contexte : Comblement d’une canalisation installée dans l’espace A13, à l’est du portique absidé. Ens A13, US 1186, Inv 1163.
Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)
L. : 6,5 cm ; *l.* : 2 ; *h.* : 2,5 cm.
- » 46 : Opus sectile (**Pl.19**)
Contexte : Niveau de démolition de l’espace situé contre l’angle Est du portique absidé. Ens A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Choin
L. : 12 cm ; *l.* : 11 cm ; *ép.* : 2,5 cm.

» 47 : Opus sectile (**Pl.19**)

Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé. Ens A13, US 1046, Inv 1083.

Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)

L. : 7,5 cm ; *l.* : 11,5 ; *h.* : 1,5 cm.

» 48 : Opus sectile (**Pl.19**)

Contexte : Niveau de remblai dans la pièce A02 près de l'angle sud de l'emprise de fouille. US 1242, Inv 1200.

Matériau : Calcaire

L. : 6 cm ; *l.* : 2,5 cm ; *h.* : 4 cm.

Avec un total de 27 fragments, les vestiges d'*opus sectile* représentent la catégorie la plus fournie de ce corpus lapidaire. Retranscrire ici une description formelle pour chacun des blocs a peu d'utilité : il s'agit pour l'essentiel de plaques incomplètes, dotées d'une face principale soigneusement polie, d'une face arrière lisse moins régulière et de faces de joint latérales, parfois biseautées pour faciliter la pose. Quelques fragments particuliers méritent tout de même d'être signalés, comme la plaque de porphyre (22), qui revêt la forme d'un « carreau » de pavement presque complet, ou encore les fragments (24), (26) ou (27) qui, losangiques ou trapézoïdaux, s'inséraient dans des compositions à motifs géométriques. Il en est de même pour les éléments triangulaires (29) et (48), tandis que le fragment (44), doté d'un bord arrondi, provient davantage d'un décor figuratif. Le petit bloc (36) enfin, qui a conservé le négatif d'une fixation métallique, présente une forme particulière qui comprend à la fois un segment de cercle et une feuille à trois pointes triangulaires ; cette disposition cadre parfaitement avec la restitution d'une composition végétale.

Tous ces fragments sont uniformément issus de niveaux de démolition ou de remblais, essentiellement dans le portique, la cour délimitée par celui-ci et, surtout, l'espace contre son l'abside, côté est. Quelques éléments, comme la plaque de porphyre (22), proviennent également de pièces situées à l'arrière du portique. Mais il est de toute façon difficile de réattribuer avec certitude ce mobilier aux différents espaces de la villa, la taille des fragments les rendant aisés à disperser.

Un regard d'ensemble sur les matériaux recensés au sein de ce petit corpus révèle l'emploi significatif de matériaux d'importation en provenance d'Afrique ou d'Asie Mineure – parmi lesquels jaune antique et porphyre, tous deux particulièrement coûteux. Le recours important à des matériaux d'origine locale, notamment à un calcaire sud-bourguignon d'ailleurs fréquent dans l'architecture lyonnaise, doit toutefois nuancer cette impression de richesse ornementale.

Matériau	Provenance	Nombre de fragments
Porphyre vert	Péloponnèse	1
Jaune antique	Chemtou	5
Marbre numide (?)	Numidie (?)	1
Marmo africano	Asie Mineure	2
Marbre gris, Bardiglio (?)	Italie	4
Marbres blancs	(?)	7
Granite	Locale	1
Micaschiste	Locale	1
Schiste	Bourgogne ; Autun	1
Calcaire rose	Sud Bourgogne (?)	2
Autres calcaires	(?)	2

tabl.18

Blocs de construction

- » 49 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.20 et 31**)
Contexte : Alignement de dalles calcaires, contre la fondation du mur séparant le portique absidé du jardin qu'il délimite. Ens A07, F 1124, US 1131, Inv 1210.
 Matériau : Choin
L. : 87 cm ; *h.* : 8 cm ; ép. : 25 cm.

- » 50 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.20 et 31**)
Contexte : Alignement de dalles calcaires, contre la fondation du mur séparant le portique absidé du jardin qu'il délimite. Ens A07, F 1028 et 1124, US 1114 et 1131, Inv 1199 et 1211.
 Matériau : Choin
L. : 81,5 cm ; *h.* : 5,5 cm ; ép. : 24,5 cm.

- » 51 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.20 et 31**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
 Ens A06, US 1057,
 Inv 1097.
 Matériau : Choin
L. : 50 cm ; *h.* : 7 cm ; ép. : 30,5 cm.

- » 52 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21 et 31**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
 Ens A06, US 1057,
 Inv 1097.
 Matériau : Choin
L. : 32 cm ; *h.* : 9,5 cm ; ép. : 13,5 cm.

- » 53 : Fragment de dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Comblement d'une fosse moderne, au niveau de l'abside du portique. F 1093, US 1036,
 Inv 1055.
 Matériau : Choin
L. : 28,5 cm ; *h.* : 9 cm ; ép. : 7 cm.

- » 54 : Fragment de dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Comblement d'une fosse moderne, au niveau de l'abside du portique. F 1093, US 1036,
 Inv 1055.
 Matériau : Choin
L. : 14 cm ; *h.* : 9 cm ; ép. : 3 cm.

- » 55 : Fragment de dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Comblement de la tranchée de récupération des colonnes du mur intérieur du portique,
 au niveau de l'abside. F 1048, US 1025, Inv 1059.
 Matériau : Choin
L. : 27,5 cm ; *h.* : 4 cm ; ép. : 11 cm.

- » 56 : Fragment de dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 23,5 cm ; *h.* : 7 cm ; ép. : 22 cm.
- » 57 : Fragment de dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Comblement d'une fosse moderne, au niveau de l'abside du portique. F 1022, US 1036,
Inv 1055.
Matériau : Choin
L. : 37 cm ; *h.* : 11 cm ; ép. : 9 cm.
- » 58 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 31 cm ; *h.* : 3 cm ; ép. : 8 cm.
- » 59 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.21**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 21 cm ; *h.* : 2,5 cm ; ép. : 8 cm.
- » 60 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 22 cm ; *h.* : 3 cm ; ép. : 10 cm.
- » 61 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 17,5 cm ; *h.* : 4 cm ; ép. : 11,5 cm.
- » 62 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
Ens A06, US 1057,
Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 21 cm ; *h.* : 5 cm ; ép. : 16,5 cm.

- » 63 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
 Ens A06, US 1057,
 Inv 1097.
 Matériau : Choin
L. : 17,5 cm ; *h.* : 5,5 cm ; ép. : 12 cm.
- » 64 : Dalle avec rainure sur la face supérieure (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside.
 Ens A06, US 1057,
 Inv 1097.
 Matériau : Choin
L. : 10,5 cm ; *h.* : 2 cm ; ép. : 12,5 cm.
- » 65 : Fragment de moellon ou de dalle (**Pl.22**)
Contexte : Niveau de démolition dans l'espace situé contre l'angle est du portique absidé. Ens A13,
 US 1046, Inv 1083.
 Matériau : Choin
L. : 13,5 cm ; *h.* : 3 cm ; ép. : 8 cm.
- » 66 : Fragment de dalle (**Pl.23**)
Contexte : Niveau de démolition (?) dans l'espace situé contre l'angle sud du portique absidé. Ens A8, US 1051, Inv 1113.
Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)
L. : 18 cm ; *h.* : 4 cm ; ép. : 17 cm.
- » 67 : Fragment de dalle (**Pl.23**)
Contexte : Niveau de démolition de l'espace situé contre l'angle est du portique absidé. A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Calcaire rose sud-bourguignon (?)
L. : 24 cm ; *h.* : 4 cm ; ép. : 16 cm.
- » 68 : Fragment de dalle (?) moulurée (**Pl.23**)
Contexte : Niveau de démolition de l'espace situé contre l'angle est du portique absidé. A13, US 1021, Inv 1120.
 Matériau : Choin
L. : 37 cm ; *h.* : 7,5 cm ; ép. : 31 cm.
- » 69 : Fragment de dalle (**Pl.23**)
Contexte : Remploi dans la fondation du mur séparant les pièces A10 et A11, à l'arrière du portique absidé, en limite de l'emprise de fouille. F 1050, Ens A10/A11, US 1093, Inv 1201.
 Matériau : Choin
L. : 24,5 cm ; *h.* : 6 cm ; ép. : 21 cm.
- » 70 : Fragment de dalle (**Pl.23**)
Contexte : Remploi dans la fondation du mur séparant les pièces A10 et A11, à l'arrière du portique absidé, en limite de l'emprise de fouille. F 1050, Ens A10/A11, US 1093, Inv 1201.
 Matériau : Choin
L. : 25,5 cm ; *h.* : 6 cm ; ép. : 26 cm.

- » 71 : Fragment de dalle (**Pl.23**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.
Matériau : Choin
L. : 13 cm ; *h.* : 5,5 cm ; *ép.* : 13 cm.

- » 72 : Moellon (**Pl.24**)
Contexte : Moellon provenant de l'assise inférieure d'un piédroit, au niveau de l'accès sud-ouest de la pièce A10, côté nord, en limite de l'emprise de fouille. F 1066, Ens A10, US 1236, Inv 1175.
Matériau : Calcaire
L. : 15 cm ; *h.* : 6,5 cm ; *ép.* : 12,5 cm.

- » 73 : Moellon (**Pl.24**)
Contexte : Moellon provenant de l'assise inférieure d'un piédroit, au niveau de l'accès sud-ouest de la pièce A10, côté sud, en limite de l'emprise de fouille. F 1053, Ens A10, US 1235, Inv 1174.
Matériau : Calcaire
L. : 13 cm ; *h.* : 13 cm ; *ép.* : 12,5 cm.

- » 74 : Fragment de moellon (?) (**Pl.24**)
Contexte : Niveaux de surface, interface entre la terre végétale et les couches archéologiques. US 1002, Inv 1009. *Matériau* : Calcaire
L. : 6 cm ; *h.* : 10 cm ; *ép.* : 6 cm.

- » 75 : Bloc de construction (**Pl.24**)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.
Matériau : Calcaire
L. : 22 cm ; *h.* : 17 cm ; *ép.* : 13,5 cm.

L'essentiel des fragments inclus dans cette catégorie provient de dalles du même type, que les opérations de terrain ont largement permis de documenter *in situ* ; elles formaient, au pied de la colonnade séparant le jardin du portique absidé, un alignement continu. Ces dalles d'une vingtaine de centimètres de largeur ont la particularité de toutes présenter la même rainure sur leur face supérieure, destinée au logement d'une plaque de schiste qui, dans l'agencement originel, constituait la paroi verticale d'un coffrage. Celui-ci, habillant un soubassement de mur en petit appareil et émergeant à hauteur des bases de colonnes, donnait l'effet visuel d'un stylobate.

Découverts en place ou dans des niveaux perturbés, les fragments (49-64) sont issus de ce même dispositif architectural. Il n'y a alors rien de surprenant à ce qu'ils présentent une morphologie quasi-identique, leur principal point commun étant leur rainure supérieure. Quelques menues différences, surtout visibles sur les quelques grands fragments, doivent toutefois être notées. La première se situe au niveau de la rainure, dont un bord est systématiquement bien dressé tandis que l'autre, grossièrement dégrossi, explique une variation de l'ordre du centimètre d'un fragment à l'autre. Dans un autre registre, le bloc (50) se démarque des autres par la présence d'une petite feuillure pratiquée à la jonction entre sa face arrière et son lit d'attente ; le détail surprend, dans la mesure où il était rendu invisible après mise en place du coffrage de schiste. Le bloc (49), lui, présente un curieux bourrelet en partie basse de sa face arrière ; pour les mêmes raisons que celles précédemment évoquées, restituer à cet élément une quelconque utilité paraît difficile.

Malgré la continuité évidente du dispositif de coffrage originel, dont certaines pièces épousent la courbe décrite originellement par l'abside du portique, les dalles servant à sa mise en place présentent

donc quelques variations qu'on ne saurait réellement expliquer. Si l'on considère, en plus de ce constat, la curieuse dissymétrie des rainures supérieures, dont les arêtes latérales sont fort différentes, il faut peut-être songer à des pièces remployées ; par exemple à des dalles de seuil, dont on aurait retravaillé la face supérieure au moment de la mise en place.

Indéterminés

- » 76 : Fragment de mobilier (?) (*Pl.25*)
Contexte : Niveaux de surface, interface entre la terre végétale et les couches archéologiques. US 1002, Inv 1009.
Matériau : Rouge antique
L. : 9 cm ; *h.* : 9 cm ; ép. : 5 cm.
- » 77 : Fragment de vasque (?) (*Pl.25 et 30*)
Contexte : Niveau de démolition dans l'exèdre centrale accolée à l'abside du portique, au sud-est de celui-ci. Ens A5, US 1037, Inv 1062.
Matériau : Marbre blanc
L. : 16 cm ; *h.* : 10 cm ; ép. : 7 cm.
- » 78 : Indéterminé (*Pl.25*)
Contexte : Niveau de démolition. Toiture effondrée à l'intérieur du portique, au niveau de l'abside. Ens A06, US 1057, Inv 1097.
Matériau : Granite
L. : 8,5 cm ; *h.* : 8,5 cm ; ép. : 26 cm.
- » 79 : Indéterminé (*Pl.25*)
Contexte : Niveau de démolition de l'espace situé contre l'angle Est du portique absidé. A13, US 1021, Inv 1120.
Matériau : Marbre blanc
L. : 7 cm ; *h.* : 6 cm ; ép. : 1 cm.

Comme son nom l'indique, cette dernière catégorie regroupe une poignée d'éléments dont l'identification est difficile. Le fragment (76), qui présente une surface sphérique irrégulière, est d'une forme peu compatible avec un élément d'architecture ; il s'agit plus probablement d'un fragment mobilier ou statuaire. Avec son profil arrondi et sa face extérieure moulurée, le bloc (77) se laisserait volontiers identifier comme un fragment de vasque, même s'il est en l'état trop réduit pour l'affirmer avec certitude. Pour les deux autres fragments (78-79) en revanche, on ne peut guère dépasser le stade de l'inventaire. Le premier, en granite, se présente sous forme d'un moellon pourvu d'une feuillure sur l'une de ses faces ; le second, en marbre, n'est plus qu'une mince plaque arrachée à son bloc d'origine.

» 3.1.4.3 Synthèse

L'ensemble lapidaire collecté au sein de la villa de Sérézin-du-Rhône appelle quelques remarques d'ensemble, que nous formulons ici en guise de conclusion. La première concerne la chronologie des décors, qu'il est hélas impossible de préciser¹⁵ ; pour extraire des données stylistiques, il faudrait pouvoir compter sur des motifs ornementaux qui sont ici rigoureusement absents. Les indices de restitu-

15. Si ce n'est un *terminus* claudien fourni par l'emploi du Choin. Voir SAVAY-GUERRAZ H. 2013, « Les pierres de Vienne à l'époque romaine », dans ADJADJ F. (éd.), *Vienne, Carte archéologique de la Gaule 38/3*, 149-156.

tion sont eux aussi assez faibles, exception faite de la colonnade du portique dont les vestiges sont bien documentés. On doit donc se contenter d'apprécier, au regard du corpus, la richesse relative de la villa dont les ornementistes paraissent avoir eu recours à des roches d'importation coûteuses, en proportion significative. Cette première observation s'accompagne toutefois d'une nuance : en regard des matériaux marbriers, un calcaire local a été plusieurs fois employé pour des baguettes ou des pavements d'*opus sectile*, dans une formule plus économique.

D'autres remarques nous sont suggérées par les contextes de découverte des blocs, même s'il s'agit pour beaucoup de couches de démolition et de zones remaniées, qui invitent à une certaine prudence dans l'attribution des décors aux différents espaces (**ill.05**).

Il n'est pas surprenant que le portique absidé ait livré une part importante du matériel lapidaire, la nature même de cette composante suggérant de façon presque automatique l'existence d'une colonnade – et donc d'une ordonnance décorative. Les vestiges de décor sculpté y sont toutefois relativement peu nombreux – et peu identifiables –, tout comme ceux de placages et d'*opus sectile*. Les fragments de construction sont en revanche significatifs. Le dispositif le plus notable est sans nul doute le coffrage choin+schiste évoqué plus haut et qui, au pied des colonnes, donnait l'illusion d'un stylobate bichrome. Si la restitution ne pose ici aucune difficulté, la variation des formes, observée au niveau des dalles rainurées, soulève la question de leur possible emploi. Nous avons déjà exposé les quelques arguments en faveur de cette hypothèse. Les accepter n'oblige toutefois pas nécessairement à considérer ces blocs comme provenant d'ailleurs ; le plus probable est qu'ils appartiennent à une première phase de décoration et qu'ils aient subi des modifications au moment d'un remaniement du portique. Là n'est d'ailleurs pas la seule manifestation d'un emploi et d'une probable succession des phases décoratives. En effet, la base attique (**1**) et le probable élément d'encadrement (**4**) ont tous deux été extraits d'une canalisation où ils avaient été remployés. À nouveau, il y a fort à parier qu'il s'agisse de décors provenant d'un état antérieur de la maison ; mais on ne peut bien sûr l'affirmer avec trop de certitude, pas plus qu'il n'est possible de les repositionner dans un contexte d'origine. La base attique (**1**) donne tout de même une indication architecturale intéressante, tout comme le chapiteau (**3**) – qui provient, lui, d'un niveau de démolition. Les deux blocs présentent en effet une face arrière grossièrement taillée, de section courbe, qui aurait pu faire songer à une retaille. Il est en fait bien plus probable que ces éléments aient été destinés à être rapportés sur des colonnes maçonnées, ce que suggère également la découverte de nombreuses sections de fût en petit appareil et de rudentures en stuc (**ill.06**)¹⁶.

La part la plus importante de mobilier provient incontestablement d'un petit espace situé à l'angle oriental de l'emprise de fouille (A13), contre le portique absidé et son exèdre (A05, A06), et délimité au nord et à l'est par plusieurs pièces (A14, A10, A21). Sur les 39 blocs provenant de cet espace, 10 sont des décors de placage – principalement des baguettes – et 19 sont des fragments d'*opus sectile*. La plupart sont issus de couches de démolition. Il faut alors envisager deux situations diamétralement opposées, sans qu'on ne puisse trancher en faveur de l'une ou de l'autre. La présence de ces nombreux vestiges de décors pourrait d'une part trahir un luxe porté à cette pièce située dans « l'écoinçon » du portique – son équivalent en symétrie a lui aussi livré quelques fragments. On songerait alors, sinon à une pièce de réception à proprement parler, au moins à une sorte de jardin intérieur sur lequel donnait le portique ; *mutatis mutandis*, une telle mise en perspective architecturale rappellerait alors la disposition en enfilade des *oeci* et *viridaria* de certaines grandes demeures de plaisance comme la *Villa Poppea* à Oplontis, pour ne citer qu'un exemple célèbre¹⁷. Mais on ne peut exclure, d'autre part, qu'il ne s'agisse là que d'une aire de rejet, utilisée comme dépotoir après l'abandon de la maison.

16. Voir ADAM J.-P., *La construction romaine, Matériaux et techniques*, Paris, 1984, 168-169.

17. GROS P., *L'architecture romaine. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, 2002 (3^e réédition 2017), 301-302.



III.05 : Répartition par type de mobilier lapidaire



III.06 : Rudentures en stuc

Les pièces situées en limite orientale de l'emprise de fouilles (A02, A03, A04 et A10) ont quant à elles livré un petit nombre de fragments, parmi lesquels on retrouve plusieurs décors de placages et d'éléments de pavement en *opus sectile* : de l'une de ces pièces (A10), provient notamment la plaque de porphyre vert qui figure parmi les plus beaux fragments du corpus. Ces pièces, à l'arrière du portique, étaient probablement les plus décorées de l'ensemble ; c'est également ce que suggère la présence de plusieurs mosaïques à cet endroit, découvertes au cours d'opérations antérieures¹⁸.

3.1.5 Les terre cuites architecturales décorées

Thibault Girard

» *3.1.5.1 Introduction*

Les fouilles du portique (A06), du couloir (A05) et des pièces adjacentes (surtout A13, A08 et A04) ont révélé une quantité importante de terre cuite architecturale (TCA) (**ill.07**) dont une grande majorité porte des motifs iconographiques remarquables. Plus encore que la diversité des motifs, pour certains identifiables et comparables, pour d'autres inédits, c'est leur découverte en contexte qui oblige à considérer ces éléments décoratifs comme une nouvelle source archéologique de toute première importance.

Pour cette étude, les fragments ont été regroupés par type iconographique, critère le plus pertinent au regard du matériel.

18. Information transmise par C. Nouet au moment de la rédaction de cette synthèse.



III.07 : Répartition des fragments de TCA-Antéfixes

» **3.1.5.2 Inventaire (annexe 3.1.5)**

Antéfixes

- » **1.** [inv. 1023.1 ; US 1021 ; ENS A13]

Dim. : 14,5 x 14 x 9 cm

Inscr. : RVF•, partie inférieure droite du frg = **14** et **19**.

Descr. : visage masculin joufflu, entouré de palmettes stylisées rayonnantes / coiffure schématique / première feuille plus détaillée / traces de pigment orange à gauche du visage.

- » **2.** [inv. 1075 ; US 1045 ; ENS A13]

Dim. : 15 x 14 x 10 cm

Descr. : visage joufflu entouré de palmettes stylisées rayonnantes / chevelure fusionnée avec les palmettes / globe sous le visage / listel plat sur la partie inférieure de l'antéfixe / visage et partie basse peints en bleu, partie haute en orange.

- » **3.** [inv. 1080.1 ; US 1037 ; ENS A05]

Dim. : 15,5 x 13 x 15 cm

Descr. : motif similaire à **2**, bien que le moulage semble moins appuyé / inversion des couleurs par rapport à **2**.

- » **4.** [inv. 1023.2 ; US 1021 ; ENS A13]

Dim. : 21 x 15 x 10 cm

Descr. : motif similaire à **2** : frg montrant un large développement des palmettes vers le haut / partie basse avec résidu de peinture bleu.

- » **5.** [inv. 1190 ; US 1046 ; ENS A13]

Dim. : 9 x 11 x 17 cm

Descr. : motif similaire à **2** : frg de la partie inférieure avec listel plat, bas du visage, globe et première palmette à gauche.

- » **6.** [inv. 1075 ; US 1045 ; ENS A13]

Dim. : 11 x 10 x 4 cm

Descr. : motif de palmettes à fort relief rappelant **2** et **4**.

- » **7.** [inv. 1075 ; US 1045 ; ENS A13]

Dim. : 10 x 10 x 4,5 cm

Descr. : même motif que **2**, **4** et **6**.

- » **8.** [inv. 1190.2 ; US 1046 ; ENS A13]

Dim. : 12 x 16 x 19 cm

Descr. : frg partie inférieure : double eses affrontées verticales / au centre, flèche double coupée de trois traits horizontaux (foudre stylisé?) / traces de pigment bleu sur esse droit / listel plat en partie basse.

- » **9.** [inv. 1154.2 ; US 1046 ; ENS A13]

Dim. : 8 x 8 x 3 cm

Descr. : frg partie supérieure gauche : volute de l'esse / traces de pigment bleu à l'intérieur du motif, orange à l'extérieur.

- » **10.** [inv. 1075 ; US 1045 ; ENS A13]
Dim. : 6 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure gauche : volute de l'esse.
- » **11.** [inv. 1080 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 7 x 5 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure droite : volute de l'esse.
- » **12.** [inv. 1023.5 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 15 x 15 x 5 cm
Descr. : frg partie médiane et supérieure : tête joufflue avec coiffure stylisée par des traits verticaux / visage enserré par double eses affrontées verticales / au-dessus, motif de palmette à cinq feuilles surmontant une forme triangulaire (fronton?).
- » **13.** [inv. 1102.2 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 8 x 6 x 2,5 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : volute d'une esse.
- » **14.** [inv. 1190.2 ; US 1046 ; ENS A13]
Dim. : 10 x 16 x 9 cm
Inscr. : [...]VNDV(s)[...]VF[...], partie inférieure droite du frg = **1** et **19**.
Descr. : frg partie inférieure : double eses affrontées verticales avec motif indéterminé au centre.
- » **15.** [inv. 1190.1 ; US 1046 ; ENS A13]
Dim. : 11 x 15 x 6 cm
Descr. : frg partie médiane : double eses affrontées verticales avec visage joufflu au centre / traces de pigment bleu sous le visage.
- » **16.** [inv. 1023.5 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 11 x 11 x 6 cm
Descr. : frg partie médiane : double eses affrontées verticales avec visage joufflu au centre.
- » **17.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 7 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure gauche : volute d'une esse.
- » **18.** [inv. 1102.1 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 18 x 15 x 8 cm
Descr. : frg partie inférieure et médiane : double eses affrontées verticales avec visage joufflu au centre / entre les eses, flèche double coupée de trois traits horizontaux (foudre stylisé?).
- » **19.** [inv. 1102.3 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 12 x 15 x 8 cm
Inscr. : [...]CVNDV(s)RV[...], partie inférieure du frg = **1** et **14**.
Descr. : frg partie inférieure : double eses affrontées verticales avec seulement menton du visage visible.

- » **20.** [inv. 1023.3 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 21 x 16 x 8 cm
Descr. : frg partie inférieure droite, médiane et supérieure gauche : double eses affrontées verticales avec visage joufflu au centre / entre les eses, un foudre stylisé très nettement identifiable / deux traits verticaux au-dessus du visage rejoignent une forme triangulaire surmontée d'une palmette à cinq feuilles.
- » **21.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 8 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure gauche : volute d'une esse.
- » **22.** [inv. 1036.1 ; US 1030 ; ENS A06-07]
Dim. : 7 x 16 x 7 cm
Descr. : frg partie inférieure : fleur de lotus à six sépales, huit pétales et un pistil / différent de **1** à **7** ; semblable **23** et **24**.
- » **23.** [inv. 1016 ; US 1002 ; ENS A05]
Dim. : 13 x 8 x 6 cm
Descr. : frg partie médiane : fleur de lotus à quatre pétales et un pistil, en fort relief / semblable **22** et **24**.
- » **24.** [inv. 1151 ; US 1006]
Dim. : 9 x 8 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane : fleur de lotus à huit pétales et un pistil, en fort relief / semblable **22** et **23**.
- » **25.** [inv. 1044 ; US 1034 ; ENS A08]
Dim. : 6 x 4,5 x 2 cm
Descr. : frg partie médiane : double eses adossées verticales.
- » **26.** [inv. 1073 ; US 1044 ; ENS A06]
Dim. : 16 x 18 x 9 cm
Descr. : frg partie inférieure gauche (de bas en haut) : frise d'oves et fers de lance / listel légèrement creusé / double eses adossées verticales.
- » **27.** [inv. 1073 ; US 1044 ; ENS A06]
Dim. : 9 x 9 x 3 cm
Descr. : frg partie inférieure : double eses adossées verticales.
- » **28.** [inv. 1073 ; US 1044 ; ENS A06]
Dim. : 6,5 x 5 x 1 cm
Descr. : frg partie inférieure : double eses adossées verticales.
- » **29.** [inv. 1016 ; US 1002 ; ENS A04]
Dim. : 6 x 6,5 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure droite : décor de palmettes à trois feuilles / traces de brûlure (?)
- » **30.** [inv. 1154 ; US 1046 ; ENS A13]
Dim. : 10 x 6 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane : double eses adossées verticales.

- » **31.** [inv. 1209.1 ; US 1136 ; ENS A06-07]
Dim. : 9 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie inférieure : double esses adossées verticales.
- » **32.** [inv. 1209.2 ; US 1136 ; ENS A06-07]
Dim. : 32 x 18 x 8 cm
Descr. : antéfixe quasi-complète (de bas en haut) : bande plate / frise d'oves et fers de lance / listel plat / double esses adossées verticales avec en son centre une fleur de lotus à quatre feuilles et un pistil / partie supérieure de l'esse se poursuit par une volute descendante / au-dessus du motif d'esses adossées, une palmette à cinq feuilles.
- » **33.** [inv. 1207.1 ; US 1342 ; ENS A05]
Dim. : 15 x 15 x 6 cm
Descr. : frg partie inférieure droite : frise d'oves et fers de lance / listel légèrement creusé / double esses adossées verticales / traces de brûlure.
- » **34.** [inv. 1190 ; US 1046 ; ENS A13]
Dim. : 7 x 9 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure : double esses adossées verticales / palmettes à cinq feuilles au-dessus.
- » **35.** [inv. 1023.5 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 10 x 18 x 10 cm
Descr. : frg partie inférieure : frise d'oves et fers de lance / listel légèrement creusé / double esses adossées verticales.
- » **36.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 13 x 13 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane : esse droite verticale / fleur de lotus centrale / volute supérieure.
- » **37.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 7 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure : volute.
- » **38.** [inv. 1102 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 21 x 18 x 5 cm (collage 3 frgs)
Descr. : frgs partie médiane et supérieure : double esses adossées verticales avec en son centre une fleur de lotus à quatre feuilles et un pistil / partie supérieure de l'esse se poursuit par une volute descendante / à gauche, une palmette à trois feuilles.
- » **39.** [inv. 1102 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 9 x 7 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure : palmette à quatre feuilles.
- » **40.** [inv. 1102.4 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 20 x 19 x 10 cm
Descr. : frg partie inférieure et médiane : voir **32.**
- » **41.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 12 x 8 x 3 cm
Descr. : frg partie inférieure : décor de l'esse gauche.

- » **42.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 5 x 5 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure : décor d'une esse indéterminée.
- » **43.** [inv. 1138 ; US 1078]
Dim. : 11 x 6,5 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure gauche : demi-palmette à quatre feuilles.
- » **44.** [inv. 1102.2 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 12 x 17 x 12 cm
Descr. : frg partie inférieure droite : frise d'oves et fers de lance / listel plat / bas double esses adossées verticales.
- » **45.** [inv. 1102 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 5 x 6 x 3 cm
Descr. : frg d'un décor d'esse, placement indéterminé.
- » **46.** [inv. 1102.4 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 17 x 16 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane et supérieure : haut d'un double esses adossées verticales / volute descendante à droite / palmette à sept feuilles surmontant les esses / à droite, demi-palmette à quatre feuilles.
- » **47.** [inv. 1020.2 ; US 1005 ; ENS A03]
Dim. : 7 x 5 x 3 cm
Descr. : *id.* **42**
- » **48.** [inv. 1102 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 7 x 13 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane : fleur de lotus à quatre feuilles et un pistil / partie centrale de l'esse gauche.
- » **49.** [inv. 1102 ; US 1057 ; ENS A06]
Dim. : 18 x 10 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane gauche : décor de l'esse gauche / deux feuilles de la fleur de lotus centrale / volute descendante.
- » **50.** [inv. 1060 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 5 x 10 x 4 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : partie haute d'un visage / coiffe / front plissé / sourcils froncés / œil et pupille gauches / similaire **51** et **52**.
- » **51.** [inv. 1073 ; US 1044 ; ENS A06]
Dim. : 11 x 13 x 9 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : partie haute d'un visage masculin / coiffe en palmettes (10) rayonnantes / volute de la partie supérieure d'une esse à gauches / front plissé / sourcils froncés / œil et pupilles gauche / similaire **50** et **52**.
- » **52.** [inv. 1209.1 ; US 1136 ; ENS A06-07]
Dim. : 14 x 13 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : visage masculin joufflu / front ceint d'une coiffe / front plissé / sourcil froncé / petit nez recourbé / deux moustaches : l'une en accolade en U à volutes

droite, l'autre en arceau à deux volutes droit / menton plissé / tête enserrée par double eses adossées verticales / complète frgs **50** et **51** / dieu Bès (?)

Plaques décoratives

- » **53.** [inv. 1053 ; US 1036]
Dim. : 14 x 13,5 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé (de bas en haut) : décor d'esses affrontées / boudin torsadé / motif floral à pétales recourbés / traces de pigment bordeaux-pourpre à l'intérieur de l'esse droite.
- » **54.** [inv. 1075.2 ; US 1045 ; ENS A13]
Dim. : 6,5 x 11 x 2 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : listel plat horizontale surmonté d'une forme rhomboïdale.
- » **55.** [inv. 1027 ; US 1025 ; ENS A06]
Dim. : 8 x 10 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure (?) : frise d'oves et fers de lance / boudin torsadé.
- » **56.** [inv. 1080 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 9 x 10 x 3 cm
Descr. : frg partie médiane (?) : élément médian d'une esse / vase surmonté d'un U à volutes droit, puis d'un arceau à deux volutes renversées.
- » **57.** [inv. 1016 ; US 1002 ; ENS A04]
Dim. : 8 x 8 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : listel plat / forme circulaire enserrant un motif floral à pétale recourbés.
- » **58.** [inv. 1069 ; US 1042 ; ENS A06]
Dim. : 10 x 10 x 2 cm
Descr. : frg partie gauche médiane : arceau enveloppant refermé par un arceau droit contenant un motif indéterminé / listel plat.
- » **59.** [inv. 1069.1 ; US 1042 ; ENS A06]
Dim. : 10 x 10 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : motif floral à pétales ouverts / forme triangulaire constitué de listel plat / trou de fixation au centre.
- » **60.** [inv. 1069.2 ; US 1042 ; ENS A06]
Dim. : 14 x 15 x 3 cm
Descr. : frg partie gauche (ou droite) médiane : arceau enveloppant refermé par un arceau droit contenant un motif indéterminé / listel plat / forme circulaire constituée d'un listel plat avec motif floral à pétales recourbés / trou de fixation au sommet.
- » **61.** [inv. 1142 ; US 1028 ; ENS A11]
Dim. : 5 x 6 x 1,5 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : pétale et listel plat.

- » **62.** [inv. 1125 ; US 1058 ; ENS A10]
Dim. : 7 x 9 x 2,5 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : arceau enveloppant refermé par un arceau droit contenant un motif de pendentif.
- » **63.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 13 x 9 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : listel plat.
- » **64.** [inv. 1110.1 ; US 1072 ; ENS A08]
Dim. : 14 x 16 x 4 cm
Descr. : frg partie supérieure gauche : trou de fixation / forme triangulaire / boudin torsadé / file de feuilles doriques bordées / listel plat.
- » **65.** [inv. 1016 ; US 1002 ; ENS A10]
Dim. : 7 x 10 x 3 cm
Descr. : frg partie supérieure : file de feuilles doriques bordées / listel plat.
- » **66.** [inv. 1108 ; US 1056 ; ENS A08]
Dim. : 11 x 12 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : probable décor d'esses affrontées verticales / boudin torsadé / motif floral à cinq pétales recourbés.
- » **67.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 7 x 7 x 3 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : frg motif arceau enveloppant.
- » **68.** [inv. 1023 ; US 1021 ; ENS A13]
Dim. : 12 x 14 x 5 cm
Descr. : frg emplacement indéterminé : visage masculin émacié très stylisé / coiffe de palmettes (?) / sourcil en V / yeux en forme d'amande sans pupille / nez long et creusé / moustache formant des volutes / à droite, partie supérieure d'une esse.

Fragments indéterminés

- » **69.** [inv. 1080 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 6 x 3 x 1,5 cm.
Descr. : probable partie d'une esse.
- » **70.** [inv. 1080 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 7 x 4 x 4 cm
Descr. : frg informe.
- » **71.** [inv. 1080 ; US 1037 ; ENS A05]
Dim. : 7 x 12 x 5 cm
Descr. : probable frg d'*imbrex*.
- » **72.** [inv. 1016 ; US 1002 ; ENS A04]
Dim. : 11,5 x 5 x 3 cm
Descr. : frg à décor non-identifiable.

- » **73.** [inv. 1190 ; US 1046 ; ENS A13]
Dim. : 11 x 8 x 2,5 cm
Descr. : probable frg de plaque murale sans décor.
- » **74.** [inv. 1075 ; US 1045 ; ENS A13]
Dim. : 6 x 6 x 3 cm
Descr. : frg informe.

» 3.1.5.3 Revers des antéfixes et description des pâtes (Pl.32 et Pl.45-46)

Parmi ces soixante-quatorze fragments, quelques-uns attestent encore d'une connexion profonde entre l'antéfixe et l'*imbrex* ou la *tegula* qui la précède et la supporte (**3, 5, 8, 14, 26, 35, 44** – voir **Pl.45-46**). Il est toutefois difficile, comme le souligne plus généralement B. Clément à propos des *imbrices* [CLÉMENT 2013a, p. 93], de les rattacher à une typologie précise et, par conséquent, d'affiner une datation. Même avec une amplitude large, la faible évolution de ce type de couverture oblige à la réserve. Les quelques exemples de *tegulae* rattaché à l'antéfixe amènent au même résultat car, s'il existe une typo-chronologie pour les *tegulae* du centre de la Gaule, on ne saurait en dire autant pour ce type de TCA d'importation (type IV). C'est donc principalement sur leur caractéristique décorative, dans le cadre d'une chronologie relative, que seront étudiés ces fragments. Notons, du reste, que toutes les antéfixes ont la même pâte que les *imbrices* auxquelles elles sont rattachées.

Les pâtes¹⁹ des fragments étudiés, quel que soit le type, sont toutes d'apparence siliceuses, obtenues grâce à une cuisson en mode A (**Pl.32**). À l'exception des fragments de plaque décorative, elles présentent toutes des inclusions blanches, opaques, plutôt bien triées et de quantité variable. Les pâtes vont d'une couleur rouge brique (type IV) à brun noir (type IIb), en passant par rouge brun (type I, IIa et III). Une observation des cassures fraîches à la loupe binoculaire permettra de détailler ces observations faites à l'œil nu. Soulignons d'ores et déjà que le type IIb (**14** et **15**) semble attester d'une cuisson moins bien maîtrisée que les autres, puisque le cœur de la pâte a conservé une teinte sombre caractéristique d'une atmosphère réductrice.

» 3.1.5.4 Types iconographiques, styles et comparaisons

Sur les soixante-quatorze fragments inventoriés, on peut distinguer quatre types d'antéfixes, ainsi que quelques fragments de plaques décoratives (de type « Campana ») dont il est difficile de dire s'ils appartiennent au même type ou non. Seuls six fragments restent indéterminés à ce jour (**69-74**).

Le premier type (type I, **Pl.33** à **35**) d'antéfixe (**1-7**) montre un visage joufflu au centre d'une composition végétale de palmettes, parfois montée sur un culot d'acanthé (**1**). Dans ce petit groupe, on distingue deux styles particulièrement sensibles dans le traitement de la tête humaine. Si les visages de **2, 3** et **4** sont identiques, certainement issus du même moule (type Ia, **Pl.33** et **35**), le visage de **1** est très nettement différent (type Ib, **Pl.34** et **35**). Sur **1**, la coiffe se détache du fond végétal pour former une sorte de casque autour de la tête. À l'inverse, les trois autres exemples attestent d'une fusion entre la coiffure et les palmettes. De surcroît, les traces de pigment bleu et orange alternativement disposées en haut et bas des visages **2, 3** et **4** – absentes de **1** – accentuent la sensation d'ateliers différents. Ces quatre éléments n'en restent pas moins du même type et rappellent immanquablement les antéfixes étudiées par J. Déchelette [DÉCHELETTE 1906, Pl.33-34] trouvées à Clermont-Ferrand et à Moulins, ainsi qu'en Suisse, à Versoix et à Genève [DEONNA 1916, p. 264-265, fig. 3-4]. D'autres éléments de comparaison, hors contexte, peuvent être signalés à Bonn (Rheinisches Landesmuseum inv. n° 23653(2)) et à Copenhague (Thorvaldsensmuseum H1061).

19. L'étude des pâtes a été réalisée avec l'aimable assistance de Simon Dienst (Université de Liège)

Le deuxième type (type II, **pl.36 à 38**) d'antéfixe (**8-21**) montre également un visage joufflu au centre d'une composition de double eses affrontées verticales, surmontées d'une palmette à cinq feuilles. Là encore, on remarque des différences de style au niveau des visages : **12** et **18** (type IIa, **pl.36 et 38**) accusent les mêmes dissemblances avec **14** et **20** (type IIb, **pl.37 et 38**) que celles remarquées pour le type I. L'observation est confirmée par la même marque d'artisan apposée sur **1**, **14** et **19** (SECVNDV[s]RVF[us]), prouvant *ipso facto* leur fabrication dans un même atelier. Les types Ia et IIa sont donc issus de la même fabrique.

Un élément décoratif observable sur les deux styles d'antéfixes vient alterner le motif précédemment décrit. Entre les eses de **8**, **18** et **20**, un foudre est intercalé comme pour apporter une variante. Tout porte à croire que cette solution commune aux deux styles soit la marque d'un lien entre les ateliers de l'estampille « *Secundus Rufus* » et celui anonyme. Il est tout aussi notable de remarquer que ces deux types d'antéfixes ont des dimensions similaires, quel que soit l'atelier de production. Une relation étroite entre eux est donc à envisager.

Les points de comparaison ne manquent pas pour ce motif que J. Déchelette [DÉCHELETTE 1906, Pl.34 et fig. 2] identifie déjà sur trois exemples retrouvés à Autun et un autre à Seveux. Ce dernier porte d'ailleurs la même marque d'artisan moulée (*Secundus Rufi Fecit*). Une attestation supplémentaire conservée à Roanne portant cette marque, une autre à Feurs et trois à Fréjus s'ajoutent à la liste. Mais c'est bien l'importante série d'une soixantaine de fragments retrouvés entre Lyon et Vienne qui oriente vers une production locale du type [DÉCHELETTE 1906, p. 37].

Pour ces deux premiers types, la présence du nom de *Secundus Rufus* est un indice fort de datation en faveur de la toute fin du Ier siècle-début IIe siècle après J.-C. – tout du moins pour la production de ces antéfixes [CLÉMENT 2013a, p. 94-95].

Le troisième type (type III, **pl.39 et 40**) d'antéfixe (**22-24**) montre un motif de feuilles de lotus à six sépales, huit pétales et un pistil. Il est ici difficile de reconnaître un style ou un atelier en particulier. Le style très schématique et les proportions des fragments identiques aux types I et II laissent toutefois penser à une production locale. La comparaison avec un groupe d'antéfixes de Lyon (Musée Lugdunum, par ex. : COM 632) ou encore avec quelques exemples conservés à Die (Musée de Die et du Diois, sans n° inv.) ou à Avignon (Musée Calvet 461B) va dans ce sens et précise un cadre chronologique autour de la fin du Ier-début du IIe siècle après J.-C. Le peu de fragments de ce type laisse comprendre qu'il s'agit de morceaux résiduels provenant selon toute vraisemblance d'une autre partie de la demeure.

Le quatrième type (type IV, **pl.41 et 42**) d'antéfixe (**25-52**) n'est pas commun. Le motif général est rendu par l'assemblage de trois fragments (**31**, **32** et **52**) : une file d'esses alternées verticales, supportée par un listel et une frise d'oves et fers de lance, enferme une tête masculine couronnée de palmettes à l'air menaçant. Des motifs de palmettes et floraux agrémentent les espaces vides et les encoignures. On remarque toutefois que, malgré l'uniformité du motif général, deux séries se dégagent. L'une montre sous la file d'esses alternées verticales un listel plat (**32**, **44**), alors que l'autre est légèrement creusé (**26**, **28**, **33**, **35**, **40**). La frise d'oves et fers de lance paraît plus ramassée dans la seconde série. La présence d'un bandeau, dans la première série, sous cette frise accentue encore la différence. Si on ne peut pas déduire de ces détails que deux moules ont été utilisées, on peut raisonnablement envisager une accumulation de matière à l'intérieur qui aurait *in fine* altéré l'image ; le décalage de la matrice sur certaines antéfixes pourrait quant à elle être responsable de l'existence du bandeau en dessous de la frise d'oves et fers de lance.

Le style, tout comme les dimensions de l'antéfixe, différencie très nettement ce type des autres. Une dizaine de centimètres de plus en hauteur et une trentaine en largeur les séparent. Le style est lui plus fin que les précédents. Les lignes sont moins grossières ; le traitement des palmettes est plus rond, se rapprochant plus d'une esthétique gréco-romaine ; les eses sont plus galbées et plus volontiers adossées qu'affrontées ; le rendu du visage masculin est à mille lieues de ceux des types I et II. Il est difficile

de déterminer avec certitude d'où peuvent venir ces antéfixes, mais le style aux antipodes des autres laisserait penser à un produit d'importation (par ex. Latium [LAUBENHEIMER 1997, p. 404]).

La tête masculine attire particulièrement l'attention. Son visage, son expression, sa couronne de palmettes, ses dents serrées, sa barbe et sa moustache faites de volutes... tout porte à croire que nous sommes en face de l'égyptien dieu Bès (ou d'un masque de Bès). De multiples parallèles en terre cuite (statuettes et reliefs) vont dans ce sens (par ex. : Allard Pierson Museum APM07260, APM07967 ; Musée d'Archéologie méditerranéenne 1299 et 1233), dont le plus percutant reste bien entendu le mascarón de l'antéfixe de Bourg-lès-Valence [VILLARD 1915, p. 46, pl. V]. La divinité égyptienne, qui préside aux accouchements et a une valeur apotropaïque, n'est pas la plus répandue en Gaule romaine – ce qui renforce l'hypothèse d'une importation. L'esprit dans lequel s'inscrit ce type de décor (palmettes, fleur de lotus, Bès) n'est pas étranger aux nombreux vestiges égyptisants en vogue dans le Latium et en Campanie du I^{er} siècle av. J.-C. au I^{er} siècle après J.-C. Plus proche de Sérézin et de la vallée du Rhône, c'est à Fréjus, sur le *Forum Iulii*, qu'a été retrouvée une série de plaque-antéfixes similaires figurant à l'intervalle d'une file d'esses affrontées des têtes de Silène et d'Isis (Musée archéologique de Fréjus inv. n° 43 186, n° 75.13.7 et n° 75.13.10 ; voir aussi Antiquarium de Munich inv. n° 336 et Palais des Conservateurs à Rome [ROHDEN-WINNEFELD 1911, IV-1, p. 260 et 296 et IV-2, Pl.42.1 et 116,1]). Ces points de comparaison nous ramènent une fois encore autour du I^{er} siècle après J.-C.

Dans son ensemble, ce type d'antéfixe est identique d'un point de vue de ses dimensions, de son iconographie et de son style à celle conservée à Berlin (inv. 1235 [ROHDEN-WINNEFELD 1911, IV-1, p. 228, fig. 462-463 et IV-2, Pl.115.3]), datée stylistiquement de la période augustéenne. Pour nous, il ne fait aucun doute que ces deux éléments sont issus de la même matrice.

Les quelques fragments de plaque décorative dite « Campana » (53-68) (type C, pl.43 et 44) ne permettent pas, à la différence des antéfixes précédemment décrites, de restituer un décor complet et précis. Seule la présence de trous de fixation caractéristiques (59, 60 et 64 ; à comparer avec, par ex., LULOF 2007, p. 82, cat. 75, pl. VIb, Pl.25b et fig. 30b-c) nous autorise à les classer comme des plaques décoratives, et non des antéfixes. Tout au plus sont identifiables des éléments des décors périphériques : motifs floraux, file de feuilles doriques bordées, pendentifs, ainsi que quelques moulures caractéristiques, que l'on retrouve çà et là sur de multiples plaques décoratives [par ex. : BORBEIN 1968, Pl.3.1-2 ; ROHDEN-WINNEFELD 1911, IV-1, p. 260 et IV-2, Pl.41.2]. Leur présence accentue toutefois l'importance accordée au système décoratif par le propriétaire et, par conséquent, souligne un peu plus son rang social élevé.

» 3.1.5.5. Conclusion

La localisation ciblée de ces fragments laisse penser à un éboulement du toit du portique (ill.07 et tabl.19). Toutefois, le réemploi de certaines antéfixes (type IV) comme substitut de l'ancienne plinthe en schiste (US 1136 : 31, 32 et 52), pourrait constituer un indice signalant deux phases de décoration de l'habitation : une première phase, datée stylistiquement de la période augustéenne, avec une décoration d'antéfixes d'importation (type IV) et de plaques Campana (type C), suivi d'une seconde phase marquée par un style local (type I, II et III).

	A03	A04	A05	A06	A08	A10	A11	A13	Ind.
Pourcentage	1,35%	4,05%	6,66%	31,08%	4,05%	2,70%	1,35%	39,19%	4,07%

tabl.19

En contexte, la découverte d'une collection d'antéfixes dans ce genre n'est pas rare, mais exceptionnelle. Il n'est pas inutile de rappeler que les antéfixes et autres plaques décoratives dites « Campana » sont d'abord et surtout retrouvées en zones urbaines, dans des bâtiments publics et culturels, parfois

dans de grandes *domus* ou *villae*. La découverte de ces soixante-quatorze fragments en contexte rural est de fait porteuse de sens. L'habitation, que l'agencement architectural désigne déjà comme hors norme, décorée jusque son toit successivement de styles d'importation puis local, témoigne selon toute vraisemblance de l'opulence dans laquelle vivait son propriétaire. Une étude approfondie permettra en l'occurrence de mettre en lumière les rapports que pouvaient entretenir les différentes antéfixes entre elles (alternance de couleur et de motif) ainsi qu'au sein du système décoratif de la maison, située à mi-chemin entre Lugdunum et Vienne. La confrontation avec les premiers résultats des études céramiques précisera et/ou aff meta à coup sûr le cadre chronologique général des types identifiés. Enfin, des comparaisons appuyées avec les rares attestations du dieu Bès en Gaule romaine permettront de mieux comprendre la dimension symbolique et religieuse de sa présence sur de telles antéfixes, dont il convient de souligner encore une fois l'importance.

3.1.6 Le petit mobilier (*instrumentum*)

Julien Collombet

» 3.1.6.1. Introduction

L'opération préventive menée sur le site du « 13, rue de la Sarrazinière » a livré un lot de 193 restes (NR), correspondant à un nombre minimum de 154 individus (NMI) relevant de l'*instrumentum*. Au total, 70 lots²⁰ ont été individualisés au sein des 53 numéros d'inventaire²¹ attribués dès la phase terrain de l'opération. L'ensemble des informations utiles a été regroupé au sein du tableau d'inventaire détaillé présenté en annexe (**annexe 3.1.6**) : indications relatives aux contextes de découvertes (ensembles, faits et US de provenance), matériaux, NR²² et NMI²³, domaine d'activité, catégorie, identification et description de l'objet, dimensions et masse, et enfin datation de l'objet lorsque celle-ci est possible.

Les objets ont été nettoyés et conditionnés selon les protocoles en vigueur. Aucune radiographie n'a été réalisée dans le cadre de cette étude.

Quinze objets ont été dessinés à l'échelle 1/1 et regroupés au sein de trois planches d'illustration jointes au présent rapport (**Pl.47 à 49**).

» 3.1.6.2. Présentation du corpus et des contextes de découverte

Les artefacts abordés présentent une grande homogénéité chronologique puisque tous sont issus des niveaux archéologiques relevant de l'occupation antique du site. Ils ont été découverts au sein de 33 unités stratigraphiques réparties au sein de 12 des 18 ensembles définis sur l'emprise de l'opération (**tabl.20**).

20. Le ou les fragment(s) d'objet(s) correspondant à chaque lot a/ont par ailleurs été isolé(s) et conditionné(s) de manière indépendante (au sein d'un même numéro d'inventaire le cas échéant). Le nombre de lots permet de pondérer le NMI global : à titre d'exemple, un ensemble de clous provenant d'une même US et pouvant comporter plusieurs NMI (décompte basé sur les têtes exclusivement) ne relèvera que d'un seul numéro de lot.

21. Numérotation continue de l'ensemble du mobilier archéologique provenant du site, toutes catégories de matériaux confondues.

22. NR = Nombre de restes.

23. NMI = Nombre Minimum d'Individus.

Répartition du petit mobilier par ENS.			
ENS.	Nombre de lot	NR	NMI
A01	0	0	0
A02	1	1	1
A03	1	1	1
A04	10	36	15
A05	7	15	12
A06	5	39	36
A07	1	1	1
A08	9	16	14
A09	0	0	0
A10	7	22	16
A11	3	4	3
A12	0	0	0
A13	19	49	46
A14	2	2	2
A15	1	1	1
A16	0	0	0
A17	0	0	0
A18	0	0	0
Non localisé	4	6	6
TOTAL	70	193	154

Tabl.20 : Tableau de répartition du petit mobilier par ensemble (ENS.)

Leur répartition spatiale apparaît relativement inégale. Ainsi, les espaces occupés par le portique A06 et la pièce A13 ont, à eux seuls, livré plus de la moitié du corpus (plus de 53 % du NMI), tandis que les espaces A01, A09, A12, A16, A17 et A18²⁴ n'ont fourni aucun objet relevant de l'*instrumentum*.

Quatorze faits archéologiques distincts (canalisations, égout, fosse, murs, sol et tranchées de récupération), répartis sur l'ensemble du site, ont livré 24 individus (NMI), soit environ 15,6 % de la série. Le reste du corpus provient de diverses unités stratigraphiques : US technique de décapage, recouvrement superficiel, remblais et couches de démolition (tabl.21). Notons ainsi que plus des trois quarts de la série sont issus de treize couches de démolition (calcul basé sur les NMI).

24. Notons toutefois que la plupart de ces derniers sont implantés en limite d'emprise et n'ont été dégagés que sur une surface très limitée.

Type de contexte	Fait	US	NR	NMI	NMI cumulé par type de contexte
Comblement de canalisation	F1098	1186	1	1	3
		1187	2	2	
Comblement de fosse	F1130	1038	1	1	1
Comblement de tranchée de récupération	F1074	1056	4	3	8
		1072	1	1	
	F1052	1030	2	2	
	F1059	1040	1	1	
	F1090	1244	1	1	
Comblement d'égout	F1121	1342	2	1	1
Couche de démolition	-	1003	24	8	118
		1005	1	1	
		1021	21	21	
		1031	12	10	
		1034	7	7	
		1037	9	7	
		1045	7	7	
		1046	15	12	
		1047	2	2	
		1051	4	3	
		1057	35	33	
		1058	9	5	
1074	3	2			
Recouvrement superficiel	-	1002	12	7	7
Remblai	-	1028	4	3	4
		1242	1	1	
US construite (mur)	F1085	1091	1	1	1
US construite de préparation (sol)	F1064	1081	1	1	1
US technique de décapage	-	1006	1	1	1
US technique de nettoyage	F1036	1077	3	3	9
	F1050	1033	2	2	
	F1022	1036	1	1	
	F1031	1073	1	1	
	F1014	1078	2	2	
TOTAL	-	-	193	154	154

Tabl.21 : Tableau de répartition du corpus par contexte de découverte

Le corpus comptabilise 193 restes (NR) qui correspondent à un nombre minimum de 154 individus (NMI) pour une masse totale de 3280 g. Si l'on exclut la clouterie, qui constitue plus de 80 % de la série, cette dernière n'est alors représentée que par 49 restes relevant d'un minimum de 30 individus. À l'exception de cinq artefacts en os et des fragments d'un objet en bois, l'ensemble du corpus relève d'éléments métalliques (**tabl.22**). Ces derniers sont très largement dominés par les objets ou fragments d'objets en fer (134 NMI soit plus de 87 %), que complètent neuf individus en alliage cuivreux et cinq individus en plomb. Notons en revanche l'absence totale d'objet lithique ou en verre.

Matériaux	NR	NMI	% (basé sur le NMI)
Fer	155	134	87,01
Alliage cuivreux	21	9	5,84
Plomb	7	5	3,25
Os	6	5	3,25
Bois	4	1	0,65
TOTAL	193	154	100

Tabl.22 : Tableau de répartition du corpus par matériaux

La série sera décrite par domaines d'activités. Ces derniers se répartissent en six ensembles²⁵ : immobilier, production, personnel, domestique, inclassable et indéterminé (**tabl.23**).

A - Répartition de l'instrumentum par domaines d'activités, basée sur les 154 individus (NMI) de la série		
Domaines d'activités	NMI	%
Immobilier	126	81,82
Production	10	6,49
Personnel	6	3,90
Domestique	4	2,60
Inclassable	4	2,60
Indéterminé	4	2,60
TOTAL	154	100

B - Répartition de l'instrumentum par domaines d'activités (hors clouterie), basée sur 30 individus (NMI)	
Domaines d'activités	NMI
Production	10
Personnel	6
Domestique	4
Inclassable	4
Indéterminé	4
Immobilier	2
TOTAL	30

Tabl.23 : Tableaux de répartition de l'instrumentum par domaines d'activités : A – répartition basée sur les 154 individus (NMI) que constitue la série ; B – répartition basée sur les 30 individus restant après exclusion de la clouterie

3.1.6.2.1. Le domaine immobilier

Si l'on considère l'ensemble du corpus, le domaine immobilier est de loin le mieux représenté sur le site puisqu'il constitue, avec 42 lots qui regroupent 146 fragments relevant de 126 individus, près de 82 % du NMI global (**tabl.23A**). Cette surreprésentation est toutefois à relativiser, car elle est essentiellement induite par la présence d'une abondante clouterie en fer disséminée sur l'ensemble du site. Si l'on exclut la totalité des clous de la série, le domaine immobilier devient alors le domaine le moins représenté avec seulement deux individus (**tabl.23B**).

La clouterie provient en grande partie des niveaux de démolition de la *villa* (ceux des seuls espaces A06 et A13 ont livré plus de la moitié de cette catégorie d'artefact). Selon les critères morphologiques et dimensionnels définis par J.-P. Guillaumet (Guillaumet 2003, pp. 132-133), trois types de clou peuvent être distingués : les clous de construction (22 lots, 68 NR et 58 NMI), les clous de menuise-

25. Les domaines évoqués reprennent le classement fonctionnel proposé dans « Le classement fonctionnel des mobiliers d'instrumentum » (Briand et al. 2013).

rie ou d'huissierie (16 lots, 73 NR et 64 NMI) et les clous de placage ou fiches en « T ». Ces derniers ne sont représentés que par deux individus provenant des couches de démolition de l'espace A10 : US 1031 (inv. 1131) et 1058 (inv. 1127). Si la présence des deux premiers types de clous est tout à fait courante sur l'ensemble des bâtiments gallo-romains, celle des fiches en « T » nous éclaire sur un aspect particulier du site puisqu'elle pourrait révéler l'existence d'un dispositif de chauffage dont elles assureraient la fixation des briques verticales (Loiseau 2009).

Deux artefacts complètent les éléments relevant du domaine immobilier : un piton (inv. 1212) découvert *in situ* au sein du mur F1085 (US 1091), et un ensemble constitué d'une goupille à tiges fendues et d'un crochet de suspension (inv. 1077) provenant du niveau de démolition de l'espace A05 (US 1047). Ce dernier dispositif est caractéristique des systèmes de maintien de plafonds suspendus (Loiseau 2009, p. 123 fig. 138) et atteste assurément l'existence d'un tel élément architectural, vraisemblablement installé au sein du couloir d'accès principal de la *villa* (espace A05).

3.1.6.2.2. *Le domaine de la production*

Le domaine de la production, qui regroupe les objets relevant d'activités artisanales et/ou économiques (qu'il s'agisse d'une économie de production à but commercial ou d'une économie vivrière de type domestique), est représenté par douze fragments d'objets métalliques relevant de dix individus. Tous semblent relever d'une économie vivrière et pourraient ainsi tout aussi bien être rattachés au domaine domestique que nous aborderons par la suite.

Le travail du métal

Le travail du métal est attesté par six fragments de plomb appartenant à un minimum de quatre individus. Deux d'entre eux (inv. 1054 et 1163) correspondent à des chutes et présentent des traces de découpes ; ils proviennent respectivement de l'US technique de décapage (US 1006) et de la couche de démolition de l'espace A13 (US 1046). Deux coulures de plomb (inv. 1046) ont également été découvertes au sein du remblai US 1028. Enfin, un probable lingot plano-convexe de 357 g, présentant des traces de découpes sur tout son pourtour (**Pl.47, inv. 1183**), a été mis au jour au sein d'un niveau de préparation de sol de l'espace A06 (F1064 - US 1081).

Rappelons que le travail du plomb dont l'usage est particulièrement courant en milieu rural tout au long de l'Antiquité, est rendu aisé par la faible température de fusion de ce métal (327 °C) et que des indices de sa fonte, de sa manufacture et de son usage sont fréquents sur la plupart des sites d'habitat (Feugère 1981, p. 164).

Le travail du textile

Le travail du textile est illustré par la découverte, au sein du niveau de démolition US 1021 (espace A13), d'une navette à filet en fer constituée d'une tige filiforme, dont les deux extrémités sont pourvues de deux départs d'appendices placés sur deux plans perpendiculaires entre eux (**Pl.49, inv. 1087**). Cet outil, servant au tressage et à la réparation des filets, évoque également la pratique de la pêche par ailleurs attestée par un second artefact (voir *infra*).

La pêche

Une activité de pêche est ainsi attestée par la présence d'un fragment d'hameçon en bronze (**Pl.48, inv. 1160**), issu du comblement de la canalisation F1098 (US 1187) qui se situe au sein du même espace (A13) que la navette à filet précédemment évoquée. Rappelons que le site est implanté à seulement quelques centaines de mètres du Rhône et que la présence de ces accessoires liés à la pratique de la pêche n'est par conséquent par surprenante. Les hameçons, tout comme les navettes, sont bien attestés sur les sites littoraux ou fluviaux tout au long de l'Antiquité (Py 2009, pp. 242-243).

Outils

Trois fragments d'outils en fer, malheureusement très lacunaires et fortement oxydés, ont été mis au jour sur le site. La morphologie de l'un d'eux (**Pl.49, inv. 1132**), issu de l'US 1031, évoque un fragment de force qui renverrait alors à une activité agro-pastorale. Les deux autres correspondent respectivement à un fragment de pic livré par l'US 1021 (**Pl.49, inv. 1087**) et à un fragment mésial qui pourrait appartenir à une lime (**Pl.49, inv. 1067**) et qui provient du comblement de la fosse F1130 (US 1038). L'état de conservation et d'oxydation de ces fragments d'outils rend toutefois leur identification incertaine et leur fonction difficile à préciser.

Les échanges

Un dernier objet pourrait relever de la catégorie des échanges commerciaux, bien que son identification demeure incertaine. Il s'agit d'un possible poids (d'environ 37 g) en forme de dôme, pourvu d'une perforation centrale non traversante à sa base (inv. 1013). Son interprétation comme pion n'est cependant pas à exclure. Il a été découvert au sein du niveau superficiel de l'espace A04 (US 1002).

3.1.6.2.3. Le domaine personnel

Dix-huit fragments d'objets appartenant à six individus relèvent du domaine personnel. L'un d'eux (inv. 1002) correspond à un artefact lié aux soins du corps tandis que les cinq autres sont des éléments de parure.

Instrument lié aux soins du corps

Douze fragments d'un miroir circulaire en alliage cuivreux (**Pl.48, inv. 1002**) ont été découverts au sein du niveau de démolition de l'espace A04 (US 1003). Les fragments recueillis présentent un décor de cercles concentriques incisés sur une face et permettent de restituer un diamètre total de 130 mm. Leur caractère lacunaire (absence du système de préhension) n'autorise toutefois aucune attribution typologique.

Les éléments de parure

Le comblement de l'égout F1121 (US 1342) a livré un fragment de tôle de bronze enroulé sur elle-même, qui pourrait appartenir à un bracelet tubulaire (**Pl.48, inv. 1208**), bien que cette interprétation reste très hypothétique compte tenu du caractère fortement lacunaire du fragment en question.

Les autres éléments de parure correspondent à des fragments d'épingles en os (seul l'exemplaire inv. 1178 est complet) appartenant à deux types distincts. Le premier, duquel relèvent trois individus, correspond au type AXX,8 de J.-C. Béal, très répandu tout au long de l'Antiquité (Béal 1983, pp. 193-199). Les trois exemplaires concernés ont été mis au jour au sein des US 1034 (**Pl.47, inv. 1043 et 1178**) et 1046 (**Pl.47, inv. 1217**), correspondant respectivement aux niveaux de démolition des espaces A08 et A13. Le second type, représenté par un individu provenant de cette même US 1046 (espace A13), se rapproche du type AXX,16 (Béal 1983, pp. 205-206) : il s'agit en effet d'un fragment d'épingle tournée à sommet mouluré (**Pl.47, inv. 1161**).

3.1.6.2.4. Le domaine domestique

Le domaine domestique, qui regroupe l'ensemble des objets de la vie quotidienne liés aux besoins du foyer, est représenté par six fragments relevant d'un minimum de quatre individus.

Ameublement

Les fragments de deux éléments d'ameublement ont été exhumés au sein de la couche de démolition de l'espace A04 (US 1003). Il s'agit de fragments de plaque de serrure rectangulaire en fer pourvu de deux

rivets (inv. 1005) et de fragments de moulure en os (inv. 1003) caractéristique des placages de pieds de lit d'époque républicaine et du début du Haut-Empire (Béal 1986).

Vaisselle et instrument culinaire

Cette même US 1003 a également livré une bande de tôle de bronze provenant vraisemblablement de la découpe d'un bord ou d'un pied annulaire de vaisselle métallique (inv. 1001) ; ce dernier semble avoir été découpé intentionnellement, peut-être dans le cadre d'un réemploi. Notons enfin la découverte, au sein du comblement de la tranchée de récupération F1059 (US 1040), d'une lame de couteau pliant à lentille de butée (inv. 1068). Ce type de couteau a été produit du XVII^e au XX^e siècle, ce qui permet d'envisager une phase de récupération des matériaux de la *villa* au cours de l'époque moderne ou contemporaine.

3.1.6.2.5. Les inclassables et indéterminés

Les éléments « inclassables » et « indéterminés » regroupent chacun quatre artefacts. Parmi les éléments identifiés, mais dont l'usage est trop polyvalent pour être classifié, signalons la présence de deux petits anneaux en bronze parfaitement identiques (**Pl.48, inv. 1107 et 1111**) issus de deux unités stratigraphiques distinctes du comblement de la tranchée de récupération F1074 (US 1056 et 1072). Un fragment de tôle en alliage cuivreux et un crochet en plomb de facture grossière, respectivement issus des niveaux de démolition US 1057 et 1034 complètent les « inclassables ».

Les fonctions d'un fragment de plaque triangulaire recourbée en fer (inv. 1153), d'un fragment de fil de fer de section circulaire (inv. 1182) et d'une extrémité d'artefact en bois carbonisé de section rectangulaire (inv. 1015) demeurent indéterminées. Il en est de même pour un objet en bronze constitué d'une pièce circulaire conique creuse décorée de traits incisés formant une série de cercles concentriques sur sa surface supérieure et pourvu d'une perforation traversante transversale à la base du cône (**Pl.48, inv. 1141**). Sa morphologie et ses dimensions évoquent celles de certaines têtes d'appliques de meuble, mais l'absence totale de stigmat d'arrachement (ou de toute trace de fer ou de plomb) à l'intérieur de l'objet semble exclure l'existence initiale d'un axe ; d'autre part, rien dans cette hypothèse ne justifierait la présence d'une perforation transversale. La fonction de cet artefact demeure donc, pour le moment, indéterminée.

» **3.1.6.3. Synthèse**

Le site du « 13, rue de la Sarrazinière » à Sérézin-du-Rhône a livré un lot de mobilier relevant de l'*instrumentum* qui, bien que restreint, apporte néanmoins quelques informations sur la vie quotidienne et une partie des activités exercées sur la *villa* antique abordée par l'opération.

Les 193 fragments d'objets, relevant d'un minimum de 154 individus, présentent une grande homogénéité et proviennent presque exclusivement des niveaux d'occupation et surtout d'abandon du site occupé tout au long du Haut-Empire et jusqu'au III^e s. de notre ère. Très peu d'éléments datant ont toutefois été mis au jour.

Au-delà de l'abondante clouterie, dont l'omniprésence sur le site est indéniablement liée à l'existence même des bâtiments de la *villa*, certains éléments relevant du domaine immobilier témoignent de la relative richesse des bâtiments (présence d'un plafond suspendu et très vraisemblablement d'un dispositif de chauffage).

Le niveau social particulièrement élevé des occupants des lieux est en outre conforté par la présence de quelques artefacts relevant du domaine personnel (miroir, épingles et probable fragment de bracelet) et du domaine domestique (fragment de vaisselle métallique et de placage mouluré de lit décoré).

La pratique de la pêche et le travail ponctuel du plomb sont également attestés. Ces activités relèvent très vraisemblablement de travaux domestiques ou liés à une économie vivrière, propres à la plupart des sites d'habitats antiques.

Même si le caractère restreint du corpus ne permet pas une approche approfondie de l'*instrumentum* de la villa de Sérézin-du-Rhône, il apporte quelques informations utiles et contribue à enrichir la documentation archéologique sur l'occupation au sud de *Lugdunum* au cours de l'Antiquité.

3.1.7 Les monnaies

Une seule monnaie a été découverte sur le site de Sérézin-du-Rhône et n'a donc pas bénéficié d'une étude. Il s'agit d'un antoninien de Valérien I^{er} **émis en 256-257**. Elle est présentée par Julien Collombet (**pl.50 et annexe 3.1.7**).

3.1.8 Le verre

Aline Colombier-Gougouzian

L'opération de Sérézin-du-Rhône, la Sarrazinière a livré un très petit lot d'une douzaine de fragments (**annexe 3.1.8**).

Parmi eux, dix sont en verre bleu-vert, un seul fragment de panse est incolore et une petite perle annulaire est en verre vert vif (**US1036**). L'essentiel des fragments appartient à de la vaisselle soufflée à la volée, à l'exception d'une coupe côtelée en verre moulé.

Seules cinq formes sont présentes, dont trois sont des bords ou des cols de formes fermées, ansées, de cruches et de bouteilles (**US1162** et **US1281**). Leur état fragmentaire ne permet cependant pas de les identifier plus précisément. Un bord droit, à lèvre coupée et panse tronconique, en verre bulleux bleu-vert (**US 1046**) appartient à un gobelet tronconique. De tels gobelets sont connus soit parmi les productions du I^{er} s.-début II^e s., soit à partir de la fin du III^e s. et surtout au IV^e s. Sa découverte dans une US de remblai, dans la phase d'abandon datée du III^e s. ne permet pas de le rattacher à l'une de ces périodes plus particulièrement.

Enfin, en position résiduel, dans une US de nettoyage, un bord provient d'une coupe côtelée Isings 3 (**US 1033**). Ce type est l'une des formes les plus communes durant le I^{er} s. apr. J.-C. Bien que quelques pièces soient en circulation dès la fin du I^{er} s. av. J.-C., elles sont principalement diffusées du deuxième quart du I^{er} s. au début du II^e s. apr. J.-C. Elles se déclinent en des exemplaires polychromes, de couleurs vives ou bleu-vert.

3.1.9 Les restes animaux

Sylvain Foucras

» **3.1.9.1 Protocole d'étude et d'enregistrement**

Enregistrement

L'enregistrement des données se conforme aux méthodes classiques de l'archéozoologie. Il procède d'abord d'un dénombrement systématique des fragments osseux et dentaires en nombre de restes (NR) et en poids des restes (PR). Cet enregistrement utilise une base de données établie à cet effet qui permet un inventaire analytique des restes, pour chaque espèce, dans chacun des faits et des contextes archéologiques examinés (**annexe 3.1.9**).

Si les comptages en Nombre de Restes permettent d'évaluer la représentation des espèces, le Poids des Restes (donné en grammes) reflète de façon plus réaliste les quantités de viandes en jeu (Vigne 1991, Chaix et Méniel 2001, Lepetz 1996). L'état de conservation du mobilier, notamment la fragmentation, doit toutefois être pris en compte et inciter à la prudence.

Détermination

La détermination spécifique des restes s'appuie sur une collection ostéologique de référence complétée par divers ouvrages, parmi lesquels on citera Barone 1999, Schmid 1972, Pales et Garcia 1981, ainsi que Prummel 1987.

La distinction entre les deux caprinés que sont le mouton (*Ovis aries*) et la chèvre (*Capra hircus*) s'appuie principalement sur les travaux de Boessneck 1969, Payne 1985, Prummel et Frisch 1986. La diagnose différentielle entre les genres d'une même espèce (notamment entre individus sauvages et domestiques) s'effectue sur des critères ostéométriques lorsque l'état du mobilier le permet.

Âge

L'estimation des âges est principalement établie d'après les différents stades d'épiphyse des os tels que les donne R. Barone (Barone, 1999). Pour la triade domestique, une autre méthode tient compte du niveau d'usure dentaire selon le procédé développé par A. Grant (Grant, 1982). Le cas échéant, d'autres méthodes peuvent être utilisées selon le mobilier examiné, on citera par exemple Schmid 1972 pour les immatures ou Cornevin et Lesbre 1894 pour les chevaux, et Horard-Herbin pour les chiens (Horard-Herbin, 1997).

Sexage

Selon les espèces, des critères dits « morphoscopiques » peuvent être perçus en des points bien spécifiques de quelques ossements discriminants comme le pubis, les chevilles osseuses de cornes ou la présence d'attributs distinctifs (cornes, canines, os pénien, ergot, etc.).

Dans certains cas, le recours à l'ostéométrie est également justifié. C'est notamment le cas pour les bovidés à partir des métapodes et des chevilles osseuses de cornes.

» 3.1.9.2. Composition de l'assemblage

L'ensemble du mobilier a été analysé. Il s'agit d'un petit assemblage faunique qui n'est composé que de 129 restes pour un poids total de 4410,1 g. À l'issue de l'analyse, 77,5 % de ces restes ont pu être déterminés (n : 100), soit un poids total de 4251,1 g.

L'assemblage total est constitué de très petits lots. Répartis dans 14 unités stratigraphiques, seulement quatre de ces lots comptent plus de 10 restes, et deux d'entre eux (**US1021** et **US1046**) plus de 30 restes (**tabl.24**).

US	n
1021	31
1034	2
1036	13
1186	12
1056	2
1046	43
1144	9
1051	6
1045	2

US	n
1233	2
1180	1
1077	1
1030	4
1146	1
total	129

Tabl.24 : Dénombrement des restes par unité stratigraphique

3.1.9.2.1. Présentation générale du mobilier faunique

L'assemblage osseux et dentaire prélevé présente un assez bon état de conservation, avec des éléments relativement bien préservés, quoique fréquemment vermiculés. Cela tient au maintien de ces vestiges dans un sédiment plutôt favorable à la conservation des surfaces corticales, en dépit de l'action des radicules qui constitue le principal facteur de fragilisation de la matière osseuse ; celle-ci pouvant parfois s'avérer importante dans certains contextes, amenant alors une fragmentation plus avancée. Quoiqu'il en soit, c'est un mobilier propice à l'étude qu'il est ici donné d'analyser, permettant un taux de détermination tout à fait acceptable. Les éléments indéterminés se composent majoritairement de fragments de faibles dimensions dont le poids moyen ne dépasse guère 5 g. ; l'ensemble des indéterminés constitue moins de 4 % du poids total des restes animaux prélevés (tabl.25).

espèce	NR	%	PR	%	NMI
déterminés	100	77,5	4251,1	96,4	
porc	39	39,0	963	22,7	4
bœuf	28	28,0	1880	44,2	2
caprinés	3	3,0	23	0,5	1
bœuf/cerf	8	8,0	178	4,2	-
cerf	17	17,0	1149	27,0	2
chien	1	1,0	57	1,3	1
lièvre	1	1,0	0,1	0,0	1
coq	3	3,0	1	0,0	1
indéterminés	29	22,5	159	3,6	
petit mam.	6	20,7	21	13,2	
autres indet.	23	79,3	138	86,8	
total	129	100,0	4410,1	100,0	12

Tabl.25 : Représentation des espèces en nombre et poids des restes

Le spectre des espèces est fort réduit, se limitant à six mammifères et un oiseau. Seulement trois de ces taxons comptent plus de trois restes et composent 92 % de l'assemblage.

En nombre de vestiges, c'est le porc qui domine avec 39 % des restes, devant le bœuf qui forme 28 % des restes ; le cerf constituant la troisième espèce avec 17 % des vestiges. Cela étant, si on considère le poids des restes, cette représentation des espèces est toute différente puisque c'est le bovin qui devient majoritaire (44 %), devant le cerf (27 %), le porc n'apparaissant qu'à la troisième place (23 %).

Les autres espèces sont anecdotiques. Les caprinés n'apparaissent qu'à travers trois fragments, quant au chien et au lièvre, ils ne comptent qu'un seul reste chacun.

Enfin, le coq forme l'unique espèce aviaire, il n'est représenté que par trois restes osseux.

3.1.9.2.1.1. Le bœuf

Le bœuf apparaît dans 11 contextes archéologiques distincts. La minceur du lot disponible limite pourtant les données. Il n'a pas été possible d'établir une sexe-ratio pour cette espèce en raison de l'absence des critères d'identifications sur le matériel visé. De la même manière, la détermination des classes d'âge est restée peu convaincante. Le stade d'épiphyse des os n'a effectivement pu être observé qu'à partir de trois pièces : une extrémité proximale de fémur (**US1021**) qui indique un sujet âgé de plus de 3 ans, une extrémité distale de tibia (**US1046**) et une autre de métacarpe (**US1045**) qui appartiennent à des sujets de plus de 2,5 ans. L'observation du stade d'usure dentaire n'a guère été plus probante puisqu'une seule mandibule a pu être utilisée. Cela dit, elle confirme la présence de bovins âgés de 2 à 3 ans. En l'état, on trouve donc un cheptel composé de jeunes adultes, mais pas de sujets séniles ni d'individus juvéniles.

L'analyse de la représentation des parties anatomiques témoigne de la présence de l'ensemble du squelette, exception faite du crâne (calvarium), même si une mandibule est présente. Le tronc est assez équitablement représenté entre les éléments de vertèbres (coxaux et caudaux étant absents) et les côtes. Pour les membres thoraciques, seule la scapula apparaît, à l'inverse du membre pelvien qui est représenté par le fémur et le tibia. Les extrémités de pattes sont plus fréquentes, on note la présence d'éléments antérieurs et postérieurs (**tabl.26**).

	N =	%	NMI G	NMI D
mandibule	1	4,0		
vertèbres	5	20,0		
cervicales	2	8,0		
thoraciques	1	4,0		
lombaires	1	4,0		
côtes	6	24,0		
scapula	2	8,0	2	
fémur	1	4,0		
tibia	1	4,0		
talus	3	12,0	2	1
métapode	1	4,0		
métacarpe	1	4,0		
métatarse	1	4,0		
phalange 1	1	4,0		
phalange 2	2	8,0		
Total	25	100,0		

Tabl.26 : Distribution anatomique des restes de bœuf

3.1.9.2.1.2. Le porc

À l'instar du bœuf, le porc est présent dans la plupart des contextes puisqu'il apparaît dans 10 unités stratigraphiques.

L'analyse des restes octroie au porc domestique la totalité des éléments examinés, aucun spécimen sauvage n'ayant été reconnu dans cet assemblage.

Pour le porc, l'examen de la distribution des sexes n'a été possible qu'à partir des canines, deux isolées et une encore en place sur la mandibule. Les deux premières appartiennent à des mâles adultes, la troisième est celle d'une femelle, adulte également. On constate ainsi la présence des deux sexes sur l'occupation et la prépondérance des verrats, aussi relative soit-elle, se conforme à la représentation habituelle de ces animaux en contexte alimentaire.

L'évaluation des catégories d'âges est également plus diserte que pour les bovins. D'après le stade d'épiphyse des os (n : 6), deux sujets ont dépassé l'âge de 1 an et deux autres l'âge de 2 ans. On ne rencontre pas de juvéniles, mais les immatures existent, un sujet à moins de 2 ans, et un autre moins de 2,5 ans. Le stade d'usure des tables occlusales n'a pu être observé que sur la mandibule de truie déjà évoquée (**US1186**) ; celle-ci était âgée de 3,5 ans au moment du décès. Cela-dit, une autre mandibule (**US1144**) ainsi qu'une dent isolée (**US1036**) attestent également la présence de sujets immatures dont l'âge n'a pu être établi. On le voit, le cheptel porcin, tel qu'il apparaît à travers ces quelques éléments, mêle des individus adultes et des immatures dans des proportions relativement équilibrées. À l'instar du bœuf, on ne rencontre en revanche aucun sujet juvénile.

La représentation des parties témoigne de l'ensemble du squelette (**tabl.27**), en dépit de quelques éléments manquants. Les restes issus de la tête, calvarium (n : 2) maxillaire (n : 2) et mandibules (n : 3) apparaissent dans différents contextes archéologiques. Le tronc est plus en retrait, on ne dénombre qu'une seule vertèbre thoracique et cinq fragments de côtes. À l'inverse, les membres antérieurs et postérieurs sont assez fréquents. Les premiers sont surtout représentés par des humérus (n : 7) alors que la scapula est absente et que les radius et les ulnas sont peu nombreux (n : 2). Pour les membres pelviens, on constate également l'absence du coxal et une faible représentation du fémur (n : 2) face aux éléments de tibia qui sont ainsi surreprésentés (n : 6). Ces derniers offrent d'ailleurs le NMI de fréquence le plus élevé, qui est de quatre individus. Les extrémités de membres sont plus discrètes si on considère la fréquence de la partie supérieure des membres, ils n'apparaissent qu'à travers des éléments du pieds : un seul talus pour trois calcaneus ; un seul métatarse a été identifié.

	N =	%	NMI G	NMI D
crâne	4	10,3		
mandibule	3	7,7		
dent	4	10,3		
vertèbres	1	2,6		
thoraciques	1	2,6		
côtes	5	12,8		
humérus	7	17,9	1	2
radius/ulna	2	5,1		
fémur	2	5,1		
tibia	6	15,4	1	4
talus	1	2,6		
calcaneus	3	7,7	2	1
métatarse	1	2,6		
Total	39	100,0		

Tabl.27 : Distribution anatomique des restes de porc

3.1.9.2.1.3. Le cerf

L'examen des restes de cervidé ne laisse pas entrevoir d'autres taxon que le cerf (*Cervus* sp.). Le lot que représente cette espèce est évidemment fort restreint (n : 17), mais il n'en est pas moins le troisième représenté sur l'occupation. L'ensemble des restes est toutefois limité à seulement cinq unités stratigraphiques distinctes.

À l'instar du bœuf et du porc, l'ensemble du squelette apparaît. La tête n'est présente qu'à travers trois éléments de mandibules (deux en **US1021** et un en **US1046**) qui semblent appartenir à des sujets matures ; le crâne comme les bois sont absents. Ce sont les membres qui rassemblent l'essentiel des restes. Pour les antérieurs, deux éléments de scapula (**US1046** et **US1144**) permettent de donner un

NMI de deux individus. Un humérus (**US1046**) et un radio-ulna (**US1034**) sont également représentés. Pour le membre postérieur, on remarque une défection du coxal alors que le fémur apparaît à travers trois éléments : deux fragments distaux en **US1036** qui offrent un second NMI, et une diaphyse en **US1046**. Le tibia n'est présent qu'à travers un fragment proximal (**US1021**). Les extrémités de pattes sont constituées de deux métatarses (**US1046**) auxquels s'ajoutent deux autres fragments de métapodes (**US1021** et **US1036**) ; une seule phalange proximale est également à noter parmi ces éléments (**US1021**). Le tronc est la partie anatomique qui fait défaut, exception faite d'une vertèbre cervicale qui apparaît conjointement aux cinq autres restes de cette espèce dans l'**US1021**. Cette carence des éléments du tronc est peut-être à nuancer cependant, car la détermination n'a pas été probante pour plusieurs restes osseux et il ne nous a pas été possible de discriminer le cerf du bœuf (n : 8). C'est notamment le cas pour deux fragments de vertèbres (**US1036**) et deux autres de côtes (**US1036** et **US1046**).

L'estimation des âges au décès est restée limitée. Tout au plus peut-on constater la présence d'individus adultes dont le niveau d'épiphysation est achevé et d'autres que l'on peut considérer comme des immatures. Sur l'ensemble du taxon, on dénombre ainsi deux occurrences attestant des sujets ostéologiquement immatures, il s'agit du radio-ulna complet (**US1034**) et de l'un des éléments de fémur (**US1036**). L'ensemble des autres restes de cervidé peut être attribué à des matures.

Il n'a pas été possible d'effectuer un sexage à partir de ces différents éléments.

3.1.9.2.1.4. Les caprinés

Les caprinés, moutons ou chèvre, apparaissent en très faible quantité (n : 3) et se concentrent dans le même contexte (**US1046**). En l'occurrence, il s'agit d'un métatarse et d'une phalange proximale que l'on peut supposer appartenir à un même pied, ainsi qu'une prémolaire inférieure. La présence d'un seul et même individu est donc possible sans être avérée.

3.1.9.2.1.5. Le chien

Le canidé est fort peu présent sur le site, mais il apparaît à travers un ensemble anatomique avéré (**US1034**). C'est celui d'un individu adulte, probablement une femelle d'après l'examen du coxal. Ce squelette partiel est composé des coxaux droit et gauche, auxquels sont reliés les fémurs correspondant ainsi que les tibias. On trouve également l'ulna droite et, pour le tronc, deux vertèbres lombaires ainsi que le sacrum et une côte. Les extrémités de membres sont ici constituées de trois métapodes et d'une phalange proximale.

On ne trouve aucun indice des causes de la mort de cet animal, ni des raisons de sa présence dans ce contexte.

3.1.9.2.1.6. Les espèces sauvages

Outre le cerf, la seule espèce sauvage recensée est le lièvre, qui apparaît à travers un métapode isolé (**US1046**).

3.1.9.2.1.7. Les oiseaux

Le coq domestique est également le seul représentant de la gent aviaire (n : 3) ; il est présent dans deux contextes. On trouve ainsi une ulna isolée (**US1036**), ainsi qu'un fragment de fémur et un carpométacarpe (**US1046**).

» *3.1.9.3. Synthèse*

3.1.9.3.1. Des restes alimentaires

Pour l'essentiel de ces restes animaux, il nous semble possible de considérer une origine alimentaire. Les quelques traces de découpe relevées sur différentes pièces osseuses justifient cette lecture.

On trouve, en effet, les indices habituels des schémas de la découpe de boucherie qui consistent d'abord en sections au niveau des articulations : tête fémorale de bœuf tranchée et entaillée (US1021), talus de bœuf entaillé (US1051) ou encore radius proximal de cerf sectionné (US1034) ; extrémité distale de tibia de porc entaillée (US1046). La découpe du rachis, pour les bovins, est également bien identifiée malgré une faiblesse patente d'indices ; on relève ainsi des entailles profondes sur une vertèbre thoracique (US1021) et sur une côte qui est impactée sous la tête (US1082). Les traces relevant du prélèvement de la viande n'ont en revanche pas été perçues.

3.1.9.3.2. Représentation du cerf

C'est la place occupée par le cerf qui surprend au sein de ce faible échantillon. En dépit de la minceur de l'assemblage, ce dernier occupe la troisième place après le bœuf et, si on considère le poids des restes qui est plus pertinent pour estimer des quantités de viande, il se place avant le porc qui est pourtant un animal de prédilection dans l'alimentation carnée.

Le contexte rural peut expliquer, au moins pour partie, la moins forte représentation du suidé. Ce dernier est effectivement moins présent dans les dépotoirs de villa que dans ceux des villes (Lepetz, 1996 : 118). Le contexte rural justifie aussi la présence du gibier, du cerf notamment, qui est courant dans ce type d'habitats ; au Bas-Empire, sa chasse semble même connaître un essor important (Aymard, 1951), le cerf devenant alors « le grand gibier par excellence » (Lepetz, 1996 : 107). Cela dit, la présence des espèces sauvages demeure toujours modeste (inférieure à 5 %) et le cervidé reste limité, n'atteignant pas, tant s'en faut, une place aussi importante dans la diète, que celle suggérée par notre assemblage.

Rien n'indique ici une exploitation artisanale de cet animal et les éléments de frontal et de ramure sont même absents. En revanche, on l'a dit, un radius sectionné témoigne d'une désarticulation du coude qui évoque plus certainement une découpe de boucherie. La jeunesse de certains sujets et la distribution anatomique des restes alimentent également l'hypothèse de vestiges alimentaires ; cette pratique ayant d'ailleurs pu motiver un élevage plutôt qu'une chasse. Quoiqu'il en soit, ces différents éléments de cerf souligneraient, dans une certaine mesure, un niveau de vie aisé des consommateurs.

En définitive, il est donc bien difficile de justifier une telle fréquence des restes de cerf. Cela étant, un échantillon faunique aussi limité que celui-ci ne saurait être représentatif, d'autant qu'il se limite ici à des niveaux de remblais, possiblement exogènes de surcroît, qui ne nous renseignent nullement sur l'origine réelle de ces restes animaux.

» 3.1.9.4. Conclusion

L'essentiel des vestiges prélevés forme des rebuts de la consommation carnée, piégés pour la plupart dans des niveaux de remblais. À ce titre, ce mobilier offre un léger aperçu des habitudes alimentaires pratiquées à proximité. Celles-ci se conforment fort logiquement aux pratiques en vigueur attestées en contexte rural pour le III^e siècle, privilégiant le bœuf puis le porc. Mais la présence marquée du cerf dans un assemblage aussi restreint étonne dans la mesure où on ne connaît guère d'équivalent sur ce type d'habitat pour le Bas-Empire. Au final, la faiblesse du lot de faune mis au jour, ajouté à l'incertitude du contexte duquel il est issu, ne permet pas vraiment d'expliquer les raisons d'une telle représentation du cerf parmi ces restes alimentaires.

3.1.10 Le mobilier de mouture

Alexandre Polinski

L'opération archéologique réalisée au 13 rue de la Sarrazinière à Sérézin-du-Rhône (Rhône) n'a livré qu'un probable fragment de *catillus* – partie supérieure mobile d'un moulin rotatif – retrouvé dans le comblement (US1144) de l'égout F1121, daté du III^e siècle ap. J.-C.

La conservation de la meule ne permet pas d'entrer dans des considérations typo-chronologiques. Il est toutefois possible de noter que ce probable *catillus*, M-LT-1149, dont le diamètre peut être estimé à 42 cm, possède un flanc de 19 cm de hauteur, marqué par des traces de pic, et un œil de section quadrangulaire de 8 cm d'épaisseur et au moins 3 cm de côté (**annexe 3.1.10**).

La meule est taillée dans un grès jaunâtre, à grain fin, poreux, bien classé, à ciment calcaire, grains de quartz anguleux, nombreuses paillettes inframillimétriques de muscovite et nombreux cristaux noirâtres inframillimétriques. Cette roche doit être issue des terrains miocènes présents dans l'environnement de Sérézin-du-Rhône et dont le gisement le plus proche ne se trouve qu'à 1,5 km au sud-est du site²⁶. Les dépôts helvétiques et tortoniens comprennent en effet, dans le faciès des sables de Saint-Fons, des sables calcaires et micacés à grain fin, localement consolidés en molasses.

3.1.11 Les enduits peints

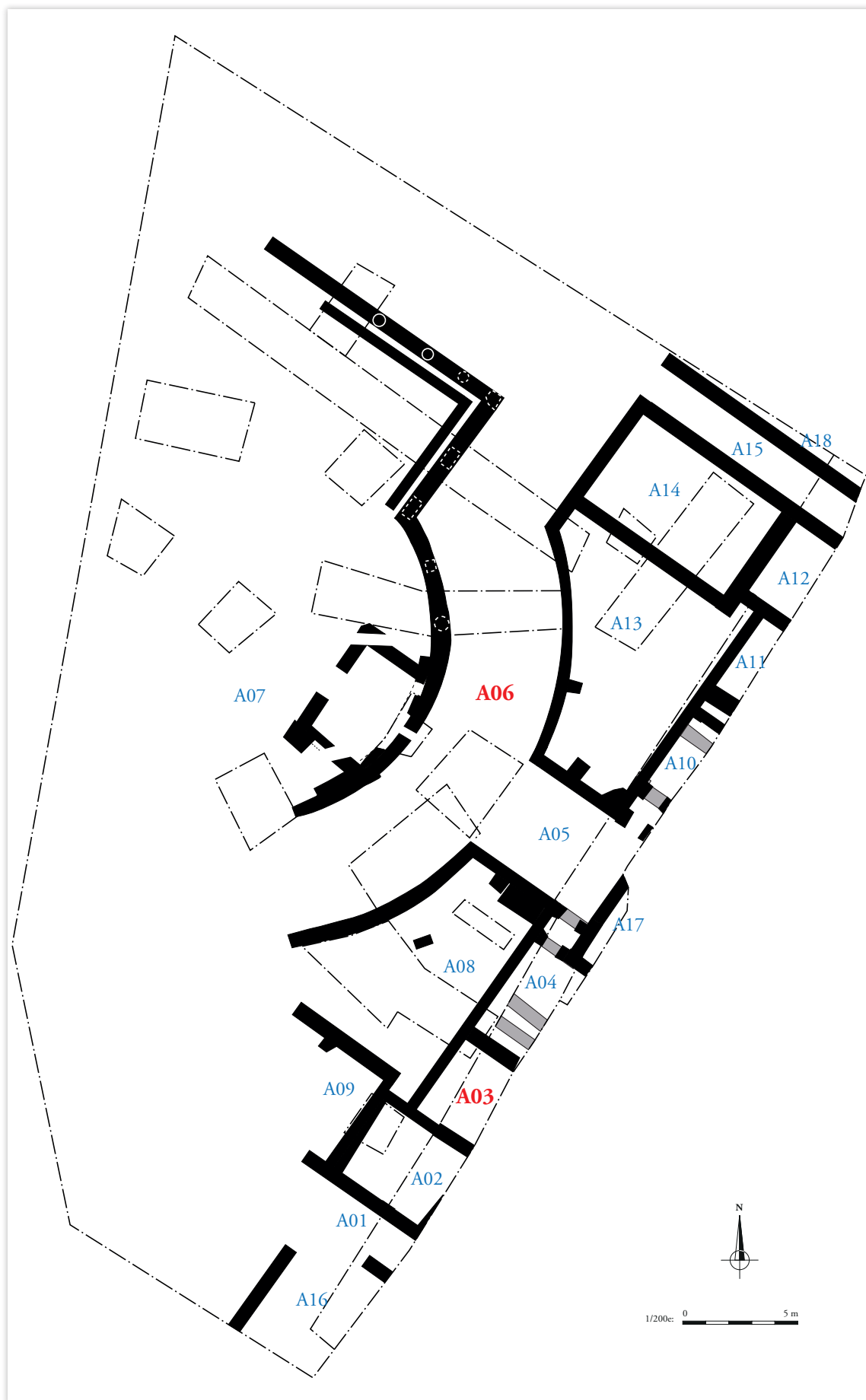
Camille Collomb

» 3.1.11.1 Présentation

La fouille a livré 958 fragments d'enduits peints, répartis dans 17 US différentes. Les fragments ont été prélevés par les fouilleurs, et conditionnés dans des bacs à l'aide de papier journal jusqu'à la réalisation de l'étude. Afin d'alimenter les discussions autour des problématiques posées par les vestiges bâtis, deux lots de 200 et 282 fragments ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une étude (**ill.08**) :

- » Les échantillons issus de l'ENS A03 proviennent du *rudus* de la mosaïque de cette pièce, située au sud-est de la fouille (F 1017, US 1008). Le *rudus* correspond à la couche intermédiaire de mortier posée entre la couche de fondation (*statumen*) et la couche de préparation à la pose des tesselles (*nucleus*). Cette mosaïque ayant été prélevée en l'état, le lot étudié s'apparente à un échantillonnage restreint de fragments. Ces derniers, situés en dehors de leur contexte original, renseignent un état d'occupation antérieur à l'état 2 ;
- » Les échantillons prélevés dans le portique (ENS A06) proviennent d'une couche qui s'apparente à l'effondrement de la toiture de cet espace (US 1057). Les peintures renseignent donc les élévations du dernier état de la villa (états 2 à 5).

26. . Carte géologique de Givors au 1/50000 (BRGM).



III.08 : extrait du plan masse, localisation des ensembles A03 et A06 d'où sont issus les deux lots de peintures fragmentaires étudiés.

» 3.1.11.2 Méthodologie

Les échantillons ont été lavés à l'eau claire à l'aide d'une éponge douce et d'une brosse à dents, puis ont séché sur des claies. Aucun traitement de consolidation ou de restauration n'a été réalisé. Nécessairement subjective, l'étude a été réalisée par une seule personne et en une seule session, sur des fragments secs et d'après des cassures fraîches. Les observations macroscopiques ont été complétées par des observations à la loupe binoculaire (grossissement x 7,5 à 53). Ces observations ont permis de caractériser les différents enduits à l'aide de critères précis concernant le liant (nature, teinte de la matrice, présence ou non de nodules) et la charge (nature, taille et faciès des grains). L'identification de ces caractéristiques permet de rassembler les échantillons et de déterminer des «types».

Ici, onze types d'enduit ont été identifiés, nommés de A à K. Un tableau analytique présente pour chacun la description stratigraphique, partant de la couche picturale jusqu'à la couche conservée la plus près du mur (**tabl.28 et 29**). Les couches de mortier sont appelées par des lettres déclinées dans l'ordre alphabétique, « a » se situant immédiatement sous la couche picturale. Sont également mentionnées dans ce tableau les équivalences entre les couches des différents types.

Par ailleurs, les fragments font l'objet d'un inventaire présenté en annexe (**annexe 3.1.11.1**). Celui-ci mentionne le type d'enduit auquel se rattache l'échantillon, la description de la couche picturale ainsi que des éventuelles observations complémentaires.

Pour les enduits non étudiés, les échantillons restants ont été lavés et conditionnés dans 13 caisses. Ils ont fait l'objet d'un inventaire sommaire, séparé de celui des peintures étudiées (**annexe 3.1.11.2**). L'état de conservation des enduits peints est mauvais pour la plupart des fragments. Les couches picturales sont fragiles, le nettoyage a donc été très doux pour ne pas entraîner de perte de matière. Cela est particulièrement contraignant pour l'étude du lot provenant du portique (ENS A06), en raison du sédiment limoneux qui accroche la surface et tâche les fragments.

» 3.1.11.3. Résultats

3.1.11.3.1. Lot de l'ENS A03 - F1017, état 1

Deux cents fragments ont été prélevés dans le *rudus* d'une mosaïque située dans une pièce de la *villa*, à l'angle sud-est du site. Ainsi, certains échantillons sont des agglomérats de fragments pris dans le mortier de mise en œuvre de la mosaïque. Ces fragments ont été intégrés à l'inventaire mais ne sont pas comptabilisés dans les types d'enduits.

L'analyse macroscopique des échantillons a révélé quatre types d'enduits différents (types A à D). Les types C et D concernent chacun un échantillon isolé, décrits dans le tableau analytique présenté ci-dessous. Les types A et B concernent respectivement 162 et 33 fragments et ont retenu notre attention.

Type d'enduit	ENS/ Fait/US	Description	Compara- raison	N° INV
A	A03, F1017, US1008	Couche picturale : mouchetis polychrome sur fond jaune ; Monochrome rouge bordeaux ; Linéaire champs vert et rouge ; Linéaire champ vert et filets noir et blanc dégradés,		INV.1177
		a : mortier de chaux blanc de 0,1 à 0,3cm d'épaisseur. La charge se compose de sables siliceux en faible proportion.		
		b : mortier de chaux beige-rose compris entre 0,3 et 0,6cm d'épaisseur, qui comporte de rares petits nodules de liant. La charge se compose de sable siliceux dont les grains au faciès émoussé sont non jointifs.	égale Ba	
		c : mortier de chaux beige-rose qui comprend de rares petits nodules de liant (inférieurs à 2mm). La charge sablo-gravillonneuse comporte essentiellement des grains inférieurs à 3mm. De très rares graviers mesurent jusqu'à 1cm de large.	égale Bc	
B	A03, F1017, US1008	Couche picturale : monochrome bleu ; champs verts et bleu séparés par une bande rouge bordeaux.		INV.1177
		a : mortier de chaux beige-rose de 0,8cm d'épaisseur, qui comporte de rares petits nodules de chaux. La charge se compose de sable siliceux au faciès émoussé.	égale Aa	
		b : mortier de chaux blanc de 0,8cm d'épaisseur, qui comporte de rares petits nodules de chaux (inférieur à 2mm). La charge se compose de sable siliceux au faciès émoussé.		
		c : mortier de chaux beige-rose inférieur à 0,5cm d'épaisseur, dont l'agrégat sableux comporte de rares graviers inférieurs à 5mm de large.	égale Ac	
C	A03, F1017, US1008	Couche picturale : champ noir		INV.1177
		a : mortier de chaux blanc-gris, dont l'agrégat se compose de sable siliceux en quantité importante ainsi que de rares petits graviers (inférieurs à 0,4cm). La proportion de charge est importante par rapport à la proportion de chaux. Ce mortier a été appliqué en deux passes, une première de 5mm puis une seconde de 6mm.		
D	A03, F1017, US1008	Couche picturale : champ rouge vif		INV.1177
		a : mortier de chaux beige de 1,7cm d'épaisseur. Il comporte de rares nodules de chaux inférieurs à 2mm. L'agrégat se compose de sable siliceux au faciès émoussé.		

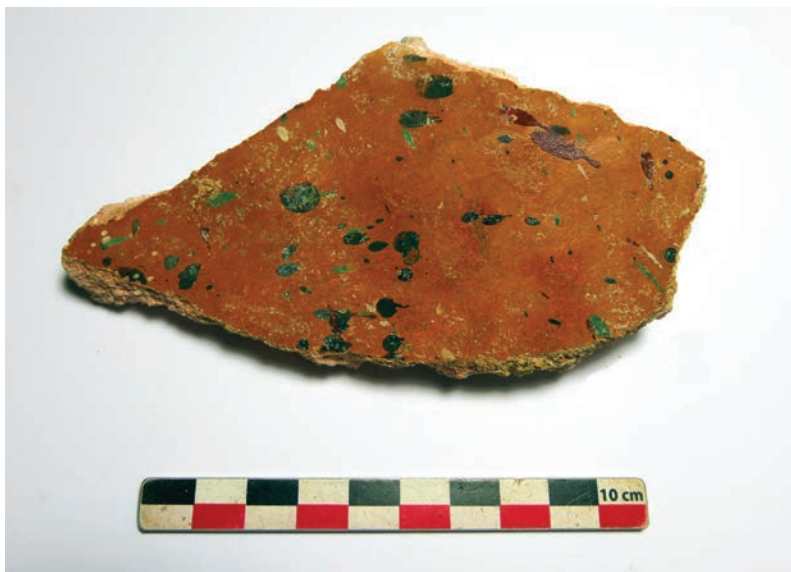
Tabl.28 : Description des quatre types d'enduits identifiés pour le lot issu de l'ENS A03

Malgré les correspondances de mortier, on ignore la provenance des fragments étudiés. Il peut s'agir d'un ensemble cohérent comme une salle ou un couloir, mais les échantillons peuvent également provenir d'un vaste complexe bâti. En outre, la quantité de fragments est faible et ne permet pas de restituer avec précision le décor d'une paroi. Toutefois, si ces contraintes ne permettent pas d'émettre des certitudes sur l'articulation des fragments entre eux, des principes de décors se dégagent et renseignent l'état d'occupation antérieur à l'état 2 de la villa.

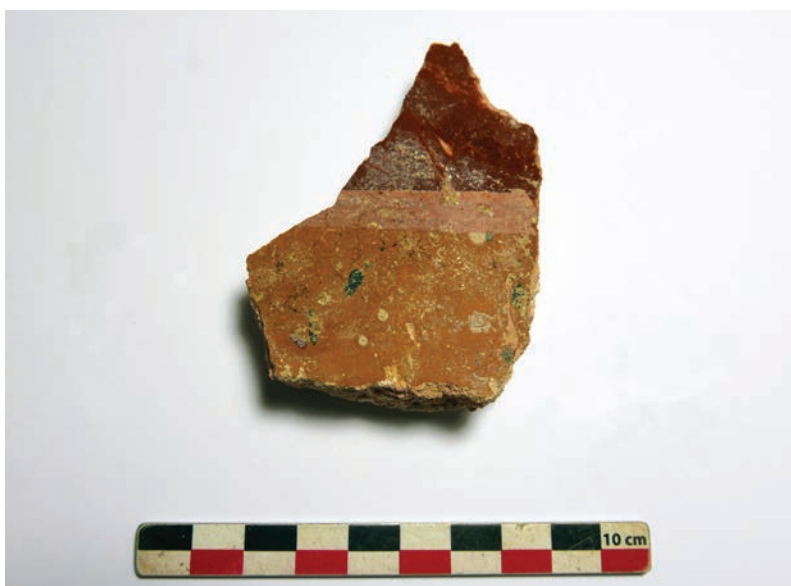
3.1.11.3.1.1. Description des décors du Type A

Le décor moucheté

Sur l'ensemble des fragments prélevés, un grand nombre se caractérise par un décor moucheté sur fond jaune. Les mouchetis ont été réalisés à l'aide de cinq couleurs différentes : du blanc, du vert, du noir, du rouge bordeaux et du rose. Ce décor apparaît bordé par un champ rouge bordeaux, dont la séparation peut être marquée par la présence d'un filet rose (**ill.09 et 10**).



ill.09 : fragment avec décor de mouchetis sur fond jaune.



ill.10 : fragment avec décor de mouchetis sur fond jaune bordé d'un champ rouge bordeaux, avec filet rose de séparation.

Les fonds rouges et verts

La majeure partie des fragments a livré un décor monochrome rouge, ou une alternance de champs rouge et vert. Sur ces fragments, la stratigraphie montre que la couche rouge a été appliquée avant la couche verte.

Les fonds rouges présentent des particularités de décor :

Trois fragments présentent un motif de triple filet, composé d'un filet vert bordé de deux traits blancs (**ill.11**) ;

Deux fragments présentent des touches de peinture bleue et blanche, qui s'apparentent sans doute à un décor figuré. Le mauvais état de conservation ne permet pas d'identifier le motif ;

Un fragment montre un filet blanc qui présente un angle à 45° avec un champ vert : cela correspond peut-être à un motif d'imitation d'*opus sectile*.

Deux fragments présentent un décor figuré, composé de traits parallèles blancs, verts, roses et beige-jaune (**ill.12**). Le décor présente un dégradé du lumineux vers le sombre : le décor présentait des jeux de lumière.



ill.11: fragment avec motif de triple filet sur fond rouge bordeaux.



ill.12: fragment avec vestige d'un décor figuré.

Les fonds verts sont marqués par un trait noir, bordé d'un filet blanc qui présente un dégradé en transparence vers le vert. Il s'agit d'un effet de relief, qui témoigne d'un décor de moulure. En outre, un fragment présente un décor figuré, composé de traits parallèles blancs, noirs et brun-vert.

Les fonds noirs

Seize fragments se caractérisent par un fond noir. L'aspect de surface de la plupart d'entre eux présente des traces de chauffe : la couleur n'est pas uniforme mais tire vers le rose ou le gris. On peut émettre l'hypothèse que ce noir est le résultat d'une transformation de la teinte due à un incendie, il pourrait s'agir par exemple de rouge ou de jaune à l'origine.

Sur quelques fragments, des motifs ont été identifiés :

- » Motif de trait blanc (1 fragment) ;
- » Motif de double traits blancs (2 fragments) ;
- » Champ bleu, séparé du fond noir par un filet blanc (1 fragment) ;
- » Motifs illisibles noirs sur fond gris (1 fragment) ;

3.1.11.3.1.2. Description des décors de type B

Presque la totalité des fragments appartenant au type B présente un décor monochrome bleu. Un fragment présente une association de champs bleu et rouge bordeaux et sur quatre fragments les deux couleurs se superposent, le premier recouvrant le second. Ces derniers présentent un effet de marbrure due à la conservation partielle de la couche bleue. Un autre fragment présente un motif de bande rouge bordeaux, flanquée de champs vert et bleu. Enfin, un unique fragment témoigne d'un motif figuré sur ce fond bleu, sous la forme d'un tracé blanc illisible.

3.1.11.3.1.3. Éléments de datation et caractéristiques techniques

Des grands principes de décor découlent de l'observation de ces fragments, en particulier pour le type A, qui permettent de rattacher ces peintures à la fin du I^{er} s. BC ou au début du I^{er} s. AD. Tout d'abord, on peut restituer pour la zone inférieure un décor de mouchetis sur fond jaune, bordé de rouge bordeaux. Ce rouge pouvait correspondre à des inter-compartiments, ou à une bande périmétrale. À Lyon, rue des Farges²⁷, un motif identique a été retrouvé sous la forme de projection de blanc, rouge bordeaux, noir et vert sur un fond jaune. Ce décor a été daté de la fin du I^{er} siècle BC.

Ensuite, le motif de triple filet, ici blanc-vert-blanc sur fond rouge, est caractéristique du III^{ème} style pompéien et du début du I^{er} siècle AD. Le principe est de créer un jeu de lumière en plaçant un filet sombre au centre, encadré de deux filets blancs. C'est également un motif qui apparaît à Lyon, rue des Farges²⁸. Un autre exemple comparable se trouve à Narbonne, où des triples filets encadrent des panneaux en zone médiane au-dessus d'une zone basse mouchetée²⁹.

Pour finir sur ces quelques éléments de datation, on constate que certains éléments du type A sont à rapprocher du motif de candélabre. En effet, les fragments qui présentent un décor de traits parallèles blancs, beige-jaune et roses, sur fond vert ou rouge, peuvent correspondre à un motif de hampe³⁰. Cette interprétation est renforcée par l'effet d'ombre et de lumière du dégradé. En outre, les doubles filets blancs qui apparaissent sur deux fragments à fond noir pourraient correspondre à des rubans d'ombelle.

Enfin, si l'absence de décor figuré et la rareté des fragments du type B ne permettent pas de renseigner la chronologie, des caractéristiques techniques retiennent toutefois notre attention. Ce lot se caractérise en effet par l'utilisation abondante de bleu égyptien, pigment coûteux qui traduit une aisance financière de la part des propriétaires. Ce pigment a été identifié à la loupe binoculaire. L'observation minutieuse de fragments bleu-vert a, en outre, révélé la présence de grains bleus épars. Ces derniers traduisent un ajout de bleu égyptien au pigment vert, phénomène observé entre autres à Lyon, rue des Farges, ainsi qu'à Pompéi³¹. Cette caractéristique est un point commun entre les décors de type A et B, car les projections vertes sur fond jaune du décor moucheté contiennent également des grains de bleu égyptien.

3.1.11.3.2. Lot de l'ENS A06 – US 1057, portique en arc de cercle

Deux cent quatre-vingt-deux fragments proviennent de la couche de démolition US 1057, qui correspond à l'espace du portique en arc de cercle. L'analyse macroscopique des échantillons a révélé sept types d'enduits différents (types E à K, **tabl.29**). Grâce à ce regroupement des fragments, il est possible de proposer des éléments de restitution du décor de l'intérieur du portique dans son dernier état d'occupation.

27. Barbet 2008, p. 53 : maison augustéenne B2.

28. *Idem*, p. 54 : maison augustéenne B2bis.

29. Fuchs, Monier 2012, pp. 31-38. Cet ensemble est daté de la première moitié du I^{er} siècle AD.

30. On peut également interpréter ces motifs comme des éléments de colonnettes, on serait alors en présence d'un décor architecturé.

31. D. Ullrich dans Delamare et al. 1987.

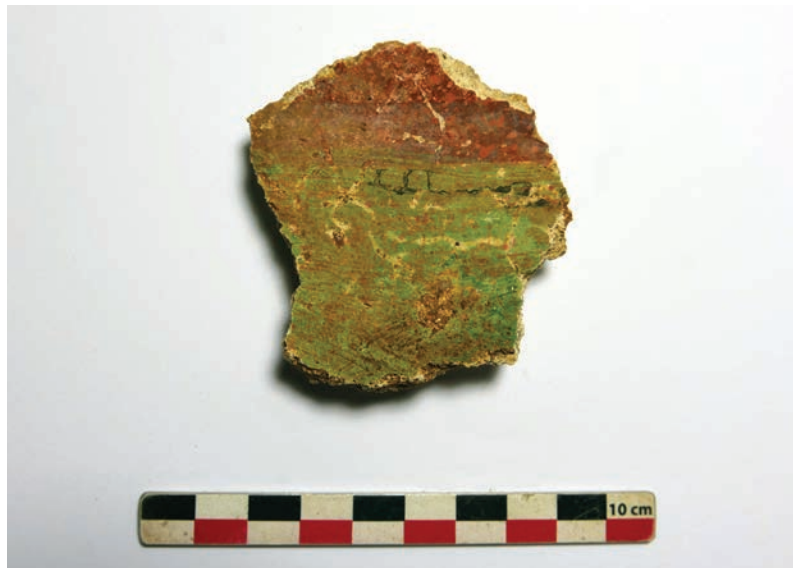
Type d'enduit	ENS/ Fait/US	Description	Compara- raison	N° INV
E	A06, US1057	Couche picturale : champ rouge		INV.1099
		a : mortier de tuileau blanc-rose de 1,5cm d'épaisseur. Il comporte des nodules de chaux inférieurs à 4mm d'épaisseur. Le granulat se compose de sable siliceux, qui comporte quelques graviers inférieurs à 5mm. Les grains de tuileau sont inférieurs à 1cm. Ce mélange comporte de rares inclusions de coquilles (mollusques) et de petits charbons.		
		b : vestiges d'un mortier de chaux beige, très rapé. Il comporte des nodules de chaux inférieurs à 4mm. La charge est sablo-gravillonneuse et comporte des grains au faciès émoussé.		
F	A06, US1057	Couche picturale : champ bleu avec motifs figurés ? ; champ blanc ; champ noir ; champ vert clair ; champ vert foncé ; champ jaune ; motifs verts sur fond jaune/noir ? a : mortier de chaux blanc de 1cm d'épaisseur, appliqué en deux passes d'épaisseur égale. L'agrégat sablo-gravillonneux se compose d'éléments siliceux inférieurs à 4mm.		INV.1099
G	A06, US1057	Couche picturale : champ bleu-vert ? a : mortier de chaux blanc de 0,8cm d'épaisseur. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux. Les graviers sont présents en faible quantité.		INV.1099
H	A06, US1057	Couche picturale : badigeon blanc, traces ponctuelles de rouge et de bleu		INV.1099
		a : mortier de chaux beige de 0,3cm d'épaisseur. La charge se compose sable siliceux composés essentiellement de grains de quartz.		
		b : mortier de chaux beige pâle de 1,5cm d'épaisseur, appliqué en deux passes de 0,5 puis de 1cm. Ce mélange présente une texture aérée. La charge sablo-gravillonneuse se compose essentiellement de grains de quartz. c : mortier de chaux blanc de 2,5cm d'épaisseur. Son état de conservation est particulièrement mauvais, il est très friable. Il comporte de rares petits nodules de liant. La charge sableuse se compose d'éléments siliceux.		
I	A06, US1057	Couche picturale : mouchetis roses sur fond rouge, accolés à un champ vert.		INV.1099
		a : mortier de chaux blanc de 0,2cm d'épaisseur. L'agrégat se compose de sable siliceux dont les grains présentent un faciès émoussé.		
		b : mortier de chaux blanc dont l'épaisseur est inférieure à 0,5cm. L'agrégat sableux se compose de grains siliceux au faciès émoussé. c : mortier de terre beige foncé, qui comporte de petits nodules de chaux et de rares nodules argileux. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux au faciès anguleux, inférieurs à 8mm.	égale Jb, Kc	
J	A06, US1057	Couche picturale : monochrome rose		INV.1099
		a : Mortier de chaux beige pâle de 1,1 à 2cm d'épaisseur. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux inférieurs à 8mm.	égale Kb	
		b : mortier de terre beige foncé, qui comporte de petits nodules de chaux et de rares nodules argileux. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux au faciès anguleux, inférieurs à 8mm.	égale Ic, Kc	
K	A06, US1057	a : mortier de tuileau rose de 0,2 à 0,9cm d'épaisseur. Les nodules de tuileau sont inférieurs à 5mm. La charge est sableuse et se compose d'éléments siliceux de très petite dimension. Deux des fragments témoignent du fait que cette couche présente un désépaulement.		INV.1099
		b : Mortier de chaux beige pâle de 1,1 à 2cm d'épaisseur. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux inférieurs à 8mm.	égale Ja	
		c : mortier de terre beige foncé, qui comporte de petits nodules de chaux et de rares nodules argileux. La charge sablo-gravillonneuse se compose de grains siliceux au faciès anguleux, inférieurs à 8mm.	égale Ic, Jb	

Tabl.29 : Description stratigraphique des sept types d'enduits identifiés pour le lot issu de l'ENS A06

3.1.11.3.2.1. Les revêtements en partie basse (types E, I, J, K) et F 1079

Parmi les sept types d'enduit identifiés, quatre présentent des caractéristiques de décor et de mise en œuvre qui renvoient à des bas de paroi. Les types I, J et K possèdent une couche en commun, qui est le mortier de terre équivalent à la couche la plus ancienne appliquée sur le mur. Superposés à ce mortier de terre, les types J et K présentent en outre le même mortier de chaux beige pâle et sablo-gravillonneux. La stratigraphie du type E est, quant à elle, indépendante.

Le type I est représenté par 15 fragments. La majorité d'entre eux se caractérise par un décor moucheté rose sur fond rouge, bordé par un champ vert vif³². La limite entre ces deux champs est marquée par un filet qui apparaît blanc et semble avoir été doublé d'un trait noir (ill.13).



Ill.13. : Type I, mouchetés roses sur fond rouge, champ vert.

Le type J est représenté par 5 fragments, dont la surface est recouverte d'une couche picturale rose-rouge. Le type K est lui aussi représenté par 5 fragments qui présentent la particularité suivante : la dernière couche, qui est un mortier de tuileau, est de plus en plus fine depuis le pied du mur vers le haut. Ainsi, il aurait été appliqué uniquement en partie basse, en raison de ses propriétés hydrofuges. Ce mortier apparaît teinté dans la masse du fait de l'utilisation de tuileau, qui lui confère une teinte rose en surface. Ces caractéristiques permettent de rattacher ces échantillons au revêtement conservé en place sur l'élévation du mur F 1079, particulièrement bien visible sur le parement sud où il apparaît sur 30 à 40 cm de haut sur toute la longueur du mur (ill.14). À sa surface apparaissent des filets blancs verticaux, bombés, qui pourraient correspondre à des rubans, seuls vestiges d'un motif de guirlandes en feston? (ill.15) On trouve ce type de décor à 40 km au nord de Sérézin-du-Rhône, dans la villa de la Grange-du-Bief à Anse (69)³³.

32. Dix fragments sont concernés par cette description. On trouve aussi un fragment monochrome rouge, et quatre fragments monochromes blancs.

33. Barbet 2008, pp. 222-223. Ces peintures ont été datées du II^e s. AD.



Ill.14 : F 1079, vue d'ensemble du parement sud et des vestiges d'enduit.



Ill.15 : F 1079, vue de détail des filets blancs verticaux.

Le type E rassemble 43 fragments, dont la stratigraphie est composée d'un mortier de chaux recouvert d'un mortier de tuileau. La surface accueille une couche picturale rouge. Certains fragments présentent un bourrelet, caractéristique des parties basses de parois.

3.1.11.3.2.2. Le type H : quelques éléments de décor et d'architecture du portique

Le type H rassemble 114 fragments. Les traces de chevrons au revers indiquent que cet enduit était posé sur une paroi en terre. 11 fragments correspondent à des encadrements d'ouvertures, dont les mesures d'angles inférieures à 90° semblent indiquer la présence d'un léger ébrasement.

En ce qui concerne le décor, les fragments apparaissent en majorité blancs. Toutefois, de rares fragments présentent des vestiges ténus de rouge ou de vert. Dans ce dernier cas, une incision préparatoire au tracé d'un décor a permis la conservation du pigment par piégeage (ill.16). Cette couche picturale apparaît verte, mais des grains bleus apparaissent à la loupe binoculaire qui témoignent d'un mélange à l'aide de bleu égyptien. Également, deux fragments présentent un modelage que l'on peut interpréter comme un décor de petites cannelures de 0,4 cm d'épaisseur et dont la largeur est de 1,8 et 2 cm chacune³⁴ (ill.17).

34. Précisons que des fragments supplémentaires de cannelures de ce type ont été retrouvées sur le site, cf'Annexe XX des enduits lavés mais non étudiés.



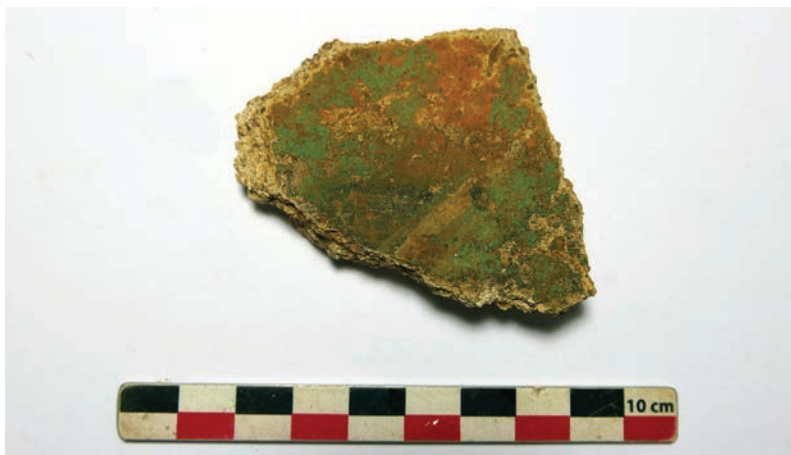
Ill.16 : Fragment d'enduit avec incision préparatoire et pigment bleu-vert (type H).



Ill.17 : Fragment de cannelure (type H).

3.1.11.3.2.3. Les types F et G : des vestiges de décors polychromes

Ce lot est composé de 100 fragments polychromes, dont 2 présentent un décor noir et bleu et appartiennent au type G et 98 appartiennent au type F. Ces derniers présentent en majorité des juxtapositions de champs jaunes et noirs, mais on trouve aussi des fragments aux champs bleus et noirs ou blancs et noirs. Un tracé blanc sur un fragment bleu indique la présence d'un décor figuré. De même, des vestiges sous forme d'écaille de peinture verte, rouge et jaune à la surface du champ noir témoignent de la présence d'un décor spécifique et non pas d'un champ monochrome. Sur un unique fragment les champs jaunes et noirs accueillent des motifs verts rehaussés de vert pâle, qui renvoient sans doute à une touffe d'herbe (*ill.18*).



Ill.18 : Fragment présentant un motif de végétaux (type F).

Enfin, le type F présente aussi un petit nombre de fragments verts dont l'épaisseur de mortier est plus importante que celle des autres échantillons. Ils se rattachent sans doute à une autre paroi ou à un élément architectural spécifique.

Le seul élément de décor que nous pouvons restituer pour l'enduit de type F concerne la partie basse, dont le fond noir était pourvu d'une touffe d'herbe, motif habituel des décors peints en Gaule romaine. Le champ jaune sur lequel débordent les feuilles pouvait correspondre à une bande séparatrice entre la partie basse et la zone médiane de la paroi, ou à un système d'inter-compartiments.

3.1.11.3.2.4. Proposition de restitution du décor du portique

Les peintures fragmentaires issues de la galerie du portique permettent de proposer une restitution partielle du décor en place lors de la dernière phase d'occupation de la villa. Soutenant la colonnade, un muret présentait un décor rose par l'intermédiaire d'un mortier de tuileau teinté dans la masse (type K). Ce fond rose accueillait peut-être un décor figuré sur la paroi extérieure, côté cour, comme en témoignent les filets blancs bombés.

Les murs du portique étaient recouverts d'un enduit blanc, qui accueillait un décor polychrome dont très peu d'indices nous sont parvenus (type H). On peut supposer que les parois présentaient un encadrement vert-bleu en partie haute, dont le tracé a été guidé par une incision préparatoire. Le bleu égyptien identifié sur ce fragment indique que ce matériau a été utilisé en continu sur les murs de la villa, attestant le maintien d'un niveau de vie aisé de ses occupants. Les quelques traces de rouge peuvent correspondre à des motifs sur fond blanc, illisibles aujourd'hui. Les colonnes présentaient quant à elle des cannelures blanches, en accord avec le décor à fond blanc qui orne le parement de fond du portique. Ce type de décor à fond blanc est caractéristique du II^e s. AD, dont la salle VII de la villa de la Grange du Bief à Anse constitue un exemple proche de la villa de Sérézin-du-Rhône³⁵. On peut également citer l'exemple de la salle 6 du Pavillon de Genainville³⁶. Les plinthes étaient visiblement enduites à l'aide de tuileau et peintes en rouge (type E et J), comme cela est courant pour masquer les imperfections des bas de paroi. Dans ce contexte bâti de semi-extérieur, l'utilisation systématique de mortier de tuileau en partie basse pour isoler les bas de paroi et protéger les maçonneries de l'humidité témoigne d'une mise en œuvre réfléchie.

Le décor de mouchetis rose sur fond rouge bordé d'un champ vert correspond peut-être à une réfection postérieure (type I). En effet, des coulures de peinture vert vif apparaissent à la surface des fragments

du type K qui peuvent s'expliquer par la réalisation d'un nouveau décor plus haut sur la paroi (ill.19).

Enfin, les fragments de décor figuré sur fond noir et sur fond bleu, au motif de touffe végétale, ne peuvent être attribués avec certitude au décor du portique (type F).



Ill.19 : Fragment de type K qui présente des coulures de peinture verte.

35. Barbet 2008, pp. 222-223.

36. *Idem*, p. 206.

3.1.12 Les tuyaux en plomb

Laurence Brissaud

Trois segments de fistules ont été retrouvés en lien avec l'espace ouvert, cour ou jardin, qui se développe au nord-ouest du corps de bâtiment principal de la villa.

» 1) Élément de conduite principale

ENS : A06/07

FAIT : 1091

US : 1232

INV : 1172

Description de la conduite :

Retrouvé sur le terrain dans sa position initiale, le tronçon de conduite avait une orientation sensiblement nord-sud. Le fragment de tuyau s'avère, dans le court tronçon conservé, dénué de joint de soudure mais se révèle pourvu d'un embranchement, partiellement visible en partie haute, à son extrémité nord (ill.20).

Ill.20 : Face est du fragment de fistule 1172 avec la soudure en haut.
Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.



Le périmètre intérieur conséquent du tuyau (18 cm) suggère que nous avons affaire ici à une adduction d'amenée d'eau sous pression principale de la villa.

L'extrémité sud de la conduite a été coupée en biseau par un instrument tranchant (ill.20, B et ill.21, B).

L'extrémité nord présente les traces d'un arrachement d'époque indéterminée (ill.20, C et ill.21, C).

Le tronçon du tuyau présente, à son extrémité sud, une courbure assez marquée (ill.20, D et ill.21, D).

Le fragment, trop fragile et friable, n'a malheureusement pu être dessiné.

Typologie : Le fragment de conduite est pourvu d'une soudure de type II (Brissaud p. 142-144) de 1 cm de hauteur, régulière, fine, peu visible et d'excellente qualité.

Dimensions :

Longueur (cm) : 49,5.

Périmètre extérieur (cm) : 27.

Périmètre intérieur (cm) : 18 (mesure imprécise à cause de la terre présente dans le conduit).

Diamètre extérieur (max/min) (cm) : 9/8.

Diamètre intérieur (max/min) (cm) : 7/5,2.

Épaisseur (mm) : 12 (ponctuellement 14).

Estampille(s). Description :

Aucune trace d'estampille n'est décelable sur le court fragment conservé.

Décor :

Aucune trace gravée n'a été attestée lors de l'observation de surface.

Seule une restauration préventive permettrait toutefois de déceler, sous les épaisses concrétions, d'éventuelles traces d'outils ou de marques gravées.

Observations :**État de conservation :**

Le fragment présente sur l'une de ses faces, dans ses parties inférieure et centrale, d'importantes, profondes et épaisses traces de corrosion (**ill.21, F**).



III.21 : Face ouest du fragment de fistule 1172 avec la soudure en bas. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.

Un raccordement qui s'évase légèrement vers l'extérieur a été observé à l'extrémité droite du fragment de tuyau (**ill.20, A**). La forme arrondie et irrégulière du bord nous incite à envisager l'existence du point d'ancrage d'une conduite en plomb de plus petite section (issue d'un réseau secondaire). Le diamètre intérieur de ce tuyau peut être estimé à 4 cm, au niveau de la jonction.

Cet embranchement a vraisemblablement été prélevé en même temps que la récupération de la conduite principale qui a été observée en fouille (**ill.22 et 23**).



III.22 : Le fragment de fistule 1172 dans son contexte de fouille. Cliché, Archeodunum, 2019.

III.23 : *Détail de l'extrémité nord de la fistule. La partie légèrement incurvée de la section signale l'emplacement d'embranchement.*
Cliché, Archeodunum, 2019.



Le diamètre intérieur restitué de cette conduite secondaire s'avère similaire à ceux des autres fragments de fistules mis au jour sur la fouille (INV. 1204 1 et INV. 1204 2). Cet indice tend à nous faire penser que les trois éléments de plomb pourraient appartenir à un seul et même réseau que nous pourrions mettre en relation avec l'aménagement hydraulique de l'espace ouvert nord-ouest (cour, jardin?) de la *villa* (fontaines, bassins?).

De petits enfoncements circulaires, assimilables à des coups de pic à pointe fine, ont été observés sur la face ouest de la conduite (**ill.20, E**). Ces traces, anciennes, sont vraisemblablement liées à une tentative de récupération du fragment de la conduite. Nous ne savons si la face opposée recélait des traces d'enfoncements similaires. Le millefeuille de concrétions calcaires nous a en effet empêchés d'étendre nos observations.

Datation de la conduite en plomb :

Les adductions d'eau sous pression en plomb de fort diamètre, pourvues d'une soudure de type II, sont, sur les deux rives de *Vienna, duplex urbs*, capitale des Allobroges, recensées dès le deuxième quart du I^{er} s. ap. J.-C. L'étude des fistules issues du site antique de Saint-Romain-en-Gal, stratigraphiquement calées, a démontré qu'elles sont très fréquentes dans la deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. et qu'elles se révèlent plus rares à partir du II^e s. ap. J.-C. (Brissaud, 2012, p.142-144).

Interprétation :

Deux fragments de *fistulae* estampillées L TER PRI présentant une trace de raccordement similaire à celle qui a été observée sur la conduite en plomb de la *villa* de Sérézin (1172 A, **ill.20 et 23**), ont été découverts sur le site antique de Saint-Romain-en-Gal.

Le premier a été mis au jour, dans les années soixante-dix vraisemblablement, dans la parcelle de Mme Buis, qui recouvrait une partie de la parcelle de la maison aux Cinq mosaïques qui fut mise au jour en 1978, lors du décapage général du site antique de Saint-Romain-en-Gal. Le fragment a été vu et photographié chez Mme Buis durant l'année 1978 par R. Lauxerois, alors conservateur des Musées de Vienne.

R. Lauxerois a confié son cliché de l'objet à André Cochet et Jorgen Hansen au début des années quatre-vingt alors que tous deux étaient en train de préparer leur synthèse consacrée à l'étude des conduites et objets en plomb de Vienne. J. Hansen a alors dessiné l'une des faces du fragment de tuyau estampillé (Cochet A., Hansen J., 1986, p. 147). A. Cochet précise, en note :

« Sur l'arête de la soudure on distingue un trou pratiqué dans la partie supérieure du tuyau, dimensions extérieures de l'évasement : 2-3,5 cm (ill.24, A). Ce fragment présente tant de similitudes avec l'exemplaire a qu'il faut supposer qu'il provient de la même conduite et qu'il fut probablement découvert à la même occasion, au cours des fouilles de Saint-Romain-en-Gal (n° 52 b, p. 147, pl. VIII, fig. 66, p. 72)».

Mme Bruis est aujourd'hui décédée et le lieu de conservation de la fistule estampillée est aujourd'hui inconnue.



III.24 : Fragment de la fistule estampillée L TER PRI (Bruis). Sur le dessus de la conduite, une perforation indique le départ d'une canalisation secondaire de plus faible diamètre. Cliché, Roger Lauxerois, conservateur émérite des musées de Vienne, antérieur à 1978.

Le fragment 52a auquel A. Cochet fait allusion a été quant à lui mis au jour en 1968 dans le jardin de la maison aux Cinq Mosaïques. Il présentait la particularité de posséder lui aussi une prise d'eau de petit diamètre. A. Cochet signale en effet en 1986, dans son catalogue descriptif que : « [...] la soudure présente une perforation circulaire s'ouvrant vers l'intérieur du tuyau... » (*Ibid.*, p. 72 et 146-147).



III.25 : Fragment de la fistule estampillée L TER PRI (52A), mise au jour sur le site archéologique de Saint-Romain-en-Gal. Le raccordement secondaire, bien visible, s'insère sur la soudure de la canalisation principale. Cliché L. Brissaud, 2002, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.



III.26 : Détail du fragment de la fistule estampillée L TER PRI (52A), au niveau de l'embranchement de la canalisation secondaire. Cliché L. Brissaud, 2002, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.

Les deux fragments de *fistules* issus du site archéologique de Saint-Romain-en-Gal sont pourvus d'une soudure de type II et sont datés de la fin du II^e ou début du III^e s. ap. J.-C. (Brissaud, 2012, p. 143, 150 et tableau p. 161, n° LB 57). Toutefois, la position et l'aspect, les dimensions des raccordements observés présentent de grandes similitudes avec la trace de prise d'eau observée sur la conduite mise au jour dans la *villa* de Sérézin.

L'étude spécifique du réseau hydraulique estampillé L TER PRI qui acheminait l'eau sous pression jusqu'au jardin de la maison aux Cinq mosaïques, a été reprise en 2019 dans le cadre d'un article qui devrait paraître en 2020 (Brissaud, à paraître). Elle a permis de montrer que la conduite estampillée L TER PRI, pourvue de deux prises d'eau de petit diamètre, était liée à l'aménagement de fontaines ou jets d'eau judicieusement positionnés dans l'espace du jardin de la *Domus*.

La présence de fontaines ou de bassins approvisionnés en eau au moyen d'une prise d'eau secondaire et d'une conduite d'amenée d'eau sous pression au gabarit approprié et au tracé bien ciblé pourrait être raisonnablement envisagée dans l'espace ouvert de la villa de Sérézin (cf. Plan de la fouille).

» 2) *Fragment in situ de canalisation secondaire*

ENS : A 07

FAIT : 1105

US : 1486

M : MT

INV : 1204. 1

Description de la conduite :

Mise au jour dans sa position initiale, cet élément de conduite, rectiligne, revêt une orientation sensiblement nord-sud. Le segment conservé s'avère dénué de raccordement (ill.27).



Ill.27 : *Fragment de fistule en place, mis au jour dans l'espace ouvert, à proximité du portique. Cliché, Archeodunum, 2019.*

Le périmètre intérieur du tuyau suggère que nous avons affaire ici à une conduite secondaire. Les extrémités nord et sud du tuyau en plomb présentent des traces d'arrachements.

Typologie : le fragment mis au jour est pourvu d'une soudure de type II, assez épaisse et irrégulière, de 1 à 2 cm de hauteur. Cette dernière s'avère légèrement ouverte sur une longueur de 27 cm (ill.29, A).



III.28 : Face est du fragment de fistule 1204.1, soudure vers le bas. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal – Vienne.



III.29 : Face ouest du fragment de fistule 1204.1, soudure vers le haut. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal – Vienne.

Dimensions :

Longueur (cm) : 68,5.

Périmètre extérieur (cm) : 15.

Périmètre intérieur (cm) : 10,5.

Diamètre extérieur (max/min) (cm) : 5,9/4.

Diamètre intérieur (max/min) (cm) : 4,5 à 3,9/2,6.

Épaisseur (mm) : 6 (ponctuellement 5).

Estampille(s). Description :

Aucune trace d'estampille n'est décelable sur ce fragment.

Décor :

Aucun décor gravé n'est observable. En revanche, des lignes incisées, fortement obliques, sont nettement visibles près de la soudure : une sur une face, six sur l'autre. Elles débutent sous, ou à proximité de la soudure et s'atténuent dans la partie basse de la conduite (**ill.29 et ill.30, A Détail**). Ces traces, ponctuellement masquées par la soudure, semblent liées à la phase du travail de façonnage de la conduite (pliage et mise en forme de la feuille de plomb pliée avant soudure).



III.30 : Détail de la face ouest du fragment de fistule 1204.1. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal – Vienne.

Observations :

Le conduit intérieur s'avère, sur toute la longueur du segment, tapissé d'épaisses concrétions calcaires dans la moitié inférieure du tuyau.

Le diamètre intérieur restitué de cette conduite secondaire s'avère similaire à ceux des autres fragments de fistules mis au jour sur la fouille (1172A et 1204 2). Cet indice tend à nous faire penser que les trois éléments de plomb pourraient appartenir à un seul et même réseau que nous pourrions mettre en relation avec l'aménagement hydraulique de l'espace ouvert nord-ouest (cour, jardin?) de la *villa* (fontaines, bassins?).

État de conservation :

D'épaisses traces blanches, feuilletées, indiquent le développement d'une corrosion ponctuelle du métal qui masque la surface de la conduite (**ill.28 – ill.30**).

Nous n'avons pu dessiner le fragment de conduite qui se révèle très corrodé et particulièrement fragile.

Une restauration préventive s'impose afin de stopper la destruction de l'objet.

Datation de la conduite en plomb :

Les conduites en plomb de faible diamètre pourvues d'une soudure de type II sont observables dès le deuxième quart du I^{er} ap. J.- C. sur le site antique de Saint-Romain-en-Gal et sont toujours utilisées au III^e s. ap. J.-C.

» 3) *Fragment déplacé de canalisation secondaire*

ENS : A 05

FAIT : 1105

US : 1486

M : MT

INV : 1204. 2

Description de la conduite :

Arraché mécaniquement, ce segment de conduite n'a pas été observé dans sa position initiale. Il est actuellement plié et brisé en plusieurs endroits (**ill.31 et 32**). Il devait toutefois s'avérer rectiligne à l'origine, à l'image des fragments situés de part et d'autre du point d'impact (**ill.31**).

Il s'agit d'un fragment d'adduction d'eau sous pression dénué de trace de soudure de jonction.

Le périmètre intérieur du tuyau suggère que nous avons affaire ici à une conduite secondaire.

Les extrémités nord et sud de la conduite présentent des traces d'arrachements, ainsi que des traces de cassures récentes.

Ill.31 : *Vue de dessus de l'assemblage (A, B, C-D, E) des fragments de la fistule 1204.2. C désigne le fragment plié et D le petit fragment qui subsiste à la hauteur de l'ouverture. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.*





III.32 : Vue de détail de la fistule 1204.2 à la hauteur de sa rupture consécutive à l'arrachement de ce segment de conduite. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.

Typologie : Le tronçon de l'adduction d'eau sous pression en plomb est pourvu d'une soudure de type II, épaisse et irrégulière de 0,7 à 1,5 cm de hauteur (ill.31-33).



III.33 : Vue de détail (fragment C) de la fistule 1204.2 à la hauteur du point d'impact lié à son arrachement lors du décapage mécanique du secteur. Cliché L. Brissaud, 2019, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal - Vienne.

Dimensions :

Longueur totale restituée (cm) : 76.

- » Fragment A : 14.
- » Fragment B : 8,6.
- » Fragment C : 30 environ.
- » Fragment D : 5.
- » Fragment E : 24.

Périmètre extérieur (cm) : 15,5.

Périmètre intérieur (cm) : indéterminé.

Diamètre extérieur (max/min) (cm) : 6 à 5,5/4.

Diamètre intérieur (max/min) (cm) : 4,2/2,4 à 2,8.

Épaisseur (mm) : de 8 à 6 (fragment A), 7 (fragment E).

Estampille(s). Description :

Aucune trace d'estampille n'est décelable sur ce fragment.

Décor :

Aucun décor gravé n'est observable. En revanche, des lignes incisées, fortement obliques, sont visibles près de la soudure : une sur une face, six sur l'autre. Elles débutent près de la soudure et s'atténuent vers le bas de la conduite.

Observations :

Le conduit intérieur, sur toute la longueur du segment, est tapissé de concrétions calcaires dans la moitié inférieure du tuyau.

Le diamètre intérieur restitué de cette conduite secondaire s'avère similaire à ceux des autres fragments de fistules mis au jour sur la fouille (1172A et 1204 1). Cet indice tend à nous faire penser que les trois éléments de plomb pourraient appartenir à un seul et même réseau que nous pourrions mettre en relation avec l'aménagement hydraulique de l'espace ouvert nord-ouest (cour, jardin?) de la *villa* (fontaines, bassins?).

État de conservation :

Des traces blanches indiquent le développement d'une corrosion ponctuelle du métal. L'arrachement a altéré l'ensemble du segment qui se décompose actuellement en cinq fragments principaux, plus deux petits fragments non pris en compte. Les tranches de ces différents fragments sont extrêmement fragiles.

Les fragments A et B sont cassants.

Le fragment C, plié et cassé, conserve pour le moment sa cohérence de part et d'autre de la zone d'impact mais il a subi une déformation très importante qui a irrémédiablement altéré sa structure initiale.

Le fragment D est issu du fragment C avec lequel il se raccorde encore.

Le fragment E s'avère être le moins altéré

Datation de la conduite en plomb :

Les conduites en plomb pourvues d'une soudure de type II sont recensées à *Vienna* et sur le site archéologique de Saint-Romain-en-Gal, dès le deuxième quart du I^{er} ap. J.-C. Elles sont toujours utilisées au III^e s. ap. J.-C.



4 - SYNTHÈSE ET MISE EN PERSPECTIVE

L'opération archéologique menée sur le site de la Sarrazinière à Sérézin-du-Rhône a permis de documenter un établissement rural d'une grande richesse dont seule la partie occidentale a été observée (fig.182). Il est situé à mi-chemin entre les deux colonies de *Vienna* et *Lugdunum*. Cette localisation privilégiée est accentuée par le passage de deux axes majeurs : le Rhône à l'ouest et le *compendium* à l'est. L'occupation mise au jour est exclusivement romaine mise à part quelques structures tardives modernes et/ou contemporaines. Au regard des éléments datant ou, à défaut, des paramètres architecturaux et stratigraphiques, l'occupation du site peut être située entre le I^{er} et la seconde moitié du III^e s. de notre ère. Le plan, bien que partiel, permet de reconnaître la *pars urbana* d'une villa dont les vestiges attestent plusieurs phases de construction et réaménagements. Le texte et les figures qui suivent reprennent les éléments décrits dans la présentation des vestiges, en proposant un phasage tenant également compte des structures de chronologie incertaine mais pour lesquelles, pour certaines raisons (localisation, typologie), on peut proposer une chronologie.

4.1 Etat 1 : Implantation de la villa au I^{er} s.

À défaut de niveaux conservés, la première occupation du site est essentiellement datée au travers d'éléments architecturaux retrouvés en remploi dans l'état suivant ou bien dans les niveaux d'abandon de l'établissement. Il s'agit notamment de tuiles dont la datation précoce renvoie à une utilisation sur la durée et explique leur découverte dans les niveaux tardifs. C'est également le cas pour les antéfixes dont le type IV, retrouvé en abondance dans la démolition du portique, est attribué à une production autour du changement d'ère. La présence de quelques tessons augustéens en position résiduelle pourrait illustrer la phase initiale de la fréquentation du site mais il peut aussi s'agir d'un noyau primitif localisé en dehors de l'emprise de fouille. Quant aux techniques de construction, elles font appel à un procédé de mise en œuvre et un mortier reconnus sur des édifices lyonnais d'époque augustéenne (Clément, 2016 b, p. 349-350). Cet horizon chronologique est corroboré par les enduits peints découverts en agrégats dans le *rudus* d'une mosaïque de l'état 2 et qui est caractéristique de cette époque. Cependant, la position secondaire de ces éléments peut traduire encore une fois une appartenance à des espaces dont nous n'aurions pas connaissance. En l'état, les vestiges présents dans l'emprise de fouille ne semblent pas antérieurs à la première moitié du I^{er} s. de notre ère, l'emploi du choin dans l'architecture repoussant le *terminus post quem* à l'époque claudienne. Toutefois, ce matériau est contemporain de l'assise de réglage présente dans le portique. Celle-ci pourrait éventuellement correspondre à une première reprise du portique qui serait alors claudienne, la phase antérieure serait augustéenne. Mais l'ensemble des données étudiées semble plutôt plaider pour la première hypothèse émise jusqu'à présent.

Compte tenu de l'organisation générale des vestiges, l'emprise de fouille est localisée sur la partie occidentale de l'établissement et, par chance, sur son axe médian. Les espaces se développent de manière parfaitement symétrique de part et d'autre d'un axe central. Cette configuration est largement reconnue dans les *villae* de Gaule cependant on ignore tout de son emprise générale. Elle se poursuit sur trois des

côtés de l'emprise (nord, est, sud) et la partie occidentale a complètement disparu sous l'effet de l'érosion. La restitution des différents espaces permet d'assurer une surface initiale occupant la totalité de l'emprise soit 1250 m² mais il ne s'agit là que d'une partie de la villa. Dans le cas d'un schéma canonique avec péristyle intérieur, comme le diagnostic de l'Inrap³⁷ semble le démontrer, il faut imaginer une surface au moins doublement supérieure. La villa pourrait alors facilement atteindre les 2500 m².

À son extrémité ouest, l'axe central donne sur un portique monumental avec colonnade et plan en arc-de-cercle. Cette forme est une particularité relativement précoce pour la Gaule. D'une part, elle demeure peu courante et d'autre part, lorsqu'elle apparaît, c'est dans de riches demeures aristocratiques tardives telles que Montmaurin, Lescar ou encore Valentine (**fig.183**). En soi, le parallèle est pertinent mais il perd en cohérence au niveau de la phase d'apparition de cet ensemble, celui de Sérézin étant présent dès le premier état soit dès le I^{er} s. Il s'agit en réalité d'une forme prisée des architectes romains et bien connue en Italie à la fin de la République et au début de l'Empire, et qui demeure en vogue durant l'Antiquité tardive (Balmelle, 2001, p. 149). À Vienne, la forme est reconnue dans l'hémicycle ouest ou encore dans les thermes des lutteurs datés du milieu du I^{er} s. Peut-être faut-il envisager une influence du *dominus* qui désire copier des monuments proches ou venant d'Italie dont la forme est digne d'intérêt. Car effectivement, la villa est empreinte d'influences à la fois viennoises et lyonnaises que l'on retrouvera tout au long de son évolution.

L'état de conservation des vestiges ne laisse que des indices très ténus quant à la caractérisation fonctionnelle des espaces. Leur identification se restreint essentiellement au portique dont la taille, la colonnade et la forme attestent d'un luxe déjà important. L'espace A05 peut être facilement identifié comme un espace transitoire entre la partie orientale de la villa et le portique et à ce titre il peut être reconnu comme un vestibule. Cet axe donne en perspective un espace (A20) dont les comparaisons permettent de proposer un éventuel balcon donnant sur le Rhône et la cour/jardin A07. Ce dernier espace est aisément identifié par son emplacement bien que son revêtement demeure inconnu. Malheureusement, l'interprétation des espaces de ce premier état devra se cantonner à ce stade-là, les pièces orientales ne livrant aucun indice tant au niveau de leur fonction que de leur circulation. Bien que l'élévation du bâtiment ne soit pas connue, le plan et le soin accordé à cette construction inscrivent le bâtiment dans la catégorie des grandes *villae* de prestige. Le décor est perçu par le biais de quelques indices qui sont toutefois retrouvés, pour la plupart, en position secondaire. Il s'agit des enduits peints et des tesselles retrouvés dans les niveaux de préparation des sols de l'état suivant. Les tesselles témoignent la présence de sols mosaïqués et les enduits traduisent une grande qualité des pigments. Notamment l'utilisation abondante du bleu égyptien, pigment onéreux utilisé principalement à la fin du I^{er} s. av. J.-C. et au cours du I^{er} s. apr. J.-C. Le décor du portique est uniquement perçu par le biais des antéfixes retrouvées dans les niveaux de démolition et attribuées par typochronologie à cet état. Le fait qu'ils soient présents dans la toiture effondrée indique une conservation de cette frise décorative depuis sa mise en place au cours du I^{er} s. jusqu'à l'abandon de la villa. Leur style se différencie nettement des autres types découverts et présente une grande qualité du rendu dont l'interprétation générale semble tendre vers un produit d'importation.

4.2 Etat 2 : Restructuration et évolution : la place de l'eau dans la villa (I^{er} – II^e s.)

La restructuration semble intervenir au cours du I^{er} s. ou bien au II^e s. mais les indices, restreints à la stylistique des mosaïques ou bien à des éléments retrouvés dans les niveaux de démolition tardifs, ne sont pas entièrement fiables. Certains enduits effondrés dans le portique sont datés stylistiquement du II^e s. Il en va de même avec la présence dans plusieurs espaces de tuiles de type E produites de 70 à 190

37. Ramponi, 2019

de notre ère ainsi que d'antéfixes dont l'étude propose une production datée entre la fin du I^{er} s. et le début du II^e s. Le premier et le troisième état étant datés du I^{er} et du III^e s., cette phase intermédiaire intervient dans cet intervalle sans précisions majeures.

Le plan général est conservé mais certaines maçonneries sont reprises, le programme décoratif du portique est revu et certains espaces sont embellis par l'ajout de composantes décoratives (probables piliers engagés). Cet ensemble marque un tournant où l'aisance financière des propriétaires est toujours clairement attestée. À cela s'ajoute la mise en place d'un réseau hydraulique traduisant une évolution significative des aménagements.

La construction du réseau hydraulique affecte les espaces A05 et A06 car il nécessite de percer les sols préexistants. Le volume de terre a dû être conséquent car la tranchée réalisée pour la mise en place du collecteur F1121 mesure près de 1,80 m de profondeur pour une largeur maximale de 1,74 m. Et cela répartit sur une longueur d'au moins 11,60 m, plus les 12,46 m reconnus grâce à la station totale. La structure se poursuivant bien évidemment de part et d'autre des extrémités connues. Ce travail conséquent explique aisément la reprise quasi totale des sols de ces espaces. Cet égout de dimensions imposantes, surtout pour un contexte privé, traduit surtout un développement des aménagements hydrauliques en lien, très probablement, avec la mise en place d'un espace thermal et/ou bien de structures liées à la *pars rustica*. L'évacuation des eaux usées se manifeste par le biais de divers conduits secondaires, contemporains ou postérieurs, raccordés le long de son tracé. À défaut de structures conservées, l'eau évacuée des espaces A08 et A13 était issue d'un usage domestique ou bien d'aménagements d'agrément.

L'intérêt majeur du réseau hydraulique est sa double fonctionnalité : évacuation et adduction. De l'eau était acheminée, depuis l'est, jusqu'à la cour/jardin A07 par l'intermédiaire d'un tuyau en plomb. Sous le mur stéréobate du portique, un dédoublement du tuyau était sans doute opéré afin d'alimenter deux structures symétriques de part et d'autre du collecteur. Les conduits sont aménagés au pied des piédroits et non dans la voûte, afin de créer un pendage important. Ce procédé induit une récupération directe des eaux qui jaillissent des tuyaux. À partir de là, l'existence de deux structures telles des fontaines fait peu de doute bien que leur aspect nous soit inconnu. Ces aménagements décoratifs sont source d'animation dans les jardins et obéissent à l'axialité du bâtiment. En cela, elles s'insèrent parfaitement dans les symétries du plan décoratif et font face aux colonnes. Au nord de la cour, la présence d'un autre tuyau en plomb installé dans les remblais indique une continuité des aménagements. De section plus restreinte, il est possible d'envisager un second dédoublement du tuyau au niveau de l'avaloir de manière à alimenter la structure située dans l'espace A20 et une seconde à l'un des angles du portique. L'espace vierge entre les deux canalisations forcées pourrait indiquer l'existence d'un raccordement mixte bois-plomb qui apparaît à partir du II^e s. dans la colonie de Vienne (Brissaud, Loiseau, 2015). Mais l'absence d'emboîtures témoigne plutôt d'une récupération des tuyaux.

L'existence d'un bassin n'est pas attestée bien que ceux-ci deviennent récurrents dans les grandes *domus* de Vienne à partir du milieu du I^{er} s. de notre ère. Dans la villa de Sérézin, sa présence ne peut être que supposée, dans des espaces non conservés. C'est également à cette époque que l'on constate un accroissement des adductions dans la colonie, une seule occurrence étant attestée dans les années 20 de notre ère (Brissaud, 2004). En cela la villa s'inscrit dans ce développement important qui marque le milieu du I^{er} s. et une construction antérieure paraît peu probable. Le même constat est opéré sur des villas de la région, notamment à Saint-Laurent-d'Agny où il faut attendre l'état 4 de la villa (deuxième moitié I^{er} s.) pour voir la mise en place d'un collecteur (lié à la *pars rustica*) alors que l'état précédent (première moitié I^{er} s.) présente déjà tous les atouts d'une grande villa palatiale avec une cour à portique et colonnade (Poux *et al.*, 2011). Il en va de même pour la villa de Saint-Romain-de-Jalionas où des aménagements luxueux sont présents dès Tibère ; les aménagements thermaux apparaissent quant à eux au cours du II^e s. (Adjadj, 2013, p. 319).

La provenance de l'eau reste une énigme. Un diagnostic réalisé en 2004 à quelques 300 m au sud de l'emprise de fouille a révélé d'existence de canalisations orientées vers la villa qui auraient, selon les auteurs, un rôle d'acheminement de l'eau. Toutefois, la faible ouverture du conduit, de seulement une dizaine de centimètres, ne pouvait alimenter à lui seul l'ensemble de la villa même si une fonction contemporaine ne peut être écartée. Le mobilier céramique récolté permet seulement d'identifier une construction antique sans précisions (Bouvier, Franc, 2004).

Les aménagements hydrauliques de la villa s'accompagnent d'une restructuration des pièces. De nouveaux espaces sont insérés, impliquant le rétrécissement de ceux adjacents. Mais on observe surtout un développement du décor architectural. L'accès aux pièces latérales depuis le vestibule est marqué par une entrée embellie de probables piliers engagés. Au niveau du portique, le programme décoratif est entièrement revu. Le choix des matériaux, schiste et calcaire, participe à l'agrément de l'espace extérieur. On y accède par l'intermédiaire d'une marche ornée de dalles de schiste donnant l'effet visuel d'un stylobate et s'insérant dans une plinthe en calcaire. Les colonnes sont stuquées et accompagnées de rudentures. Leur couleur blanche fait échos aux enduits présents sur le fond du portique. Ils arboreraient effectivement un décor sur fond blanc caractéristique du II^e s. Par ailleurs, certains fragments correspondent à des encadrements d'ouvertures attestant une visibilité et/ou un accès du portique sur l'espace arrière A13. L'ensemble de ces dernières données permettent d'envisager plus probablement un mur plein percé d'ouvertures plutôt qu'une seconde colonnade avec mur bahut. Une porte peut être supposée dans l'angle sud-ouest de l'espace (F1015) où un bouchage tardif (F1042) est identifié. Il est aussi possible d'envisager la présence de fenêtres hautes favorisant la communication. Ces fenêtres ont généralement des embrasures droites ou légèrement biseautées et ouvrent quasi systématiquement sur un jardin ou une galerie. Elles permettent ainsi un accès aux vues d'agrément. De tels dispositifs ont été reconnus dans les riches *villae* de Vallon et d'Orbe-Boscéaz (Allag, 2001, p. 567-577).

L'espace A13 à quant à lui livré un lot important d'antéfixes de type I et II. Faut-il alors envisager un espace ouvert dont les toitures environnantes seraient bordées d'une frise décorative? Toutefois cet espace est à prendre avec précaution, les niveaux étant en partie composés d'éléments sans doute rapportés. Dans le cas d'un espace ouvert, il faudrait alors éventuellement imaginer un petit espace d'agrément accompagné de laraires dans les angles par exemple. L'absence de sol maçonné dans cet espace conforte cette idée. De plus, les structures hydrauliques installées près de l'égout pourraient traduire une récupération des eaux de toiture ou bien toute autre structure d'agrément. Ces indices s'accompagnent d'une plaque d'enduit effondré (US1174) dont l'observation minutieuse a permis de reconnaître des traces de pigments verts rappelant les décors de jardins. Le fait que l'espace soit visible et/ou accessible depuis le portique exclut un espace de service et plaide plutôt en la faveur de ce genre d'aménagements bien que ces espaces soient rarement identifiés.

La conservation de l'espace A20 est supposée, sachant que l'égout F1121 devait se poursuivre à travers cet espace. Concernant les revêtements de sol, l'*opus tessellatum* occupe toutes les surfaces conservées (A03, A05, A06). Celles-ci demeurent tout de même relativement sobres. Aucun pavement ni aucune tesselle utilisée en remploi ne présente de couleur autre que le blanc ou le noir, et sans motifs hormis les cabochons ornant le portique.

4.3 Etat 3 : Changement d'ordonnance et travaux ponctuels (début III^e s.)

La reprise des pièces orientales demeure une constante et ce nouvel état de construction n'y fait pas défaut. À cela s'ajoute de nouveaux aménagements hydrauliques dans les pièces latérales A08 et A13 ainsi que des maçonneries complétant la branche nord du portique dans la cour/jardin A07. Comme on l'a vu lors de la description des vestiges, ces ensembles se distinguent par l'emploi des matériaux

mais leur mortier est similaire. Deux hypothèses peuvent alors être formulées : il s'agit soit de deux sous-phases de constructions soit d'une distinction liée à la fonction de ces maçonneries. Leur datation est à prendre avec précaution car elle est déterminée uniquement par les éléments réemployés dans les structures de l'état suivant. Tuiles et céramiques s'accordent pour un horizon chronologique du III^e s. L'état 4 et l'abandon du site étant datés du même siècle, nous supposons donc que cette phase de construction apparait au début du siècle. Bien sûr, il s'agit là d'un schéma de lecture qui n'est pas exempt d'incertitudes.

Les pièces A04 et A10 sont agrandies et sont munies d'un sol de béton. Pour ce faire, les espaces pré-existants A21 et A22 ont été spoliés et leurs maçonneries recouvertes par les nouveaux sols. Il en va de même pour l'espace A17, qui peut être interprété comme un second vestibule dans le cas où il donnerait sur un péristyle. Certains murs sont aussi repris, les travaux occasionnant un remaniement des sols comme on le constate dans l'espace A03 où la mosaïque de l'état 2 est reconstruite le long du nouveau mur. Il est tout à fait possible que d'autres murs aient été reconstruits au cours de cet état mais la récupération des matériaux et l'érosion ne permet pas d'en apprécier toute l'étendue. D'autres mosaïques dont la mise en œuvre et le gabarit des tesselles sont similaires sont mises en place. Dans l'espace A02 il s'agit d'un sol complet alors que dans le vestibule A05 il s'agit simplement d'un rechapage.

Les installations hydrauliques des espaces latéraux A08 et A13 perdurent par l'intermédiaire de nouvelles maçonneries. Grandement récupérées, il n'est pas possible de déterminer leur fonction initiale jouant encore une fois entre un usage domestique ou bien des structures d'agrément.

Dans la cour/jardin A07, la mise en place des maçonneries F1104 et F1114, le long des branches nord du portique, peut être interprétée de différentes manières. La tranchée de fondation de ces structures a en partie coupé le mur de soutènement de la plinthe calcaire. Les plinthes étant toujours présentes jusqu'à l'abandon de la villa. Pourtant, le fait d'en détruire une partie indique que son utilisation est caduque, dans le cas contraire les constructeurs se seraient simplement appuyés contre. Comment faut-il interpréter cet ensemble alors ? Qui par ailleurs se cantonne uniquement à la partie quadrangulaire du portique et non à l'arc-de-cercle. Une construction en élévation paraît peu probable car le portique serait alors « fermé » dans cette partie-là. Étant toujours en fonction dans les états postérieurs cette proposition paraît très peu probable. Il faut alors envisager une construction peu haute, ne dépassant probablement pas le mur stéréobate. Il faut également préciser que la construction paraît peu solide, construite avec des fragments de TCA récupérés et un mortier peu dense. Cette mise en œuvre indique un soutien peu conséquent. S'agit-il d'un emmarchement pour accéder à la cour ? Ou bien d'une maçonnerie liée à l'évacuation/récupération des eaux de pluie ? On peut envisager le support d'un canal (maçonné, blocs monolithiques...) qui aurait cette destination-là. Sa présence restreinte aux branches nord serait liée aux angles de la toiture où une descente de toit pourrait être présente et se déverser dans un tel aménagement. Puis l'ensemble serait relié à l'égout plus à l'ouest ou bien à une citerne ou à un puits dans le cas plus logique d'une récupération des eaux par exemple. La récupération des matériaux s'arrête à un niveau homogène réparti sur l'ensemble des maçonneries, plaidant en la faveur d'éléments spécifiques qui occupaient la maçonnerie à une altitude réglée. Malheureusement, ces interprétations se cantonneront à des éventualités sans qu'aucun indice pertinent ne permette d'en assurer l'identification. Pourtant, dans aucun des états de construction de la villa ce système n'est conservé. Généralement, les eaux de toiture sont dans la mesure du possible récupérées et évacuées vers une citerne ou un puits par l'intermédiaire d'une rigole maçonnée ou en pierre le long du portique (Adam, 1989, p. 258). Il paraît peu probable que cet aménagement n'ait pas existé et il faut plus certainement voir sa récupération totale ce qui le rendrait donc invisible aujourd'hui.

4.4 Etat 4 : Derniers réaménagements : une fréquentation constante (première moitié III^e s.)

La dernière phase d'occupation constatée sur le site se résume à des aménagements divers et variés, chacun lié à une phase distincte sans qu'il soit possible de déterminer leur ordre d'apparition. Tous les mortiers sont clairement différents mais chacune des constructions emprunte la même mise en œuvre basée essentiellement sur la récupération de matériaux variés : tuiles, antéfixes, blocs architecturaux, etc. Les niveaux de démolition associés sont composés de mobilier daté uniformément du III^e s. dont certains indices réfutent une occupation postérieure à la seconde moitié de ce siècle. Par ailleurs, la découverte d'une monnaie de Valentinien datée de 256-257 permet de proposer un *terminus post quem* pour l'abandon du site qui correspond avec les indices soulevés par le corpus céramique.

Les derniers réaménagements constatés sur la parcelle font de nouveau la part belle aux installations hydrauliques, impliquant une fréquentation toujours assidue des lieux. L'espace A13 se voit ajouter une grande canalisation qui desserre et/ou évacue une structure située dans l'espace A14. La connexion de la canalisation à l'égout F1121, par l'intermédiaire d'une canalisation préexistante (F1120), indique une utilisation continue de celui-ci. Au niveau de la cour, l'égout est intégralement repris. Cette nouvelle construction traduit sans doute une détérioration de la précédente. Le nouvel égout (F1026) se distingue par sa mise en œuvre tout à fait caractéristique avec une couverture en bâtière. Il peut s'agir là d'un simple tronçon qui est repris ou bien toute la continuité de l'égout jusqu'à sa prochaine connexion ou son évacuation à l'ouest. Effectivement, ce collecteur devait probablement se connecter à un autre aménagement en contrebas. Le Rhône se situe actuellement à une distance d'environ 400 m mais il nous est impossible de déterminer son emprise dans l'Antiquité aux abords de la villa. Il faut tout de même envisager la construction d'un aménagement reliant le fleuve. Ce dernier atteint aujourd'hui une altitude d'environ 151 m NGF (station hydrologique de Ternay). À l'époque on évalue son altitude à Vienne à environ 150 m NGF (Adjadj, 2013, p. 56) et devait donc atteindre pas plus de 2 ou 3 m supplémentaires du côté de Sérézin-du-Rhône. Il faut donc imaginer, de manière très relative, que les eaux usées de la villa devaient se déverser une vingtaine de mètres en contrebas (le niveau du portique étant à 172,25 m NGF).

L'égout est adjoint dans un second temps d'une canalisation (F1027) sur son flanc septentrional. Son implantation induit un abandon de l'adduction F1105. L'espace A20 étant par ailleurs oblitéré par la mise en place de l'égout F1026 et de son conduit secondaire F1041.

Ces aménagements hydrauliques s'accompagnent d'une reprise du portique mais de manière moins soignée que les précédentes. Le tuf, employé essentiellement ici, et très rarement dans la canalisation de A13, présente une singularité digne d'intérêt. Il s'agit effectivement d'une pierre d'excellence traditionnellement utilisée dans des édifices monumentaux. Or, les moellons sont ici noyés avec des composantes récupérées et le tout est masqué par la mise en place d'un revêtement. Peut-on alors envisager la récupération des matériaux d'un édifice proche plutôt qu'une réelle commande de ce type de roche pour en élever le portique? Cet état est marqué par l'économie de par l'emploi généralisé des matériaux de récupération, la plupart issus de l'édifice même et ses aménagements antérieurs, mais aussi par une mise en œuvre moins soignée. On assiste ainsi à une décroissance des lieux, les moyens financiers et qualitatifs accordés à l'architecture sont moindres. On le constate notamment avec la construction de la canalisation dans A13 dont les parements extérieurs sont peu travaillés. Il en va de même avec le bouchage (F1042) localisé dans la même pièce et dont le parement subit le même traitement, les blocs débordant allègrement hormis du côté du portique car il reçoit probablement un enduit. Dans le portique, un simple enduit de tuileau est employé sur les nouvelles maçonneries, où un décor semble apparaître du côté de la cour/jardin. Il n'est même pas certain que la totalité des revêtements de l'espace soit reprise, les enduits du fond du portique semblent effectivement conservés des états précédents. Là encore, la volonté d'économiser semble privilégiée plutôt que la reprise entière d'un espace afin d'en

uniformiser l'esthétique. Cette démarche est parfaitement illustrée par le mur stéréobate dont la quasi-totalité des dalles de schiste sont récupérées puis remplacées par des tuiles ou des antéfixes voir des quarts de rond qui sont fichés sur la plinthe calcaire lorsque celle-ci est conservée. Or, une dalle est encore en place parmi la TCA. Celle-ci est cependant sans doute recouverte de l'enduit de tuileau bien qu'aucune trace ne demeure sur sa face extérieure.

4.5 Etat 5 : Un abandon soudain au milieu du III^e s. ?

La fréquentation de la villa semble abandonnée au cours de la seconde moitié du III^e s., sans doute à cause d'un incendie dont les traces sont visibles dans la partie orientale du bâtiment. Les deux derniers états (3 et 4) étant datés de ce même siècle il faut alors envisager un abandon relativement soudain. Une déprise progressive est néanmoins traduite par la perte de qualité des aménagements mais la reconstruction de structures hydrauliques d'envergure et la richesse du mobilier découvert attestent une certaine aisance toujours présente.

Le mobilier piégé dans les niveaux de démolition a permis de révéler nombre d'informations citées dans les paragraphes suivants et la partie descriptive de ce rapport. Parmi les indices les plus curieux, on citera l'abondance du mobilier céramique lié à la consommation de boisson ainsi que du graffiti appelant à boire (INV.1074, Obj.36). Ces éléments retrouvés aux côtés d'une surreprésentation du cerf et dans le même espace (A13) semblent traduire, si l'on peut se permettre de s'avancer, les restes d'un banquet. En revanche, la pluralité du mobilier découvert dans ces niveaux (*intrumentum*, antéfixes, plaques d'*opus sectile*, fragments de mosaïques) indique plutôt une zone de rejet et donc, si banquet il y a eu lieu, un évènement potentiellement réalisé dans un autre espace.

4.6 Conclusion générale : un établissement luxueux en position privilégiée et stratégique

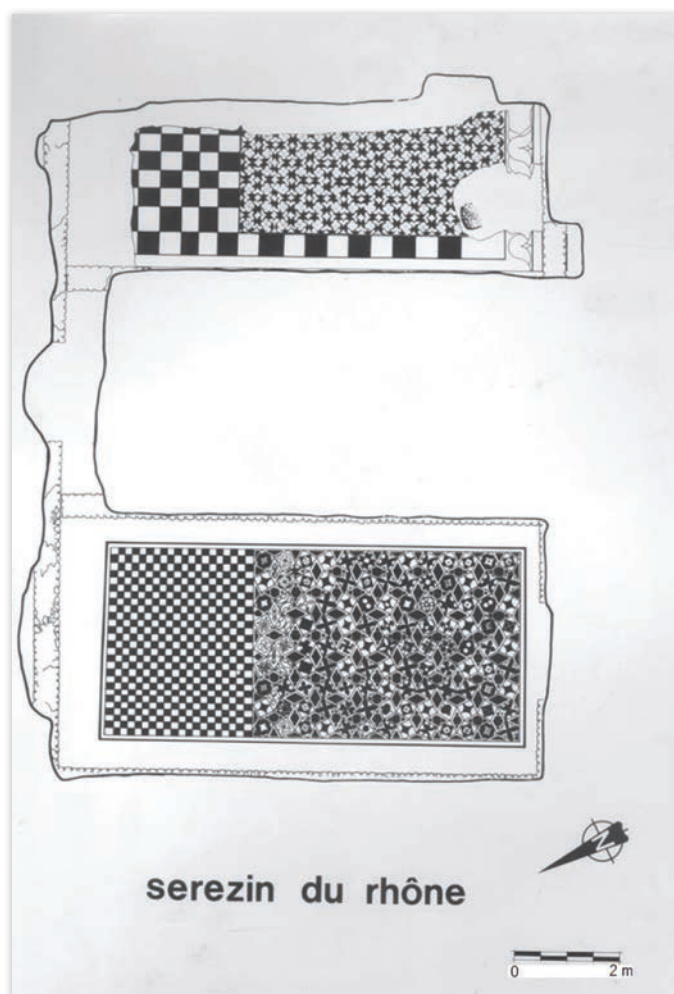
La villa de Sérézin-du-Rhône est sans conteste un établissement appartenant à des propriétaires dont l'aisance financière n'est plus à démontrer. Le bâtiment côtoie ainsi le luxe des *domus* sans toutefois l'atteindre pleinement. Dès l'implantation de la villa, la volonté de « montrer » son bien est flagrante. Bien que seule sa partie occidentale soit reconnue, le diagnostic réalisé par l'Inrap en avril 2019 confirme son étendue. Aux 1200 m² reconnus, il faut probablement en ajouter autant si ce n'est plus. Par ailleurs, l'altitude des niveaux de sols observés lors du diagnostic permet d'exclure une construction aménagée en terrasses comme aurait pu le suggérer sa présence sur un flanc de colline. L'architecture du portique, précoce et singulière, atteste une fonction bien particulière. Cette forme est particulièrement privilégiée par l'élite romaine à la fin de la République et au début de l'Empire avec pour exemple la villa d'Anguillara Sabazia dont le portique en arc-de-cercle est daté des dernières décennies de la République (Gros, 2001, p. 301). Dans sa thèse soutenue en 2009, J.-Ph. Carrié propose un schéma de lecture comme suit³⁸ : « Pline, dans sa fameuse description de la villa des Laurentes, dépeint au lecteur, entre autres *mirabilia*, l'existence d'un portique en forme de D, dont il semble tirer une fierté particulière. Or, ce genre de structure apparaît dans plusieurs sites étudiés avec visiblement une fonction différente de celle que pouvait avoir un simple péristyle. En effet, au-delà d'un rôle de distribution entre plusieurs espaces, finalement assez analogue à celui d'une galerie de façade, certains péristyles semi-circulaires, "en forme de D" aurait écrit Pline, semblent permettre le rassemblement. En outre, la forme semi-circulaire paraît très propice à guider le regard vers un point focal et possède

38. J.-Ph. Carrié, 2009, vol.I, p. 388

par conséquent une vertu pédagogique pour indiquer au visiteur très occasionnel où se situe le siège du pouvoir dans l'architecture qu'il découvre. Le palais cordouan de Cercadilla, tout entier élaboré autour d'un portique en D, permet d'apprécier une toute autre propriété du portique semi-circulaire, qui est celle de permettre d'embrasser la foule, en quelque sorte de se l'approprier, afin de mener dans les meilleures conditions un protocole d'autoreprésentation particulier. De même les *villae* de Rielves, Jurançon Pont d'Oly et Montmaurin Lassalles semblent dessinées dans ce but. Si l'on doit retenir un seul exemple de l'usage privé du portique en D, on considérera le cas de la villa de Lescar, qui possède un portique semi-circulaire, situé au niveau le plus bas de son système de filtrage social, visiblement disposé pour accueillir les foules extérieures à la maison ». Il s'agit dans cette étude de *villae* aristocratiques tardives mais leur interprétation est néanmoins intéressante pour la compréhension du site de Sérézin-du-Rhône. Cette manifestation du maître de maison s'accompagne d'un programme décoratif riche rythmé dans un premier temps par des produits d'importation (antéfixes, marbres...) puis par des productions locales moins onéreuses. L'utilisation du bleu égyptien sur les enduits comme sur les antéfixes est attestée dans plusieurs états de construction et démontre ainsi une utilisation pérenne de ce pigment onéreux. Cependant, les colonnes sont stuquées ou bien revêtues de placages de moulures et ne sont pas des éléments monolithiques dont le coût est plus élevé. Les mosaïques qui munissent les sols des espaces sont (à ce jour) toutes bichromes et ne présentent qu'un décor très sommaire hormis les sols découverts en 1971 dans la parcelle mitoyenne dont le style viennois est plus élaboré.

C'est grâce à ces différentes données que l'on peut tenter d'identifier les rôles des différents espaces de la maison. En premier lieu, le portique en arc-de-cercle dont le rôle est en partie décrit précédemment. Celui-ci informe également sur la volonté initiale des occupants de s'installer dans un lieu dont la vue joue sur le choix du site et détermine l'ordonnance du bâtiment. Effectivement, le portique ouvre largement sur le Rhône dont la vision panoramique devait être inégalable. Faut-il alors reconnaître ici l'entrée de la villa qui occuperait alors le rôle d'entrée d'apparat? Cette galerie de façade, ouverte sur l'extérieur, est bien connue en Gaule romaine et notamment en Aquitaine où cet espace illustre, dans la majorité des cas, l'entrée de la demeure. On citera pour exemple les *villae* de Séviac, Moncrabeau-Baptiste ou encore Lescar (Balmelle, 2001, p. 125-127) (**fig.184**). De manière générale, cette entrée d'apparat mène à un ou plusieurs vestibules qui seraient illustrés ici par les espaces A05 et A17. Largement ouverts sur le portique à colonnade, leur situation privilégiée au sein même du parcours visuel et pédestre en fait des espaces importants. Généralement, ils donnent accès, en arrière, à un péristyle localisé traditionnellement dans le même axe. Cette configuration est largement attestée, notamment à Montmaurin ou Valentine (*Ibid.*, p. 147-152). Mais cette tradition est surtout issue d'Italie avec comme exemples les plus aboutis la Villa des Mystères accompagnée de son portique d'apparat dès le II^e s. avant notre ère ou encore la Villa de Diomède dont le développement avec péristyle est daté du I^{er} s. av. J.-C. (ici le parcours est inverse) (Gros, 2001, p. 292). La richesse accordée au décor du portique semble témoigner en ce sens, toutefois, la présence du *compendium* sur la façade orientale de l'établissement pose question. Effectivement, la visibilité de la villa et son accès devrait plus logiquement se dérouler du côté de la voie. De plus, la pente formée naturellement par la colline invite à une ouverture du côté oriental et proposerait donc cet espace plutôt comme la finalité de la villa dont le parcours, démarrant à l'opposé, se termine avec la vue sur le Rhône et ses environs. Nous resterons donc prudents sur l'interprétation de l'entrée de l'établissement.

Pour poursuivre sur l'identification des pièces, l'idée de la présence d'un péristyle sur la parcelle mitoyenne s'appuie sur les découvertes réalisées en 1971 (**ill.34**). Les mosaïques, bien plus élaborées que celles découvertes cette année, semblent ornées des pièces de réception, traditionnellement mises en place autour du péristyle. De plus, le diagnostic réalisé par l'Inrap en 2019 va dans ce sens avec la découverte d'un sol identique dans plusieurs sondages et semblant donner sur différents espaces autour de lui (**fig.185**). Les espaces qui nous concernent, moins riches et ne donnant pas directement sur le portique, peuvent être reconnus comme des espaces privés. L'idée d'une chambre avait été soulevée



avec la découverte d'un miroir et d'une moulure de pied de lit dans A04. Cette hypothèse peut fonctionner, sachant que ces espaces sont généralement autour du péristyle mais en retrait de la galerie et qu'ils peuvent être accessibles depuis le vestibule. C'est ce qui est notamment supposé dans la villa de Séviac à Montréal (Balmelle, 2001, p. 135).

ill.34 : Mosaïques déposées en 1971
(Source : Ramponi, 2019, p. 61)

Une piste est également à étudier concernant la position du site à l'échelle régionale. Situé exactement à mi-chemin entre les colonies de Vienne et de Lyon, ce choix ne peut être anecdotique. De plus, le *compendium* semblait passer près de l'établissement sur son côté oriental. Cette voie permettant de rejoindre les deux villes aurait été ouverte sous Claude (Pelletier, 1999, p.48-49). Son tracé est supposé grâce à la découverte de seize bornes milliaires (certaines en position secondaire) réparties de Vienne à Lyon (fig.186). D'après les différentes études menées, son passage à Sérézin-du-Rhône passerait non loin de la villa au niveau de l'ancien Gué de l'Ozon (Brissaud, 2018, p. 62-65 ; Faure-Brac, 2006, p. 513-514). Non loin, au lieu-dit *La grande borne*, une borne milliaire interprétée comme la huitième borne du *compendium* a été découverte (en position secondaire). Bien que les données ne soient pas entièrement fiables, l'ensemble des recherches menées tendent à concrétiser le tracé du *compendium* sur lequel la villa de la Sarrazinière occupe une position centrale. Cette constatation ainsi que les indices fournis par le diagnostic de l'Inrap dans la parcelle mitoyenne identifient un établissement d'importance dont nombre de questions et d'hypothèses demeurent incertaines. Seule la fouille de la parcelle mitoyenne pourrait élargir nos connaissances et affirmer ou répondre à certaines de nos suggestions.



5 - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adam 1989

ADAM J.-P., *La construction romaine : matériaux et techniques*, Paris : Picard

Adjadj et al. 2013

ADJADJ F. *et al.*, *Carte archéologique de la Gaule. Vienne, 38/3*, Paris : Académie des Inscriptions et des Belles Lettres

Allag 2001

ALLAG C., « Ouvertures, embrasures », In : BALMELLE *et al.*, *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le Haut Moyen Âge. Actes du Colloque International Université de Toulouse II-Le Mirail 9-12 octobre 2008*, Bordeaux : Aquitania, sup. 20

Arcelin, Tuffreau-Libre 1998

ARCELIN P., TUFFREAU-LIBRE M., *La quantification des céramiques – Conditions et protocole. Actes de la table-ronde du Centre archéologique européen du Mont Beuvray (Glux-en-Glenne, 7-9 avril 1998)*, Glux-en-Glenne : Bibracte, coll. « Bibracte », 2

Ayala 1998

AYALA G., « Lyon, Saint-Jean : évolution d'un mobilier céramique au cours de l'Antiquité tardive », *RAE*, 49, p. 207-247

Aymard 1951

AYMARD J., *Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des antonins*, Paris

Balmelle 2001

BALMELLE C., *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine*, Bordeaux-Paris : Aquitania, sup.10

Barbet et al. 1984

BARBET A., Pour un langage commun de la peinture murale romaine, essai de terminologie, étude théorique des peintures, Paris, Bulletin du CEPMR n°7

Barbet 2008

BARBET A., *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris : Picard

Barone 1999

BARONE R., *Anatomie comparée des mammifères domestiques*, Tome I : *ostéologie*. Vigot frères éditeurs, 4e édition revue et mise à jour

Barta 2011

BARTA G., « Secondary carbonates in loess-paleosoil sequences : a general review », *Central European Journal of Geosciences*, volume 3, Issue (2), p. 129-146

Batigne 1995

BATIGNE C., *Etude des céramiques culinaires et de leurs procédés de fabrication à Lyon à l'époque gallo-romaine : impératifs techniques et habitudes culturelles*, (Lyon, Université Lyon 2)

Batigne Vallet et al. 2013

BATIGNE VALLET C., BONNET C., CELLARD E., DELAGE R., TRIPIER A., « 3.1. Céramiques antiques de Saint-Georges-de-Reneins et d'Anse », in BÉAL J.-C., COQUIDÉ C., TENU R. (éd.), *Ludna et Asa Paulini. Deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon*, Lyon : Alpara – MSH Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, coll. « DARA », 39, p. 355-374

Batigne Vallet et al. à paraître

BATIGNE VALLET C., BARTHÉLÉMY D., BONNET C., BRUN C., CANTIN N., DESBAT A., DUMOULIN F., GILLES A., LAROCHE C., MAZA G., MERLE V., SCHMITT A., SILVINO T., *Les ateliers de céramique de cuisine en Rhône-Alpes et dans le sud de la Bourgogne*, s.l. : s.n.

Batigne Vallet, Lemaître 2008

BATIGNE VALLET C., LEMAÎTRE S., « Le mobilier céramique d'un site antique du Vieux-Lyon fréquenté entre le deuxième quart du I^{er} s. av. J.-C. et le début du V^e s. ap. J.-C. : le Musée Gadagne », *RAN*, 41, p. 211-260

Béal 1983

BÉAL J.-C., *Catalogue des objets de tabletterie du Musée de la Civilisation Gallo-Romaine de Lyon*, Lyon : Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines de l'Université Jean Moulin Lyon III, coll. « Nouvelle série », 1

Béal 1986

BÉAL J.-C., « Éléments en os de lits gallo-romains », *Documents d'Archéologie Méridionale*, 9, p. 111-117

Becker, Jacquin 1989

BECKER C., JACQUIN L., « La sigillée du centre de la Gaule dans trois ensembles de la fin du III^e siècle au milieu du IV^e siècle sur le site de l'îlot Veille Monnaie à Lyon », in *SFÉCAG, Actes du congrès de Lezoux, 4-7 mai 1989*, Marseille : SFÉCAG, p. 93-100

Bernal Casasola 1998

BERNAL CASASOLA D., *Los Matagallares (Salobreña, Granada). Un centro romano de producción alfarera en el siglo III d.C.*, Salobreña : Ayuntamiento de Salobreña

Bernal Casasola 2009

BERNAL CASASOLA D., « Ánforas y vino en la antigüedad tardia. El ejemplo de la Hispania meridional », in BLANQUEZ PÉREZ J., CELESTINO PÉREZ S. (éd.), *El vino en época tardoantigua y medieval. Museo Arqueológico de Murcia, 22-24 octubre de 2008*, Madrid : Universidad autónoma de Madrid, coll. « Serie Varia », 8, p. 33-60

Bernal Casasola 2014

BERNAL CASASOLA D., « Matagallares I (Costa de Baetica) », *Amphorae ex Hispania. Paisajes de producción y de consumo* (<http://amphorae.icac.cat/tipol/view/82>), (<http://amphorae.icac.cat/tipol/view/82>), p. Enero 26 2014

Bigot 2017

BIGOT F., *Nouvelles données, nouvelles réflexions sur la production et la diffusion des amphores gauloises à partir de contextes portuaires et littoraux de Gaule Narbonnaise (I^{er} s. av. – IV^e s. ap. J.-C.)*, Thèse de doctorat (Montpellier, Université Montpellier Paul Valéry)

Bleu, Laroche 2003

BLEU S., LAROCHE C., « L'atelier de potiers du Bouchage (Isère) : une production de céramiques à revêtement argileux (fin du II^e siècle-III^e siècle) », in *SFÉCAG, Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal, 29 mai - 1^{er} juin 2003*, Marseille : SFECAG, p. 207-210.

Boessneck 1969

BOESSNECK J., « Osteological differences between sheep (*Ovis aries*, Linne) and goat (*Capra hircus*, Linne) » Brothwell and Higgs (eds), *Science in Archaeology*, 2nd edition, London : Thames and Hudson, p. 331-358

Bonifay 2004

BONIFAY M., *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique du Nord*, Oxford : Archaeopress, coll. « BAR Int. Series », 1301

Bonnet et al. 2003

BONNET C., BATIGNE VALLET C., DELAGE R., DESBAT A., LEMAÎTRE S., MARQUIÉ S., SILVINO T., « Mobilier céramique du III^e siècle à Lyon : Le cas de trois sites de la ville basse : place des Célestins, rue de la République/rue Bellecordière et place Tolozan », *SFÉCAG, Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal, 29 mai - 1^{er} juin 2003*, p. 145-181

Borbein 1968

BORBEIN A. H., *Campanareliefs. Typologische und stilkritische Untersuchungen*, Heidelberg 1968

Bouvier, Franc 2004

BOUVIER A., FRANC O., *Sérézin-du-Rhône « Les Lardières, rue de la Grande Borne »*, Rapport de diagnostic, SRA : Rhône-Alpes, Inrap

Briand et al. 2013

BRIAND A., DUBREUCQ É., DUCREUX A., FEUGÈRE M., GALTIER C., GIRARD B., JOSSET D., MULOT A., TAILLANDIER V., TISSERAND N., « Le classement fonctionnel des mobiliers d'*instrumentum* », *Les nouvelles de l'archéologie*, 131, p. 14-19

Brissaud 2004

BRISSAUD L., « Bassins et fontaines à Saint-Romain-en-Gal », In : *Dossiers d'archéologie*, n°295, p. 98-109

Brissaud 2012

BRISSAUD L., « Évolution et organisation des réseaux d'adduction d'eau en rive droite de Vienna, capitale des Allobroges (I^{er} siècle avant J.-C. – III^e siècle après J.-C.) », in : Actes du colloque *L'eau dans les Alpes romaines : usages et risques (I^{er} siècle avant J.-C – V^e siècle après J.C.)*, 14-16 octobre 2010, Université Pierre-Mendès-France de Grenoble, *Cahiers du CRHIPA*, p. 125-166

Brissaud, Loiseau 2015

BRISSAUD L., LOISEAU C., « **Les canalisations en bois : techniques de mise en œuvre, diffusion, chronologie en Gaule romaine et étude de cas** », In : RAUX S. et al, *Actualités de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité au haut Moyen-Age*, M. Mergoïl, Chauvigny, *Instrumentum*, n°51, p. 487-516

Brissaud 2018

BRISSAUD L., *Le franchissement du fleuve à Vienne*, *RAN*, supp. 48

Brissaud, à paraître

BRISSAUD L., *L'organisation du réseau hydraulique du jardin de la maison aux Cinq Mosaiques (Saint-Romain-en-Gal, Rhône), marqueur discret de la luxuria viennoise à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C.*, 11 p., 8 fig., *DARA*, à paraître (2020)

Brouillaud 2017

BROUILLAUD S., *Sérézin-du-Rhône « 13 rue de la Sarrazinière » (Rhône)*, Rapport de diagnostic, SRA : Auvergne Rhône-Alpes, Inrap

Cantin et al. 2009

CANTIN N., LAROCHE C., LEBLANC O., SCHMITT A., SERRALONGUE J., « Recherche pluridisciplinaire récente sur les aires de production de la céramique allobroge (milieu II^e s. – début IV^e s. ap. J.-C.) », *RAN*, 42, p. 289-341

Caron 1997

CARON B., « Roman Figure-Engraved Glass in The Metropolitan Museum of Art », *Metropolitan Museum of Art Journal*, volume 32, 1997

Carrié 2009

CARRIE J.-PH., *Élites et résidences rurale dans l'Occident tardif. Fonctions et évolutions architecturales de l'habitat d'une classe sociale entre le III^e et le VI^e s.*, Thèse de doctorat de l'Université Paris I, Paris

Chaix, Méniel 2001

CHAIX L., MÉNIEL P., *Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie*, Paris : Errance

Chew 2003

CHEW H., « La Coupe Gravée Au Sacrifice D'Abraham De Boulogne-Sur-Mer, Pas-De-Calais (France) », *Journal of Glass Studies*, volume 45, 2003, p. 91–104. www.jstor.org/stable/24191028.

Clément 2013a

CLÉMENT B., *Les couvertures de tuiles en terre cuite en Gaule du Centre-Est: IIe s. av. - IIIe s. ap. J.-C.*, Montagnac : Mergoïl, coll. « Monographies instrumentum », 46

Clément 2013b

CLÉMENT B., « Les terres cuites architecturales », *Bibracte, Rapport Annuel d'Activité*, s.l.

Clément 2015

CLÉMENT B., « Des trous dans la rue ! réflexions autour des fosses d'extraction de terre à bâtir à Lugdunum (Lyon) », In : LEMAÎTRE S., BATIGNE VALLET C. (coord.), *Abécédaire pour un archéologue lyonnais, mélanges offerts à Armand Desbat*, M. Mergoïl, Autun, Archéologie et histoire romaine, 31, p. 255-260

Clément 2016a

CLÉMENT B., « L'industrie de la brique crue dans la colonia Lugdunum (Lyon) », In : DELAINE J., CAMPOREALE S., PIZZO A., *Arqueologia de la construcción*, V, Oxford, Anejos de Archivo español de arqueología, 77, p. 146-164

Clément 2016b

CLÉMENT B., *Construire à Lugdunum — Organisation, formes et évolution de l'architecture domestique (IIe av. – IIIe siècle apr. J.-C.)*, (Lyon, Université Lyon 2 Lumière)

Cochet, Hansen 1986

COCHET A., HANSEN J., *Conduites et objets en plomb gallo – romains de Vienne (Isère)*, Paris : Gallia, 46^e suppl.

Cornevin, Lesbre 1984

CORNEVIN C., LESBRE F.-X., *Estimation des âges. Traité de l'âge des animaux domestiques d'après les dents et les productions épidermiques*, Baillière éditions

Courtial 2003

COURTIAL J.-C., « Un ensemble céramique particulier à Soyons (Ardèche) », in *SFÉCAG, Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal, 29 mai - 1^{er} juin 2003*, Marseille : SFÉCAG, p. 135-144.

Cravinho 2017

CRAVINHO G., « Roman engraved Gems in the National Archaeological Museum in Lisbon », *Studies in ancient art and civilization*, volume 21, 2017, p. 173-245. <https://doi.org/10.12797/SAAC.21.2017.21.09>

Dangréaux, Desbat 1988

DANGRÉAUX B., DESBAT A., « Les amphores du dépotoir flavien du Bas-de-Loyasse à Lyon », *Gallia*, 45, p. 115-151

Déchelette 1906

DÉCHELETTE J., « Les antéfixes céramiques de fabrique gallo-romaine », *Bulletin Archéologique CTHS*, p. 34-42

Decourt 2004

DECOURT J.-C., *Inscriptions grecques de la France (IGF) Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux*, 2004. 458 p. (*Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée*, 38) www.persee.fr/doc/mom_1955-4982_2004_mon_38_1

Delamare et al. 1987

DELAMARE F., HACKENS T., HELLY B. (éd.), *Datation-caractérisation des peintures pariétales et murales*, Ravello, Italie : Centre Universitaire Européen pour les biens culturels, coll. « PACT 17 »

De Loye 1848

DE LOYE A., « Inscriptions grecques et latines découvertes à Vaison ou dans les environs » In : *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1848, tome 9. p. 305-338.

www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1848_num_9_1_452152

Deonna 1916

DEONNA W., « Antéfixes gallo-romaines », *RA* 1, p. 260-271

Desbat 1988

DESBAT A., « La sigillée claire B : état de la question », in *SFÉCAG, Actes du congrès d'Orange, 12-15 mai 1988*, Marseille : SFÉCAG, p. 91-99

Desbat 2002

DESBAT A., « L'atelier de sigillée claire B de Saint-Péray, Grimpeloup (Ardèche) », in RIVET L. (éd.), *SFÉCAG, Actes du congrès de Bayeux, 9-12 mai 2002*, Marseille : SFÉCAG, p. 387-400

Desbat, Picon 1996

DESBAT A., PICON M., « Les céramiques métallescentes de Lyon: typologie, chronologie et provenance », in RIVET L. (éd.), *SFÉCAG, Actes du congrès de Dijon, 16-19 mai 1996*, Marseille : SFÉCAG, p. 475-490

Duperron 2014

DUPERRON G., *Arles et Lyon, ports fluviaux de l'Empire romain. Le commerce sur l'axe rhodanien du I^{er} s. av. J.-C. au VII^e s. ap. J.-C.*, (Montpellier, Université Paul Valéry III)

Empereur 1998

EMPEREUR J.-Y., « Les amphores complètes du Musée d'Alexandrie : importations et productions locales », in *Commerce et artisanat dans l'Alexandrie hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Athènes, 11-12 décembre 1988*, Athènes : EFA, coll. « BCH Suppl. », 33, p. 393-399

Empereur, Picon 1989

EMPEREUR J.-Y., PICON M., « Les régions de production d'amphores impériales en méditerranée orientale », in COLLECTIF (éd.), *Amphores romaines et histoire économique : dix ans de recherches, actes du colloque de Sienne (22-24 mai 1986) = Anfore romane e storia economica : un decennio di ricerche, atti del colloquio di Siena (22-24 maggio 1986)*, Rome : Ecole française de Rome, coll. « Collection de l'Ecole française de Rome », 114, p. 223-248

Eristov, Monier 2013

ERISTOV H., MONIER F., « Interstices et transitions. Le végétal dans l'entre-deux », *Archéopages n°37*, p. 18-27

Etienne, Mayet 2002

ETIENNE R., MAYET F., *Trois clés de l'économie de l'Hispanie romaine. II, salaisons et sauces de poisson hispaniques*, Paris : De Boccard

Faure-Brac et al. 2006

FAURE-BRAC O. *et al.*, *Carte archéologique de la Gaule. Le Rhône, 69/1*, Paris : Académie des Inscriptions et des Belles Lettres

Feugère 1981

FEUGÈRE M., « Découvertes au quartier de Villeneuve, Fréjus (Var). Le mobilier métallique et la parure », *Documents d'Archéologie Méridionale*, 4, p. 137-168

Franco, Capelli 2014a

FRANCO C., CAPELLI C., « New archaeological and archaeometric data on sicilian wine amphorae in the roman periode (1st to 6th century AD). Typology, origin and distribution in selected western Mediterranean contexts », *RCRF Acta*, 43, p. 547-555

Franco, Capelli 2014b

FRANCO C., CAPELLI C., « Sicilian flat-bottomed amphorae (1st-5th Century ad) new data on typo-chronology and distribution and from an integrated petrographic and archaeological study », in MALFITANA D., CACCIAGUERRA G. (éd.), *Archeologia classica in Sicilia e nel Mediterraneo didattica e ricerca nell'esperienza Mista CNR e Università Il contributo delle giovani generazioni. Un triennio di ricerche e di tesi universitarie*, Catania : Università di Catania, p. 341-362

Freed, Wilson 1999

FREED J., WILSON R. J. A., « Sicilian Naxian Wine Amphoras : A New Look at Wine in North Africa », *American Journal of Archaeology*, 103, p. 168

Fuchs, Monier 2012

FUCHS M., MONIER F. (éd.), *Les enduits peints en Gaule romaine : approches croisées ; actes du 23ème Séminaire de l'Association française pour la peinture murale antique, Paris, ENS, 13-14 décembre 2009*, Dijon : RAE, coll. « Revue archéologique de l'Est », 31

Gaidoz 1885

GAIDOZ H. « Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (suite) » *Revue Archéologique*, vol. 6, 1885, p. 16-26. www.jstor.org/stable/41728314.

Garcia Vargas, Bernal Casasola 2009

GARCIA VARGAS E., BERNAL CASASOLA D., « Ánforas de la Bética », in BERNAL CASASOLA D., RIBERA I LACOMBA A. (éd.), *Cerámicas hispanorromanas. Un estado de la cuestión*, Cadiz : Universidad de Cadiz, p. 661-687

Gilles 2016

GILLES A., *Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (II^e av. - VI^e s. apr. J.-C.)*, Autun : Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 34

Godard 1992

GODARD C., *Un faciès céramique de la fin du III^e siècle ap.J.C. Site du Verbe Incarné à Lyon*, Mémoire de maîtrise (Lyon, Lyon 2)

Godard 1995

GODARD C., « Quatre niveaux d'abandon de la ville de Vienne (Isère): Éléments pour la chronologie des céramiques de la fin du 2^e siècle et du 3^e siècle après J.-C. », in *SFÉCAG, Actes du congrès de Rouen, 25-28 mai 1995*, Marseille : SFÉCAG, p. 285-322

Grant 1982

GRANT A., « The use of tooth wear as a guide to the age of domestic ungulates », in WILSON B., GRIGSON C., PAYNE S. (eds), *ageing and sexing animal bones from archaeological sites*. BAR, *British Series*, Oxford, n° 109, p. 91-108

Gros 2001

GROS P., *L'architecture romaine : du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris : Picard

Guillaumet 2003

GUILLAUMET J.-P., *Paléomanufacture métallique, méthode d'étude*, Gollion : Infolio, coll. « Vestigia »

Hayes 1972

HAYES J. W., *Late Roman Pottery*, London : British School at Rome

Heising 2000

HEISING A., « Der Keramiktyp Niederbieber 32/33 », in LIESEN B. (éd.), *Römische Keramik : Herstellung und Handel, Kolloquium Xanten, 15. - 17.6.2000*, Mainz : P. Von Zabern, « Xantener Berichte », 13, p. 129-172

Hofmann 2018

HOFMANN E., « Les *domus* de l'îlot central de l'Antiquaille (Lyon 5^e, 2011-2012) », In : POUX M., BÉRARD F., *Lugdunum et ses campagnes, Actualités de la recherche*, p. 117 – 137

Horard-Herbin 1997

HORARD-HERBIN M.-P., *Le village celtique des Arènes à Levroux. L'élevage et les productions animales dans l'économie de la fin du second âge du Fer*, supplément à la revue archéologique du centre de la France, Levroux 4

Kapitän 1972

KAPITÄN G., « Le anfore del relitto romano di Capo Ognina (Siracusa) », in BALDACCI P., LAMBOGLIA N., KAPITÄN G., *Recherches sur les amphores romaines : Colloque sur « l'utilisation en histoire économique des données fournies par les amphores romaines »*, 4 mars 1971, Rome : École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome », 4, p. 243-252

Koudelka 1885

KOUELKA F., cité par RIEDEL A., 1977 "The fauna of four prehistoric settlements in northern Italy". *Atti del Museo Civico di Storia Naturale*, XXX, 1, 6, p. 65-121

Lamboglia 1958

LAMBOGLIA N., « Nuove Osservazione sulla 'terra sigillata chiara', tipi A e B », *Revue d'Études Ligures*, 24, 3-4, p. 257-330

Laroche, Théolas 2003

LAROCHE C., THÉOLAS D., « Saint-Romain-de-Jalionas (Isère), la villa du Vernai. Etude comparative de deux contextes : la cour (fin du II^e s-début du III^e siècle) et le secteur XX (fin du III^e-début du IV^e siècle ?) », in *SFÉCAG, Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal, 29 mai - 1^{er} juin 2003*, Marseille : SFÉCAG, p. 71-90

Laubenheimer 1997

LAUBENHEIMER F., « Les plaques Campana gauloises », in : A. Muller (dir.), *Le moulage en terre cuite dans l'Antiquité. Création et production dérivée, fabrication et diffusion*, Actes XVIII^e Coll. Centre Arch., Lille III (Lille, 7-8 déc. 1995), p. 397-415

Laubenheimer, Gisbert Santonja 2001

LAUBENHEIMER F., GISBERT SANTONJA J., « La standardisation des amphores Gauloise 4, des ateliers de Narbonnaise à la production de Dénia », in LAUBENHEIMER F. (éd.), *20 ans de recherches à Sallèles d'Aude, actes du colloque de Sallèles d'Aude, 27-28 septembre 1996*, Besançon : Presses universitaires Franc-Comtoises, p. 33-50

Lavagne 2000

LAVAGNE H., *Recueil général des mosaïques de la Gaule. III – Narbonnaise – 3*, 10^e supplément à Gallia

Le Bas 1836

LE BAS Ph., « Inscriptions grecques et latines : recueillies en Grèce par la commission de Morée. » Laconie, Volume 2. Paris : Didot, 1836

Le Blant 1898

LE BLANT E. « 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues ». In: *Mémoires de l'Institut national de France*, tome 36, 1^{re} partie, 1898. p. 1-210. www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1898_num_36_1_1566

Leblanc 2007

LEBLANC O., *Le faciès des céramiques communes de la maison des Dieux Océans à Saint-Romain-en-Gal (Rhône) du I^{er} siècle avant J.-C. au III^e siècle après J.-C.*, Marseille : SFECAG, coll. « Suppl. à la SFÉCAG », 3

Lemaître 1997

LEMAÎTRE S., « L'amphore de type Agora F65/F66, dite "monoansée". Essai de synthèse à partir d'exemplaires lyonnais », in *SFÉCAG, Actes du congrès du Mans, 8-11 mai 1997*, Marseille : SFECAG, p. 311-320

Lemaître 2002

LEMAÎTRE S., « Recherche sur la diffusion en Gaule des amphores produites dans le sud-ouest de l'Anatolie à l'époque impériale », in BLONDÉ F., BALLET P., SALLES J.-F. (éd.), *Céramiques hellénistiques et romaines. Productions et diffusion en Méditerranée orientale (Chypre, Égypte et côte syro-palestinienne)*, Lyon : MOM, coll. « Travaux de la Maison de l'Orient méditerranée », 35, p. 213-226

Lemaître, Bonnet 2000

LEMAÎTRE S., BONNET C., « Des amphores de type Matagallarès I importées à Lyon ? », *Conservas, aceite y vino de la Bética en el Imperio Romano, Congreso Internacional Ex Baetica Amphorae, Sevilla - Ecija, 17-20 de diciembre de 1998*, p. 817-824

Lepetz 1996

LEPETZ S., *L'animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, Revue Archéologique de Picardie, n° spécial, 12.

Loiseau 2009

LOISEAU C., *Le métal dans l'architecture publique de l'Ouest de la Gaule Lyonnaise, approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (I^{er}-III^e s. ap. J.-C.)*, thèse de doctorat (univ. du Maine – Le Mans)

Lulof 2007

LULOF P.S., *Architectural terracottas in the Allard Pierson Museum Amsterdam*, Amsterdam

Lutraan 2006

LUTRAAN L. K., *Late Roman Gold-Glass: Images and Inscriptions*, A Thesis submitted to the School of Graduate Studies in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree Master of Arts, McMaster University, octobre 2006

Martin-Kilcher 1994

MARTIN-KILCHER S., *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst, Die Amphoren für Wein, Fishsauce, Südfrüchte (Gruppen 2-24) und Gesamtauswertung : ein Beitrag zur römischen Handels- und Kulturgeschichte, Augst, Augst : Römermuseum Augst*, coll. « Forschungen in Augst », 7/2-3

Mège 2013

MÈGE C., « Le mobilier céramique des niveaux d'abandon de la domus de L'Antiquaille à Lyon (fin du II^e/début du III^e s. ap. J.-C.) », in RIVET L. (éd.), *SFECAG, Actes du congrès d'Amiens, 9-12 mai 2013*, Marseille : SFECAG, p. 597-610

Nauleau 2013

NAULEAU J.-F., « Les matériaux de construction en terre cuite d'époque romaine dans l'ouest des Pays de la Loire – Premier bilan », *Revue archéologique de l'Ouest*, 30, p. 223-259

Pales, Garcia 1981

PALES L., GARCIA M.-A., *Atlas ostéologique des mammifères*, Paris : CNRS

Panella 1986

PANELLA C., « Oriente e occidente : considerazioni su alcune anfore « egee » di età imperiale a Ostia », in EMPEREUR J.-Y., GARLAN Y. (éd.), *Recherches sur les amphores grecques, Actes du Colloque International organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Rennes II et l'École Française d'Athènes, (Athènes, 10-12 Septembre 1984)*, Athènes : EFA, coll. « Bulletin de Correspondance Hellénique, Suppl. », 13, p. 609-636

Payne 1985

PAYNE S., « Morphological distinctions between the mandibular teeth and young sheep, *Ovis*, and Goats, *Capra* », *Journal of Archaeological Science*, 12, p. 139-147

Pelletier 1999

PELLETIER A., *Lugdunum : Lyon*, Lyon : Presses universitaires de Lyon

Peña 2007

PEÑA T., « Two groups of tituli picti from Pompeii and environs: Sicilian wine, not flour and hand-picked olives », *JRA*, 20, p. 233-254

Pieri 2005

PIERI D., *Le commerce du vin oriental à l'époque byzantine (Ve-VIIe siècles): le témoignage des amphores en Gaule, Beyrouth, Institut Français du Proche-Orient*, Beyrouth : Institut Français du Proche-Orient, « Bibliothèque archéologique et historique », 174

Poux et al. 2011

POUX *et al.*, *Saint-Laurent-d'Agnay « Villa de Goiffieux » (Rhône)*, Rapport final d'opération, SRA : Rhône-Alpes, Université Lumière Lyon 2

Prummel 1987

PRUMMEL W., « Atlas for the identification of foetal skeletal elements of cattle, horse, sheep and pig », *Archaeozoologica*, 1, p. 23-30

Prummel, Frich 1986

PRUMMEL W., FRICH H. J., « A guide for the distinction of species, sex and body in bones of sheep and goats » *Journal of Archaeological Science*, 13, p. 567-577

Py 2009

PY M., *Lattara - Lattes, Hérault, comptoir gaulois méditerranéen entre Étrusques, Grecs et Romains*, Paris : Éditions Errance, coll. « Hauts lieux de l'Histoire »

Raepsaet-Charlier 2015

RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Monumentalité, religion publique, vie civique et évergétisme en Gaule romaine. Réflexions sur la valeur relative et complémentaire des sources historiques. » In: *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 93, fasc. 1, 2015. Antiquité - Ouheid. p. 113-138

Ramponi 2019

RAMPONI C., *Sérézin-du-Rhône « 24 rue de Ternay » (Rhône)*, Rapport de diagnostic, SRA : Auvergne Rhône-Alpes, Inrap

Raoul-Rochette 1837

RAOUL-ROCHETTE M., Deuxième Mémoire sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes : Pierres sépulcrales envisagées sous le double rapport des formules et des symboles funéraires. In: *Mémoires de l'Institut national de France*, tome 13, 1^e partie, 1837. p. 170-265. www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1837_num_13_1_1287

Reynolds 2010a

REYNOLDS P., *Hispania and the Roman Mediterranean, AD 100 - 700: ceramics and trade*, London : Duckworth

Reynolds 2010b

REYNOLDS P., « Trade Networks of the East, 3rd to 7th centuries: the view from Beirut (Lebanon) and Butrint (Albania) (Fines Wares, Amphorae and Kitchen Wares) », in MENCHELLI S., SANTORO S., PASQUINUCCI M., GIUDUCCI G., *LRCW3. Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archaeology and archaeometry. Comparison between western and eastern Mediterranean*, Oxford : Archeopress, coll. « BAR Intern. series », 2185, p. 89-114

Rohden-Winnefeld 1911

VON ROHDEN H., WINNEFELD H., *Architektonische Römische Tonreliefs der Kaiserzeit, IV.1-2*, Berlin – Stuttgart

Schmid 1972

SCHMID A., *Atlas of animal bones for prehistorians, archaeologists and quaternary geologists*, Amsterdam, Oxford, New-York : Elsevier Publishing Company

Silvino 2007

SILVINO T., « Lyon. La fouille du Parc Saint-Georges : le mobilier céramique de l'Antiquité tardive », *RAE*, 56, p. 187-230

Silvino et al. 2009

SILVINO T., BLIEZ A., PERRIN J.-F., « Une production de céramiques à revêtement argileux à Optevoz (Isère) », in *SFECAG, Actes du congrès de Colmar, 21-24 mai 2009*, Marseille : SFECAG, p. 797-790

Silvino et al. 2011

SILVINO T., BONNET C., CÉCILLON C., ROBIN L., CARRARA S., « Les mobiliers des campagnes lyonnaises durant l'Antiquité tardive : premier bilan », in KASPRZYK M., KÜNHLE G. (éd.), *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule, I. La vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes. Actualité de la recherche. Actes des rencontres de Strasbourg, novembre 2008*, Dijon : SAE, « Suppl. à la RAE », 30, p. 109-172.

Silvino, Robin 2011

SILVINO T., ROBIN L., « Un dépotoir du début du IV^e s. découvert dans le théâtre antique de Vienne (Isère) », in *SFECAG, Actes du congrès d'Arles, 2-5 juin 2011*, Marseille : SFECAG, p. 729-736

Turchiano 2012

TURCHIANO, M., Lampade vitree incise dalla villa tardoantica di Faragola (Ascoli Satriano). In : *Martiri, santi, patroni: per una archeologia della devozione* (Tomo II), Atti X Congresso Nazionale di Archeologia Cristiana Università della Calabria Aula Magna, 15-18 settembre 2010, 2012. https://issuu.com/consensopublishing/docs/atti_xcnac_tomo_ii

Varennès et al. 2014

VARENNES G., BATIGNE VALLET C., BONNET C., DUMOULIN F., GIRY K., MAZA G., SILVINO T., « Apports de l'ACR Céramiques de cuisine d'époque romaine en région Rhône-Alpes et Sud-Bourgogne à la question des faciès céramiques urbains et ruraux : bilan, limites et perspectives », in DERU X., GONZÁLEZ VILLAESCUSA R. (éd.), *Consommer dans les campagnes de la Gaule romaine, Actes du Xe congrès de l'Association AGER*, Lille : Université Charles-de-Gaulle Lille 3, « Revue du Nord, Hors série, Collection Art et Archéologie », 21, p. 291-322

Viegas et al. 2016

VIEGAS C., CORDEIRO RAPOSO J. M., VAZ PINTO I., « Almagro 51C (Lusitanie Occidentale) », *Amphorae ex Hispania. Géographie de la production et de la consommation*, <http://amphorae.icac.cat/amphora/almagro-51c-western-lusitania> 20 juillet, 2016

Vigne 1991

VIGNE J.-D., « The meat and offal weight (MOW) method and the relative proportion of ovicaprines in some ancient meat diets of the north-western Mediterranean », *Rivista di studi liguri*, 1-4, p. 21-47

Villard 1915

VILLARD M., « Valence antique », *Bulletin de la société archéologique de la Drôme* 49, p. 38-60

